هكذا من الأصل

LA S.N.C.F. SOUHAITE AUGMENTER SES TARIFS DE 9,4 % A PARTIR DU 1er JANVIER

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 850 — MARDI 18 DÉCEMBRE 1979



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 15 f.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 95 ris.; Italie, 500 L.; Liban, 275 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 30 esc.; Sénégal, 190 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

LA TENSION ENTRE L'IRAN ET LES ÉTATS-UNIS

Washington se félicite d'une évolution jugée favorable

LIRE PAGE 4

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Menaces sur l'État belge

Attaqué sur toutes ses ailes et dans tous les secteurs, le gouvernement belge de M. Wilfrid Martens traîne de semaine en semaine une existence que prolonge simplement la répugnance des milieux politiques à ouvrir une crise ministérielle au moment des fêtes de fin d'année. Toutes les catégories sociales se rebellent contre la « loi-programme » qui impose une politique d'austérité. Et l'affrontement des communautés se développe selon une logique qui bouleverse tous les accords, toutes les paroles données. Il n'y va pas seulement du sort d'un gouvernement. Il y va du destin de la Belgique telle *qu'elle a été constituée en 1830.*

Derniers en date des protestataires, sept mille médecins et pharmaciens, sur vingt-deux mille, réunis en états généraux le 15 décembre ont annoncé une grève générale illimitée à partir du 21 décembre, comme en 1964, si la loi-programme n'est pas expurgée de textes qui reviendraient à mettre en cause « le libre choix du médecin par le malade, la liberté diagnostique et thérapeutique du médecin et la protection du secret médical ». En fait, le projet gouvernemental visait à réduire le déficit de la sécurité sociale en rendant obligatoires l'inscription chez un généraliste et la détention d'un carnet de santé. Mais, derrière la défense des principes, les protestataires s'inspirent de réactions corporatives encouragées par l'enchaînement de concessions que M. Martens a consenties depuis des mois à d'autres interlocuteurs.

Si le premier ministre a souvent cédé aux pressions, pour ne pas dire aux chantages, c'est que la précarité de sa majorité dépendait strictement de ses propres amis, les chrétiens-sociaux flamands. Au cours de leur congrès, le 16 décembre, ces derniers ont encore poussé un peu plus loin des revendications connues, où les visées personnelles de leur président, M. Léo Tindemans, l'homme d'Etat européen le plus fortement plébiscité dans son pays au cours des dernières élections, s'incarnent dans une image de la Flandre qui ne prend tout son relief qu'aux dépens de celle de la Belgique nationale et unitaire.

Une fois encore, les chrétiens-sociaux flamands ont dénié à Bruxelles tout droit à l'existence comme troisième région à part entière. Ils entendent que la gestion de la capitale soit paritaire entre les deux communautés, comme elle l'est à l'échelon des pouvoirs nationaux. Conception qui, en théorie, pourrait se discuter s'il en était encore temps. Or les représentants flamands avaient accepté, avec les accords d'Egmont, la régionalisation en trois entités : Wallonie, Bruxelles, Flandres, qui est en voie d'application. Voici que M. Tindemans et ses amis exigent que tout soit effacé et qu'on reparte de zéro.

Encore le font-ils avec un certain sens des responsabilités. Mais est-ce bien le cas de tous les Flamands ? Les nationalistes de la Volksunie, également réunis le 15 décembre, ont scandé leurs thèmes véhémentement hostiles à l'Etat belge, dont ils exigent le démantèlement en deux Etats autonomes, revendiqué l'appartenance de Bruxelles aux territoires néerlandophones, ou la création d'une république flamande. Ils ont joué une fois encore un rôle d'entraînement des chrétiens-sociaux, qui se voient barré tout mouvement de repli, aussi timide soit-il.

Dans de telles conditions, où s'entremêlent sur tous les terrains les facteurs de désagrégation de l'Etat unitaire et national, chaque crise est un peu plus difficile à dénouer. Si les partis wallons ont attendu pour prendre position sur le congrès chrétien-social flamand, c'est que l'incertitude leur conseillait le silence, au moins autant que la prudence ou le sens des responsabilités. Il n'est même pas certain qu'on franchisse sans tempête le cap de Noël. La menace de grève des médecins joue le rôle de détonateur.

Les prix du pétrole

De nouvelles hausses sont annoncées par plusieurs pays avant l'ouverture de la réunion de Caracas

La cinquante-cinquième conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) s'est ouverte lundi 17 décembre à Caracas (Venezuela). Suivant le mouvement amorcé jeudi par l'Arabie Saoudite, Qatar, les Emirats arabes unis et le Venezuela, deux nouveaux pays — l'Irak et la Libye — ont décidé, dimanche, à quelques heures de l'ouverture de la réunion, de majorer à leur tour le prix de leur « brut ». L'Algérie et l'Iran devaient faire de même dans les prochaines heures.

Après ces mouvements, l'OPEP apparaît divisée en deux camps. Deux pays, la Libye et l'Iran, considèrent que l'Organisation doit décider à sa conférence une nouvelle augmentation ; d'autres, tels l'Arabie Saoudite mais aussi, semble-t-il, l'Irak, s'opposent à tout nouveau mouvement pour le 1er janvier 1980 et estiment que le problème des prix ne doit pas être abordé à la conférence.

Le Mexique, qui n'est pas membre de l'OPEP, augmentera le prix de son pétrole le 1er janvier. Ses nouveaux tarifs — connus dans quelques jours — seront établis en fonction de ceux de l'OPEP.

De notre envoyé spécial

Caracas. — La décision de la Libye de porter, à la veille de la réunion dans la capitale vénézuélienne des treize ministres de l'OPEP, le prix de son pétrole à 30 dollars le baril (1) (contre 26,27 *dollars*), avec *effet rétroactif* au 1er novembre, clôt le débat sur les prix avant même que celui-ci n'ait débuté.

Spectacle inhabituel que ces conférences de presse qui se sont succédé tout au long de la journée du 16 décembre dans les tristes couloirs de l'hôtel Tamanaco... comme si la réunion était déjà achevée. Chaque ministre paraissait craindre de se laisser enfermer par une décision collégiale et prenait donc les devants, tout en répétant pour la forme qu'il se plierait à la volonté de la majorité et que l'important c'était *« la cohésion de l'organisation, son unité ».*

Dès dimanche matin, M. Moinfar, le ministre iranien, avait laissé entendre qu'il ne se contenterait pas du prix de 24 dollars. Et de rappeler qu'en juin, à la conférence de Genève, il avait été admis une différence de 4 dollars entre les pétroles légers d'Arabie et d'Iran, pourtant fort semblables. Cet écart atteignait même 5,5 dollars ces dernières semaines. De là à penser que les représentants de l'imam Khomeiny envisagent de fixer leur prix entre 28 et 30 dollars, il n'y a qu'un pas que beaucoup ont franchi. Cette seule information rendait illusoire tout espoir de retrouver une quelconque cohérence dans la structure des prix de l'OPEP. Ce coup de poker de l'Arabie Saoudite — qui a relevé ses prix la semaine passée de 33 % pour éviter une hausse forte à Caracas — semble donc avoir partiellement échoué.

BRUNO DETHOMAS.

(1) 1 baril = 159 litres.

(Lire la suite page 43.)

La session du Parlement s'achève

• Les gaullistes ne croient guère à la volonté de détente de l'U.D.F.

• Cent personnalités de gauche lancent un appel pour l'« union dans les luttes »

L'Assemblée nationale entreprend lundi matin le débat sur les motions de censure déposées par l'opposition après l'engagement de responsabilité du gouvernement sur le projet de budget pour 1980. Ce débat s'ouvre alors que des signes — fragiles — de détente apparaissent entre les formations de la majorité.

Au parti socialiste, M. Mitterrand et ses amis développent une opération visant à mettre en échec la campagne menée au sein du parti en faveur d'une candidature de M. Rocard à la présidence de la République.

Lasses de la persistante querelle entre le P.C. et le P.S., une centaine de personnalités — communistes, socialistes ou n'appartenant à aucune formation politique — lancent un appel pour « l'union dans les luttes ». Les signataires de cet appel dénoncent les « stratégies d'état-major » qui s'opposent à cette union et demandent que « les conditions de l'unité de la gauche aux prochaines élections soient discutées dès maintenant et au grand jour ».

Le débat de censure provoqué par le nouvel engagement de responsabilité du gouvernement s'est ouvert en fin de matinée, lundi 17 décembre. Les votes sur les motions déposées par l'opposition devaient intervenir dans l'après-midi sans que leurs résultats, négatifs, puissent être différents des précédents. Le gouvernement ne devait pas être censuré et le budget 1980 devait être déclaré adopté, les députés n'ayant pas eu à le voter.

Ce troisième recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution ne devrait pas être le dernier de la session, puisque le gouvernement devra vraisemblablement user de la même procédure afin de faire adopter le projet relatif au financement de la Sécurité sociale qui revient au Sénat, mardi, pour une deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Les responsables du groupe R.P.R. avaient confirmé jeudi leur volonté de maintenir leur refus de voter ce texte.

Trois recours au désormais fameux « 49-3 », sans doute quatre : cette session budgétaire a d'ores et déjà sa place dans la petite histoire des crises au sein de la majorité parlementaire. Mais parce que, de part et d'autre, on a l'impression de flirter un peu trop avec l'irréparable, de légers signes de détente sont apparus au cours de ces derniers jours. Des signes dont certains ont été montés en épingle et dont d'autres pourraient fort bien avoir été... inspirés.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 12.)

La loi d'orientation agricole votée par les députés

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, dans la nuit de samedi à dimanche, par 281 voix contre 201, le projet de loi d'orientation agricole.

Courir jusqu'à l'an 2000

« Harassés mais satisfaits », sont les députés R.P.R. Déçus peut-être de n'avoir pu efficacement amender un texte qu'ils jugent néfaste, et tout aussi harassés sont les parlementaires de l'oppositoin après le vote en première lecture du projet de loi d'orientation agricole du gouvernement.

Sept cent cinquante-neuf amendements, cinq jours de discussions, presque autant de demi-nuits ; ce débat relève de la performance physique. Celle du ministre, M. Méhaignerie, gagnant sur l'essentiel ; celle surtout du rapporteur, M. Cornette (R.P.R.), qui a tenu à bout de bras la discussion : solide, courageux, n'hésitant pas à voter, seul parfois, avec l'opposition, pour respecter les décisions de la commission spéciale de l'Assemblée, que certains de ses membres — appartenant à la majorité — s'empressaient d'oublier pour ne pas déplaire au gouvernement.

JACQUES GRALL.

(Lire la suite page 10.)

AU JOUR LE JOUR

Une âme à vif

Après avoir raconté, lors d'une interview, dans quelles circonstances il avait participé à plusieurs prises d'otages et attentats au cours de la dernière décennie, l'insaisissable Carlos s'est défendu d'être un tueur professionnel : « Ce n'est pas facile de tirer dans les yeux de quelqu'un qui vous regarde », a-t-il *expliqué, nous laissant juger à quel point il doit se faire violence pour accomplir sa tâche.*

Mais c'est sans doute le 15 septembre 1974, quand il jeta deux grenades à l'intérieur d'un drugstore parisien, que sa sensibilité cachée dut être le plus éprouvée : ce jour-là, en effet, personne n'a eu le temps de le regarder dans les yeux.

BERNARD CHAPUIS.

Point de vue

Subterfuges pour les universités

Les mesures adoptées par l'Assemblée nationale, lundi 10 décembre, modifiant le mode d'élection des présidents d'université et des directeurs d'U.E.R., continuent de provoquer de nombreuses réactions. Les syndicats d'enseignants SNE-Sup et SGEN-C.F.D.T. appellent leurs adhérents à faire grève ce lundi 17 et aussi, pour le SGEN, mardi 18.

A l'occasion de la discussion du projet de loi devant le Sénat, dix organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T., FEN, organisent un rassemblement à Paris mardi 18 à 15 heures, place de l'Odéon.

par RENÉ RÉMOND (*)

Ainsi, une fois de plus, se prépare une nouvelle étape du démantèlement de l'édifice dont la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, votée à l'unanimité en novembre 1968, avait dessiné les grandes lignes. Une fois encore, la chose se fait subrepticement. Personne ne refuse au législateur le droit de revenir sur son œuvre pour la parfaire, ou la défaire. Les responsables des universités constituées depuis 1970 ont toujours admis qu'il conviendrait, au terme d'un délai d'expérimentation, de tirer les enseignements de l'expérience et d'apporter à la loi les aménagements que la pratique aurait montrés comme désirables. Mais une chose est d'entreprendre une révision réfléchie, procédant à la fois d'une idée générale et de l'observation des réalités, et autre chose d'introduire à la dérobée des amendements qui en dénaturent l'architecture et en altèrent l'inspiration.

(Lire la suite page 15.)

(*) Ancien premier vice-président de la conférence des présidents d'université.

La coopération en question

La politique africaine de la France fera l'objet d'une déclaration du gouvernement, mercredi 19 décembre, à l'Assemblée nationale. L'exposé de M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, sera suivi d'un débat, qui avait été réclamé par l'opposition et par le groupe R.P.R.

Au cours de ce débat, auquel participera M. Galley, ministre de la coopération, retour d'un voyage de seize jours au Gabon, en Centrafrique et au Zaïre, seront sans doute examinés, outre les aspects incontestablement positifs de la coopération, l'imbrication de celle-ci avec les intérêts privés.

Dans une enquête dont nous commençons la publication, Patrice Claude évoque cette dimension, mal connue, des relations franco-africaines.

1. — Un « lobbysme » feutré

par PATRICE CLAUDE

En énonçant publiquement pour la première fois le 9 février 1979 à Yaoundé le principe d'une « *coopération d'intérêts réciproques* » entre la France et les pays en voie de développement, M. Giscard d'Estaing consacrait, en réalité, une situation de fait. Depuis longtemps déjà, la coopération avait cessé d'être, aux yeux des Africains d'abord, cette « *grande tâche humanitaire* », cet « *exercice de la solidarité internationale* » dont parlaient les discours officiels.

En octobre 1975, la publication du rapport de M. Abelin, alors *ministre de la coopération*, avait amorcé le virage et provoqué un beau tollé parmi les derniers adeptes d'une politique généreuse. Le ministre, avec une grande franchise, plaidait pour une sorte de solidarité de la politique nationale de coopération avec les intérêts privés. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Ceux qui constituent le « lobby des Afriqueurs » — barbarisme explicite — (grands groupes financiers, banques, pétroliers, commerciaux et industriels, sociétés d'études et de conseils, hommes d'affaires de toutes catégories exerçant leurs activités en Afrique noire), ce « lobby » a investi une partie des structures de décisions, d'aides et de recherche entreprises à l'égard des pays en voie de développement. Mais la France n'est pas l'Amérique. Ici, le « lobbysme » est plus feutré.

Contrairement à ce que préconisait le rapport Abelin, le Fonds d'aide et de coopération (FAC) paraît vierge de toute intervention privée. Il semble que les commissions mixtes où siègent la France et les Etats africains fixent toujours en toute souveraineté les travaux et les investissements à entreprendre outre-mer. Certes, les prêts accordés par le FAC sont en baisse constante (*502 millions de francs en 1978* contre 829 en 1975). Conséquence : ces crédits, qui permettaient autrefois de financer des bâtiments administratifs, des écoles, des réseaux de communications ou des barrages, sont devenus insuffisants. L'inflation mondiale et l'importance grandissante des projets nécessitent désormais des financements internationaux. Le FAC n'intervient plus que pour financer des études et catalyser des capitaux. « *Si le FAC a donné son accord à un tel projet, on peut prendre le risque* », disent encore les banquiers. La réflexion vaut d'ailleurs également pour les prêts consentis par la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.). Organisme payeur du FAC, la Caisse centrale a elle-même prêté 1 880 millions de francs en 1978, dont 79,4 % à destination des Etats d'Afrique et de l'océan Indien.

(Lire la suite page 7.)

FESTIVAL DE NOËL A NANCY

Musique pour Nativité

De plus en plus souvent liée au spectacle, la musique a toujours été présente au Festival mondial *du théâtre de Nancy (fondateur, Jack Lang) ; mais cette année, où* le Festival, partagé en deux — entre l'automne et le printemps — s'est donné pour thème la Nativité, une fête traditionnelle célébrée dans tous les pays et par toutes les religions, y compris celle du commerce, la musique pouvait presque servir de point de départ. Non pas la musique symphonique ou l'oratorio, mais une musique que l'on n'entend pas habituellement dans les concerts : en souvenir, peut-être, de son label d'origine — « amateur et universitaire », — le Festival du théâtre a gardé quelque chose d'un peu marginal par rapport aux institutions, même si la ville lui apporte son soutien. « Le Festival doit être pensé non pas comme une habitude qui continue, mais comme une ouverture qui commence », écrit dans son éditorial le successeur de Jack Lang, Lew Bogdan, et il est parfois aussi difficile de bien continuer que de fonder.

Ainsi, ce sont les Sardes du village de Castelsardo qui auront donné le ton au Festival de Noël sous les voûtes de l'église Saint-Fiacre, et dès les premières notes on retrouvait cette authenticité des débuts lorsque de jeunes troupes non professionnelles, que Jack Lang avait convaincues de venir, se présentaient devant le public, intimidées de se trouver là et pleines de vigueur à la fois.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 18.)

PÉTROLE

LES PRIX ET LA CRISE

par NICOLAS SARKIS (*)

LE désordre qui règne sur le marché pétrolier international depuis la crise iranienne a atteint des proportions telles que le baril de brut se vendait ces dernières semaines à des prix allant de 18 dollars pour le pétrole saoudien, encore appelé « prix de référence », à plus de 40 dollars pour certaines cargaisons écoulées sur le marché libre, soit un écart dépassant 120 %. Au niveau même des prix officiels pratiqués par les pays de l'OPEP, les disparités ont atteint, avant le nouveau relèvement des prix décidés par l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et Qatar, pas moins de 8,73 dollars. Enfin, la confusion atteint son paroxysme avec le jeu des « primes » de toutes sortes que les sociétés internationales appliquent au pétrole acheté aux prix officiels auprès des pays de l'OPEP et revendu à d'autres parties avec des marges bénéficiaires considérables.

Cette situation ne laisse pas d'inquiéter aussi bien les pays importateurs que les pays exportateurs dans la mesure où elle échappe au contrôle des uns et des autres. Les premiers, y compris surtout les pays industrialisés, n'arrivent même pas à s'entendre sur les moyens de surveiller le marché libre, à savoir cette frange du marché mondial qui a traditionnellement joué le rôle de baromètre de l'équilibre entre l'offre et la demande, et qui est maintenant devenu un véritable marché noir où vont s'approvisionner les acheteurs en détresse. Les seconds, les pays de l'OPEP, ont de plus en plus de mal à faire respecter la structure des prix, pourtant très élastique, définie en juin dernier à Genève. Ceci sans oublier les autres pays exportateurs, comme le Mexique et le Royaume-Uni, qui ne sont pas membres de l'OPEP, et qui pratiquent des prix généralement supérieurs à ceux fixés par cette dernière. Curieusement, la British National Oil Corporation a été la première société pétrolière gouvernementale à suivre l'exemple des multinationales en demandant à ses clients une prime spéciale, en sus des prix OPEP, sur les ventes « anticipées » pour le début de l'année 1980.

Cette nouvelle flambée des prix est d'autant plus surprenante qu'elle ne répond pas à un déficit des disponibilités par rapport aux besoins mondiaux de consommation. L'arrêt total des exportations iraniennes en décembre 1978, puis leur reprise à un rythme réduit en mars 1979 ont en effet été plus que compensés par l'augmentation de la production en Arabie Saoudite et dans la quasi-totalité des autres pays producteurs. Ainsi, malgré une baisse de 54,5 % de la production iranienne au cours du premier semestre 1979, la production pétrolière totale des pays de l'OPEP s'est accrue de 4,41 % au cours de la période correspondante de 1978.

Au niveau mondial, la production pétrolière a progressé d'environ 5 % au cours des six premiers mois de cette année, pendant que la consommation n'augmentait que de 3 %. Les statistiques disponibles pour la période de juillet à novembre de cette année indiquent que, globalement, il continue à y avoir sur le marché bien plus de pétrole qu'il n'en faut pour couvrir la consommation. D'où provient donc la nouvelle poussée de fièvre sur les prix qui se manifeste sur le marché et qui entretient une sorte de climat permanent de crise ?

La psychose de pénurie

Une première réponse à cette question réside dans le fait que les pays industrialisés ont procédé au cours des derniers mois à une augmentation rapide de leurs stocks de pétrole brut, qui sont passés, pour les sept principaux pays membres de l'O.C.D.E., de 942 millions de barils à la fin de 1978 à 987 millions à la fin d'août 1979. Ces achats supplémentaires ont évidemment accentué la tension sur un marché déjà perturbé par la crise iranienne.

Un deuxième facteur de hausse réside dans les surprix imposés par les compagnies internationales qui ont accès au pétrole OPEP et qui ont bénéficié de la psychose de pénurie pour gonfler leurs profits. Ainsi, les profits déclarés par les cinq plus grandes socétés américaines ont atteint 4,6 milliards de dollars au cours des six premiers mois de cette année, soit un accroissement de 49,2 % par rapport au premier semestre 1978. Les données disponibles pour les trois mois de juillet à septembre 1979 montrent que les profits réalisés par les mêmes sociétés ont poursuivi leur montée en flèche avec, par rapport à la même période de l'année dernière, des accroissements de 133 % pour Conoco, 120 % pour Exxon, 97 % pour Gulf Oil et 49 % pour Standard Oil of Indiana.

Un troisième facteur de taille est de nature plus psychologique que mécanique. Il s'agit du fait que l'équilibre actuel entre l'offre et la demande apparaît désormais comme extrêmement fragile, compte tenu aussi bien de l'impuissance des pays industrialisés à freiner le gaspillage d'énergie et à réduire leurs importations que des risques, réels ou supposés, de la baisse de la production pétrolière dans l'un ou l'autre des pays de l'OPEP, pour des raisons politiques ou pour des considérations tenant au souci de conservation des gisements. S'il est vrai que la révolution iranienne n'a pas provoqué une véritable pénurie de pétrole, il n'en demeure pas moins que le changement de régime à Téhéran a bouleversé de fond en comble l'échiquier pétrolier mondial.

La réduction de la production iranienne à 4 millions de barils par jour a, en effet, obligé l'Arabie Saoudite à augmenter la sienne jusqu'à, virtuellement, la limite physique de sa capacité, et a par conséquent fait perdre à ce dernier pays son rôle d'arbitre du marché, réduisant ou augmentant sa production de manière à maintenir constamment un surplus plus ou moins grand de l'offre et à garder le dernier mot en matière de prix. Plus grave encore, les sacrifices consentis par l'Arabie Saoudite pour freiner la hausse des prix font désormais l'objet d'une large controverse en Arabie Saoudite même, où un *nombre croissant* de dirigeants préconisent une réduction de la production jusqu'à peut-être 5 millions de barils par jour. Le simple fait d'évoquer cette éventualité, ajouté au désir de plusieurs autres pays de l'OPEP de ralentir le rythme d'épuisement de leurs réserves, sont des facteurs supplémentaires de panique et... de hausse des prix.

Ainsi, le rôle de l'OPEP dans la fixation des prix du pétrole et dans la détermination d'un « prix directeur de l'énergie » a été profondément altéré. Depuis la crise iranienne, il semble que les prix du pétrole n'ont même plus besoin de l'OPEP pour augmenter, comme le prouve le fait que, jusqu'en 1978, cette organisation avait pour souci majeur de faire respecter un prix-plancher pour ses exportations, alors que, actuellement, elle cherche à contenir ses prix dans les limites d'un prix-plafond situé bien en dessous de ceux du marché libre.

Conscients de la nécessité d'éviter l'anarchie et les risques inhérents à une hausse incontrôlée et trop brutale des prix, les pays exportateurs envisagent aujourd'hui la mise en œuvre d'une politique à long terme fondée sur une augmentation progressive des prix, de manière à :

— Protéger le pouvoir d'achat de leurs revenus contre l'inflation et la dépréciation du dollar ;

— Accroître d'environ 5 % par an les prix du pétrole, en termes réels, jusqu'au niveau des coûts de production des sources alternatives d'énergie, soit près de 40 dollars le baril au milieu des années 80.

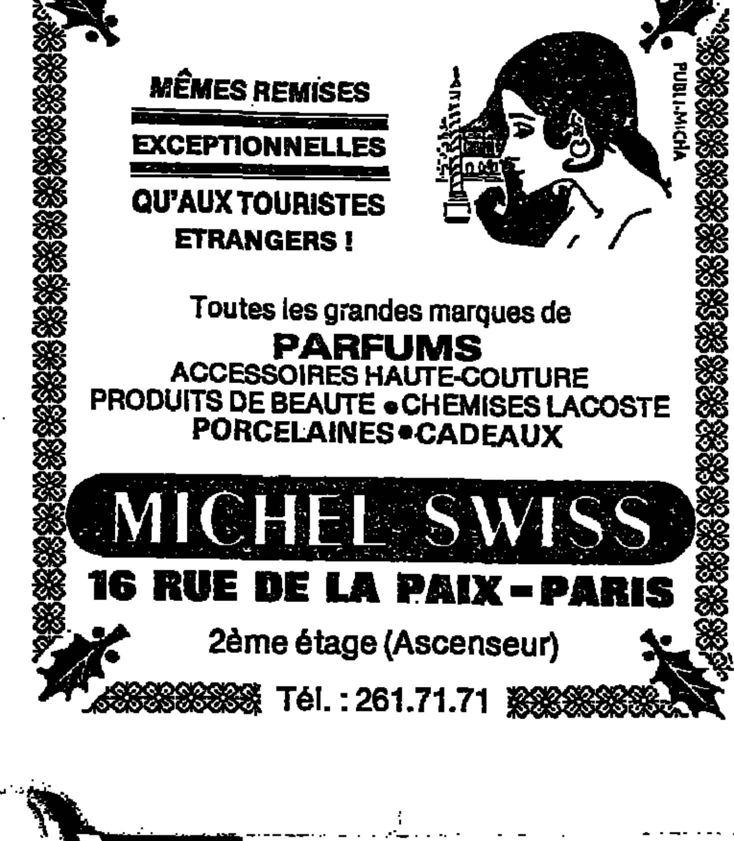
Pour atteindre cet objectif, les pays de l'OPEP envisagent de se concerter sur les niveaux de leurs productions respectives de manière à maintenir constamment un équilibre « ténu » entre l'offre et la demande.

Les mesures que l'OPEP prendrait dans ce domaine pourraient au mieux, si l'offre est suffisante, contribuer à l'assainissement du marché et à une progression plus ou moins prévisible des prix jusqu'au début des années 80.

A plus long terme, il est évident que le défi énergétique auquel le monde fait face requiert *bien d'autres solutions allant de* la lutte contre le gaspillage à la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie, en passant par une coopération internationale aussi large que possible, y compris surtout entre les pays de l'OPEP et les pays industrialisés. C'est de tout cela que dépend l'avenir énergétique du monde et non point seulement, comme on a *trop tendance à le penser*, des décisions que l'OPEP pourrait prendre en matière de prix.

Faudrait-il d'autres chocs encore plus grands que celui provoqué par la crise iranienne pour que tous les pays concernés admettent que la solution du problème de l'énergie est une responsabilité collective exigeant des efforts énormes et des choix peut-être douloureux mais inévitables ?

(*) Directeur du Centre arabe d'études pétrolières.



TOUT POUR L'ÉNERGIE !

par GABRIEL TAIX (*)

ÉNERGIE ! On n'en finirait jamais de glorifier ce mot, synonyme de libération physique de l'homme. C'est grâce à son utilisation intensive que l'esclavage a pratiquement disparu. Ce qui *reste* surprenant, surtout en période d'abondance, c'est la médiocre compréhension de son rôle, malgré les innombrables services qu'elle rend. Il est souhaitable qu'une conscience collective se développe pour rendre un hommage permanent aux meilleurs de nos serviteurs, ceux qui ne protestent jamais : *les esclaves mécaniques.*

A ce niveau du *raisonnement*, une question essentielle se pose : *y a-t-il crise de l'énergie dans les pays industrialisés ?*

La consommation actuelle est, par rapport à 1850, cent trente fois plus importante aux U.S.A., cinquante fois en France. La poursuite du développement d'une consommation aussi inattendue, plus particulièrement au cours du dernier quart de siècle, est-elle souhaitable, rationnelle et prudente ? N'y a-t-il pas lieu de décider une pause pour ennoblir l'utilisation des énergies primaires : charbon, pétrole, gaz naturel, uranium, hydro-électricité ?

Tout autant que les Français roulent ou se chauffent à gogo, que l'utilisation de l'énergie primaire, dans beaucoup de secteurs, frise l'absurde, et qu'on vient, enfin !... (1) de découvrir, en 1979, que l'on pourrait développer la production charbonnière et tenter des recherches plus systématiques de pétrole et de gaz dans la métropole, nous ne sommes pas réellement devant une crise de l'énergie. Elle se manifesterait douloureusement si nos approvisionnements chutaient en dessous de 140 millions de TEP, toutes énergies confondues, correspondant à notre bilan moyen des années 1964-1972.

Une politique marécageuse

Nous nous trouvons placés au centre d'une immense crise de son utilisation rationnelle, due à l'inconscience des pouvoirs publics et des utilisateurs. La quasi-totalité des hommes politiques de tout bord a été si désespérément ignorante des problèmes de l'énergie, jusqu'au réveil brutal de la guerre du Kippour, qu'il est certain que les solutions à mettre en œuvre ne sont ni de droite ni de gauche. Le problème est abstrait et ne se prête pas facilement aux surenchères électoralistes. La nature ayant horreur du vide, ce sont les hauts fonctionnaires qui ont pris, au cours du dernier quart de siècle, des responsabilités écrasantes en s'emparant de tous les pouvoirs dans ce secteur essentiel. C'est pendant leur omnipotence que notre indépendance énergétique s'est effondrée. Le pire est que cela continue et détermine une politique marécageuse dont l'insignifiance entraîne l'opinion à ne rien prendre au sérieux dans les ukases gouvernementaux, souvent enfantins, tels que l'heure d'été, le gaspi, etc.

Les expériences passées, couronnées de succès, témoignent que la seule solution à mettre en œuvre, dans le respect des lois démocratiques, consiste à confier la responsabilité de notre redressement énergétique à un grand professionnel, habitué aux échéances, disposant de moyens financiers et réglementaires étendus, capables de constituer une équipe ayant pris le risque d'accidents de carrière. En clair, à un homme politique bien pénétré de l'idée que les démocraties ont le droit d'être ingrates et pour lequel la seule satisfaction du devoir accompli est l'unique récompense.

Deux secteurs de chauffage

Les solutions techniques à mettre en œuvre à court terme, pour obtenir le maximum de résultats, *sans compromettre les productions industrielles et agricoles et les besoins généraux et individuels respectables*, sont aussi nombreuses que variées.

Etablir une liste exhaustive serait plus néfaste qu'utile. Par contre, la personnalité choisie doit fixer un objectif qu'elle est capable d'atteindre dans un temps très réduit (un an maximum), par la seule voie des économies compatibles avec la définition précédente. La consommation devrait s'établir au-dessous de 160 millions de TEP, analogue à la moyenne des années 1971-1972, *entraînant une réduction des importations d'énergie primaire de 30 millions de TEP. Au prix actuel du baril, il en résulterait une réduction de la facture pétrolière de l'ordre de 4,5 milliards de dollars, ou encore de 20 milliards de francs, et certainement de 25 milliards si on prend en compte les dernières hausses décidées par l'Irak et celles que d'autres pays producteurs annoncent.*

Nous suggérons, à titre d'exemples, quelques idées qui intéressent tour à tour les économies de puissance et d'énergie. Il est impératif d'écraser la pointe nationale de la distribution d'énergie électrique passée inopportunément de 28 millions de kilowatts en octobre 1973 à plus de 40 millions en 1979. Dans ce but, il est urgent de compléter les comptages des abonnés domestiques avec des pendules horaires couplées avec des disjoncteurs limiteurs, afin de réduire de 15 % l'appel de puissance et, par conséquent, d'éviter la mise en route ou en chantier de 5 à 7 millions de kilowatts de centrales thermiques. Cette mesure, complétée par une révision profonde des tarifs tendant à pénaliser les utilisations excessives, réglerait le problème de la production et du transport pour plusieurs années et permettrait un arrêt rapide des centrales à fuel au bénéfice du nucléaire.

Le problème du chauffage domestique, gros consommateur de fuel, est le plus délicat. Il présuppose une incitation généralisée du public pour créer deux secteurs dans les locaux d'habitation, dont l'un aurait simplement l'atmosphère dégourdie, soit 10 à 12 degrés pendant les 4 ou 5 mois de l'année où le chauffage intensif de certains volumes s'avère indispensable.

Les solutions à moyen terme comportent l'achèvement des programmes électro-nucléaires en cours, et si possible, la mise en chantier de surrégénateurs. Par contre, il *faut* en finir avec le gigantisme des centrales thermiques de toute nature, y compris celles *incluant* de l'uranium enrichi, qui aboutit à ce résultat aberrant : 70 % de l'énergie primaire mobilisée sont perdus à jamais.

E.D.F. a bloqué, par sa politique tarifaire arbitraire, le développement de toute l'activité du secteur production chaleur-force, *dans les réseaux de chauffage des entreprises groupées dans des rayons d'action du même ordre.* Des rendements absolus, supérieurs à 80 %, sont ainsi éliminés au profit des plus belles unités de nos centrales à condensation qui n'atteignent jamais des rendements moyens, transport et distribution inclus, supérieurs à 30 %. Le gigantisme ne paie pas, même s'il satisfait certains promoteurs en mal de records. Le développement de cette technique conduit à construire des unités génératrices de l'ordre de 50 à 100 MW électriques implantées dans les banlieues immédiates et même, dans certains cas, dans les grands centres urbains. Elles pourraient être équipées avec des turbines à vapeur ou à gaz et on peut, d'ores et déjà, concevoir l'utilisation de petits réacteurs nucléaires d'une puissance de 250 MW thermiques (type CAS), capable de produire soit de la chaleur, soit un appoint de courant électrique. *La promotion du chauffage urbain, basé sur l'utilisation totale de l'énergie, constituerait une source d'activité extraordinaire pour les travaux publics, la sidérurgie, la mécanique lourde et une solution créatrice de milliers d'emplois rentables pour la collectivité.*

La politique hostile d'E.D.F. pour l'autoproduction, la régulation et le recours à l'autoconsommation a conduit, sous le couvert de la loi de nationalisation de 1946, à des tarifs absurdes qui ont *provoqué l'abandon ou la renonciation* de la modernisation de nombreux équipements thermiques du secteur général de l'industrie.

Le sujet relatif aux économies d'énergie est immense et les gaspillages les plus choquants sont présents, à chaque instant, dans la vie de chacun d'entre nous. C'est ainsi que jusqu'à ces derniers *temps le bois a été relégué* au musée des combustibles. La cheminée est devenue un jouet.

Plus de gigantisme

Il faut se mettre le dos au mur pour gagner cette bataille décisive pour l'avenir du pays et, par conséquent, disposer d'un budget d'investissement prioritaire de l'ordre de celui de la défense nationale, soit 10 000 milliards d'anciens francs au minimum (moins de 5 % du P.I.B.). La centralisation des ressources provenant de l'éparpillement des budgets d'investissement énergétiques et des dotations budgétaires se ferait dans un Fonds national d'investissements énergétiques placé sous l'autorité du ministre de l'énergie, qui serait, de droit, président-directeur général.

Dans le domaine législatif, il faut :

Remettre en chantier la loi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1948 ;

— Entreprendre une modifica*tion profonde de la loi* de nationalisation de l'électricité de 1946. *Les centres de distribution d'E.D.F. deviendraient indépendants.* Ils auraient vocation pour faire des réseaux chaleur-force et même pour produire des kilowatts de pointe. Faut-il rappeler qu'il n'y aurait sur ce point que l'application stricte de la loi de nationalisation de 1946, relative aux *établissements publics* régionaux de distribution, qui a été si savamment escamotée en 1951 par les technocrates de l'E.D.F. ;

— Créer un Fonds commun général des transports qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réduire, dans une première étape, d'un tiers la consommation d'énergie route, rail, air, eau, et pour débudgétiser les subventions accordées à certaines des activités précitées qui, globalement, représentent plusieurs centaines de milliards d'anciens francs.

(1) Voir *Le plan Monnet est-il une réussite ?*, par Gabriel Taix, chez Pichou et Durand Auzias, Paris, 1955.

(*) Membre du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

BIBLIOGRAPHIE

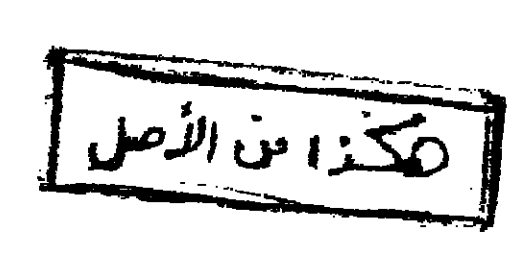
« L'ENTENTE PROHIBÉE », de Véronique Sélinsky

Un maître-assistant de la faculté de droit de Montpellier s'est attaqué au problème des ententes. Vaste entreprise, l'ouvrage fait le point sur le travail d'élaboration du droit dans ce domaine, travail réalisé depuis 1953 par la Commission technique des ententes et des positions dominantes, organisme administratif consultatif auquel a succédé en 1977 la Commission de la concurrence, investie de la même mission.

Comme le souligne en préface M. Claude Lasry, ancien président de cette Commission des ententes, le livre devrait devenir un ouvrage de référence pour tous les professionnels, industriels et commerçants qui doivent se conformer au droit de la concurrence. Il faut rappeler que la jurisprudence élaborée par cette commission depuis vingt-trois ans constitue l'essentiel du droit positif en la matière, les règles de fond tracées par la loi étant très générales. Cette synthèse est d'autant plus actuelle que, depuis l'été 1978, le gouvernement a supprimé le contrôle des prix industriels mettant en place en contrepartie un système de contrôle de la concurrence (surveillance et répression accrues).

L'ouvrage décrit, dans une première partie, en quoi consistent les ententes prohibées par la loi (organisation, domaine d'intervention, objet d'entente, condition pour que l'entente constitue une entrave à la concurrence). Dans une seconde partie l'auteur traite des cas où l'entente peut être acceptée, c'est-à-dire essentiellement quand elle contribue au progrès économique, en profitant notamment au consommateur ou en permettant des performances particulières à l'exportation. En conclusion, *l'auteur souligne* la cohérence de la « jurisprudence » dans ce domaine, rappelant pour terminer que la répression n'aurait pas eu beaucoup d'effets.

★ 431 pages ; Librairies Techniques, 27, place Dauphine ; environ 150 F.



هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LA CRISE EN IRAN ET LA TENSION AVEC LES ÉTATS-UNIS

LES NÉGOCIATIONS SUR LE KURDISTAN IRANIEN

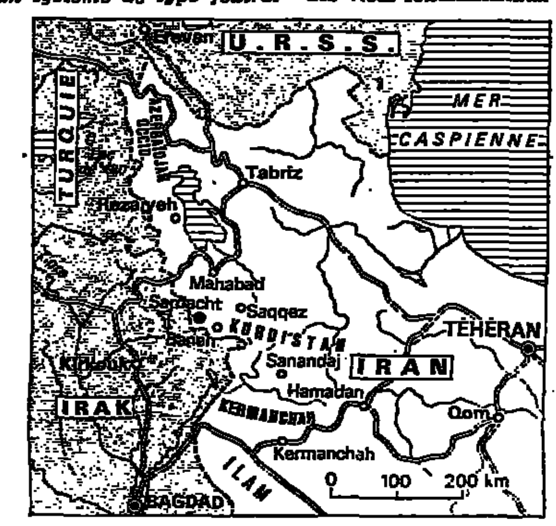
Le gouvernement de Téhéran rend public son projet d'autonomie des minorités nationales

De notre envoyé spécial

Mahabad. — Les chefs de l'insurrection kurde ont enfin reçu des propositions du gouvernement qui pourraient ouvrir la voie à un règlement, ou du moins servir de base à des négociations qu'ils n'ont cessé de réclamer depuis l'effondrement de la monarchie il y a plus de dix mois.

M. Abdel Rahman Ghassemlou, le secrétaire général du parti démocratique kurde d'Iran (P.D.K.I.), n'en croyait pas ses yeux. Assis en tailleur à même le sol, il lit et relit un document qu'il vient de recevoir de Téhéran, un texte manuscrit de quatre pages intitulé *« les droits et les devoirs des départements autogérés de la République islamique d'Iran »*. *« Ces propositions sont loin d'être satisfaisantes,* dit-il *mais elles ont au moins le mérite d'exister. »*

Pendant plus d'un mois en effet la mission gouvernementale dirigée par M. Darius Forouhar s'était refusée à aborder le fond du problème, en soulevant une série d'objections d'ordre procédural. La question de la représentation kurde aux négociations n'est toujours pas tout à fait réglée, mais elle ne constitue plus un obstacle insurmontable à leur ouverture. D'autant moins que l'ayatollah Behechti, l'un des principaux membres du Conseil de la révolution, vient de déclarer qu' *« un système de type fédéral serait progressivement instauré en Iran »*.



Le projet reçu par les dirigeants du mouvement autonomiste kurde a été élaboré précisément à l'intention de toutes les minorités nationales. Il décrit dans ces termes généraux, en quatorze points les *« droits »* qui seraient reconnus aux ethnies.

1) Le *« Conseil départemental »* administrera les affaires de la population dans les domaines autres que ceux qui seront de la compétence exclusive du gouvernement central, à savoir : la défense nationale, les affaires étrangères, le système monétaire, la planification à long terme, les grandes entreprises industrielles, les télécommunications, les chemins de fer, et les principaux axes routiers ;

2) Les grands commis de l'Etat — notamment le gouverneur, les commandants en chef des forces de police et de gendarmerie du département — seront nommés par le gouvernement central sur proposition du conseil départemental. En revanche, ce dernier désignera directement les responsables de la sécurité dans les villes et les villages ;

3) Le système judiciaire du département fonctionnera d'une manière autonome mais sera subordonné au contrôle de la Cour suprême de la République qui siégera à Téhéran ;

4) Le maintien de l'ordre et de la sécurité sera du ressort des responsables départementaux ;

5) Le Conseil départemental est seul habilité à légiférer dans les domaines touchant au statut personnel, à la religion, aux mœurs et aux traditions de ses administrés ;

6) La religion de la majorité des habitants du département sera considérée comme *« officielle »* au même titre que l'islam chiite, religion d'Etat ;

7) Le budget du département sera alimenté par deux sources : des subsides accordés par le gouvernement central, les taxes et les impôts que prélèveront directement les autorités départementales ;

8) Le gouvernement central s'engage à faire en sorte que des départements sous-développés aient droit à des subsides relativement plus élevés que ne le justifierait l'importance numérique de la population ;

9) Les départements *« autogérés »* devront assurer la liberté d'expression, d'organisation et d'activité à toutes les formations politiques, associations professionnelles, religieuses et culturelles, conformément aux stipulations de la Constitution de la République islamique ;

10) La liberté d'enseignement des langues — le kurde, le baloutch, l'azari (dialecte de l'Azerbaïdjan), l'arménien, l'assyrien, l'hébreu, l'arabe et le turc — est garantie à tous les citoyens. Les principales langues (le kurde, le baloutch et l'azari) pourraient être enseignées dès l'école primaire, à égalité avec le persan, *« langue officielle et commune à toutes les ethnies »*. Cependant, au niveau universitaire, les matières autres que la langue et la littérature des minorités devront être enseignées en persan ;

11) L'administration du département aura recours à la langue locale pour les textes à usage intérieur ; en revanche, seul le persan devra obligatoirement être utilisé dans les échanges entre les autorités départementales et le gouvernement central ;

12) Chaque département sera doté de sa propre université, ou pour le moins d'établissements d'études supérieures. En outre, l'université de Téhéran créera des facultés qui se consacreront à l'enseignement des langues minoritaires ;

13) Chaque département aura sa propre station de radio-télévision qui diffusera des programmes régionaux en langue locale pendant quelques heures par jour. La liberté est garantie aux journaux et aux publications qui souhaiteraient paraître dans des langues autres que le persan ;

14) Le conseil départemental fixera proportionnellement à l'importance numérique de la population administrée le nombre des candidats aux écoles nationales chargées de former les cadres de l'armée, de la police et de la gendarmerie.

Une sorte de décentralisation administrative

Le secrétaire général du P.D.K.I., M. Ghassemlou, admet que le projet gouvernemental *« n'est pas dépourvu d'intérêt »* bien qu'il le juge *« inacceptable dans sa forme actuelle »*. L'un des vices fondamentaux du document, à ses yeux, réside dans le fait qu'il ne reconnaît pas aux Kurdes la qualité de *« khalq »* (peuple) et qu'il les désigne par le vocable de *« gawn »* (ethnie ou communauté tribale). La structure proposée resemble fort à une *« décentralisation administrative »*, alors que les Kurdes exigent une *« véritable autonomie »*, déclare-t-il avant d'ajouter : *« Notre peuple ne comprendrait pas que nous acceptions une autogestion* (khod gardani), *alors qu'il a versé son sang pour conquérir le droit à l'autonomie* (khod mokhtari) ; *il ne comprendrait pas que l'on réduise le territoire kurde* (mantiga) *au rang d'un département* (nahya), *que cette unité administrative ne soit pas dotée d'un conseil exécutif émanant d'une assemblée élue au suffrage universel. »*

L'obstacle majeur à un règlement définitif réside cependant ailleurs. Le mouvement autonomiste revendique un territoire qui engloberait quatre provinces actuellement distinctes : le Kurdistan, proprement dit, mais aussi les districts kurdes de l'Azerbaïdjan occidental, de l'Ilam et de Kermanchah. Le gouvernement central objecte que ces deux dernières provinces sont peuplées de *« chiites d'origine kurde »* et soutient que la population d'Azerbaïdjan occidental est constituée en majorité d'ethnies non kurdes, en particulier de Turcs azaris. En outre, on prête au gouvernement central l'intention de créer deux départements kurdes, sans lien administratif ou politique entre eux, l'un autour de Mahabad, l'autre pour la région de Sanandaj, où l'influence des autonomistes est relativement faible.



La modération de M. Ghassemlou

Pour l'instant, il s'agit peut-être d'un procès d'intention. Le document gouvernemental qui a été remis aux dirigeants de Mahabad n'évoque pas, en effet, la question territoriale, et pour cause : le projet ne fait qu'énoncer des principes généraux qui devraient s'appliquer à toutes les minorités. Cette omission pourrait être interprétée d'une manière optimiste : Téhéran aurait voulu laisser la porte ouverte aux négociations qui devaient s'ouvrir à Mahabad ce lundi 17 ou le mardi 18 décembre.

La bonne volonté du Parti démocratique kurde d'Iran, elle, est évidente. *« Malgré l'expiration du cessez-le-feu le 14 décembre »*, nous déclare M. Ghassemlou, *« nous ne prendrons pas l'initiative de la reprise des hostilités. Ce sont les gouvernementaux qui nous ont imposé la guerre en août dernier et c'est nous qui leur avons imposé la trêve actuelle. Nous sommes persuadés qu'une guerre ne résoudra aucun problème. Nous avons dit et redit à nos interlocuteurs de Téhéran qu'entre peuples frères, il ne devrait y avoir ni vainqueur ni vaincu »*.

Au-delà de ces aimables paroles, la modération de M. Ghassemlou est fondée sur une analyse politique globale : la persistance d'un conflit armé qui conduirait à l'effondrement de la République de Khomeiny amènerait au pouvoir un régime conservateur encore plus défavorable aux aspirations kurdes. Selon le secrétaire général du P.D.K.I., l'armée serait *« menée par deux courants, l'un royaliste l'autre favorable à une droite libérale mais chauvine à l'égard des minorités, une droite que M. Chapour Bakhtiar ne désavouerait pas »*. *« Nous avons dit aux représentants du gouvernement central que l'octroi de l'autonomie aux Kurdes et aux peuples d'Iran donnera à la République islamique un contenu résolument progressiste et renforcera la lutte qu'elle a ébauchée contre l'impérialisme »*, ajoute M. Ghassemlou.

L'analyse, et par conséquent aussi la stratégie, des autres mouvements kurdes alliés du P.D.K.I. divergent sensiblement de celles de M. Ghassemlou. Les dirigeants du Komalah *(maoïste)*, ceux des fedayin du peuple (marxiste-léniniste) et le cheikh Ezzedine Hosseini, qui patronne l'extrême gauche, nous ont déclaré successivement que le régime de Khomeiny est foncièrement *« réactionnaire »* et *« faussement anti-impérialiste »*. Ils n'attendent donc rien de bon d'un tel régime. Dès lors, la négociation engagée ne pourrait déboucher selon eux sur aucun accord donnant pleine satisfaction aux revendications du peuple kurde.

Pragmatique, M. Ghassemlou déclare à ce propos : *« Quelle que soit la nature du régime, c'est moins son idéologie que le rapport des forces qui décidera de l'issue du conflit. C'est pourquoi je n'exclus pas un compromis qui serait acceptable pour le peuple kurde, même si nos alliés devaient assumer la lourde responsabilité de le rejeter. »*

La mise en garde adressée aux jusqu'au-boutistes est claire, quoique implicite. Cependant, le P.D.K.I. — qui constitue et de *loin la principale force politique* dans l'ensemble du Kurdistan — souhaite maintenir le « front uni », qui a le principal mérite à ses yeux d'assurer le respect de la trêve. Du moins aussi longtemps que se poursuivront les négociations qui s'annoncent longues, ardues et peut-être même vaines.

ERIC ROULEAU.

Dans une interview à une chaîne de télévision américaine

M. Ghotbzadeh assure qu'il n'y aura pas de jugement des otages

Au cours d'un ntretien accordé en direct à Téhéran à une chaîne de télévision américaine, M. Sadegh Ghotbzadeh a qualifié de *« victoire pour l'Iran »* le départ du chah des Etats-Unis et a assuré qu'il n'y aurait pas de jugement des otages. Il a affirmé d'autre part que tous les otages recevraient la visite d'observateurs internationaux et de prêtres catholiques et protestants avant Noël.

Le ministre a donné l'assurance à toutes les familles américaines des otages retenus que ceux-ci étaient en très bonne santé, qu'ils n'avaient pas été maltraités et qu'il prendrait toutes les mesures pour qu'ils passent Noël *« aussi joyeusement que possible »*.

M. Ghotbzadeh a répété les deux conditions essentielles pour la libération des otages : le retour du chah en Iran d'une part, la formation d'un grand jury international pour juger les *« crimes du chah »* et *« les interventions américaines dans les affaires intérieures de l'Iran »*, d'autre part.

A la question de savoir pourquoi l'Iran continuait à retenir les otages alors que le chah avait quitté les Etats-Unis, le ministre iranien a répondu que la question des otages était seulement une partie du problème.

« La question essentielle demeure la personne du chah », a-t-il indiqué, en insistant sur le fait que si les Etats-Unis veulent résoudre le problème il était temps qu'ils prennent conscience des *« crimes »* du chah, des interventions américaines, et de la nécessité d'un procès pour juger ces faits.

En ce qui concerne la Cour internationale de justice de La Haye, M. Ghotbzadeh a déclaré qu'elle était bien *« une cour »*, qu'elle était bien *« internationale »*, mais qu'elle *« ne rendait pas la justice »*.

Il a qualifié de *« ridicule »* le jugement rendu samedi 15 décembre.

A La Haye, la Cour internationale de justice avait ordonné, à l'unanimité de ses quinze juges, et en l'absence de toute représentation de l'Iran, la libération immédiate de tous les otages.

La Cour a pris cette ordonnance à la suite de la demande de mesures conservatoires introduite par les Etats-Unis, le 29 novembre, en même temps que leur requête *« introductive d'instance »* demandant à la Cour un jugement quant au fond qui sera examiné ultérieurement.

La Cour internationale de justice constate dans ses attendus que les deux Etats ont reconnu la compétence de la Cour en signant les conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires, et que dans la conduite des relations entre Etats il n'est pas d'exigence plus fondamentale que celle de l'inviolabilité des diplomates et des ambassades.

Elle a d'autre part rejeté l'argumentation invoquée par le gouvernement de Téhéran dans un télégramme envoyé à la Cour le 9 décembre, selon lequel la *« prétendue affaire des otages »* n'est qu'*« un élément marginal et secondaire d'un problème d'ensemble »*.



(Dessin de KONK.)

L'IMAM KHOMEINY : Carter ne sera pas réélu

Dimanche, l'imam Khomeiny a violemment critiqué le président Carter dans un discours diffusé par la radio, affirmant qu'il ne sera *« pas réélu »* à la présidence des Etats-Unis.

L'imam Khomeiny, qui faisait allusion *« à la fuite du chah déchu à Panama sur l'ordre de M. Carter »* et à la sentence de la Cour de La Haye condamnant l'Iran, a demandé au peuple iranien *« de combattre les agents des ennemis de l'Iran dans le pays même »*. Les « étudiants islamiques » qui occupent la mission diplomatique américaine ont tenu, pour leur part, à réagir très vite samedi soir, déclarant que le procès des otages serait organisé *« aussitôt que possible »*. *« Tout a été préparé »*, ont-ils ajouté, dans cette perspective.

Sur le plan intérieur, le second parti iranien, le parti de la République islamique du peuple musulman, dont les membres se réclament de l'ayatollah Chariat-Madari, le leader spirituel de l'Azerbaïdjan, a décidé de fermer *« provisoirement »* ses bureaux dans toutes les villes d'Iran. Cette décision, selon le communiqué publié dimanche par le parti, a été prise *« étant donné que l'atmosphère de répression qui prévaut en Iran ne convient pas à l'exercice d'activités politiques »*.

Expulsion de deux journalistes américains

Le directeur général de la presse étrangère du ministère de l'orientation, M. Abol Hassan Sadegh, a annoncé, ce lundi matin, que deux journalistes américains de *Time Magazine* allaient être expulsés d'Iran. Il s'agit de MM. Bruce Jan Voorst, directeur du bureau du Proche-Orient de *Time*, et Roland Flamini, détaché du bureau de Rome à Téhéran.

M. Sadegh a indiqué qu'il leur était reproché d'avoir *« diffusé de fausses nouvelles »* et *« contribué à accroître la haine aux Etats-Unis contre l'Iran »*.

Quelques milliers de personnes avaient défilé dimanche à Téhéran aux cris de *« Journalistes étrangers, dites la vérité »*, pour protester contre *« les agences de presse impérialistes et sionistes qui déforment la réalité sur la révolution iranienne »*. — (A.F.P.-U.P.I.)

PROCHE-ORIENT

LA TENSION ENTRE L'IRAN ET LES ÉTATS-UNIS

Washington se félicite d'une évolution jugée favorable

De notre correspondant

Washington. — L'optimisme est-il fondé ou reflète-t-il une tendance compréhensible à prendre ses désirs pour des réalités ? Toujours est-il que, depuis le départ du chah pour Panama, mais en fait un peu plus tôt, de nombreux responsables ont tendance à se comporter comme si la crise avec l'Iran approchait de son règlement. Les déclarations rapportées de Téhéran, malgré leur caractère contradictoire, sont interprétées comme des signes en ce sens. M. Carter avait fait observer dès jeudi dernier que les demandes iraniennes concernant l'extradition de l'ancien souverain n'étaient plus aussi péremptoires qu'au début de la crise et que les projets de procès prenaient *une forme atténuée*. Les propos de M. Ghobtzadeh, samedi et dimanche, ont confirmé l'impression que les autorités de Téhéran cherchent maintenant une « issue honorable », tout au moins de leur point de vue.

En même temps, et puisque M. Carter a exclu publiquement toute solution de force tant que la vie des otages ne serait pas menacée, il faut bien trouver un moyen de convaincre l'opinion que les choses avancent. Ce ne sont pas les projets de sanctions économiques contre l'Iran, avec leur lenteur et leurs difficultés, qui pourraient créer cette impression de progrès : malgré l'optimisme affiché par M. Vance après son voyage en Europe, l'impression du public est que les alliés européens et japonais restent enfermés dans leur *« égoïsme sacré »* et ne se battront pas pour les otages de Téhéran.

Pourtant, le principal motif d'optimisme est le fait nouveau, attendu depuis plusieurs semaines, qui a été le départ du chah pour Panama. Dans la mesure où les dirigeants iraniens n'y ont vu aucun signe d'aggravation de la tension, mais, au contraire, une victoire de leur cause, ce départ devrait, pense-t-on ici, désamorcer les demandes précédentes concernant une extradition de l'ancien souverain et priver de ses dernières « justifications » la détention des otages.

Quelles compensations ?

Le secret avait été bien gardé pour ce transfert, qui fut annoncé par M. Powell, porte-parole de la Maison Blanche, un peu avant midi (heure locale), samedi 15 décembre, alors que le chah se trouvait déjà depuis le matin dans sa nouvelle résidence de l'île Contadora, au large de Panama, dans le Pacifique. Les tractations à ce sujet avaient commencé pour de bon mardi 11 décembre par un voyage clandestin à Panama de M. Jordan, « chef d'état major » de la Maison Blanche. Le premier des « Georgiens » de l'entourage présidentiel a habilement utilisé les bonnes relations qu'il avait nouées avec le général Torrijos, *ancien chef d'Etat de Panama*, au moment des tractations finales sur la signature et la ratification des traités sur le canal. Le général, qui n'exerce officiellement que les fonctions de commandant de la garde nationale mais reste très influent dans la conduite des affaires, accepta, *« sans aucune condition »*, assure-t-on, la requête de *« son ami Hamilton »* de renouveler l'invitation faite au chah en avril dernier de s'installer à Panama.

A l'époque, l'ancien souverain avait préféré le Mexique, mais il ne pouvait plus se montrer exigeant *dans les conditions actuelles*. On lui fit valoir — et ce fut l'autre partie de la tâche de M. Jordan, qui eut, en compagnie de M. Cutler, conseiller juridique de la Maison Blanche, un entretien de trois heures avec le chah à San-Antonio, mercredi 12 décembre — les divers avantages de la petite république d'Amérique centrale : une résidence dans une île qu'il ne devrait pas être trop difficile de protéger, une série d'hôpitaux militaires américains dans l'ancienne zone du canal, *où les traitements commencés aux Etats-Unis pourront être poursuivis*. Autre détail non négligeable : le dollar est pratiquement la monnaie du pays et quatre-vingt-sept banques internationales, dont la plupart de celles qui gèrent la fortune du chah, ont des filiales à Panama.

Vendredi 14 décembre, le chah donnait donc son accord définitif, non sans un nouvel entretien avec M. Jordan, qui avait entre-temps inspecté, à Panama, les diverses résidences possibles en compagnie du chef des gardes du corps de l'ancien souverain. *Il partait samedi à l'aube* de San-Antonio, après un dernier examen de ses médecins, qui donnèrent leur accord au transfert, et une conversation téléphonique avec M. Carter. Le président américain eut aussi le geste inattendu de faire prévenir du changement les autorités iraniennes par le canal de M. Laingen, son chargé d'affaires à Téhéran, retenu prisonnier au ministère des affaires étrangères depuis la capture de l'ambassade...

On ignore quelles sont les compensations d'ordre politique ou financier que Panama a obtenues dans cette affaire (toute idée de « marchandage » a été démentie *par les officiels*, cependant le scepticisme est permis), mais le premier résultat aura été de faire remonter ici les actions de la petite République. Celle-ci avait été très décriée par les conservateurs pendant le long débat sur les traités relatifs au canal et *plus récemment sur les lois d'application*, le général Torrijos étant successivement accusé de favoriser le trafic de drogue et de faire le lit du castrisme et du communisme. Cette fois, tous les sénateurs, à qui l'opposition reprochait leur approbation du traité, ont une nouvelle raison de justifier leur vote. Selon M. Church, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, ce service rendu par Panama est *« le premier grand dividende de l'amitié »* récolté à la suite de la cession du canal. *On relève aussi que Panama* est beaucoup moins exposé que d'autres pays aux représailles iraniennes, puisqu'il n'a aucune représentation diplomatique à Téhéran et achète son pétrole au Venezuela.

Cinquante-quatre jours après l'entrée du chah aux Etats-Unis et plus de quarante jours après la prise d'otages de Téhéran, une page est *donc tournée dans cette crise*. Il reste à la terminer « honorablement » et, pour M. Carter, à maintenir la cote inespérée que cette affaire lui a valu dans l'opinion. Jusqu'à présent, le président a agi à peu près comme le public le souhaitait dans sa majorité : selon un récent sondage A.P.-N.B.C., 61 % des Américains se disent d'accord avec la décision d'admettre le chah aux Etats-Unis pour raisons médicales, mais 64 % étaient hostiles à l'idée de lui accorder un asile permanent. Toutefois, il en va de même de l'emploi de la force : 62 % des Américains interrogés, *selon le même sondage*, se prononcent pour des représailles militaires si les otages sont blessés ou mis en jugement. C'est là l'hypothèse que M. Carter souhaite moins que toute autre voir se réaliser, mais il ne doit pas faire mine pour autant de *« s'installer dans la crise »*.

MICHEL TATU.

● *Dans une interview* accordée à *Libération*, l'ayatollah Kholkhali a réaffirmé que ses commandos allaient exécuter *« sans jugement tous les membres de la famille* [impériale], *le chah, Farah Diba, tout le monde, et tous les dignitaires de l'ancien régime, Oveissi, Amini, tous, et Bakhtiar »*. Il a ajouté que ses commandos étaient nombreux et avaient été entraînés *« dans divers pays, surtout en Palestine, mais ailleurs aussi, même aux Etats-Unis »*, et connaissaient *« parfaitement le pays où ils ont à agir »*, parlant *« le français, l'anglais, l'italien, l'allemand et d'autres langues encore »*.

L'ILE DE CONTADORA

Un paradis tropical pour touristes fortunés

Situé à une cinquantaine de kilomètres de Panama, dans le *Pacifique, l'archipel* de Las Perlas avait été découvert en 1513 par le conquistador espagnol Vasco Nunez de Balboa. Ce chapelet d'îlots, à la végétation clairsemée, servait de point de départ aux pêcheurs de perles, mais parfois aussi de repaires à des pirates. Aujourd'hui, ces îles sont encore inhabitées, à l'exception de quelques-unes, peuplées de pêcheurs descendants d'esclaves africains qui avaient fui leurs maîtres espagnols.

Sise au nord de l'archipel, la Contadora *était* une île presque déserte jusqu'au jour où des promoteurs décidèrent de l'acheter pour en faire un *« paradis tropical »*. Une piste d'atterrissage fut d'abord construite, puis un restaurant et quelques bungalows pour accueillir les amateurs de pêche sous-marine. Mais ce bout de terre à fleur d'eau, d'à peine cinq cents mètres de large et deux à trois kilomètres de long, encore en grande partie vierge il y a une dizaine d'années, est aujourd'hui méconnaissable. Les cochons sauvages qui hantaient les maquis ont disparu et un complexe hôtelier, avec un casino et quelques luxueuses *villas, est devenu* une halte appréciée des touristes fortunés. De l'eau à la nourriture, tout doit être apporté du continent pour entretenir ce paradis artificiel.

C'est à la Contadora que l'« homme fort » panaméen, le *général Torrijos, recevait ses* hôtes étrangers. Au large de Panama, à vingt minutes à peine de vol de la côte et à proximité de bases américaines maintenues le long du canal, l'île peut être facilement protégée tout en restant à l'écart de menaces *directes*.

Même si les autorités panaméennes ont avancé des raisons humanitaires pour justifier leur attitude, l'arrivée du chah comporte quelques risques pour le régime du général Torrijos. L'opposition, qui lui reproche d'avoir fait de trop grandes concessions aux Etats-Unis, a commencé à relever la tête au cours des derniers mois. Venant s'ajouter au mécontentement latent engendré par les incertitudes économiques, la venue de l'ancien souverain iranien pourrait donc avoir des retombées intérieures. — J.-C. B.

AFRIQUE

Rhodésie

Les États-Unis ont levé les sanctions économiques contre Salisbury

Bien que la « séance finale » *de la conférence de Londres sur la Rhodésie se soit tenue samedi 15 décembre, les négociations entre Londres et le Front patriotique se poursuivent.* « Je pense que nous pourrons rentrer chez nous dans les jours qui viennent », *a déclaré, dimanche soir, M. Nkomo, coprésident du Front patriotique, en apprenant que les Britanniques avaient concédé à la guérilla un seizième point de rassemblement militaire dans le centre-ouest du Zimbabwe. Les officiels britanniques pensent, de leur côté, qu'un accord pourrait se faire à l'occasion du retour de Washington, mercredi, de lord Carrington, secrétaire au Foreign Office.*

Les Etats-Unis ont levé les sanctions économiques contre l'ancienne colonie rebelle, dimanche à minuit. Auparavant, le groupe africain des Nations unies avait qualifié d' « inacceptable et illégale » *la levée des sanctions britanniques contre la Rhodése sans feu vert du Conseil de sécurité. Sur place, les autorités de Salisbury ont annoncé dimanche que la guerre avait fait cinquante-trois victimes depuis la prise de fonctions, mercredi, de lord Soames, le gouverneur britannique.* — (A.F.P., Reuter.)

De notre envoyé spécial

Salisbury. — Nul ne doute dans la capitale rhodésienne que le Front patriotique s'apprête à signer à son tour l'accord de Londres sur le cessez-le-feu. Cette décision est présentée ici comme imminente. Les proches de l'évêque Abel Muzorewa, premier ministre sortant, estiment que les ultimes objections du Front à Lancaster House avaient pour seul objectif de *« gagner du temps »* en vue de consolider ses positions sur le terrain. Dans l'entourage du porte-parole du Front à Salisbury, M. Cephas Msipa, on prédit que MM. Nkomo et Mugabe approuveront le document final sur le cessez-le-feu dans la journée de lundi, la cérémonie officielle de signature de l'accord de paix ayant lieu mercredi.

Les milieux politiques tiennent pour essentielles les pressions exercées selon eux, en coulisse, par les présidents des Etats de la « ligne de front » (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie et Zambie). *« Nous avons toujours considéré que nous menions la vraie négociation avec les pays de la « ligne de front » et non avec Nkomo et Mugabe »*, nous disait dimanche une personnalité de Salisbury ayant participé aux conversations de Londres. Le désir de paix des pays voisins de la Rhodésie, épuisés par un conflit où ils sont militairement en position de faiblesse, est trop vif, estime-t-on ici, pour qu'ils laissent leurs protégés faire échouer la *négociation*.

Dans le camp de la ZAPU (le parti de M. Nkomo), on indique que plusieurs dirigeants du mouvement — dont M. Chinamano — arriveront à Salisbury en « avant-garde » dans les jours qui suivront la signature de l'accord. Désireux de ne pas se laisser gagner de vitesse par leurs adversaires modérés, en premier lieu par l'évêque Muzorewa, qui a d'ores et déjà lancé à grands frais sa campagne électorale, les responsables du Front ont intérêt à mettre en place au plus vite leur stratégie, afin de « populariser » les thèmes de leur programme. Ils craignent que les vingt mille « auxiliaires » armés de l'évêque se livrent à des manœuvres d'intimidation contre la population. Ils citent des cas précis qui se seraient produits, ces derniers jours, dans les « townships » africaines de Salisbury.

Le Conseil national africain unifié (UANC) de l'évêque va présenter des candidats blancs aux vingt sièges « réservés » à la minorité européenne, conformément à la nouvelle Constitution. Cette initiative reflète un changement de stratégie au sein de l'UANC. Elle vise, pour l'essentiel, à « mordre » sur les positions du Front rhodésien, le parti de M. Smith, qui espère monopoliser *les faveurs de* l'électorat blanc. En transformant son mouvement en un parti multiracial, l'évêque souhaite se trouver en meilleure posture au lendemain des élections.

Le Front rhodésien s'emploie, pour sa part, à redorer son image de marque. Le texte révisé de ses principes de base, publié *diman*che 16 décembre, ne fait plus aucune référence aux motivations raciales du « parti des Blancs ». L'un de ses dirigeants, M. Cronje, a indiqué que le Front rhodésien était prêt à *« toute forme d'association avec tout groupe politique épousant les mêmes valeurs que lui »* et soucieux de lutter contre le communisme.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

● *L'opération SOS-Sahel* lance un appel pour l'achat de trois mille pompes à pied dont le coût unitaire s'élève à quatre mille francs. Ces pompes permettraient d'alimenter en eau des villages regroupant, au total, un million de ruraux dans une région qui vient de connaître neuf années de sécheresse en l'espace de dix-huit ans. Cet appel est en particulier adressé aux clubs du troisième âge.

★ S.O.S.-Sahel International, B.P. 99, 91370 Verrières-le-Buisson, C.C.P. La Source, 35-999-99 H.

● RECTIFICATIF. — Dans *le Monde* daté 16-17 décembre, une erreur nous à fait publier dans la rubrique Guinée Equatoriale, une information concernant un discours de M. Sekou Touré Il s'agissait — bien entendu — de la Guinée.

Egypte

Les subventions accordées aux denrées essentielles seront maintenues dans le prochain budget

Le Caire *(A.F.P.)*. — Le gouvernement égyptien a réussi à nouveau un véritable tour de *force en mettant au point son* prochain budget annuel sans supprimer les subventions destinées au maintien des prix des denrées essentielles. Ces subventions constituent le point faible de l'économie égyptienne et le test vital pour toute équipe ministérielle. En janvier 1977, une réduction de ces subventions, à la demande du Fonds monétaire international (F.M.I.), avait provoqué des émeutes sanglantes dans tout le pays et l'armée avait dû, pour la première fois, intervenir dans la capitale et les principales villes égyptiennes.

Samedi 15 décembre, le premier ministre, M. Moustapha Khalil, a annoncé au Parlement le maintien des prix du pain (vendu au cinquième de son prix réel), du thé, du sucre, de l'huile et du butane. A cet effet, le budget de *1980 prévoit une allocation de* 974 millions de livres (1,2 milliard de dollars). Le gouvernement a dû en revanche réduire d'autres crédits et recourir au relèvement des prix de l'essence (+ 15 %), des boissons rafraîchissantes et des cigarettes (+ 10 %).

Les nouveaux prix ont été appliqués dimanche matin.

Le gouvernement a également supprimé les cartes de rationnement pour un million de personnes dont les revenus dépassent un certain plafond, mais a décidé une majoration des salaires des trois millions et demi de fonctionnaires.

Ces mesures ont permis de réduire les subventions, réduction accompagnée d'une compression des dépenses gouvernementales et de mesures d'austérité à la présidence de la République.

Le cabinet du premier ministre a rendu publique dimanche une attestation du consortium européen composé de Thomson-C.S.F. (France) et Siemens (R.F.A. et Autriche), affirmant que M. Moustapha Khalil n'a pas touché de commission pour la signature du contrat dit des *« téléphones »*. Ce contrat, de 1 800 millions de dollars, a été conclu en août dernier et prévoit l'amélioration et le développement *des réseaux téléphoniques* en Egypte.

M. Khalil avait été accusé la semaine dernière par le parti de gauche, le Rassemblement progressiste unioniste, et par la revue *Al Chaab*, organe du Parti du travail socialiste, d'avoir perçu une importante commission du consortium.

Le premier ministre a demandé samedi à l'Assemblée du peuple de constituer une commission d'enquête pour répondre à ces « allégations ».

Irak

QUATRE PENDAISONS POUR CORRUPTION

Bagdad *(A.F.P.)*. — Quatre personnes, de nationalité irakienne, ont été pendues dimanche matin 16 décembre sur ordre du tribunal révolutionnaire pour avoir reçu des pots-de-vin de sociétés étrangères et avoir communiqué à ces dernières des informations secrètes de l'Etat, a annoncé l'Agence irakienne d'information (INA). Parmi les quatre exécutés figure M. Saïd Malek El Ali, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'irrigation, et deux hommes d'affaires, précise l'agence.

Le tribunal révolutionnaire a, en outre, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, pour les mêmes raisons, deux ressortissants irakiens, l'un avocat et l'autre fonctionnaire à l'Institut national de statistiques.

LE FATH REJETTE SUR ISRAËL LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSASSINAT A NICOSIE DE DEUX MILITANTS PALESTINIENS

L'organisation palestinienne Fath a accusé dimanche 16 décembre, dans un communiqué rendu public à Beyrouth, les services de renseignement israéliens d'être responsables de l'assassinat du deuxième secrétaire du bureau de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) à Nicosie, M. Samir Toukan (Ali Salem Ahmad) et d'un autre Palestinien, M. Ibrahim Abdel Aziz (Abou Safouat), tués à coups de revolver samedi soir dans la banlieue de Nicosie par des inconnus.

Les deux Palestiniens, *qui ont* été victimes d'une embuscade à la sortie de leur domicile à Aglos-Dometios, dans la banlieue résidentielle de Nicosie, étaient accompagnés de l'épouse de M. Toukan, de nationalité chypriote, qui est sortie indemne de l'attentat.

Selon l'agence Reuter, qui cite les milieux proches de l'O.L.P. à Nicosie, la principale cible des tueurs était vraisemblablement Abou Safouat, responsable des opérations palestiniennes en Cisjordanie.

M. Lyssaridès, chef de l'Edek, partis socialiste chypriote, propalestinien, a réclamé dans le journal *Ta Nea*, organe du parti, la fermeture immédiate de l'ambassade d'Israël à Nicosie.

« Nous avons depuis longtemps signalé au gouvernement et condamné les activités des agents israéliens à Chypre. Il n'est plus possible de tolérer cet état de choses depuis qu'ils ont commencé à assassiner des membres du corps diplomatique », déclare M. Lyssaridès. — *(A.F.P., Reuter.)*

AMÉRIQUES

Canada

M. TRUDEAU CONDUIRA VRAISEMBLABLEMENT LES LIBÉRAUX AUX ÉLECTIONS DU 18 FÉVRIER

Ottawa *(A.F.P., U.P.I.)*. — *M. Pierre-Elliott Trudeau devrait* annoncer, ce lundi 17 décembre, s'il accepte de conduire le parti libéral au combat des élections du 18 février prochain, provoquées par la chute du cabinet conservateur de M. Clark. Il est presque acquis que l'ancien premier ministre reviendra sur la décision qu'il avait prise le 21 novembre, avant la démission de M. Clark, d'abandonner en mars ses fonctions de leader du parti libéral.

M. Trudeau avait, selon un porte-parole du parti, proposé de *« reconsidérer cette décision »* dès vendredi si le groupe parlementaire libéral lui en faisait la demande. *« Il nous a dit que les choses avaient changé et qu'il était prêt à servir le parti »*, a précisé le porte-parole. Le groupe parlementaire a fait savoir, vendredi soir, qu'il était favorable au maintien de M. Trudeau à son poste. De même, le comité exécutif national libéral a décidé, samedi, *« à l'unanimité et dans l'enthousiasme »* de demander à M. Trudeau de rester à la tête du parti.

Le leader libéral avait laissé entendre, le 21 novembre dernier, qu'il voulait pouvoir se consacrer davantage à ses trois enfants (il vit séparé de son épouse). On lui avait également prêté l'intention de faire campagne pour le « non » au référendum sur l'avenir de la province, qui doit avoir lieu à la fin du printemps prochain, au Québec.

Selon un sondage

LES PARTISANS DU « OUI » AU RÉFÉRENDUM SUR LA « SOUVERAINETÉ » DE LA PROVINCE SONT ACTUELLEMENT MINORITAIRES AU QUÉBEC

Montréal *(A.F.P.)*. — Une victoire du parti québécois au prochain référendum sur la « souveraineté » de la province assortie d'une « association » avec le reste du Canada, qui doit avoir lieu au printemps prochain, paraît incertaine sinon improbable, selon un sondage publié dimanche 16 décembre à Montréal.

Ce sondage d'opinion, publié par le journal *Dimanche-Matin*, portant sur un échantillon d'environ un millier de personnes, indique que, avant même que la question exacte soit rendue publique, 45,8 % des électeurs de la province auraient déjà décidé de voter « non » contre seulement 20,3 % favorables au « oui ». La proportion d'indécis s'élève à 25,6 %. Sur un échantillon québécois uniquement francophone, les proportions restent à peu près les mêmes : 44 % de « non » contre 23,6 de « oui ».

De plus, selon ce sondage, le parti québécois de M. Lévesque est en nette perte de vitesse avec 32,2 % d'intentions de votes favorables contre 50,9 % au parti libéral de M. Claude Ryan et

Cuba

DEUX CASTRISTES DE LA PREMIÈRE HEURE SONT DESTITUÉS DE LEURS FONCTIONS MINISTÉRIELLES

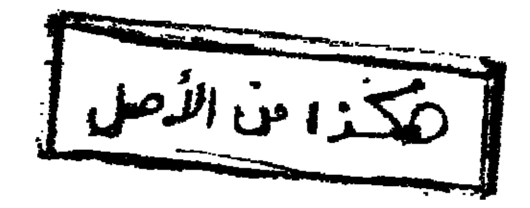
La Havane *(A.F.P.)*. — Deux ministres, compagnons de la première heure de M. Fidel Castro, ont été destitués, le samedi 15 décembre, par décision du Conseil d'Etat cubain.

Le ministre des transports, M. Antonio Enrique Lusson Battle, et le ministre de la santé publique, M. José Gutierrez Muniz, seront respectivement remplacés par M. Guillermo Garcia, membre du bureau politique du P.C. cubain, et par l'actuel ministre de l'intérieur, M. Sergio del Valle, qui sera lui-même remplacé par l'un des vice-présidents du conseil des ministres, M. Ramiro Valdes. Le ministre de la construction, M. José Lopez Moreno, est nommé vice-président du conseil des ministres.

Les observateurs rappellent, à propos de ce remaniement, que, dans un discours sévère, le 28 octobre dernier, le général Raul Castro, ministre des forces armées et numéro deux du régime, avait dénoncé les *« déficiences »* du socialisme cubain et l' *« immobilisme »* des organismes politiques.

M. Fidel Castro lui-même avait, dans un mouvement d'humeur, remarqué, lors de la session de l'Assemblée nationale, en juillet dernier, donné le coup d'envoi à la campagne d'épuration mise à l'étude par la suite. *« Jusqu'à quel* point, avait-il tempêté, avons-*point*, avait-il tempêté, *avons-révolutionnaire et sociale ? »*





LA COOPÉRATION EN QUESTION

(Suite de la première page.)

Etablissement public dépendant du ministère de l'économie et dont la vocation affirmée est d'être un « institut français d'aide au développement », la Caisse centrale s'apparente pourtant de plus en plus à une banque tout à fait traditionnelle. Affirmer que les intérêts privés y règnent en maître serait très excessif. Pourtant, à consulter la liste des membres de son conseil de surveillance, on peut se poser des questions. On y trouve pêle-mêle le vice-président directeur général de la Compagnie des Chargeurs réunis, un directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, le directeur général adjoint du Crédit agricole et le vice-président du comité international de la B.N.P. Encore ces deux derniers appartiennent-ils au secteur nationalisé... De même ne faut-il pas faire de procès d'intention à M. Michel Pébereau, *membre titulaire représentant* l'Etat à la Caisse centrale, sous le fallacieux prétexte qu'il est aussi administrateur de la Société française de matériel d'armement (SOFMA). Il représente, là aussi, les intérêts de l'Etat français. *Enfin, que le nouveau président* de la Caisse centrale cumule ses fonctions avec celles d'administrateur suppléant du groupe Elf-Aquitaine et d'administrateur de la B.N.P. n'a rien de choquant. *Tout juste peut-on se demander* si la présence de ces « experts » n'est pas en partie à l'origine de l'indicible évolution de la politique suivie par cet organisme d'aide. Depuis 1975, il a ouvert un *« deuxième guichet »* à l'intention, dit-il, des *« économies africaines les plus avancées »*. En quatre ans, une trentaine d'opérations de grande envergure et de *« bonne rentabilité »* ont été ainsi financées *pour 1,8 milliard* de francs. Les conditions d'intérêt sont voisines de celles du marché, l'avantage pour le pays emprunter résidant dans les importants différés accordés par la Caisse ; ce qui leur évite de cumuler les dettes à court terme.

« Sans but lucratif »

Intervenant dans tous les domaines économiques des pays concernés, mais principalement dans les secteurs productifs (pour les deux tiers des crédits consentis environ), *la Caisse a, par exemple*, prêté 120 millions de francs à la Société nationale de raffinage du Cameroun (SONARA). Grâce à cette somme, à laquelle se sont ajoutés d'importants prêts *émanant des actionnaires de la* SONARA elle-même (Compagnie française des pétroles, Elf-Aquitaine, Shell, Mobil et Etat camerounais), le pays disposera bientôt d'une raffinerie de 1,5 million de tonnes. De même, grâce en partie aux 130 millions de francs prêtés par la Caisse, l'agrandissement nécessaire de l'usine d'Alucam (filiale à 57,73 % du groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann) va-t-il pouvoir être réalisé. Cette extension, qui correspond à un doublement de la capacité de production d'aluminium, est d'une *« importance vitale »* pour le pays. Alucam consomme certes 70 % de l'électricité produite au Cameroun dispose de l'éclairage électrique), mais demeure le premier exportateur du pays (9 milliards de francs C.F.A. en 1978). Pour des industries comme celle-là, les pays africains sont demandeurs. Le rêve de la « belle-usine-qui-fume - et - qui - rapporte - des - milliards » est très bien entretenu.

C'est, entre autres, ce type de message que s'emploient à faire passer des organisations *« sans but lucratif »* comme le Club de Dakar. L'idée de ce « club », qui n'est pas une *« société secrète »*, est née en 1972 dans l'esprit de M. M.T. Diawara, alors ministre du plan de la Côte-d'Ivoire, au cour d'un colloque réuni à Dakar sur l'industrialisation de l'Afrique. Son objectif primordial : *« Faire des propositions aux gouvernements et aux responsables économiques et sociaux sur les points les plus sensibles des relations entre pays industriels et pays en voie de développement. »* Noble mission. Le Club de Dakar qui se veut *« un lieu indépendant où peuvent réfléchir et se faire entendre des personnes qui ne représentent qu'elles-mêmes »*, a notamment organisé en juin 1977 une rencontre entre huit délégations gouvernementales africaines et une centaine d'industriels français, et une autre en juin 1979, à Lyon, avec à l'affiche douze représentations africaines et cent cinquante *entreprises françaises*. Nul doute que les échanges furent fructueux. Les membres du Club sont des gens de bonne compagnie. Aux côtés de MM. Edgar Faure, Jean-Pierre Fourcade et *Olivier Guichard, on trouve un* directeur du groupe B.S.N.-Gervais-Danone, le président d'honneur d'Elf-Aquitaine, le conseiller du président de la Banque de Paris et des Pays-Bas, le président du groupe *S.C.O.A., celui de* Petrofigaz, celui de la Compagnie Optorg, le directeur des affaires internationales de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, etc... M. Diawara, qui n'est plus ministre, mais l'heureux président d'une société de conseil (PROMOCI) qui dispense ses services — moyennant finances cette fois — aux gouvernements africains, est un homme qui paraît satisfait de son travail. Ses idées, opposées au développement « autocentré » prôné, entre autres, par le président Ahidjo du Cameroun, progressent. Bien sûr, *« l'exemple de l'Iran a montré qu'une industrialisation forcenée, faite dans un climat d'affairisme malsain, débouche sur un rejet violent et une explosion destructrice »*. C'est une mauvaise affaire. Mieux vaut planifier, ordonner tout cela.

Une autre association *« sans but lucratif »* a d'ailleurs été créée dans ce sens en avril 1979. L'Office technique d'études et de coopération internationale (OTECI) a pour vocation affirmée de constituer *« un organisme-relais de cohésion, de coordination et de promotion industrielle des pays en voie de développement »*. Présenté officiellement aux Etats concernés lors d'un colloque sur les transferts de technologie tenu à Amman en mai dernier, l'OTECI n'a encore guère fait recette. C'est pourquoi il s'en est allé demander quelques crédits de fonctionnement au ministère de la coopération, où, il faut le dire, il a essuyé un refus poli.

Le budget de la coopération a peut-être augmenté de 16,7 % pour l'année 1980, *mais il représente* toujours moins de 0,8 % du budget total de l'Etat. L'OTECI n'avait vraiment aucne chance de soutirer quelques sous à cette adresse. D'abord parce que l'on considère au ministère qu'avec *des parrains aussi prestigieux* — le groupe Rhône-Poulenc, la Banque française du commerce extérieur, Alsthom-Atlantique, les Charbonnages de France et UTA — *« cet organisme n'a pas besoin des fonds publics pour survivre »*. Ensuite, parce que l'une des tâches que s'est fixées l'OTECI, à savoir *« associer les P.M.S. aux grandes entreprises dans les pays en voie de développement et y procéder ensemble à des investissements »*, est déjà en partie remplie par une autre — mais oui ! — *« association sans but lucratif »*.

Le *« Centre français de promotion industrielle »* (CEPIA) a été créé en septembre 1972 par M. Paul Huvelin (ancien président du C.N.P.F.) pour *« répondre à l'appel du président Pompidou »* qui s'inquiétait de *« sensibiliser les industriels français aux problèmes de développement des pays africains »*. Son credo à lui : *« Développer une coopération industrielle de plus en plus poussée et de plus en plus imprégnée de compréhension mutuelle. »*

Est-ce à cause de sa relative ancienneté, ou de sa réputation de sérieux ? En tout cas, le CEPIA, lui, est parvenu à faire financer par le ministère de la coopération 40 % de son budget de fonctionnement. Impossible d'être plus précis, la liste des membres ainsi que le budget en question ne peuvent être communiqués. Mais que les Africains se rassurent, le CEPIA ne comprend que des gens sérieux. Au siège, on nous a même indiqué que les relations avec la Caisse centrale de coopération économique étaient excellentes *« grâce à la présence amicale de plusieurs administrateurs »*. Et puis, s'il subsistait le moindre doute sur la crédibilité de cet organisme, le « bureau de promotion économique et commerciale » du ministère de la coopération s'appuierait-il sur lui pour son action de promotion industrielle en Afrique noire ? Certainement pas. Car tout le bel édifice mis au point rue Monsieur pour permettre aux petites et moyennes entreprises françaises de s'implanter sur le marché africain repose sur lui.

En gros, voici comment le système qui est encore au stade des balbutiements va fonctionner.

En Afrique, un volontaire du service national (V.S.N.) est chargé de repérer les projets possibles et les P.M.E. locales en bonne *santé. Cinq d'entre eux* ont déjà été nommés dans cinq pays différents. Muni de moyens de déplacements, et d'un service de secrétariat, le V.S.N. rend compte de ses découvertes à l'attaché commercial de l'ambassade de laquelle il dépend. Il peut aussi contacter directement le ministère de la coopération, ou le secrétariat d'Etat aux P.M.I. qui est, bien entendu, partie prenante dans l'affaire. Les renseignements collationnés sont dûment vérifiés et transmis aux chambres de commerce, à la Direction des relations économiques extérieures (D.R.E.E.) et à la Proparco, filiale de la C.C.C.E., précisément chargée de *« faciliter le transfert de la technologie française à des P.M.E. à créer dans les pays en voie de développement »*.

Avec un capital de 10 millions de francs, la PROPARCO peut soit prendre des participations minoritaires dans les petites entreprises en question, soit faciliter le financement de « joint venture » entre sociétés africaines et françaises. C'est ici que le CEPIA entre en action. En liaison constante avec les chambres de commerce, le C.N.P.F., le ministère de la coopération et le secrétariat d'Etat aux P.M.E., le CEPIA, alerté par le V.S.N., qu'il aide de temps à autre en procédant en Afrique à des opérations « coup de poing », est chargé de sélectionner les partenaires français adéquats. Les conditions *sont très* rigoureuses. *« Pas d'entreprises malades dans notre vivier. Pour tenir le choc en Afrique, il faut être en pleine forme. »* Les industriels français qui souhaiteraient s'installer outre-mer pour *« se refaire une santé »* perdue sur le difficile marché national n'ont aucune chance.

« L'entreprise coopérante », ainsi qu'on la dénomme rue Monsieur, c'est l'avenir. Et tant pis pour la *« confusion des genres »* dénoncée par les mauvaises langues.

« Sans l'aide et l'agrément du gouvernement français, l'entreprise industrielle coopérante n'a guère de chances de voir le jour », écrivait déjà en 1977 M. Jean-Paul Gardinier dans un livre judicieusement intitulé *le Pari industriel de l'Afrique* (1). Le vice-président du CEPIA, qui est aussi président de la Société pour la promotion et la gestion industrielle (SOPROGI) et directeur général de la Société pour le développement industriel et commercial avec l'Amérique latine (SODALCO), peut être satisfait. Ses idées ont fait leur chemin.

PATRICE CLAUDE.

(1) Editions France-Empire.

Prochain article :

UNE « CHASSE GARDÉE » ?

PART DES INTÉRÊTS ÉTRANGERS ET FRANÇAIS (en %) DANS L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DE DIX PAYS AFRICAINS

		Congo	R.C.A.	Cameroun	Benin	Togo	Tchad	Sénégal	Niger	Hte-Volta	Gabon
Transf. produits de mer	Intérêts étrangers	100		67							
	dont Intérêts français	90		N.C.							
Transf. produits du bois	Int. étr.	100	88,7	84							80
	Int. fr.	N.C.	77,5	45							75
Corps gras	Int. étr.							96,3	69	82	
	Int. fr.							96,3	4,5	82	
Biens alimentaires	Int. étr.	100		78,5	71	29,3	85,5	94		48,5	72,4
	Int. fr.	100		72,5	N.C.	29,3	85,5	94		48,5	72,4
Boissons	Int. étr.	97,5	100	79		63,5	37,5	90,3	93,3	95	93,5
	Int. fr.	75,5	50	67		18,6	37,5	53,7	82,7	96	93,5
Tabacs	Int. étr.	100	100	84,5			85	100		90	90
	Int. fr.	100	100	84,5			85	100		90	90
Textiles	Int. étr.	70	9	75	52	59,5	85	82,4	70	38	82
	Int. fr.	60	9	38	28	N.C.	35	82,4	70	38	20
Cuirs - Chaussures	Int. étr.	100	100	66	100	100		100	61	100	
	Int. fr.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.		100	28,5	N.C.	
Chimie - Pétrochimie	Int. étr.	83	100	64	60	39,7	50	93	46	45	72
	Int. fr.	77	100	47,5	60	30	50	73,5	46	35	60
Matériaux construction	Int. étr.			48	50			59,4	5,5	25	75
	Int. fr.			48	50			47	5,5	25	37
Mécanique - Métall. - Elect.	Int. étr.				86	70	95,8	81,8			
	Int. fr.	100	76		86	70	95,8	75,5			
Transform. métaux	Int étr.	100	76	90						71	96,5
	Int. fr.			88						71	96,5
Imprimerie - Papiers	Int. étr.			50	40			88	30,8	12	
	Int. fr.			50	40			80	30,8	12	
Energie - Elect. - Eau	Int. étr.			19,5			40		5,3		35
	Int. fr.			19,5			40		5,3		35

Ce tableau a été constitué à partir des données fournies par le numéro spécial du « Bulletin de l'Afrique noire » (Ediafric - la Documentation africaine). Il ne concerne que les industries de transformations. Il est peut-être nécessaire de rappeler que l'exploitation bancaire, pétrolière, minière et commerciale de ces pays est également fortement dominée par les intérêts français.

DIPLOMATIE

APRÈS LES DÉCISIONS DE L'OTAN

Pékin accueille favorablement le renforcement de la défense de l'OTAN

La Chine a accueilli favorablement la décision de l'OTAN de déployer de nouveaux missiles nucléaires en Europe occidentale pour faire face à la « *menace* » et au « *chantage* » soviétiques. Chine nouvelle, sans commenter directement cette décision, s'est fait l'écho, dimanche 16 décembre, de diverses réactions positives qu'elle a provoquées dans l'opinion ouest-européenne.

Elle a notamment cité des déclarations de spécialistes de la défense et du désarmement ouest-allemands lançant des mises en garde contre une « *disparité des forces* » entre l'Europe et le pacte de Varsovie qui « *aurait pour résultat de permettre à la partie la plus forte d'imposer son diktat* ».

L'agence cite des extraits d'organes de presse français soulignant que la France « *n'est nullement indifférente à la menace croissante quotidienne de la part des forces de l'Est* » et accueillant la décision de l'OTAN comme une « *riposte absolument inévitable* » à cette menace.

Les réactions de Moscou et de Varsovie

● A MOSCOU, en revanche, la presse continue à condamner la décision de l'OTAN et tourne en dérision les offres de négociation sur les euromissiles. C'est ainsi que Tass accusait dimanche l'OTAN de vouloir « *tromper l'opinion publique* » en prétendant qu'il sera possible de négocier tout en préparant le déploiement des missiles. « *Non messieurs*, écrit l'agence officielle soviétique, *il ne faut pas tromper les peuples. (...) Si vous avez opté pour la « politique de force », si vous ne renoncez pas à la doctrine de l'offensive et du concept de l'attaque par anticipation, si vous avez au programme, au moins pour cinq ans, non pas une réduction mais un accroissement rapide des armements, tout nous est clair.* »

● A VARSOVIE, où M. Marchais a passé les journées de samedi et dimanche, le communiqué publié après la visite du secrétaire général du P.C.F. affirme notamment que la décision de l'OTAN « *constitue un nouveau pas dans la course aux armements* » qui contraste avec « *les propositions constructives* » des pays socialistes. — *(A.F.P.)*

● MME SIMONE VEIL, présidente du Parlement européen, est arrivée dimanche 16 décembre à Yaoundé pour une visite de cinq jours au Cameroun, en sa qualité de coprésidente de l'Assemblée consultative A.C.P./C.E.E. — *(Reuter.)*

Le P.C.F. renouvelle son invitation au P.S. pour une action commune

Le parti communiste a lancé, samedi 15 décembre, une nouvelle invitation aux organisations de gauche afin de discuter d'une action commune contre le renforcement de l'arsenal nucléaire de l'OTAN en Europe. Après la réunion à laquelle avaient participé, au siège du P.C.F., la C.G.T., l'UNEF, l'UNCAL, L'ARAC, le Mouvement de la paix, le M.J.C.F., les anciens combattants de la S.N.C.F. et les Amis de *Témoignage chrétien*, M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du comité central du parti communiste, a indiqué que « *la discussion a fait ressortir une opposition commune des organisations présentes à la décision de l'OTAN et une volonté commune d'agir rapidement pour empêcher sa réalisation et imposer une négociation débouchant sur des mesures de désarmement* ». Le P.C.F. propose l'organisation d'une manifestation le 20 décembre à Paris.

M. Fiterman a déclaré que la réponse des dirigeants socialistes, qui ont renvoyé à la prochaine réunion de leur bureau exécutif, le 19 décembre, l'examen de l'invitation du P.C.F. (*le Monde* daté 16-17 décembre), « *soulève un sérieux problème* », dans la mesure où cela « *revient à repousser à la mi-janvier une action elle-même éventuelle* ». M. Fiterman estime que le P.S. n'a pas fait montre d'une « *volonté d'action rapide et claire* ».

« *Si on suivait le parti socialiste*, a-t-il ajouté, *cela voudrait dire que nous nous trouverions dans la situation où la grave décision de l'OTAN aurait été prise sans que les travailleurs, les démocrates de France, fassent entendre leur voix alors que des manifestations importantes ont déjà eu lieu dans plusieurs pays voisins. Cela veut dire que nous laisserions le champ libre aux manœuvres qui se développent déjà pour faire de la décision de l'OTAN un fait accompli. Nous considérons que ce serait très préjudiciable.* »

Aussi les participants à la réunion de samedi ont-ils décidé d'une nouvelle rencontre ce lundi 17 décembre, à laquelle sont invitées les autres organisations, « *y compris le parti socialiste* ». M. Fiterman a déclaré que seule la C.F.D.T. avait donné une réponse « *catégoriquement négative* » à la proposition du P.C.F. *A la remarque de M. Mitterrand* selon laquelle d'autres questions justifieraient « *tout autant* » des actions communes du P.C.F. et du P.S., M. Fiterman a répondu : « *Rien n'est plus important pour nous que la paix, et nous nous trouvons là devant une menace de guerre évidente. Nous avons pris connaissance de positions récentes de dirigeants socialistes sur cette question et, nous y avons vu la possibilité d'actions communes. Pourquoi François Mitterrand met-il le pied sur le frein dès lors que nous faisons une proposition claire, précise, réalisable immédiatement ?* »

La visite du premier ministre britannique aux États-Unis

Mme Thatcher évoque avec M. Carter la modernisation de l'armement nucléaire britannique

Mme Thatcher devait rencontrer, ce lundi 17 décembre, à Washington, le président Carter avant de se rendre aux Nations unies, à New-York. Le premier ministre britannique, dont c'est le premier voyage officiel aux Etats-Unis, devait étudier notamment avec le président Carter le problème de la modernisation de la force de dissuasion nucléaire britannique.

De notre correspondant

Londres. — Au cours de ses entretiens avec le président Carter, Mme Thatcher n'entend pas discuter seulement des questions brûlantes de l'actualité (Iran, Rhodésie, Irlande, relations Est-Ouest), mais souhaite aborder le problème du remplacement de la force de dissuasion britannique. En dépit des critiques de la gauche travailliste et de divers mouvements pacifistes qui sont en pleine vitalité, Mme Thatcher est décidée à maintenir une telle force. Mais aucune décision n'a encore été prise sur les options offertes à la Grande-Bretagne en remplacement des quatre sous-marins armés d'engins Polaris. Aussi Mme Thatcher voudrait-elle obtenir du président des garanties sur la livraison du nouvel engin balistique stratégique Trident (appelé à remplacer les Polaris à la fin des années 80) et en faire baisser le prix.

A la lumière des indications que lui donnera le président Carter, le premier ministre britannique voudrait en effet être en mesure de prendre une décision ferme dans le courant de 1980, en tout cas avant l'élection présidentielle américaine de novembre. Le ministère de la défense ne fait pas mystère de ses préférences pour le projet Trident, à savoir : cinq sous-marins (un de plus s'ajoutant aux quatre actuellement en service), tous armés de seize missiles dotés chacun de huit têtes nucléaires (MIRV) permettant de toucher des objectifs séparément. Une force de cinq sous-marins permettrait d'avoir toujours trois bâtiments en patrouille. D'autre part, la Royal Navy pourrait ainsi utiliser toute l'expérience technique acquise antérieurement avec les Polaris. L'ensemble du projet Trident coûterait entre 4 et 5 milliards de livres, à répartir sur une période de dix à douze ans.

Les partisans du programme estiment qu'il n'absorbera approximativement que 7 % du budget de la défense nationale. Ce prix est tout de même considéré comme prohibitif par les partisans d'une autre solution, à laquelle les Américains songent également : celle d'un système de missiles de croisière lancés à partir d'avions, de bases terrestres et de sous-marins. Formule moins coûteuse que celle du Trident, qui obligera, à terme, le gouvernement britannique à réduire ses forces conventionnelles, dont probablement, d'ici trois ou quatre ans, les effectifs cantonnés en Allemagne fédérale. Le ministère de la défense paraît pourtant préférer le système Trident, considéré comme moins vulnérable.

La Rhodésie et l'Iran

Mme Thatcher ne prévoit pas de difficultés majeures dans la discussion des autres problèmes à l'ordre du jour. D'autant plus que, selon elle, le gouvernement conservateur doit être considéré par Washington comme un très bon partenaire, et peut-être même comme le meilleur élève de la classe atlantique, devant la R.F.A.

La levée des sanctions américaines contre la Rhodésie, décidée à la veille de l'arrivée du premier ministre britannique à Washington, élimine un point du contentieux entre Londres et les Etats-Unis. Mais Mme Thatcher rappellera sans doute aux dirigeants américains la nécessité, le moment venu, de participer à un effort financier international pour dédommager les colons rhodésiens de la perte de leurs terres.

Au sujet de l'Iran, Mme Thatcher réaffirmera le désir de coopération avec Washington qu'elle avait déjà exprimé à M. Vance lors du récent passage à Londres du secrétaire d'Etat américain (*le Monde* du 13 décembre). Les milieux officiels ne manquent pas de rappeler que Mme Thatcher a été un des premiers dirigeants occidentaux à condamner la prise d'otages de Téhéran, et que des mesures pratiques ont été prises par Londres pour soutenir la politique américaine, comme l'interdiction d'envoyer de l'équipement militaire et des pièces détachées à l'Iran ou la décision des compagnies British Petroleum et Shell de ne pas renouveler en 1980 les contrats d'achat de pétrole iranien. Néanmoins, comme le note le *Times*, la Grande-Bretagne n'envisage pas de « geler » les avoirs iraniens dans les banques anglaises.

HENRI PIERRE.

Après le rejet du budget communautaire

LE R.P.R. DÉNONCE LES « SOCIALISTES ATLANTISTES »

« *L'Assemblée européenne cherche à s'arroger un pouvoir législatif qui ne lui est pas reconnu et, par là même, à se substituer aux gouvernements nationaux, au mépris de la souveraineté des Etats et de la règle de l'unanimité qui en est l'expression* », souligne dans un communiqué le R.P.R., qui « *se félicite de voir que, à l'exception de ceux des socialistes qui sont en réalité supra-nationaux et atlantistes, tous les représentants français ont voté contre le rejet du budget afin de préserver l'équilibre institutionnel de la Communauté et les chances d'une véritable construction européenne* ».

Il « *adjure le gouvernement français de s'opposer à toute forme de compromis qui mettrait en cause les règles des traités et les intérêts de la France* ».

● ERRATUM. — Dans l'article sur le scrutin de l'Assemblée européenne publié dans *le Monde* daté 16-17 décembre, il fallait, pour le vote des parlementaires français, lire *absents*, ne prenant donc pas part au vote, et non *abstentions*. Quant au « M. Weil », qui était mentionné, il s'agissait de Mme Simone Veil.

EUROPE

Grande-Bretagne

Les liaisons dangereuses de M. Winston Churchill junior

De notre correspondant

Londres. — La saga des Churchill continue : de nouveau, le nom prestigieux s'étale à la première page des journaux britanniques. Mais, cette fois, c'est un autre Winston qui s'illustre, et non pas sous les ordres de Mars, mais de Vénus : le jeune député conservateur, petit-fils de l'homme d'Etat, a, en effet, admis sa liaison avec une belle divorcée, Mme Soraya Kashoggi, ancienne femme de l'homme d'affaires saoudien qui a amassé une fortune énorme comme intermédiaire dans le commerce d'armement.

M. Winston Churchill a déclaré qu'il était bien le « Monsieur X... » cité comme amant de Mme Kashoggi dans le procès que celle-ci a engagé contre des policiers corrompus. Il a préféré révéler son identité, à la suite de l'initiative d'un député et ancien ministre travailliste qui demandait au premier ministre d'ouvrir une enquête sur les relations de Mme Kashoggi avec « *un homme politique s'occupant des problèmes de défense entre 1976 et 1978* ». M. Churchill a été l'un des porte-parole de l'opposition conservatrice sur ces questions à la date indiquée. Selon les milieux officiels, il n'a jamais eu accès à des documents confidentiels. Mme Kashoggi, de son côté, affirme n'avoir jamais eu accès au bureau de M. Churchill, ni avoir vu le moindre papier. Mme Thatcher refusera très certainement l'enquête demandée.

Malgré les efforts de quelques députés pour ressusciter l'affaire Profumo (le ministre de la guerre qui partageait les faveurs d'une prostituée avec l'attaché naval soviétique) et, malgré l'appétit de scandale de certaines publications, l'« affaire Churchill » n'ira probablement pas loin. Mais la carrière politique de l'intéressé risque d'en souffrir. D'autant plus que Mme Thatcher trouve le personnage encombrant. Elle n'avait pas apprécié qu'il vote contre les instructions du parti dans le débat sur la Rhodésie et l'avait renvoyé de son poste en novembre 1978. Elle ne lui offrit pas la moindre petite place dans son gouvernement. Peut-être était-elle déjà au courant des « faiblesses d'amour » du jeune Churchill, qui a quelque mal, semble-t-il, à porter un nom aussi illustre. — H. P.

Irlande du Nord

La conférence sur l'avenir de la province s'ouvrira le 7 janvier

M. Humphrey Atkins, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, vient d'annoncer que la conférence sur l'avenir de cette province se tiendra à partir du 7 janvier à Belfast. Elle avait initialement été prévue pour le 3 décembre (*le Monde* des 28 novembre et 9-10 décembre). Le parti travailliste et social-démocrate de l'Ulster (S.D.L.P.), principal représentant des catholiques, a accepté d'y participer. Son nouveau président, M. John Hume, a précisé que le problème de la réunification de l'Irlande, bien qu'il ne soit pas inscrit à l'ordre du jour, sera traité de manière informelle. En acceptant de discuter ce point, Londres permet la tenue de cette conférence.

Jusqu'à présent, les unionistes démocrates (protestants) du pasteur Ian Paisley avaient accepté l'invitation de M. Atkins. Le parti de l'alliance, regroupant des catholiques et des protestants, avait adopté la même position. En revanche, le parti unioniste, majoritaire parmi les protestants, a refusé dès le début le principe de ces pourparlers.

A Belfast, la tension reste vive. L'IRA provisoire vient de marquer, dimanche 6 décembre, son dixième anniversaire, en tuant cinq soldats britanniques et en annonçant que, cette année, elle ne respecterait pas de trêve de Noël. C'est en effet le 16 décembre 1969 que des nationalistes irlandais, en désaccord avec les nationalistes modérés, ont créé l'IRA provisoire afin de poursuivre par tous les moyens la guerre contre le Royaume-Uni en Irlande du Nord.

Le meurtre de ces cinq soldats britanniques porte à trois cent vingt-sept le nombre des victimes militaires de l'IRA depuis dix ans. C'est l'attentat le plus grave depuis ceux du 27 août dernier. A Dublin, le nouveau premier ministre irlandais, M. Charles Haughey, a immédiatement condamné cette nouvelle action de l'IRA provisoire.

Union soviétique

UN COMITÉ POUR LA DÉFENSE DE Mme VELIKANOVA EST FORMÉ A MOSCOU

Moscou (*A.F.P.*). — Six défenseurs soviétiques des droits civiques et humains ont créé un comité de défense de Mme Tatiana Velikanova, arrêtée le 1er novembre dernier, a annoncé, jeudi 13 décembre à Moscou, l'académicien André Sakharov. Il comprend Mmes Larissa Bogoraz, Helena Bonner-Sakharov, Sophie Kalistratova et MM. Lev Kopelev, Alexandre Lavout et Leonard Ternovski. Le comité recueillera et diffusera toutes les informations concernant l'affaire de Mme Velikanova. Il a lancé d'autre part un appel à la création de comités semblables dans d'autres pays.

Le physicien Sakharov a précisé que les parents de Mme Velikanova n'avaient toujours pas été informés des faits qui lui sont reprochés. Elle est détenue actuellement àla prison de Lefortovo, à Moscou. Elle a joué un rôle considérable dans la défense des minorités nationales et de différents groupes religieux.

D'autre part, à Stokholm, tous les lauréats des prix Nobel 1979 ont lancé, jeudi 13 décembre, un appel à M. Brejnev en faveur de la réunification de la famille de M. Edward Lozansky, un physicien soviétique juif qui a émigré aux Etats-Unis il y a trois ans. Ils demandent que Mme Tatyana Lozansky et sa fille Tania, âgée de huit ans, puissent le rejoindre. Le physicien avait quitté l'U.R.S.S. avec l'assurance que sa famille pourrait le rejoindre ultérieurement. A Moscou, Mme Lozansky a expliqué qu'à l'époque les autorités avaient permis à son mari d'émigrer en Israël en tant que juif. Elles avaient conseillé au couple de divorcer pour pouvoir, une fois que M. Lozansky serait installé « ailleurs qu'en Israël » autoriser Mme Lozansky, qui n'est pas juive, et leur fille de l'y rejoindre. Mme Lozansky espère que l'intervention des prix Nobel poussera les autorités soviétiques à lui permettre enfin de rejoindre son mari aux Etats-Unis.

Tchécoslovaquie

A un mois de la fin de sa peine

LE JOURNALISTE JIRI LEDERER EST HOSPITALISÉ

Prague (*A.F.P.*). — En raison de la détérioration de son état de santé, l'ancien journaliste tchécoslovaque Jiri Lederer, cinquante-huit ans, a été transféré à l'hôpital pénitentiaire de Prague-Pankrac de la prison d'Ostrava, où il purgeait une peine de trois ans, apprend-on parmi les proches du prisonnier.

M. Lederer avait été condamné en octobre 1977 pour « *avoir fourni à des centres d'émigrés des matériaux nuisant aux intérêts de la République* ». Mme Elzbieta Ledererova, Polonaise d'origine et membre du comité de défense des personnes injustement poursuivies (VONS), avait demandé récemment la libération conditionnelle et anticipée de son mari, qui doit être libéré normalement le 13 janvier prochain. Le directeur de la prison d'Ostrava, en refusant cette faveur, lui aurait déclaré ne pas vouloir risquer sa réputation.

M. Lederer, signataire de la Charte 77, avait déjà fait deux mois de prison en 1970, puis en 1972 il avait été condamné à deux ans de prison pour avoir diffamé une puissance alliée à la suite, notamment, d'articles sur la Pologne publiés en 1968.

Espagne

Mettant fin à un exil de quarante ans

M. LEIZAOLA A TRANSMIS SES POUVOIRS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL BASQUE A GUERNICA

Madrid (*A.F.P.*). — Le président du gouvernement basque en exil, M. Jesus Maria Leizaola, a transmis solennellement ses pouvoirs, dimanche 16 décembre, au président du conseil général basque, M. Carlos Garaicoechea. Cette cérémonie, qui marquait la dissolution officielle du gouvernement en exil, s'est déroulée à Guernica, capitale spirituelle du nationalisme basque.

M. Leizaola, quatre-vingt-trois ans, était rentré samedi à Bilbao, après quarante années passées en France. Il s'était exilé pendant la guerre civile et, après avoir détenu le portefeuille de la justice et de la culture dans le gouvernement basque en exil, avait remplacé son président, M. José-Antonio de Aguirre, à la mort de ce dernier, en 1960.

M. Leizaola avait décidé de rentrer en Espagne après l'approbation par référendum, en octobre, du statut d'autonomie pour les provinces basques.

A Bilbao, M. Leizaola a déclaré qu'il regrettait l'absence des prisonniers et exilés politiques basques, ajoutant toutefois que le Pays basque « *bénéficiait maintenant des droits démocratiques* ». Il a précisé qu'il ne désirait désormais exercer aucune fonction politique.

● *M. Jose Buendia* a été élu, dimanche 16 décembre, secrétaire général de la Confédération nationale du travail (*C.N.T.*) par le cinquième congrès national de cette centrale syndicale de tendance anarchiste, qui vient de se tenir à Madrid. Le précédent congrès national de la C.N.T. avait eu lieu en 1936 à Saragosse. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Nicaragua

● LA DETTE EXTERIEURE SERA NEGOCIEE, a-t-on appris le samedi 15 décembre. Ainsi l'ont décidé les représentants de soixante banques privées réunis à Mexico avec les responsables nicaraguayens. La dette extérieure laissée par le régime Somoza se monte à 1,664 milliard de dollars, dont 490 millions proviennent de banques privées. Les trois quarts de ces emprunts ont été effectués auprès de banques américaines, 15 % auprès d'établissements européens et 10 % auprès de japonais. — *(A.F.P.)*

République démocratique allemande

● VINGT ET UN MILLE NEUF CENT VINGT-HUIT PERSONNES ont bénéficié de l'amnistie décrétée à l'occasion du trentième anniversaire de la R.D.A., a-t-on appris lundi 17 décembre à Berlin-Est. Parmi les amnistiés figurent cent quarante-neuf étrangers. — *(A.F.P.)*

Togo

● LE PRESIDENT EYADEMA a signé dimanche 16 décembre une ordonnance ramenant l'âge de la majorité civique à dix-huit ans au lieu de vingt et un, ce qui permettra à plusieurs centaines de milliers de jeunes de s'inscrire sur les listes électorales en vue du référendum constitutionnel ainsi que des élections présidentielles et législatives prévues le 30 décembre. — *Reuter.)*

هكذا من الأصل

LES DIFFICULTÉS DU RÉGIME DE PHNOM-PENH

PRÉSIDENT DU FRONT NATIONAL DE LIBÉRATION

M. Son Sann lance un appel à l'union de tous les Khmers face à l'invasion vietnamienne

De notre envoyé spécial

Suk-Sann (Cambodge). — *« Divisé depuis 1970, le Cambodge devint le pays de la corruption, puis, après 1975, le pays de la barbarie. Je convie tous les Khmers à remonter le courant pour retrouver notre honneur, notre dignité, et pour sauver nos malheureux frères et sœurs. Essayons, entre combattants rivaux, de nous entendre pour mettre fin au drame, pour cesser de nous entretuer. Si nous sommes unis, les étrangers ne pourront plus se servir de nos divisions pour exterminer jusqu'au dernier Khmer. Si nous sommes unis, le monde nous aidera. La tâche de libération ne pourra pas être le fait d'une seule personne ou d'un seul groupe, mais d'une action coordonnée de tous les patriotes dignes du nom de Cambodgiens. »*

Depuis les profondeurs d'une jungle difficile à pénétrer et impaludée, dans un village de paillotes où tremblent de fièvre, de froid et de faim quelque deux mille civils rescapés d'un groupe qui en comptait six mille en mai, un vieux monsieur digne et ascétique, ancien premier ministre du prince Sihanouk, flanqué ici d'un général et d'un colonel qui servirent dans l'armée du maréchal Lon Nol, a lancé, vendredi 14 décembre, devant une poignée de journalistes cet appel pathétique à l'union de toutes les forces du Cambodge. Cet appel prenait du même coup la forme d'un défi à l'occupant vietnamien. Certains le jugeront dérisoire. Mais M. Son Sann, qui est âgé de soixante-huit ans, et fut dix-sept fois ministre du prince et est réputé pour son intégrité, est venu de loin.

Depuis le mois d'août, il a quitté Paris où il vivait depuis dix ans. Il dit : *« Nous avons le devoir d'exister, ne serait-ce que pour donner courage au peuple khmer. (...) Le bateau Cambodge sombre et son peuple se noie. Certains, dont nous sommes, sont montés à bord pour tenter d'aider. D'autres restent sur la berge, ce n'est pas à moi de les juger. »* C'est là le premier trait décoché au prince Sihanouk et aux *« anciens corrompus de la République Lon Nol »* dont la Confédération se tient à l'écart du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.), présidé par M. Son Sann.

Il reste hasardeux d'estimer la force politique et militaire de ce mouvement créé en octobre : il jouit du soutien d'une partie des Khmers à l'étranger et, ce dont M. Son Sann ne parle pas, des sympathies de la Chine et de l'aide matérielle des militaires thaïlandais. Ce sont eux qui aident le F.N.L.P.K. à subsister et surtout à regrouper, sous le commandement du général Dien Dell, divers mouvements et groupuscules de la résistance (dont certains se réclament du patronage du prince), ce qui ne va pas sans frictions, parfois sanglantes. Face aux Vietnamiens, la priorité semble encore être, ici comme à l'étranger, aux querelles et aux règlements de comptes entre Khmers. Cependant M. Son Sann affirme : *« Depuis la formation du F.N.L.P.K., beaucoup de mouvements intérieurs de résistance nous ont contactés. Des gens viennent à nous d'un peu partout. Nous ne manquons pas d'hommes, mais d'armes et de munitions. »*

Mésentente avec le prince Sihanouk

Au sujet des rumeurs faisant état de pressions étrangères en vue d'une association du F.N.L.P.K. et des Khmers rouges, il répond : *« S'unir n'est pas possible. Nous sommes au service du peuple et celui-ci n'acceptera jamais plus la barbarie des Khemers rouges. Notre seul point commun, dans l'immédiat, est que nous combattons les Vietnamiens, chacun de notre côté. »*

M. Son Sann n'a guère de doutes sur les intentions de Hanoï. Ses certitudes s'enracinent dans l'histoire : *« Les Vietnamiens ont toujours été à l'étroit au Tonkin. C'est pour cela qu'ils ont « libéré » le Champa* (royaume hindouiste indochinois du IIIe au XVIIe siècle anéanti par les Vietnamiens) *et l'on sait ce qu'il est advenu de la race des Chams : elle a disparu.*

» Ensuite, ils ont « libéré » le Kampuchea-Krom (Cochinchine) *et l'on sait ce qui est advenu des Khmers qui y vivaient. Le Nord-Vietnam a également « libéré » le Sud-Vietnam, et l'on connaît le sort réservé au F.N.L. Puis ce fut le tour du Laos, et aujourd'hui du Cambodge.*

» Par rapport aux Khmers rouges, il y a un changement de méthodes, mais le génocide continue. On vide les provinces du Sud. On fait partir les Khmers en Thaïlande. Ensuite viendront s'établir les Tonkinois. Cela dure depuis des siècles. »

M. Son Sann ajoute : *« Le Vietnam sait, par expérience, qu'un occupant ne peut pas résister à la volonté de tout un peuple (...). Nous ne sous-estimons pas l'appareil militaire de Hanoï, mais les Vietnamiens ont des problèmes de moral avec leurs soldats sudistes, et de logistique. Ils sont engagés dans une guerre de type colonial et d'annexion parfaitement injuste. Ils violent les principes du non-alignement et viennent d'être condamnés par les Nations unies. Notre cause est juste, le peuple est à nos côtés.*

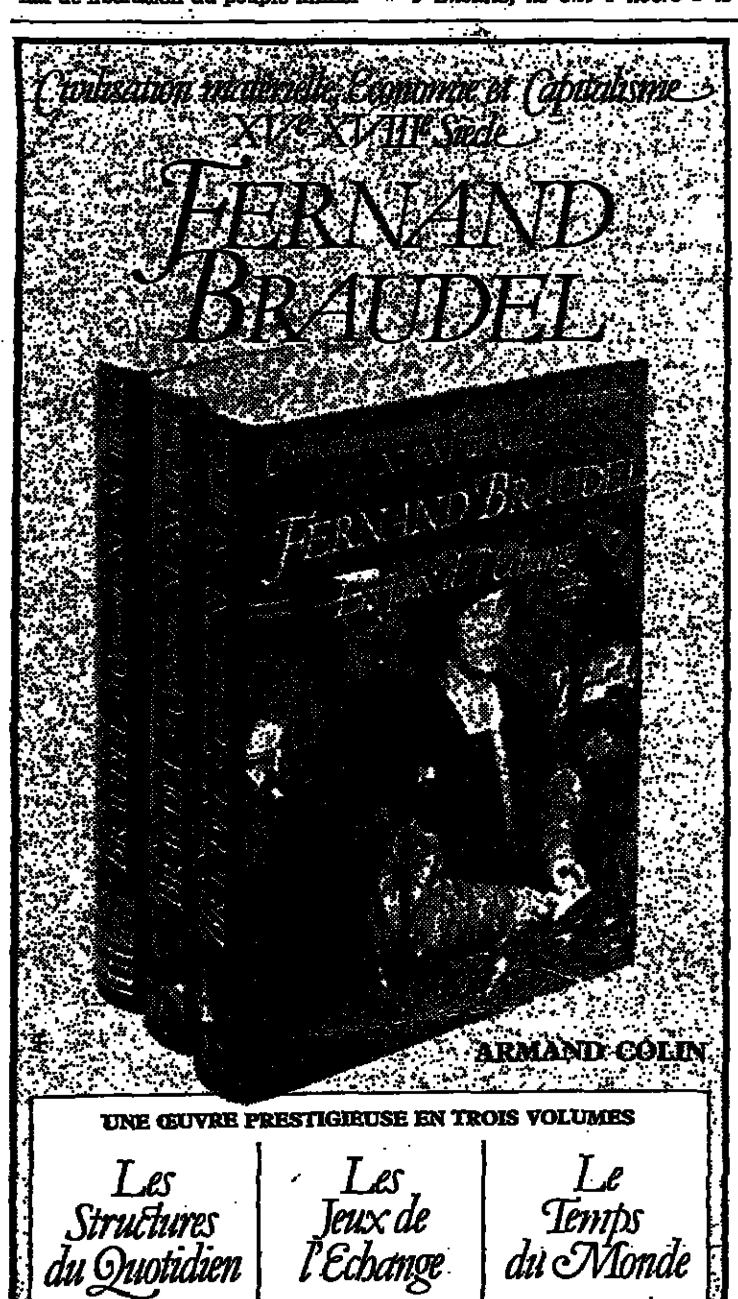
» Le vote de l'ONU est une planche de salut pour le Cambodge. C'est à partir de cette résolution qu'il faut œuvrer en vue d'un cessez-le-feu, d'un retrait des forces armées vietnamiennes sous le contrôle des Nations unies, d'une conférence internationale et d'élections au suffrage universel et secret. Mais d'abord il faut que toutes les parties au conflit s'engagent à lever le blocage de l'aide internationale pour que le peuple puisse survivre, et que les représentants des diverses composantes khmères, y compris ceux qui collaborent avec le Vietnam, se rencontrent dans un lieu neutre pour déterminer le sort du Cambodge, pour mettre fin au drame et pour reconstruire le pays. »

Appel louable, mais face à Hanoï, qui a toujours élaboré sa politique en fonction d'un rapport de forces sur le terrain, il conviendrait de mettre un terme aux divisions intestines et aux querelles de personnes entre Cambodgiens et, en premier lieu, à celles qui persistent entre les trois grandes figures nationales, capables à elles seules de rallier la quasi-totalité du peuple khmer : le prince Sihanouk et son ancien premier ministre, M. Penn Nouth, d'une part, et M. Son Sann de l'autre. Ce dernier se défend d'être un diviseur, mais ne prétend pas non plus être le dénominateur commun. Il est trop âgé, dit-il, pour avoir des ambitions personnelles. M. Son Sann précise qu'il a proposé à diverses reprises au Prince de prendre la tête du F.N.L.P.K. Mais celui-ci, à l'époqueque — en mars — avait jugé jugé prématuré de déclencher la lutte armée avant l'extermination des khmers rouges, et avait décliné l'offre.

Le prince a, depuis lors, formé sa *« confédération »* et lancé un appel à la lutte armée. *« Pendant que le prince changeait d'avis, des hommes et des femmes mouraient au Cambodge chaque jour. Des résistants, qui se sont souvent battus depuis 1975 et qui n'étaient pas prêts à mettre bas les armes comme le voulait Sihanouk, ont risqué leur vie pour ravitailler la population. Devait-on attendre, tergiverser, ou se jeter à l'eau ? J'ai rejoint ces hommes. Je n'impose rien, nos décisions sont prises en commun. (...) Je juge, en ces heures tragiques, que les polémiques sont stériles. Nous poursuivons l'action que nous avons commencée. Si d'autres veulent nous aider, d'une manière ou d'une autre, ils peuvent le faire. Même si elles sont différentes, nos activités et les leurs peuvent être complémentaires. »*

De toute évidence, M. Son Sann ne tient pas à rompre avec le prince, mais d'autres, autour de lui, semblent d'un avis contraire. Peut-il se réclamer ouvertement de Norodom Sihanouk alors que le F.N.L.P.K. dépend largement du soutien de militaires thaïlandais qui exècrent l'ancien monarque ? Le vieil homme paraît, contre sa volonté, enfermé dans ce dilemme. Mais est-ce un hasard s'il a choisi de se battre sous les couleurs du drapeau sihanoukiste ? Un drapeau qui flotte sur le village de Suk-Sann, au milieu de cette clairière « libérée », en pleine jungle, dans les montagnes des Cardamomes, au Cambodge.

R.-P. PARINGAUX.





SELON LE CHEF DU P.C. PRO VIETNAMIEN

L'opposition relève la tête et s'est infiltrée au sein du parti

L'échec de la campagne diplomatique engagée par Hanoï pour obtenir la reconnaissance du nouveau régime de Phnom-Penh, l'incapacité dans laquelle se trouve toujours la toute-puissante armée vietnamienne de briser une résistance qui se poursuit et même parfois semble s'intensifier dans certaines régions, expliquent le durcissement récent des dirigeants vietnamiens. Leur ton est devenu plus ferme, tandis que leur dispositif militaire se renforçait le long de la frontière khméro-thaïlandaise. Dans deux discours prononcés le mois dernier, M. Pen Sovan, l'*« homme fort »* du nouveau régime pro-vietnamien, a reconnu devoir faire face à de sérieuses difficultés et s'en est pris nommément à la France et à sa politique indochinoise.

« Nous devons renforcer notre unité contre la subversion dans tous les domaines. (...) L'ennemi refuse d'abandonner ses manœuvres. » Ainsi s'exprimait le 12 novembre devant le personnel de Radio-Phnom-Penh M. Pen Sovan, chef du nouveau P.C. khmer, vice-président du régime, ministre de la défense et commandant en chef de l'armée. Parmi les *« fausses rumeurs »* répandues, la première est celle selon laquelle *« la population doit attendre le retour de Sihanouk, cet idiot »*. Une autre, *« très grave »*, est l'œuvre de *« traîtres »* qui, *« le 11 novembre à Kompong-Speu* (une des rares villes que puissent visiter les organisations internationales d'aide) *ont furtivement placardé des affiches dans les rizières au moment de la récolte disant que les Vietnamiens interdisaient que l'on coupe ce riz. Leur noir dessein était d'inciter notre peuple à haïr nos amis vietnamiens »*. Qui donc a pu distribuer cette affiche, qui confirme les accusations de certains témoins qui se sont rendus au Cambodge ? Les *« ennemis »* sont-ils assez forts pour se montrer ouvertement dans des secteurs où des étrangers passent quotidiennement, ou bien cette affiche a-t-elle été placardée dans un secteur où elle n'aurait pas dû l'être ?

Mais le fait le plus important, et le plus nouveau, de ce discours, est l'aveu que la résistance au régime persiste, y compris dans la capitale : *« Beaucoup de groupes, Bannières d'immortalité, Libération khmère, Nationalistes et autres (...) opèrent dans le pays,* dit M. Pen Sovan. *Ces types* (il cite les noms de Tit Samrech, Hem Ket Sana et Chamraeun Phal) *ont même lancé une campagne de propagande autour de Phnom-Penh et jusque dans la ville. Ils y ont tenu un congrès dans une usine à Stung-Meanchey. Nous connaissons tout cela : nous voulons seulement savoir jusqu'où ils pourront aller. »*

Quelques jours plus tard, le 17 novembre, s'adressant, cette fois, au congrès des intellectuels khmers, M. Pen Sovan a mis à nouveau en garde contre les *« manœuvres ennemies (...) qui cherchent par tous les moyens à miner notre jeune administration »*. Il a aussi annoncé que des arrestations avaient récemment eu lieu. Les personnes, dont il avait cité précédemment les noms, sont accusées d'avoir *« tenté d'inciter à la révolte nos cadres »*. Le problème n'est toutefois pas réglé car *« récemment ils* (les groupes d'opposants) *ont conduit un certain nombre de nos cadres hors du droit chemin. Encore aujourd'hui certains de nos frères ont de la poussière dans les yeux ; beaucoup ont encore des doutes sur notre révolution. Maintenant que les imposteurs sont incarcérés, ce phénomène a disparu, sauf en ce qui concerne les « parus »* — surnom qui, selon certaines sources, serait celui attribué aux partisans de l'ancien premier ministre Son Sann, — *qui sont des traîtres à la solde de l'ennemi. »*

Sans doute sensible aux critiques de certains de ses compatriotes contre une présence vietnamienne trop voyante, le chef du P.C.K. explique aux intellectuels qu' *« il faut examiner clairement le sens de l'indépendance et de la souveraineté. En tant que possesseurs* (du pays) *nous sommes libres de faire tous les v'ins que nous voulons et nos hôtes ne font que nous aider. La présence actuelle de nos amis vietnamiens ne veut pas dire qu'ils sont ici pour contrôler ou décider du sort du peuple cambodgien. »*

Les difficultés reconnues avec franchise par le régime pro-vietnamien de Phnom-Penh sont confirmées par des informations citées par le *Far Eastern Economic Review* de Hongkong. Celle-ci fait état d'une récente purge qui aurait coûté son poste à un ministre et au secrétaire général du Front, M. Ros Samay, accusé de collusion avec l'Occident. Un groupe de journalistes aurait par deux fois essuyé des coups de feu sur la route 4. M. Heng Samrin, le président du régime, a déclaré le mois dernier à des visiteurs occidentaux que deux journalistes soviétiques avaient été tués au cours d'une embuscade sur l'artère principale du pays, la route 1 reliant Phnom-Penh à Ho-Chi-Minh-Ville. Enfin, des Khmers rouges se sont, selon Radio-Phnom-Penh, *« ralliés pour tenter de s'infiltrer au sein du peuple afin de perpétrer des actes néfastes au sein de l'administration et de l'armée »*.

Une telle situation est inquiétante pour Hanoï, qui tient le régime khmer à bout de bras et qui doit aussi faire face à l'impatience des Soviétiques, inquiets de voir les Vietnamiens patauger à leur tour dans le bourbier cambodgien. C'est probablement ce qui explique le mécontentement de Hanoï à l'encontre de la France. Si Hanoï s'est jusqu'à présent abstenu de critiquer publiquement Paris, Phnom-Penh ne s'en prive pas. Ainsi, M. Pen Sovan a-t-il ajouté la France à sa liste d' *« ennemis qui cherchent par tous les moyens à nous attaquer. Quand l'un échoue, ils en cherchent un autre. Les autorités réactionnaires thaïlandaises, en collusion avec les expansionnistes de Pékin, l'impérialisme U.S., la France et le Japon demandent l'ouverture d'un pont routier pour amener l'aide à travers la frontière khméro-thaïlandaise »*. Cette *« manœuvre »*, qui a pour but *« de nourrir les réactionnaires et les restes des troupes de Pol Pot »* a été *« révélée au grand jour »* et les ennemis ne *« peuvent plus dissimuler leur vrai visage »*.

PATRICE DE BEER.

UN APPEL À L'AIDE INTERNATIONALE

Une cinquantaine de personnalités venues d'horizons différents nous ont envoyé un appel en faveur de l'ouverture du Cambodge à l'aide internationale et aux observateurs étrangers :

« Ouvrez le Cambodge : ouvrez-le à toutes les aides, à toutes les organisations médicales, à un grand nombre d'observateurs, tel est le vœu pressant que nous adressons aux autorités de Phnom-Penh. Nous nous adressons aux autorités sons solennellement au Vietnam qui, après avoir mis fin au génocide organisé par les Khmers rouges, contrôle militairement le territoire ; nous nous adressons solennellement à la Thaïlande, qui contrôle la frontière occidentale et par là même le ravitaillement des troupes de Pol Pot, pour la suppression de tout obstacle, si justifié qu'il puisse sembler aux uns et aux autres par des données techniques ou stratégiques très réelles, au sauvetage d'un peuple martyr. Nous demandons solennellement aux grandes puissances d'apporter enfin au peuple cambodgien une aide qui soit à la mesure de ses besoins. »

Ont signé cet appel : Yves Arcadias, Gabriel Arnaud, Lucie Aubrac, Georges Boudarel, Jeanne Brunschwig, Claude Cadart, Henri Cartan, Henryane de Chaponay, Gustave Choquet, Didier Dacunha-Castelle, Pierre Daix, Marianne Dabouzy, Alain Decaux, Philippe Devillers, Jean Dieudonné, Jean Dresch, René Gallissot, Marek Halter, Hsiang Ying Chang, Daniel Jacoby, Vladimir Jankélévitch, Marie Jolas, Alfred Kastler, Jean Lacouture, Louis Leprince-Ringuet, André Lwoff, Jean-Paul Mathieu, Christian Melet, Alexandre Minkowski, Hélène Parmelin, Jean-Claude Pecker, Anne Philipe, Edouard Pignon, François Ponchaud, Louis Pulseux, Madeleine Reberioux, Henri van Regemorter, Daniel et Fannette Roche, Maxime Rodinson, Claude Roy, Georges et Fanny Schapira, Laurent Schwartz, Paul Thibaud, René Thom, Vercors, Antoine Vial, Pasteur Voge, Brice Wong, Mireille Gansel, Daniel Hemery.

Inde

Avant le scrutin du début janvier

Le chef de l'État souhaite que les électeurs puissent voter « librement et sans crainte »

De notre correspondant

Nous publions ci-dessous le premier article de Patrick Francès, qui vient de prendre le poste de correspondant du « Monde » à New-Delhi, d'où il couvrira les événements dans le sous-continent indien.

New-Delhi. — Le président de la République, M. Sanjiva Reddy, a lancé, vendredi 14 décembre, dans une allocution radiodiffusée, un appel aux quelque trois cent soixante millions d'électeurs pour que l'élection de la Chambre basse du Parlement indien — le Lok Sabha — qui aura lieu du 3 au 6 janvier, se déroule dans une atmosphère *« calme et paisible »* et d'une manière *« disciplinée »*. *« Nous sommes la plus grande démocratie du monde »*, a rappelé, non sans fierté, M. Reddy, en invitant ses concitoyens, *« au moment où la démocratie est partout menacée »*, à se montrer dignes de cette réputation et à prouver une nouvelle fois — tout comme lors des six précédentes consultations — que l'Inde est une nation fermement attachée à la non-violence et aux principes démocratiques.

Le président Reddy a souhaité que chaque citoyen puisse exercer, *« librement et sans crainte »*, son droit de vote, un vœu que le journal *Tribune* interprétait le lendemain comme une allusion à la pratique qui, dans certains Etats de l'Union, notamment en Uttar-Pradesh et au Bihar — qui désignent plus du quart des députés — consiste, pour les castes dominantes, à imposer leur loi en monopolisant les isoloirs et en en interdisant l'accès aux autres castes, particulièrement aux « intouchables » à qui la Constitution indienne réserve pourtant un certain nombre de sièges à la Chambre du peuple.

Dans son allocution, le président Reddy a fait allusion à la *situation tendue que connaît*, depuis plusieurs semaines, l'Etat de l'Assam, dans le nord-est de l'Inde, à la suite de l'inscription sur les listes électorales de plusieurs milliers d' « étrangers », *c'est-à-dire de Népalais et surtout* de musulmans originaires du Bangladesh et du Bengale-Occidental (*le Monde* du 12 décembre). Exprimant l'anxiété suscitée par des *« événements intervenus dans certaines régions du pays »*, il s'est, toutefois, déclaré confiant dans l'avenir et convaincu que la voix de la sagesse finirait par prévaloir.

En attendant, M. Reddy, constatant qu'aucun parti local ni aucune coalition n'était en mesure d'y constituer un gouvernement stable, et usant des pouvoirs spéciaux que lui confère, en pareil cas, la Constitution, a placé, dès le 12 décembre, l'Etat sous le contrôle présidentiel — *« president's rule »* L'administration y est désormais assumée par le pouvoir central et l'Assemblée locale est suspendue. Quant au scrutin de janvier prochain, il a été, faute de candidats (ils avaient décidé de boycotter les élections ou avaient été empêchés de remplir les formalités requises), ajourné dans onze des quatorze circonscriptions de l'Etat ainsi que dans celle de Shillong, au Meghalaya voisin.

PATRICK FRANCÈS.

Le Monde

politique

LE DÉBAT AU SEIN DU P.S.

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS SECRÉTAIRES FÉDÉRAUX

M. Mitterrand s'efforce de désamorcer le mouvement en faveur de M. Rocard

M. François Mitterrand a, samedi 15 décembre, devant les journalistes, tiré la leçon de la conférence nationale des premiers secrétaires fédéraux du P.S., réunie le même jour à Paris. « A dix-sept mois de l'élection présidentielle, a-t-il souligné, le P.S. doit répondre à des questions immédiates plutôt que de mener une campagne qui n'est pas encore à l'ordre du jour. »

Après avoir écarté l'idée lancée par M. Gilles Martinet d'un « ticket Mitterrand-Rocard, le premier secrétaire du P.S. a indiqué qu'il a pour mission de « mener le combat socialiste en France » et qu'il n'a pas l'intention d'y faillir. Il a rappelé que le P.S. s'efforce de recréer un « mouvement populaire » capable de l'emporter en 1981.

Cette intervention du premier secrétaire se situe au lendemain de la parution dans « l'Unité » d'un article de M. Lionel Jospin critiquant sévèrement M. Michel Rocard (« le Monde » daté 16-17 décembre) et, à l'avant-veille de la publication, dans nos colonnes, d'un « point de vue » de deux socialistes contestant que M. Rocard soit le meilleur candidat pour 1981. (Voir ci-contre.)

Dimanche, une trentaine d'élus, réunis à Auch autour du maire de la ville et président du conseil général du Gers, M. Jean Laborde, ont estimé que M. Michel Rocard doit « se tenir prêt à répondre à l'appel du parti ».

« L'élection présidentielle n'est pas à l'ordre du jour » : tel est le mot d'ordre adopté à l'unanimité par les premiers secrétaires des fédérations socialistes ; tel est le message que M. Mitterrand s'est efforcé de faire passer samedi, en lui donnant une certaine solennité. Le chef de file des socialistes s'efforce en effet de mettre un terme à la bataille engagée *de facto* au sein du parti (*le Monde* du 11 décembre), en vue de la désignation du candidat socialiste pour 1981. Amorcée par les déclarations de ses propres partisans, et notamment par l'initiative de M. Louis Mermaz, demandant au premier secrétaire de hâter l'annonce de sa candidature, cette pré-campagne s'est poursuivie par la publication, dans nos éditions du 21 novembre, d'un appel signé des présidents du conseil général du Gard et du Pas-de-Calais, MM. Gilbert Baumet et Henri Darras, souhaitant que M. Mitterrand rassemble le P.S. *« autour de son meilleur candidat »*, c'est-à-dire, dans l'esprit des signataires de cet appel, autour de M. Michel Rocard. MM. Baumet et Darras n'avaient, ni l'un ni l'autre, soutenu le député des Yvelines au congrès de Metz.

Qu'il s'agisse de sa propre candidature ou de celle de M. Rocard, M. Mitterrand considère qu'il faut éviter cette *« précipitation imbécile »*, selon l'expression qu'il a employée devant les responsables fédéraux. D'une part en raison de la conjoncture politique, qui l'incite à la prudence. *« Que ferait le P.S.*, dit-il en substance, *si, se trouvant doté d'un candidat à l'élection présidentielle, il devait affronter un scrutin législatif anticipé consécutif à une dissolution de l'Assemblée nationale ? »*

D'autre part, M. Mitterrand veut enrayer la dégradation de l'image du parti qu'il dirige. Il souhaite notamment éviter que le P.C. ne puisse, sans craindre d'être démenti, taxer le P.S. de *« présidentialisme »*, ou d'obsession présidentielle.

C'est pourquoi il invoque la *« réalité »* du parti, qu'il oppose *« aux déchirements artificiels »* auxquels s'attache la presse. De même il se félicite de la réorganisation du P.S. entreprise après le congrès de Metz et dresse un bilan électoral flatteur *« malgré la désunion de la gauche »*. *« Nos résultats dans les consultations partielles*, a-t-il souligné, *sont supérieurs à notre meilleur niveau atteint depuis 1905, c'est-à-dire à celui que nous avons atteint lors des récentes élections municipales et cantonales en 1977 et 1979. »*

Enfin, M. Mitterrand met l'accent sur la réserve qu'il observe lui-même à l'égard des personnalités qui lui sont opposées, affirmant qu'il n'a *« jamais accepté de prendre une position publique désobligeante »* à leur égard.

Si les difficultés actuelles ne proviennent ni des structures du parti, ni de sa situation électorale, ni de l'absence de débat théorique (puisque les sections discutent du « projet socialiste »), il reste à incriminer, selon le leader socialiste, une campagne présidentielle interne prématurée.

S'il est vrai que le parti doit désormais *« s'attaquer aux problèmes de l'heure »*, encore faut-il au préalable désamorcer tout mouvement de sympathie en faveur de M. Michel Rocard, encore faut-il éviter que ne se créent, au sein du P.S., les conditions d'une candidature du député des Yvelines. Tel est le sens des mises au point du premier secrétaire, samedi ; tel est le sens des plus récentes initiatives de ses amis : celle de MM. Depoorter et Fabre contre l'idée que M. Rocard puisse être « le meilleur candidat » ; celle de M. Lionel Jospin contre la pensée rocardienne.

Tout c'est en effet passé comme si M. Mitterrand s'efforçait d'accréditer l'idée que M. Rocard, rangé parmi les *« camarades trop pressés »*, agit à contretemps, cherchant à transformer le doute qu'il perçoit dans les rangs socialistes en désaveu de l'action du député des Yvelines, il a souligné devant les responsables fédéraux que ceux qui entretiennent une atmosphère de précampagne nuisent au parti.

En fait, il n'est pas sûr que le député des Yvelines souhaite hâter le processus de désignation du candidat ; mais il est vrai que M. Rocard nourrit l'espoir de voir se développer un mouvement en sa faveur dans les rangs de la majorité du parti.

A cet égard, la démarche de MM. Depoorter et Fabre est habile. En répondant à MM. Baumet et Darras (dont les écrits sont qualifiés par M. Mitterrand de *« pattes de mouches »*), ils indiquent que la contre-offensive des amis du premier secrétaire se situe auprès des fédérations qui paraissent être tentées par une candidature Rocard, en l'occurrence celles du Gard et du Pas-de-Calais.

Bien que prévue de longue date, la réunion des premiers secrétaires fédéraux a également permis aux amis de M. Mitterrand de marquer des points. La résolution finale en appelle au rassemblement du parti autour de son premier secrétaire et condamne les *« tentatives de démoralisation »*. Elle permet à la direction d'opposer la base militante du P.S. à ceux qui se prévalent des sondages.

Ces instruments de mesure de l'opinion sont d'ailleurs rangés par le premier secrétaire parmi les moyens dont disposent certaines forces, non seulement pour polariser l'attention autour d'un duel entre MM. Mitterrand et Rocard, mais aussi pour imposer ce dernier au P.S.

La contre-offensive se développe enfin sur le terrain idéologique. C'est le rôle de M. Jospin. Le secrétaire national chargé des relations internationales et numéro deux du parti socialiste met en accusation la pensée *« vague et neutre »* de M. Rocard dans un article de *l'Unité* (*le Monde* daté 16-17 décembre). Il fonde sa critique sur un texte du député des Yvelines que nous avions publié dans nos éditions du 21 novembre, et qui avait pour thème : « Donner plus de dignité au débat public ».

L'argumentation que développe M. Jospin s'inscrit dans le prolongement des interventions des responsables de la majorité du parti, et notamment de celle de M. Mitterrand, devant le comité directeur (*le Monde* du 11 décembre) : il s'agit au fond de montrer que la pensée de M. Rocard est infidèle au socialisme, et, selon M. Jospin, proche de celle de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber.

Ce jugement appelle une question de fond : s'il est avéré que M. Rocard, qui a un passé de militant de gauche, n'est pas ou n'est plus socialiste, quel sort lui réserve-t-on ?

Trop ou trop peu

Passera-t-on du procès d'intention au procès en bonne et due forme ? En tout cas, c'est trop, ou trop peu. C'est trop si M. Rocard est socialiste. C'est trop peu s'il ne l'est pas. Les socialistes, eux-mêmes en butte à *des critiques de ce type* (*le P.S. n'est-il pas accusé par le P.C. de « virer à droite » ?*), devraient pourtant être prévenus des dangers d'un tel cheminement, et en préserver leurs propres militants.

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées. Ou bien il s'agit de contraindre M. Rocard à engager un débat politique afin d'obtenir qu'il s'aligne sur *« la ligne de Metz »* et cesse de tenir son propre discours. Ou bien il s'agit, en durcissant le ton et la critique à son encontre, de provoquer de sa part un raidissement tel qu'il soit conduit à en appeler aux militants de sa bonne foi socialiste, et donc à être candidat à la candidature, éventuellement contre M. Mitterrand ; outre l'inconvénient qu'il y aurait pour M. Rocard à revenir sur la promesse faite à Metz de ne pas se présenter contre le premier secrétaire, une telle situation le mettrait en position de faiblesse.

Pour l'heure, M. Mitterrand continue de faire comme s'il devait être candidat, en se gardant de franchir le point de non-retour. S'il n'a pas dit formellement qu'il s'engagerait une troisième fois dans la compétition élyséenne, il s'est toutefois employé, samedi, à rassurer ses partisans. Ceux d'entre eux qui doutent de sa détermination n'ont pu qu'être satisfaits de l'entendre réaffirmer qu'*« il assume la responsabilité principale »* au P.S. et qu'*« il entend mener cette tâche à bien, c'est-à-dire mener le combat contre la politique du président de la République, celle du gouvernement et du grand patronat »*.

Ainsi témoigne-t-il que la direction socialiste n'a pas l'intention de modifier, sous la pression, le scénario prévu : la convention nationale de la mi-janvier portera exclusivement sur le « projet socialiste ». Ce n'est qu'une fois le projet voté que l'on préparera le congrès extraordinaire, réuni « avant l'été », chargé de désigner le candidat socialiste.

Quant au rôle de la presse, comment celle-ci pourrait-elle s'abstenir de constater que le P.S. est à nouveau plongé dans une bataille qui ressemble fort à celle qui a précédé le congrès de Metz ? N'est-ce pas M. Jean Poperen qui constatait, dans *Synthèse-Flash*, que le débat sur la stratégie *« retrouve toute son importance au P.S., où il interfère avec la lutte pour le contrôle du parti, que le congrès de Metz n'a pas close »* ?

JEAN-MARIE COLOMBANI.

« L'élection présidentielle n'est pas à l'ordre du jour »

Les premiers secrétaires fédéraux du P.S., qui sont pour la plupart favorables à la majorité du parti (douze seulement d'entre eux, sur quatre-vingt-dix-sept, se réclament des courants minoritaires) ont approuvé samedi 15 décembre le dispositif de péréquation financière entre les fédérations proposé par M. Paul Quilès, membre du secrétariat national. Cette réforme doit permettre à chaque fédération socialiste de disposer, dès 1980, d'au moins un membre permanent.

Puis ils ont adopté la résolution suivante :

« Les premiers secrétaires fédéraux constatent que la situation réelle du parti socialiste apporte un démenti à tous ceux qui présentent le P.S. comme affaibli, diminué et démoralisé. Cette campagne a d'ores et déjà échoué : le nombre d'adhérents reste stable ; la campagne d'adhésions commence à porter ses fruits ; les derniers résultats électoraux sont dans l'ensemble bons ; jamais le parti socialiste n'a fait preuve d'autant d'activité sur tous les terrains. Il mène de front un travail de réflexion (le débat démocratique sur le projet) et l'action militante (la présence dans les luttes aux côtés des travailleurs). Il n'a cessé et ne cessera de proposer aux forces de gauche des actions unitaires à la base.

Les premiers secrétaires fédéraux soulignent qu'à l'heure actuelle, ce qui compte c'est la réflexion, la discussion collective et démocratique pour doter le parti d'un projet capable de redonner confiance au peuple de gauche et de le mobiliser ; ce qui compte, c'est la lutte contre la politique désastreuse menée par le pouvoir et sa majorité ; ce qui compte, c'est d'être aux côtés des travailleurs et de la population qui subissent de plein fouet les effets de la crise. L'élection présidentielle n'est pas à l'ordre du jour. Le parti socialiste n'a que faire d'une campagne présidentielle « à l'américaine ». L'heure venue, il se dotera du candidat capable de rassembler les socialistes, de rassembler la gauche et susceptible de gagner pour permettre d'instaurer le socialisme.

Les premiers secrétaires fédéraux affirment que dans le contexte politique actuel, marqué par la crise du capitalisme avec toutes ses conséquences (chômage, autoritarisme et négation du rôle du Parlement, menace sur les libertés...) le rôle des militants socialistes est de renforcer la cohésion et l'unité du parti autour de son premier secrétaire François Mitterrand et pour cela de combattre avec fermeté toute tentative de démoralisation qui ferait le jeu de la droite. La victoire est possible..., elle passe par l'union des forces de gauche. Le P.S., confiant dans l'avenir et porteur de l'espérance unitaire, mettra tout en œuvre pour réaliser cet objectif. »

POINT DE VUE

A propos du « meilleur candidat socialiste »

par CHARLES DEPOORTER et EDMOND FABRE (*)

TOUT le monde s'en souvient. Voici un peu plus d'un an, Michel Rocard lançait une vaste offensive en vue du congrès de Metz. Dans son dispositif de campagne, l'action menée de l'extérieur du parti tenait la place essentielle. Aujourd'hui, le même scénario semble devoir se reproduire. Deux camarades de nos fédérations (Pas-de-Calais et Gard) ont cru devoir alerter les socialistes et leur suggérer de *« rassembler le P.S. autour du meilleur candidat »*, dans un article où ils désignent, sans le nommer, Michel Rocard.

Cette libre opinion, *a priori* modeste, a bénéficié d'un large écho sur les ondes *avant même que le* premier lecteur du journal ait pu en prendre connaissance ! Si nous souscrivons pleinement à l'objectif *« Gagner en 1981 »*, *on nous permettra* de formuler des critiques sur la nature et la portée de cet appel. A partir de trois thèmes : le lieu et le moment du débat, la légitimité par les sondages et, enfin, quel est le *« meilleur candidat »* ?

Singulière méthode que celle qui consiste à *lancer le débat sur le* choix du candidat socialiste à l'élection présidentielle de l'extérieur du P.S. Il est vrai que, pour certains, tout le monde pourrait en parler — instituts de sondage, radio, télévision, journaux... — sauf le parti socialiste ! Jusqu'à présent, tant au bureau exécutif qu'au comité directeur, le problème n'a jamais été posé. Pourtant, dès le lendemain du dernier comité directeur, une offensive qui n'avait rien laissé à l'improvisation se faisait jour. Jugeons-en : un communiqué à l'A.F.P., une interview en direct à France-Inter d'un des auteurs avant même la parution du *Monde*, puis des commentaires sur toutes les chaînes de radio et de télévision. La pression s'accentue dans les jours qui suivent avec l'article de deux « militants de base » sur le même thème dans *le Figaro* et celui de Gilles Martinet dans *le Matin*. Du bel ouvrage !

Disons-le tout net, les militants socialistes et le peuple de gauche, s'ils sont avides de débats, sont las de ces *manœuvres inspirées* du marketing politique qui nuisent à l'image de notre parti et desservent en toute hypothèse la cause qu'elles prétendent défendre. Le P.S. réfléchit et travaille, en ce moment, sur le projet socialiste tout en poursuivant son action sur le terrain. Ce projet est suffisamment riche et difficile pour mériter toute l'attention des militants, qui ne veulent pas se laisser distraire par des préoccupations qu'ils auront tout loisir d'aborder en temps utile. Ce refus de respecter *un calendrier*, ce télescopage des objectifs, ne sont pas la marque d'une grande cohérence et révèlent une impatience incompatible avec la poursuite d'un grand dessein. Des erreurs de ce type ont déjà été commises avant le congrès de Metz lorsque fut *déclarée ouverte* la succession de François Mitterrand, répartis des rôles et posée une candidature pour 1981.

Rarement, si loin d'une échéance *électorale*, un tel bombardement de sondages et de commentaires portant sur les images, les cotes de popularité de certains hommes politiques et les intentions de vote ne s'était abattu sur les citoyens français. Nos deux amis, manifestement moins dubitatifs sur la portée des sondages que la moyenne de nos compatriotes, soutiennent que l'opinion aurait déjà tranché en faveur de Michel Rocard. On nous permettra d'être plus sceptiques, voire critiques sur cette nouvelle source de légitimité démocratique.

Outre l'effet de contagion des sondages lié à leur multiplicité et à l'extraordinaire amplification des commentaires, la veille, le jour et le lendemain de leur sortie, il est permis de s'interroger sur l'intérêt, pour le moins suspect, que portent des journaux ouvertement de droite — *Figaro-Magazine, Paris-Match, l'Express...* — à « aider » le parti socialiste à désigner le candidat le plus dangereux pour Giscard ! Enfin, est-il vraiment sérieux d'accorder tant de crédit à des publications d'intentions de vote si loin du but et alors que tant d'événements peuvent surgir sur la scène politique ?

Rappelons pour mémoire ce sondage de juin 1973 où François Mitterrand face à Giscard d'Estaing était crédité de 38 % : huit mois après, il frôlait les 50 % ! Un chercheur de la Fondation nationale de *science politique, spécialiste des* sondages, se montrait, cette semaine, dans l'hebdomadaire *le Point*, plus mesuré que beaucoup d'observateurs et concluait ainsi une étude sur les atouts respectifs des deux candidats : *« A dix-huit mois de l'élection, il est impossible de trancher entre les deux interprétations. »* Contrairement à ce que *suggèrent nos deux camarades*, l'opinion — notion nouvelle dans le discours de gauche, — qui a subi et subira d'autres fluctuations dans les mois à venir, est probablement moins transparente qu'ils ne le pensent.

∴

On déplorera ici que les auteurs *de l'article fondent leur choix sur* une lecture dépolitisée des sondages et sur une ligne politique ambiguë, ligne qui explique par ailleurs, pour une large part, les *« irrésistibles ascensions »* dans les sondages. Parlons clair. Avant de se prononcer sur le meilleur candidat qui défendra les couleurs du socialisme en 1981, *chaque militant se posera plusieurs questions. Lesquelles ? Sans* en donner une hiérarchie et sans être exhaustif, on en évoquera ici trois. Quel candidat rassemblera derrière lui l'ensemble du parti ? Quel candidat fera un bon président pour la France ? Enfin, car l'enjeu est éminemment politique, les militants feront un choix en fonction de critères politiques.

Si le socialisme, c'est-à-dire la transformation profonde de la société, est impossible, le meilleur candidat est certainement celui qui propose des aménagements, mais pas le changement fondamental que rappelle la motion du congrès de Metz. Si les difficultés nationales ou internationales doivent prochainement se dissiper, pourquoi chercher un homme d'Etat *expérimenté* et dont le caractère prouve qu'il peut aborder les tempêtes ?

Ne serait-il pas intéressant de savoir ce qu'en pensent le peuple de gauche et ceux qui sont tentés de le *rejoindre* pour créer un *avenir* meilleur ? Bref, nous sommes loin des formulations approximatives des *questions* des sondeurs. En ce qui nous concerne, nous sommes sûrs que le parti socialiste dans sa diversité saura trouver démocratiquement et hors de toute manipulation le candidat qui exprimera le mieux les aspirations de la gauche et qui saura, une fois élu, rassembler les Français.

(*) Respectivement membre du comité directeur, militant de la fédération socialiste du Pas-de-Calais, et premier secrétaire de la fédération socialiste du Gard.

Deux élections cantonales

GIRONDE : canton de Bordeaux-3 (deuxième tour).

Inscr., 20 313 ; vot., 2 957 ; suffr. expr., 2 639. M. Hugues Martin, R.P.R., 2 639 voix, *ELU*.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Raymond Moynet, R. P. R., démissionnaire pour raisons de santé, qui avait été réélu au second tour des élections cantonales de mars 1976 avec 5 578 voix contre 3 951 à M. Christian Danthez (P. S.) et 623 à M. André Puytorac (div.).

Au premier tour de cette élection partielle, M. Martin était arrivé en tête avec 2 581 voix contre 1 002 à M. Christian Galloin (U.D.F.), 768 à M. Philippe Royer (P. S.), 304 à Mme Dominique Saulière (P. C.) et 244 à M. André Puytorac (indép. écol.). Il y avait eu 20 313 inscrits, 4 962 votants et 4 899 suffrages exprimés. Bien qu'ayant obtenu 52,68 % des suffrages exprimés, M. Martin n'avait pu être proclamé élu, n'ayant pas recueilli un nombre de voix égal au quart des inscrits. Seul en lice au second tour, il bénéficiait du désistement du candidat U.D.F.]

INDRE : canton de Vatan (deuxième tour).

Inscr., 4 698 ; vot., 2 937 ; suffr. expr., 2 838. MM. Francis Levasseur, sans étiq., sout. maj., cons. mun. de Saint-Florentin, 1 495 voix, *ELU* ; André Prompt, P.S., 1 343.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Maurice Bauchet (P.C.), décédé, qui avait été réélu au second tour des élections cantonales de mars 1976 avec 1 480 voix contre 1 471 à M. Bailly (mod.), maire de Giroux. Il y avait 3 984 inscrit.s 3 867 votants et 2 951 suffrages exprimés.

Au premier tour de cette élection cantonale, M. Levasseur était arrivé en tête avec 1 183 voix contre 975 à M. Prompt et 637 à M. Marcel Foulon (P.C.) sur 4 698 inscrits, 2 867 votants et 2 795 suffrages exprimés.

Alors que le total des voix de gauche au premier tour était de 1 612, soit 57,67 % des suffrages exprimés, M. Prompt ne recueille au second tour que 1 343 voix, soit 47,32 % des suffrages exprimés. Le candidat du P. C., que M. Prompt avait devancé au premier tour, ne s'était pas désisté pour le représentant socialiste.]

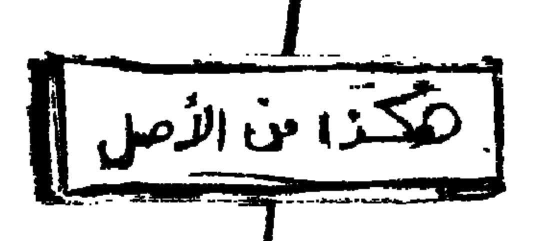
UN NOUVEL APPEL EN FAVEUR DU DÉPUTÉ DES YVELINES

Une semaine après la publication de l'appel de MM. Baumet et Darras, respectivement présidents du conseil général du Gard et du Pas-de-Calais, le président du conseil général du Gers, M. Jean Laborde, député, maire d'Auch, a estimé que, *« dans l'état actuel de l'opinion, il ne semble pas que M. François Mitterrand soit, en ce moment, le meilleur candidat pour une élection présidentielle »*.

S'exprimant, dimanche 16 décembre, au micro de R.-M.C., à l'issue d'une réunion groupant une trentaine d'élus socialistes de la région Midi-Pyrénées, M. Laborde a précisé : *« Nous tenons simplement à ce que M. François Mitterrand ne perde pas de vue cette responsabilité de permettre au meilleur candidat de se dégager au sein du parti et dans les règles du parti. Nous souhaitons plus de clarté dans le comportement des socialistes pour éviter un divorce ou un décalage entre le parti et l'opinion publique. A l'heure actuelle, M. François Mitterrand est le meilleur rassembleur, le plus apte à assurer la cohésion du parti, à continuer à le faire progresser, et il l'a démontré ; mais il ne paraît pas être le meilleur candidat socialiste à la présidence. »*

Dans une déclaration adoptée à l'issue de cette réunion, les élus présents approuvent l'analyse faite par MM. Baumet et Darras, ainsi que *« les raisons pour lesquelles M. Rocard a déclaré à Metz qu'il ne serait pas candidat contre M. François Mitterrand »*. Ils ajoutent : *« Nous pensons que M. Rocard doit se tenir prêt à répondre à l'appel que pourrait lui lancer le P.S., ainsi que tous les travailleurs du pays qui lui font confiance pour la victoire du socialisme. »*

● *M. Bernard Fournier* a été réélu président national de l'Union des jeunes pour le progrès au cours de l'assemblée générale de ce mouvement de jeunes gaullistes. Il a déclaré que *« l'U.J.P. entend participer activement aux élections présidentielles »* et *« s'efforcera de susciter la candidature d'une personnalité indépendante et gaulliste authentique »*.



Des militants communistes et socialistes cherchent à restaurer les conditions de l'« union dans les luttes »

Une centaine de personnalités de gauche, universitaires pour la plupart, ont signé un appel « *pour l'union dans les luttes* ». Les signataires, membres du parti communiste ou du parti socialiste, ou bien n'appartenant à aucune formation politique, ont, en commun, d'exercer des responsabilités au sein de leur parti, de leur syndicat ou d'une municipalité. C'est, cependant, à titre personnel qu'ils souscrivent au texte que nous publions ci-dessous, et dont ils souhaitent qu'il devienne une « *pétition nationale* ».

D'autres initiatives, de caractère local, visent à restaurer les conditions d'une « union à la base » entre les forces de gauche. A Dijon, des militants communistes ont lancé une campagne d'affiches constatant que la gauche est « *malade de la polémique* » et appelant à la constitution de « *comités d'union à la base* ». Un appel à la formation de tels comités a également été lancé, à Bordeaux, par des membres du P.C.F. proches de la revue *Positions*.

Après la rencontre qui a réuni, samedi 15 décembre, au siège du parti communiste, la C.G.T. et quelques organisations proches du P.C.F., M. Charles Fiterman, membre du secrétariat de ce parti, a renouvelé son invitation au P.S. en vue d'une action commune contre le renforcement de l'arsenal nucléaire de l'OTAN en Europe (lire page 6). Le P.C.F. propose l'organisation d'une manifestation, le 20 décembre à Paris. L'insistance des dirigeants communistes dans la recherche d'un accord avec le P.S. vise sans doute à éviter que le P.C.F. ne se lance seul dans une campagne de défense des positions soviétiques, mais elle tend aussi à mettre en évidence les contradictions des dirigeants socialistes sur cette question.

Les responsables socialistes constatent, pour leur part, que, si la démarche des communistes était sincère, elle a abouti à un échec, dans la mesure où le P.C.F. apparaît isolé dans cette affaire. Aussi les socialistes soupçonnent-ils leurs anciens partenaires d'avoir seulement cherché, en proposant précipitamment une rencontre « au sommet », à mettre le P.S. dans l'embarras. — P. J.

« Voici maintenant plus de deux ans que l'union de la gauche est rompue. La patience des plus optimistes s'épuise. Le découragement s'étend, et personne ne sait désormais jusqu'où peut conduire un tel processus.

» Par contre, la droite au pouvoir use largement de cette situation pour développer, au travers de la crise capitaliste, de nouvelles formes de domination et d'exploitation au profit de la bourgeoisie nationale et internationale. Les travailleurs mesurent ce qu'il leur en coûte : chômage et inflation intolérables, remise en cause des libertés politiques, syndicales et individuelles. A l'extérieur, l'impérialisme français joue les gendarmes en Afrique, manipule en Asie. L'Etat français accélère la mise en place de l'espace répressif européen.

» Il serait grave de se cacher l'existence d'un danger bien réel : les risques d'autoritarisme que comporte la dégradation brutale du rapport de forces politique. Seule la détermination des travailleurs, leur capacité de lutte dans les entreprises, font encore hésiter le pouvoir et le patronat.

» Nous, hommes et femmes de gauche, militant au P.C.F., au P.S. ou hors de ces partis, refusons de nous résigner. Nous appelons à l'action. L'union à la base est possible, elle est impérative. Sans gommer nos différences et nos divergences, dans la clarté, nous appelons à la réaliser. D'abord en participant ensemble aux luttes des travailleurs. En ripostant ensemble à toutes les atteintes aux libertés. En nous mobilisant ensemble contre le renouveau du fascisme, du racisme, de l'antisémitisme. En développant ensemble la lutte de libération des femmes. En favorisant partout, contre les vieilles oppressions, l'émergence de nouvelles formes de démocratie.

» Nous n'admettons pas que, une fois de plus, les échéances électorales, quelle qu'en soit l'importance réelle, aboutissent à substituer aux luttes de masse des « stratégies d'état-major ». Exigeons ensemble que les conditions de l'unité de la gauche aux prochaines élections soient discutées dès mainenant et au grand jour.

» Il n'y a pas d'autre alternative au pouvoir de la droite, il n'y a pas d'autre voie au socialisme que l'essor d'un mouvement populaire sur des bases nouvelles et élargies. L'union des forces de gauche en est un élément décisif.

» Cet appel pour l'union dans les luttes, nous vous demandons d'en faire une pétition nationale en le reproduisant pour le diffuser et le faire signer partout sur nos lieux de travail et d'activité militante. »

On signé ce texte :

MM. Jean Althéritière, technicien, Renault-Billancourt (P.S.) ; Gérard Althabe, sociologue, E.P.H.E., Paris ; Herbert Axelrad, médecin, Paris (P.C.) ; Paul Bacot, juriste, université de Lyon (P.S.) ; Gilbert Badia, germaniste, université de Paris (P.C.) ; Etienne Balibar, philosophe, université de Paris (P.C.) ; Claude Barberousse, formateur, Ligue de l'enseignement, Hauts-de-Seine (P.S.) ; Etienne Bernand, helléniste, université de Besançon (P.S.) ; Bernard Beaudoin, Ecole des mines, Paris (P.S.) ; Mme Nicole Beaudoin, Centre culturel d'Evry (P.S.) ; MM. Gérard Belloin, journaliste, Paris (P.C.) ; Maurice Benassayag, linguiste, E.P.H.E. Paris (P.S.) ; Claude Beuzelin, ingénieur C.I.I.-Honeywell-Bull, Paris (P.S.) ; Mme Louisette Blanquart, journaliste, Paris (P.C.) ; MM. Guy Bois, historien, université de Besançon (P.C.) ; Michel Bonici, professeur de lycée, Ermont (P.S.) ; Jean Bouvier, historien, université de Paris ; Gérard Bras, philosophe, lycée du Havre (P.C.) ; Jean Bruhat, historien, université de Paris (P.C.) ; Mmes Christine Buci-Glucksmann, philosophe, lycée de Sceaux (P.C.) ; Yolande Burstein, pharmacienne, Paris (P.C.) ; MM. Pierre Camus, physicien, Orsay (P.S.) ; Guy Carcassonne, juriste, université de Nanterre (P.S.) ; Gilles Catoire, économiste, Hauts-de-Seine (P.S.) ; Maurice Caveing, chercheur C.N.R.S., Paris ; Denis Cels, historien, université de Tours (P.C.) ; Mme Jeannine Cels, historienne, Paris (P.C.) ; MM. Frank Chaumon, psychiatre, Essonne (P.C.) ; Jean-Philippe Chimot, historien, Paris (P.C.) ; Mme Catherine Choukroun, philosophe, et M. Jacques Choukroun, historien, Antony (P.C.) ; Mme Francine Collet, P.T.T., Paris (P.S.) ; MM. Jean-Claude Colliard, juriste, université de Nantes (P.S.) ; Paul Corbier, historien, université d'Aix-en-Provence (P.S.) ; Dominique Coujard, magistrat, Paris (P.C.) ; Mme Anne-Marie Dardignat, journaliste, écrivain, Paris.

MM. Pierre Dazord, mathématicien, université de Lyon (P.C.) ; Régis Debray, écrivain, Paris ; Roland Delchié, agriculteur, Lot (P.S.) ; Claude Désirat, linguiste, université de Tours ; Michel Douéré, instituteur, Essonne (P.S.) ; Jean Dresch, géographe, université de Paris (P.C.) ; Mme Jacqueline et M. Stelio Farandjis, enseignants, Paris (P.S.) ; MM. Roger Fayolle, littéraire, E.N.S. Paris (P.C.) ; Christian Gilain, mathématicien, université de Paris (P.C.) ; Maurice Godelier, ethnologue, E.P.H.E., Paris ; Xavier Greffe, économiste, université de Paris (P.S.) ; Louis Gehin, ouvrier, Renault Sandouville (P.C.) ; Jacques Guyard, historien, Essonne (P.S.) ; Vladimir Jankélévitch, philosophe, université de Paris ; Marcel-Francis Kahn, médecin, université de Paris ; Mme Danielle Kaisergruber, linguiste, journaliste, Paris (P.C.) ; M. Michel Kaplan, historien, université de Paris ; Mme Irène Koper, enseignante, Tours (P.C.) ; MM. Georges Labica, philosophe, université de Nanterre (P.C.) ; Robert Lamblin, philosophe, université d'Aix-en-Provence (P.C.) ; Alain Laporte, juriste, université de Nanterre ; Dominique Lecourt, philosophe, université d'Amiens ; Jean-Pierre Lefebvre, germaniste, E.N.S. Paris (P.C.) ; René Le Goas, I.U.T., Troyes (P.S) ; Alain Lerond, linguiste, université de Nanterre ; Robert Lucente, cadre, régie Renault (P.S.) ; Yves Luchaire, économiste, université de Toulon (P.S.) ; Mme Monique Malfatto-Castellou, journaliste, Paris (P.C.) ; MM. Claude Mainfroy, germaniste, université de Lille (P.C.) ; Paul Malet, médecin, université de Clermont-Ferrand (P.S.) ; Claude Manceron, écrivain, historien, Nice (P.S.) ; André Mandouze, latiniste, université de Paris ; Mme Lilly Marcou, chercheur sciences politiques, Paris ; Mme Michèle et M. Armand Mattelart, écrivains, Paris ; MM. Robert Merle, écrivain, Paris (P.C.) ; Gérard Méry, cadre Renault, Hauts-de-Seine (P.S.) ; Alain Meyer, littéraire, université de Nanterre (P.S.) ; Gérard Molina, philosophe, Paris (P.C.) ; Mme Jeanine Mossuz-Lavau, sciences politiques, Paris (P.S.).

MM. Jean-Pierre Moulin, journaliste, Seine-Saint-Denis (P.S.) ; Georges Mounin, linguiste, université d'Aix-en-Provence (P.C.) ; Alexandre Moussa, ingénieur, Dunkerque (P.S.) ; Mme Josyane Moutet, avocate, Paris ; MM. Lopis Pastor, physicien, université de Paris (P.C.) ; Michel Paty, chercheur scientifique, Strasbourg (P.C.) ; Albert Perrot, ouvrier, Le Havre ; Jean-Louis Piednoir, mathématicien, université de Paris (P.S.) ; André Pierrard, ancien député, Valenciennes ; Mme Nathalie Planchou, Crédit lyonnais, Paris (P.S.) ; MM. André Prenant, géographe, université de Paris (P.C.) ; Robert Prot, I.N.A., Paris (P.S.) ; Mme Madeleine Rebérioux, historienne, université de Paris ; MM. Maurice Rémy, enseignant du technique, Châteauroux (P.S.) ; Michel Renard, étudiant, Villetaneuse (P.C.) ; Jean-Michel Rey, philosophe, université de Paris ; Philippe Riffaut, ministère des finances, Paris (P.S.) ; Michel Rivoire, C.N.R.S., Meudon-Bellevue (P.S.) ; Pierre Roche, conseiller d'orientation, Paris (P.C.) ; M. Christian et Mme Catherine Rollet, plan, démographie, Paris (P.S.) ; MM. Jean Rony, enseignant et journaliste, université de Paris (P.C.) ; Claude Rotschild, juriste, université de Nanterre (P.C.) ; Alain Santerre, Caisse nationale des marchés de l'Etat (P.S.) ; Olivier Schwartz, philosophe, Lille (P.C.) ; Etienne Schweisguth, chercheur, Sciences politiques, Paris (P.S.) ; Albert Soboul, historien, université de Paris (P.C.) ; M. Maurice et Mme Modique Souleil, conducteur de travaux et employée, Montauban (P.C.) ; Mme Françoise Subolleau, chercheur, Sciences politiques, Paris (P.S.) ; MM. Yves Tavernier, Essonne, Sciences politiques (P.S.) ; Emmanuel Terray, sociologue, université de Paris ; Mme Martine Nberzfeld, documentaliste (P.C.) ; M. Yves Vargas, philosopfe, Seine-Saint-Denis (P.C.) ; Mme France Vernier, littéraire, université de Tours (P.C.) ; M. Jean Vignoboul, enseignant, Montauban (P.C.) ; Mme Marie Villechenoux-Bonnafé, phychiatre, Paris (P.C.) ; M. Michel Vovelle, historien, université d'Aix-en-Provence (P.C.).

★ Les signatures doivent être adressées à M. Guy Bois, B.P. 1892 182 Antony Cedex ; ou à M. Stelio Parandjis, 46, rue de Fécamp, 75012 Paris.

AU SÉNAT

L'abstention des socialistes entraîne le rejet du projet de loi sur l'interruption de grossesse

Au terme d'un débat de trois jours heurté, passionné, émouvant, délirant aussi parfois, inutile peut-être, le Sénat a repoussé, lundi 17 décembre à 2 heures du matin, le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Par 113 voix contre 101 et 73 abstentions (dont 60 socialistes), les sénateurs se sont en effet prononcés contre la reconduction de la législation de 1975 ; reconduction, il est vrai, tellement aménagée dans un sens restrictif, dissuasif selon les uns, répressif pour les autres, que Mme Cécile GOLDET, porte-parole du groupe socialiste, a pu s'écrier : « Vous avez transformé l'I.V.G. en parcours du combattant. » Les sénateurs de la gauche non communiste, devant une situation qui leur échappait et un texte le plus souvent amendé par leurs adversaires (qui se révélaient aussi les adversaires de la propagande contraceptive), n'ont pas voulu servir, selon l'expression de M. CAILLAVET, de « roue de secours au gouvernement ». Il reste à savoir, maintenant, si la commission mixte paritaire, aussitôt convoquée par le premier ministre, réussira à élaborer un projet acceptable par le groupe *socialiste de l'Assemblée nationale*.

Mme BEAUDEAU (P.C., Val-d'Oise) estime que l'I.V.G. ne doit pas devenir un moyen de contraception. Il faut, pour cela, que l'information sexuelle et l'initiation à la contraception soient assurées dès l'école.

M. MARCILHACY (non inscrit, Charente) votera la reconduction de la loi, tout en étant contre l'avortement, parce qu'il ne se sent pas le droit d'imposer ses convictions à autrui.

M. FREVILLE (un. centr., Ille-et-Vilaine) a voté la loi en 1975, mais il redoute la banalisation de l'avortement et réclame des mesures de limitation.

M. GIRAULT (R.I., Calvados) recense d'abord les aspects positifs de la législation de 1975 : quatre cents femmes sauvées chaque année et stabilisation du nombre des interruptions de grossesse. Mais il pense que, pour beaucoup de femmes, ce qui est légal devient moral. En tant que législateur, il conclut que, l'avortement étant malheureusement devenu un fait social que la crainte de la sanction ne peut supprimer, le moindre mal consiste à apprivoiser ce fait en le rendant le moins nocif possible. Il faut donc reconduire la loi en accentuant son caractère dissuasif.

Mme PERLICAN (P.C., Paris) reproche surtout aux adversaires de la reconduction de l'I.V.G., de refuser pratiquement les moyens de lutter contre les avortements. Les mêmes sont aussi, en effet, les adversaires de l'information contraceptive généralisée.

M. BAJEUX (Un. centé., Nord) ne pourra pas voter la reconduction de la loi de 1975 parce *qu'elle a eu un effet incitatif* et a banalisé l'avortement de convenance.

M. HENRIET (R.I., Doubs) consent à l'I.V.G., voire à son remboursement dans les cas de viol, inceste, débilité mentale... Mais il ne peut accepter le critère trop subjectif de la « détresse ».

M. GUILLARD (R.I., Loire-Atlantique) dersse un réquisitoire contre la société permissive. Aux quatre cents femmes qui mouraient d'avortements clandestins, il oppose les deux cent cinquante mille enfants tués chaque année par l'I.V.G.

Mme PELLETIER : c'est la seule voie possible

Mme MONIQUE PELLETIER, ministre chargé de la condition féminine, se déclare convaincue que la voie choisie par le gouvernement est la seule possible. Ecartant deux thèmes qui n'ont, dit-elle, pas leur place dans ce débat : celui de la natalité et de la politique familiale (les avortements existent dans toutes les sociétés, quelle que soit leur politique familiale), Mme Pelletier examine les « vraies questions » : « *La prévention, c'est-à-dire la contraception*, reconnaît-elle, *n'est pas assez développée mais nous prenons des engagements précis pour la développer. Il y a eu des lacunes et il y a eu des excès dans l'application de la loi, mais nous avons maintenant les moyens de la faire appliquer et nous les utiliserons.* » Quand la loi sera définitive, le militantisme cédera le pas à la compétence. « *Il n'y a pas eu*, conclut-elle, *banalisation de l'avortement de convenance puisqu'il n'y a pas plus d'avortements qu'avant (...). La détresse des femmes existe, même lorsqu'elle se cache sous des argumnts d'apparence futile (...) Ce qeu je vous propose, c'est un texte de dépénalisation et de responsabilité.* »

M. BARROT, ministre de la santé, affirme que la loi du 1-9-1975 répond à une exigence *de santé publique* : « *Quelles que soient nos convictions*, déclare-t-il, *nous ne pouvois accepter que l'avortement soit pratiqué n'importe où, n'importe comment et à n'importe quel prix. (...) Nous allons modifier les conditions de classement des hôpitaux publics et des établissements privés qui assurent le service public hospitalier. Désormais, pour être classés comme centre hospitalier général, les établissements devront, s'ils ne l'ont pas fait, mettre en place les moyens de pratiquer l'interruption volontaire de grossesse. Naturellement, nous rechercherons, dans chaque hôpital, les modalités d'application les mieux adaptées aux femmes et aux personnels. En cas de défaillance, le ministre de la santé dispose désormais des moyens nécessaires pour contraindre un établisement à se conformer aux exigences de la loi. (...) Quant à la qualité de l'entretien préliminaire, la formation des personnels a été mise en place par un arrêté du 24 septembre 1976. Cette formation est désormais gratuite. Les principales associations qui la dispensent ont reçu des subventions : plus de 3 millions de francs au cours des trois dernières années.*

M. LABEGUERIE (Un. Centr., Pyrénées-Atlantiques), admet le côté positif de l'aspect médical de l'I.V.G. Mais, ajoute-t-il, « *Aucune asepsie ne débarrasse du remords. La psychiatrie récupère ce qu'on a soustrait au microbe* ».

Les sénateurs commencent alors l'examen des articles. Ils adoptent un amendement de M. DAILLY (Gauch. dém. Seine-et-Marne), ouvrant les maisons maternelles aux femmes enceintes dès le début de leur grossesse. Mais M. Dailly ayant affirmé que les avortements se multiplient à la veille des vacances, Mmes LUC (P.C.), PERLICAN (P.C.) et GOLDET (P.S.) déclarent ces propos « *scandaleux et insultant pour les femmes* ».

Un second amendement de M. Dailly est adopté : il ouvre le droit aux allocations mensuelles accordées aux femmes enceintes privées de ressources suffisantes, dès le début de la grossesse.

Plusieurs amendements, d'origine communiste ou socialiste, tendant à favoriser le développement des méthodes contraceptives, sont successivement repoussés.

Un débat de procédure, en apparence, s'engage à propos d'un amendement de M. CHEIROUX (R.P.R.) (que son auteur retirera ensuite), tendant à limiter l'I.V.G. aux cas d'avortements thérapeutiques.

« *Qu'adviendra-t-il aux femmes qui n'entreront pas dans le cadre de votre amendement ?*, demande Mme PELLETIER. *Vous pouvez les poursuivre. Vous pouvez les ignorer. Je ne veux ni l'un ni l'autre.* »

Un long débat dont l'issue paraît un moment incretain s'engage à propos de la pérennisation de la loi. M. CHAVIN (Un. cent. Val-d'Oise) propose la création d'une commission nationale extra-parlementaire chargée de contrôler l'application de la loi et d'étudier ses conséquences ; disposition qui sera votée et qui se substitue à celle adoptée par l'Assemblée nationale. Mais un sous-amendement de M. LABEGUERIE tend à subordonner la reconduction de la loi au terme d'un nouveau délai de cinq ans, aux conclusions de cette commission. M. MICHEL GIRAUD (R.P.R., Val-de-Marne) propose de ramener le délai de cinq ans à deux ans. Puis, considérant qu'un accord peut se faire dans la majorité autour du délai de cinq ans, M. Giraud renonce bientôt à son amendement. Il annonce même qu'il renoncera au vote négatif sur l'nesemble, qu'il se prépare à éemmetre) si la loi n'est reconduite que pour cinq ans.

Plusieurs sénateurs de la majorité, partisans ou adversaires de la reconduction, paraissent tentés par la solution offerte par M. GIRAUD, et Mme MONIQUE PELLETIER devine le risque d'un vote de l'amendement Labéguerie qui conduirait peut-être la gauche à repousser l'ensemble du projet. « *La loi*, répète-t-elle, *ne pourra pas être correctement appliquée si elle n'est pas définitive. Est-ce que, à certains égards, les débats de ces jours-ci ne sont pas, dans les faits, comme une propagande en faveur de l'avortement ? Est-ce cela que vous voulez ?* »

Explications de vote où s'opposent en réalité partisans et adversaires de la reconduction (le délai demandé apparaissant vite comme un prétexte). Suspension de séance pour permettre aux centristes de se réunir ; on vote enfin : par 161 voix contre 117, le Sénat se prononce pour la reconduction définitive et repousse l'amendement Labeguerie. Une soixantaine de sénateurs appartenant aux groupes de la *majorité ont joint* leurs bulletins à ceux de l'opposition et ont permis à Mme Pelletier de l'emporter. *A contrario*, les deux tiers, environ, de ceux qui soutiennent habituellement le gouvernement ont refusé cette fois de le suivre.

Les amendements qui tendaient à instituer le remboursement de l'I.V.G. par la Sécurité sociale sont déclarés irrecevables.

Les sénateurs aggravent ensuite la peine des avorteurs en cas d'avortement illégal (amendement de M. BOURGINE (C.N.I.P, Paris) et prévoient des sanctions pénales contre les expérimentations et les prélèvements sur des fœtus vivants (amendements de MM. PALMERO (Un. centr., Alpes-Maritimes) et LOMBARD (Un. centr., Finistère). Les amendements de MM. CAILLAVET (Gauche dém., Lot-et-Garonne), LEDERMAN (P.C., Val-de-Marne) et de Mme GOLDET, qui tendaient tous à porter de dix semaines à douse semaines le délai maximum pour l'I.V.G., sont, en revanche, repoussés.

Sur initiative de M. GUILLARD, le Sénat inscrit dans le projet que « *aucun avortement de convenance ne peut être* voque l'indignation de Mme PERLICAN et de Mme GOLDET,

M. HENRIET : une bête ne tue pas ses petits

Le Sénat discute longuement dimanche après-midi des dispositions du projet concernant la procédure obligatoire qui précède l'interruption de grossesse.

Il accentue les mises en garde de caractère médical et biologique qui doivent être données.

« *Il convient aussi*, déclare M. DE TINGUY (Un. centr., Vendée), *de donner conscience à la femme qu'elle provoque la mort d'un être déjà individualisé.* »

La discussion prend un tour passionnel à propos de l'adoption.

Mme GOLDET : « *Au moment où la femme est en proie à l'angoisse de savoir si elle va, ou non, garder son enfant, pourquoi la faire souffrir en lui offrant de l'abandonner ?* »

M. DESMARETS (C.N.I.P., Nord) : « *C'est invraisemblable !* »

M. HENRIET : « *C'est effrayant !* »

M. CAILLAVET : « *Pourquoi infliger à la femme qui veut une I.V.G. le désaveu de lui parler d'abandon ? Une bête n'abandonne pas ses petits.* »

M. HENRIET : « *Elle ne les tue pas !* »

Des amendements de M. CAILLAVET, de Mme GOLDET et de Mme BEAUDEAU sont repoussés : ils tendaient soit à supprimer, soit à rendre facultative ou moins dissuasive la consultation prévue pour la femme enceinte qui demande une interruption de grossesse. Le Sénat vote un amendement de M. MEZARD (C.N.I.P., Cantal), rapporteur, qui, « *en vue de permettre à celle-ci de garder son enfant (...)* » décide que « *lui soit communiqués les noms et adresses des personnes qui, soit à titre individuel soit au nom d'un organisme, d'un service ou d'une association, seraient susceptibles d'apporter une aide morale ou matérielle aux femmes et aux couples confrontés au problème de l'accueil de l'enfant* ».

Par 175 voix contre 105, les sénateurs adoptent ensuite un amendement de M. MICHEL GIRAUD qui tend, selon son auteur, à éviter que l'entretien préalable puisse être remplacé « *par la simple remise d'un formulaire* ». La consultation préalable et l'intervention chirurgicale éventuelle doivent se dérouler en deux lieux distincts, sauf s'il s'agit d'établissements hospitaliers publics. L'intéressée aura un ultime entretien trois jours avant la date prévue pour l'intervention de l'I.V.G.

Un amendement défendu par M. MEZARD, et soutenu par le *gouvernement, précise que*, lorsque dans les établissements hospitaliers publics tenus de pratiquer l'I.V.G., le chef de service concerné (faisant jouer la claude de conscience) refuse d'en assumer la responsabilité, « *le conseil d'administration doit créer une unité dotée des moyens permettant la pratique des I.V.G.* »

Le secrétaire d'Etat chargé de la santé, M. FARGE, précise, à ce sujet : « *Les défaillances constatées depuis cinq ans étaient souvent imputagles au secteur hospitalier public.*

» Le gouvernement entend que celui-ci ne puisse faire obstacle à l'application de la loi, sans pour autant rejeter la clause de conscience. C'est pourquoi il semble opportun de définir par décret les catégories d'établissements publics tenus de disposer des moyens de pratiquer l'I.V.G. Ce seraient les C.H.R. et les C.H.G., soit environ deux cents établissements.

» Pour que la clause de conscience ne puisse faire obstacle à l'application de la loi, nous prévoyons, au besoin, la création d'unités de soins spécialisées ; et à la limite, le ministère de la Santé pourrait se substituer au conseil d'administration. »

Un sous-amendement de M. DAILLY, substituant *dans tous les cas* la responsabilité du gouvernement à celle des conseils d'administration, est repoussé par 152 voix contre 90.

Le dernier amendement adopté a pour auteur ce même sénateur ; il concerne l'intitulé du projet, qui devient : « Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse *et à sa prévention* ».

Avant le scrutin final, M. GAMBOA (P.C., Essonne) annonce que son groupe votera le projet, « *malgré tous les freins* » que la majorité y a mis. « *Vous avez refusé toutes nos propositions en faveur de l'éducation sexuelle et de la contraception* (...), déclare-t-il, *mais la liberté triomphera, en dépit de vos combats d'arrière-garde.* »

M. CAILLAVET s'adresse au ministre : « *Je vous ai proposé des amendements libéraux. Vous les avez tous refusés. Vous dites « dialogue ». Hélas ! Je me vois au milieu des décombres de mes propositions. Je pensais que l'appel que je vous avais lancé dans la discussion générale serait entendu. Je constate, tristement, qu'il n'en a rien été. (...) J'avais soutenu Mme Veil de mon suffrage, car il fallait alors sortir du néant. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, je ne vous accompagnerai donc pas.* »

M. VALLON (Un. centr., Rhône) votera le projet tout en réclamant « *une vraie politique de la famille* ».

M. BOURGINE déclare que « *la très grande majorité* » du CNIP votera contre la reconduction de la loi.

M. LOUVOT (rattaché aux R.I., Haute-Saône), votera contre un texte qui va « *dans le sens de la tentation crépusculaire* ».

Le groupe socialiste, annonce Mme GOLDET, s'abstiendra. « *Nous avions déposé vingt-neuf amendements*, précise-t-elle, *vingt-neuf ont été repoussés (...) Vous faites de l'I.V.G. une sorte de parcours du combattant.* »

M. CHAUVIN, président du groupe de l'Union centriste, regrette que l'accord n'ait pu se faire au sein de la majorité, mais estime que « *la confiance qu'inspire Mme Pelletier* », a emporté l'adhésion d'un certain nombre de ses amis.

Mme PELLETIER souligne qu'elle « *veut encore espérer* » que le Sénat adoptera le projet.

Mais, par 113 voix contre 101 et 73 abstentions, celui-ci est repoussé.

POLITIQUE

LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés autorisent l'appel public à l'épargne pour l'achat d'exploitations

Samedi matin 15 décembre, l'Assemblée nationale poursuit l'examen des articles du projet de loi d'orientation agricole.

● GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES

Par 269 voix contre 213 sur 484 votants et 482 suffrages exprimés, l'Assemblée adopte un amendement du gouvernement autorisant les sociétés civiles de placement immobilier à détenir des parts de groupements fonciers agricoles (G.F.A.). Les parts ayant été détenues par ces sociétés ne bénéficieront pas de l'exonération fiscale sur les droits de mutation. La participation de ces sociétés *dans le groupement peut atteindre* deux tiers du capital de celui-ci.

L'Assemblée adopte un amendement de la commission, modifié par le gouvernement, qui autorise les caisses d'assurance mutuelles agricoles à participer à un G.F.A. Il est toutefois précisé que ce G.F.A. doit consentir des baux à long terme. Elle repousse un amendement de M. CORNETTE (R.P.R.), rapporteur de la commission spéciale, indiquant que les parts des groupements fonciers agricoles peuvent faire l'objet d'une garantie, notamment auprès des caisses de crédit agricole mutuel, pour l'obtention de prêts à des fins professionnelles ou familiales.

Trois amendements de M. PASTY (R.P.R.) sont également adoptés. Ils apportent les précisions suivantes : 1) *« Les groupements d'exploitation en commun sont des sociétés civiles constituées de personnes physiques majeures ; 2) Elles doivent réunir au plus dix associés, au moins deux ménages ; 3) Les associés doivent assurer effectivement et personnellement les différentes tâches de l'exploitation, sauf dispense accordée en cours de fonctionnement. »*

A la faveur d'une seconde délibération, demandée par le gouvernement à la fin du débat, l'Assemblée adopte, par 273 voix contre 201 sur 481 votants et 474 suffrages exprimés, un amendement prévoyant que les sociétés civiles autorisées à faire publiquement appel à l'épargne et les entreprises d'assurance et de capitalisation régies par le code des assurances, peuvent être membre d'un G.F.A. dont les terres sont données à bail à long terme et dont les statuts disposent expressément qu'ils s'interdiront d'exploiter.

● STATUT PROFESSIONNEL DES CONJOINTS D'EXPLOITANTS

A l'issue d'un long débat, l'Assemblée adopte, contre l'avis du *gouvernement, par 281 voix contre* 114 sur 485 votants et 395 suffrages exprimés, un amendement de M. FOYER (R.P.R.), modifié par M. PASTY, prévoyant la création d'un statut de coexploitation à caractère obligatoire, à moins que les deux conjoints ne demandent ensemble une clause contraire. Par ce statut, l'un et l'autre des époux sont responsables sur leurs biens propres de la gestion des biens qui servent à l'exploitation, et cela quel que soit leur régime matrimonial. Par cet amendement, la qualité d'exploitant est reconnue à chacun des deux époux. L'un et l'autre sont éligibles dans les conseils d'administration des organismes de coopération, de mutualité ou de crédit agricole.

D'autre part, quelles que soient la condition juridique des biens exploités et les modalités de leur jouissance, les époux sont réputés, pour les actes d'administration concernant les besoins de l'exploitation agricole, s'être donné le pouvoir réciproque de les accomplir.

● LE CONTROLE DES STRUCTURES

Par une proposition du rapporteur, largement modifiée par l'Assemblée, les députés définissent les objectifs du contrôle des structures (limitation des cumuls d'exploitation). Ce contrôle s'exerce par l'obligation de déclarer toute opération visant à remplacer un exploitant de biens *immobiliers agricoles par un* autre. Les agriculteurs voulant s'installer devront dorénavant remplir certaines conditions de formation ou d'expérience professionnelle pour bénéficier des aides de l'Etat.

Par 280 voix contre 200 sur 486 votants et 480 suffrages exprimés, l'Assemblée adopte un amendement présenté par le gouvernement, modifié par MM. DOUSSET (app. U.D.F.), LE PENSEC (P.S.) et DE BRANCHE (U.D.F.), stipulant que les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations sont libres — sauf dans sept cas — afin de rendre plus efficace le contrôle des cumuls, en évitant le contrôle total que le ministre de l'agriculture juge inopérant. Seront ainsi soumis à autorisation préalable :

1) Toute opération qui serait effectuée au bénéfice d'un exploitant qui ne satisferait pas aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle. L'autorisation ne peut être accordée que si le demandeur ou son conjoint s'engagent à suivre un stage de formation professionnelle ; ;

2) Les installations nouvelles sur une surface dépassant les limites comprises entre deux et quatre fois la surface minimum d'installation (SMI) ;

3) Les agrandissements, lorsque la surface cumulée excède une surface égale à deux SMI ; l'autorisation est de droit lorsque le demandeur est parent ou allié jusqu'au troisième degré du propriétaire ou du preneur sortant ;

4) Les installations ou agrandissements effectués au profit de l'un ou l'autre des conjoints, sauf si les réunions d'exploitations ou agrandissements résultent d'un mariage ;

5) Les opérations ayant pour conséquence de supprimer une exploitation existante au moins égale à la SMI ou d'en ramener la superficie en deçà de la SMI, de réduire de 30 % la superficie d'une exploitation agricole, de priver une exploitation d'un bâtiment essentiel ;

6) Les opérations au bénéfice des exploitants à temps partiel. Pour ceux-ci, l'autorisation est de droit si l'exploitation agrandie n'excède pas une demi-SMI et, au-delà de ce seuil, si le revenu non agricole du foyer fiscal n'excède pas 2 080 fois le salaire minimum de croissance ;

7) Les opérations effectuées au bénéfice de personnes morales, sauf pour les GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun).

L'Assemblée adopte ensuite un amendement de M. CORNETTE *(R.P.R.) fixant les compétences* et les modes de désignation des commissions départementales des structures agricoles et de la commision nationale. La commission des structures agricoles sera présidée par un magistrat lorsqu'elle aura à émettre un avis sur les demandes d'autorisation à exploiter.

● SURFACE MINIMUM D'EXPLOITATION

L'Assemblée adopte un amendement du rapporteur indiquant que la surface minimum d'installation est fixée pour chaque région naturelle du département et chaque nature de culture, par arrêté du ministre de l'agriculture. Elle ne peut être inférieure de plus de 30 % à la SMI nationale. D'autre part, tous les agrandissements d'exploitation provenant d'acquisitions de landes, taillis, friches et étangs ne sont pas retenus dans le calcul des seuils de cumul, même si ceux-ci doivent être transformés en terres de culture par la suite.

L'Assemblée adopte un amendement de la commission, largement modifié par *le gouvernement*, relatif à l'autorisation d'exploiter. Celle-ci est examinée par la commission départementale des structures, qui doit entendre les intéressés. Ce texte précise que la commission doit tenir compte des priorités définies au plan départemental concernant notamment l'installation des jeunes, l'agrandissement, ainsi que d'autres considérations portant sur la capacité professionnelle du demandeur et sur les aménagements des structures antérieures réalisés à l'aide des fonds publics.

Si l'avis de la commission est contesté, le préfet saisit le tribunal paritaire des baux ruraux. En outre, l'autorisation d'exploiter devient caduque au bout d'un an si son titulaire n'a pas mis en culture le fonds en cause.

L'Assemblée décide, à l'initiative du rapporteur, que la conclusion d'un bail n'est pas définitive tant que le preneur n'a pas obtenu l'autorisation d'exploiter, si nécessaire, au *titre* de la réglementation des cumuls. Elle adopte des dispositons aggravant les sanctions applicables aux exploitants qui ne respectent pas les obligations de déclaration et interdictions d'exploiter.

● STATUT DU FERMAGE

L'Assemblée examine ensuite les dispositions relatives au statut du fermage et admet que toute mise à disposition d'une terre, d'un bien agricole ou d'une récolte *est régie par le statut du fermage* et du métayage, à moins que le caractère exceptionnel de l'utilisation d'un bien ne soit démontré.

Il est, d'autre part, créé une location annuelle renouvelable, limitée à une durée totale de six années, lorsque un bâilleur manifeste l'intention d'installer à terme sur le fonds un descendant nommément désigné. A l'issue de ce délai, si le bail n'a pas installé son descendant, la location est transformée de plein droit en bail ordinaire. A défaut d'accord amiable, le tribunal paritaire des baux ruraux en fixe le prix. Cette location ne s'adresse naturellement qu'à un agriculteur déjà installé.

L'Assemblée examine ensuite les dispositions relatives à la création d'un bail de carrière.

Elle repousse par 271 voix contre 200 sur 478 votants et 471 suffrages exprimés un amendement du groupe communiste dont l'objet est de s'opposer à la liberté des prix de ce bail, mesure que propose la commission.

Par 203 voix contre 161 sur 479 votants et 364 suffrages exprimés, *l'Assemblée repousse*, à l'issue d'une suspension de séance demandée par le groupe R.P.R., l'amendement du rapporteur, *modifié* par le gouvernement, qui institue le bail de carrière pour une durée non inférieure à vingt-cinq ans (ce vote est acquis par l'abstention de 104 députés R.P.R. sur 154).

Elle adopte ensuite un amendement de M. DELPRAT (n.i.) instituant un bail de carrière pour une durée minimum de dix-huit ans, le prix de ces baux étant libre.

L'Assemblée adopte un amendement de M. DE BRANCHE permettant à l'Etat de récupérer la subvention accordée sous la forme de la bonification d'un prêt foncier, lorsque le bénéficiaire revendrait le bien acquis à l'aide du prêt dans un délai de dix ans. Toutefois, sur proposition du gouvernement, l'Assemblée décide d'exclure de l'obligation de rembourser les propriétaires qui auraient été contraints de vendre leur bien pour une raison de force majeure (maladie, invalidité, par exemple).

Par 278 voix contre 203 sur 482 votants et 481 suffrages exprimés, les députés repoussent un amendement, initialement déposé par M. MESMIN (U.D.F.) et repris par M. COT (P.S.), permettant aux SAFER de louer à long terme les surfaces qu'elles possèdent. Votent pour cet amendement : outre 113 députés socialistes sur 114 et 86 députés communistes sur 86, 4 députés U.D.F. (MM. Mesmin, Briane, Chazalon, Daillet) ; votent contre : le groupe R.P.R., 113 députés U.D.F. sur 121, 16 députés non inscrits sur 16. Un député s'abstient volontairement, M. Zeller (appar. U.D.F.).

A propos d'un amendement modifiant les conditions d'attribution de l'indemnité viagère de départ (I.V.D.), le ministre de l'agriculture indique que le gouvernement va doubler le montant de l'indemnité annuelle, qui passera de 8 340 F à 15 000 F par an à compter du 1er janvier 1980. D'autre part, le montant de l'I.V.D. - complément de retraite sera fixé en fonction de l'âge de la cessation d'activité. Enfin, précise M. Méhaignerie, le gouvernement envisage de *« donner aux agriculteurs âgés un délai de deux ans pour cesser leur activité, faute de quoi ils perdraient le bénéfice du complément de retraite. Ce complément serait de 2 500 F entre soixante et soixante-trois ans et de 1 500 F entre soixante-trois et soixante-cinq ans. »*

● ESPACE RURAL

L'Assemblée adopte un amendement de M. BRIANE prévoyant le principe d'une directive nationale qui, publiée par décret en Conseil d'Etat, déterminera les orientations générales de maîtrise de l'espace rural, d'aménagement et de développement raux. Pour assurer la sauvegarde de l'espace agricole, il est, par ailleurs, établi dans chaque département une carte des terres agricoles qui fait l'objet d'une publication dans chaque commune du département.

Un amendement du gouvernement établissant dans chaque département un schéma directeur des structures agricoles, qui détermine les priorités de la politique d'aménagement foncier agricole et de la politique d'aménagement des structures d'exploitation, est également adopté.

Est ensuite adopté un amendement du gouvernement définissant une procédure de remembrement - aménagement associant zonage de l'espace communal et remembrement de la partie de la commune dont la vocation agricole est confirmée.

L'Assemblée adopte ensuite, contre l'avis du gouvernement, un amendement de MM. IZERCQ (R.P.R.) et MAYOUD (U.D.F.) donnant à la SAFER la possibilité de traiter directement avec les maîtres d'ouvrage lorsqu'elle aura constitué des réserves foncières sur l'emplacement nécessaire à la réalisation des travaux.

Elle adopte un amendement de M. MAYOUD dont l'objet est d'améliorer les conditions d'expropriation pour les exploitations morcelées.

L'Assemblée décide enfin que le gouvernement déposera tous les trois ans un rapport au Parlement sur l'exécution de la loi d'orientation agricole. Le rapport prévoira une étude spécifique pour les régions de montagne et défavorisées.

Dans les explications de vote, M. LAVEDRINE (P.S.) déclare que les amendements du groupe socialiste ont été *« presque systématique rejetés »* et estime que la loi *« marque un recul souvent considérable en ce qui concerne le foncier; le cumul et le fermage »*.

Selon M. LAJOINIE (P.C.), la loi d'orientation *« réduit notre agriculture à la mise en valeur des terres les plus fertiles »*. Il ajoute : *« Cela met en cause notre potentiel de production agricole et notre indépendance alimentaire. »* Il estime d'autre part que les dispositions foncières *« visent à l'accaparement des terres par le capital privé »*.

M. PASTY (R.P.R.) déclare notamment : *« Au moment où certaines rumeurs tendent à discréditer l'institution parlementaire, l'Assemblée vient d'administrer la preuve qu'elle peut contribuer au développement du pays sans qu'il soit nécessaire de recourir aux moyens de contrainte prévus par la Constitution. »* M. REVET (U.D.F.) se félicite du vote d'une loi qui permettra aux agriculteurs de *« franchir une nouvelle étape et d'affronter une concurrence internationale toujours plus vive »*.

L'ensemble du projet de loi d'orientation agricole est adopté par 281 voix contre 201 sur 484 votants et 482 suffrages exprimés.

La séance est levée dimanche 16 décembre à 2 h. 25.

LAURENT ZECCHINI.

Courir jusqu'à l'an 2000

(Suite de la première page.)

A suivre ces débats, il est clair que la division passe autant entre le R.P.R. et l'U.D.F. qu'à l'intérieur des groupes eux-mêmes, qu'il s'agisse du volet économique, social, et surtout foncier de la loi. Ainsi a-t-il fallu que M. Debatisse, secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires, monte au créneau pour empêcher qu'une partie de la majorité ne suive une proposition communiste affirmant le rôle prépondérant de la coopération dans la politique agricole. Ainsi, à plusieurs reprises, M. Cointat (R.P.R.) s'est fait, contre l'avis de plusieurs de ses collègues, le super-champion de l'organisation des producteurs et du maniement du décret en matière de réglementa*tion des productions*.

En dépit de l'ambiance studieuse et des nombreuses rectifications de forme, une impression de flou demeure. Pour les salariés agricoles d'abord. Ils gagnent le droit à la retraite à soixante ans, à la création de comités d'hygiène et de sécurité. Mais ont-ils obtenu le droit à la parole dans le futur Conseil supérieur d'orientation des productions (qu'on appelle déjà C.S.O. dans un milieu qui affectionne les sigles) ? Le texte adopté, contre l'avis de la commission spéciale, ne parle que de *« représentants de la production »*. Attendons la deuxième lecture pour savoir si les salariés produisent.

Des balles de ping-pong

Autre flou, le sort des « pluri-actifs », que M. Cornette définit comme *« des balles de ping-pong prenant des coups de raquette quand il s'agit de payer les cotisations et tombant dans le filet quand il s'agit de toucher des prestations »*. L'Assemblée nationale n'a pas fait de véritable choix entre la nécessité du maintien des doubles actifs et le refus des aides spécifiques qu'il faudrait réserver aux « vrais » agriculteurs.

Le débat a encore donné lieu à quelques votes surprenants. Ainsi le *parti communiste, en dépit de son* discours qui reproche au gouvernement de vouloir aggraver les conditions de vie des petits et moyens paysans, a accepté l'amendement qui tend à faire payer des cotisations sociales, quelle que soit la surface exploitée, alors que, en deçà d'une certaine surface, ce versement « de solidarité » n'ouvre pas droit à prestations.

Autre vote surprenant, l'adoption d'un amendement de M. Foyer par le R.P.R. et le P.S., contre l'avis du gouvernement. Présenté sous un aspect généreux, résolument moderne et même « féministe », cet amendement tend, en réalité, à confondre le travail avec la famille... Toute femme d'agriculteur devient de droit exploitante, coresponsable de la gestion (et des erreurs de gestion) de l'exploitation. Pour ne pas avoir d'office ce statut, elle devra en exprimer le désir par écrit, devant notaire, et encore à la condition que son mari soit d'accord, puisque les deux conjoints doivent signer. Il est probable que la « sagesse des sénateurs », à laquelle il a été fait maintes fois allusion dans le débat, saura traiter ce féminisme-là comme il convient.

Le troisième vote surprenant concerne les baux de carrière. Le parti communiste souhaitait la conclusion de tels baux, comme le gouvernement, mais avec une large différence : les prix des fermages ne devaient pas être débattus librement. Battu sur cet amendement, le groupe communiste demanda un scrutin public sur la création des baux de carrière. Emoi dans la majorité divisée : l'institution de tels baux est refusée par 203 voix contre 161. Mais, à la faveur d'une certaine rapidité d'exécution à la présidence, l'Assemblée adopte à main levée un amendement qui consacre la création de... baux de *carrière à prix libres. Seule différence* avec la proposition précédente, les baux ne seront plus que de dix-huit ans au lieu de vingt-cinq ans, ce qui, dans l'esprit des initiateurs du projet, les jeunes agriculteurs notamment, n'est pas précisément un progrès.

On notera encore qu'en dépit d'une cohabitation de parti, le ministre n'a pas cru devoir retenir les amendements de M. Daillet et que, de ce fait, l'*« agro-biologie »*, qui faisait son entrée dans l'hémicycle, ne l'a pas fait dans la loi. C'est certainement dommage, mais cela nous aura permis d'entendre un ancien ministre de l'agriculture demander, le sourire suffisant, qu'on définisse l'agriculture - biologique.

Sévérité inacceptable

Présente dans le débat, l'oppo*sition n'a pu, à l'exception de* quelques amendements (comme, par exemple, le rejet de la suppression du Fonds national de solidarité pour les retraités qui exploitent), faire passer chacune de ses propositions majeures qui, il est vrai, correspondent à une autre logique : offices par produits, offices fonciers ou SAFER décentralisées, prix et revenus garantis par volume de production, n'ont pas trouvé grâce aux yeux de la majorité. De là à *conclure*, comme le font le parti communiste et le parti socialiste, que cette loi précipitera la disparition des agriculteurs, il y a une marge sans doute trop facile à franchir.

La résistance de la majorité à approuver certaines mesures foncières montre que le conservatisme peut être parfois partagé. Mais s'il est vrai que le projet de loi met fin sur plusieurs points (statut du fermage, cumuls, mesures sociales) à un certain laxisme, sa sévérité devient inacceptable pour les communistes et les socialistes, dans la mesure où les petits et les moyens agriculteurs n'ont pas l'assurance de voir s'améliorer leur revenu et leurs conditions de vie, l'agriculture n'étant pas un secteur isolé dans l'économie nationale.

Il reste que ce projet de loi est surtout, avant comme après le débat, une loi foncière devant faciliter les successions. M. Méhaignerie n'a pu faire passer le principe d'un abattement forfaitaire de 25 % de la valeur vénale des terres pour le paiement des soultes aux cohéritiers, mais cette mesure, qui existe dans d'autres pays d'Europe, avait été présentée *« à titre pédagogique »*. Par contre, le projet recèle une véritable innovation juridique, avec la création de l'« attribution préférentielle en jouissance ». Supprimant le partage en argent (*soultes), qui avait lui-même succédé au* partage physique (division de la propriété), l'« attribution préférentielle en jouissance » réintroduit la notion de partage physique, mais sans division de la propriété.

Les héritiers restent propriétaires de leur part d'héritage, mais peuvent la donner en jouissance, avec un bail à long terme, à celui d'entre eux qui reprend l'exploitation. Du fait que, par l'existence du bail dont il *profite*, la valeur *vénale* des terres est réduite, l'exploitant voit sa propre part d'héritabe réduite pour rétablir l'équilibre. Cette innovation passera-t-elle les barrages de ceux qui voient là une atteinte au droit de propriété ?

Autre innovation importante, les sociétés civiles de placement immobilier : celles-ci, créées par des organisations financières proches de l'agriculture, pourront drainer l'épargne des particuliers et investir *dans les groupements fonciers agricoles* (G.F.A.). Avec la création de ce marché des parts de G.F.A., à l'image des SICAV pour les valeurs mobilières, les agriculteurs qui s'installent devraient pouvoir être libérés du poids de l'investissement foncier.

Les critiques n'ont pas manqué à gauche sur l'appropriation des terres par le grand capital. L'avenir dira, en fait, quel type d'épargnant est intéressé par ces sortes de *« SICAV Méhaignerie »*. Comme il établira si l'ensemble du texte a suffisamment de souffle pour courir jusqu'à l'an 2000.

JACQUES GRALL.

LE DÉBAT DE CENSURE

Le groupe communiste estime que le gouvernement « s'arroge le pouvoir législatif »

Les deux motions de censure des groupes socialiste et communiste déposées vendredi 14 décembre, à la suite de l'engagement de responsabilité du gouvernement sur le projet de loi de finances pour 1980 (le Monde *du 15 décembre) devaient être discutées ce lundi 17 décembre par l'Assemblée nationale. La motion de censure du groupe socialiste ne comporte pas d'exposé des motifs. Celle du groupe communiste indique :*

« Les députés communistes dénoncent l'utilisation arbitraire que fait le gouvernement de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Cette mesure inique et indigne d'une démocratie permet de considérer un projet de loi comme adopté sans aucun vote à l'Assemblée nationale si une motion de censure n'est pas déposée, et les députés qui ne votent pas la censure sont réputés avoir voté pour le texte.

» On ne saurait oublier que cette procédure autoritaire et contraire à la démocratie parlementaire est inscrite dans la *Constitution du 4 octobre 1958*, que tous les partis actuellement représentés à l'Assemblée nationale avaient appelé à voter, à l'exception du seul parti communiste, qui s'était prononcé contre et qui avait mené une vaste campagne nationale pour des institutions démocratiques assurant la souveraineté du peuple et le respect des droits du Parlement.

» Aujourd'hui l'usage répétitif de la motion de censure à laquelle conduit la politique du gouvernement et de sa majorité met en cause le droit fondamental de l'Assemblée nationale de voter le budget. Elle permet au gouvernement de s'arroger le pouvoir législatif en interdisant aux députés de voter sur des articles d'un texte de loi et de l'amender. Elle aggrave le déséquilibre entre les institutions.

» Le gouvernement et sa majorité R.P.R.-U.D.F. portent ensemble toute la responsabilité de cette situation. Il s'agit d'un nouveau renforcement du caractère autoritaire du régime qui, avec la complicité du R.P.R. et de l'U.D.F. bafoue la représentation nationale, le mandat que les élus tiennent du suffrage universel, et la démocratie. Malgré des reculs imposés au gouvernement par la montée du mécontentement populaire et les luttes des travailleurs dont les députés communistes sont le soutien actif à l'Assemblée nationale, le budget pour 1980 demeure un budget d'inflation et de chômage.

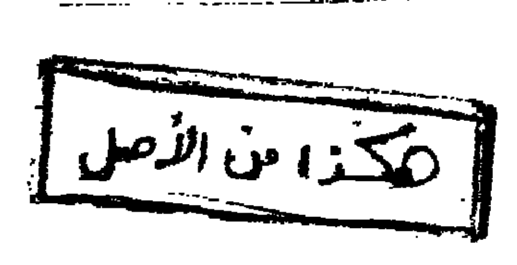
» Le budget pour 1980 ne peut qu'aggraver la crise profonde et durable de la société française, en dégageant par des ponctions massives sur le pouvoir d'achat des salaires, pensions et retraites, les moyens financiers de redéploiement de quelques monopoles à l'extérieur de nos frontières nationales. Il est synonyme d'aggravation des inégalités, de détérioration continue de notre tissu industriel, de nouvelles difficultés pour les collectivités locales. Le budget pour 1980 s'inscrit dans une politique qui mène la France vers son déclin.

» Il serait profondément antidémocratique que par le biais d'une procédure arbitraire une des pièces maîtresses de la politique antisociale et antinationale du pouvoir soit adoptée sans vote. Les députés communistes s'y refusent.

» C'est pourquoi, conformément à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution les députés soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'adopter la présente motion de censure. »







هكذا من الأصل

et voici le second tome!

Vécues de l'intérieur les plus extraordinaires mémoires politiques de notre temps.
JAMES RESTON - *New York Times*

Une lecture fascinante du début à la fin... un livre destiné à devenir un classique tant pour le fond que pour la forme, absolument comparable aux grands traités européens sur la diplomatie.
JOHN BARKHAM REVIEWS

Force est de constater que ses Mémoires constituent un témoignage extraordinairement riche... Un ouvrage à la taille de son auteur, exceptionnel.
PAUL MEUNIER - *La Croix*

Les "Mémoires de Kissinger" vont occuper les gens pendant un grand nombre d'années, autant que celles de De Gaulle.
OLIVIER TODD - *Apostrophes*

Nul historien ne pourra ignorer ce témoignage capital.
JACQUES AMALRIC - *Le Monde*

Un code pour déchiffrer non seulement le passé, mais l'actualité internationale la plus brûlante.
FRANÇOISE GIROUD

... Un redoutable portraitiste qui nous offre une galerie de tableaux colorés et puissants.
STANLEY HOFFMANN - *Le Point*



POLITIQUE

Les gaullistes ne croient guère à la volonté de détente de l'U.D.F.

(Suite de la première page.)

C'est un *fait que, lorsqu'il avait* annoncé jeudi dernier qu'il engageait à nouveau la responsabilité de son gouvernement, M. Raymond Barre avait adopté à l'égard des gaullistes, un ton sensiblement moins comminatoire que précédemment. C'est u nfait aussi qu'il avait recueilli les applaudisements de ceux-ci à deux reprises, notamment quand il avait attaqué les députés de l'opposition qualifiés d' « *adeptes du misérabilisme à répétition* ». C'est un fait, enfin, que le débat qui a précédé l'adoption de la loi d'orientation agricole, du mardi 11 au samedi 15 décembre, n'a pas donné lieu aux affrontements que l'on avait vus se développer lors des débats antérieurs. A cette occasion, une volonté de collaboration et de concertation a prévalu et l'on a *assisté à des échanges plus « classiques »* opposant les députés de l'U.D.F. et du R.P.R. à ceux du P.C. et du P.S. La loi a été votée sans qu'aucune voix fît défaut du côté majoritaire.

M. Jacques Blanc s'est plu à relever ces faits dimanche et il a voulu y voir un début de retour à la sagesse unitaire. Ce faisant, le *secrétaire général du parti républicain* a quelque peu corrigé l'impression laissée par une conférence de presse donnée trois jours auparavant et dont on avait surtout retenu que le parti républicain se tenait prêt à d'éventuelles élections législatives anticipées. Le jeudi précédent, c'était apparemment *la fermeté* qui prévalait. Dimanche elle demeurait, mais était agrémentée de longues considérations sur l'amorce de détente. Et, devant les journalistes, le numéro deux du parti, M. Hervé de Charette (dont on dit qu'il a la confiance des conseillers du président de la République), s'employait à actionner la pédale douce quand son secrétaire général paraissait reprendre le chemin de l'activisme militant. « *Nous demeurons prêts à toute éventualité...* », disait M. Blanc. « *Nous ne voulons pas en découdre* », soulignait M. de Charette... « *Mais si on nous l'impose, nous serons prêts...* », reprenait M. Blanc avant de souhaiter tout de même que « *l'instinct de survie l'emporte sur la tentation du suicide* ».

Ce sont là des ajustements quelque peu improvisés traduisant *l'alignement sur une consigne récente*. D'autant que d'autres éléments viennent à l'appui de cette interprétation. M. Pinton, délégué général de l'U.D.F., paraît faire les frais de l'un d'entre eux.

Homme prudent, parlant rarement sans autorisation précise, n'hésitant pas, à l'occasion, à « retirer » une déclaration déjà donnée pour peu qu'elle lui semble tout à coup inopportune, M. Pinton s'est mis, la semaine dernière, en situation d'être désavoué par ses amis. Parce qu'il avait déclaré, dans une interview à lheb'dmoadaire *l'Express*, que « *le R.P.R. se limite de plus en plus à la droite autoritaire* », le délégué général de l'alliance giscardienne s'est attiré les remontrances publiques non seulement de vingt députés U.D.F. (parmi lesquels des membres du parti républicain strictement orthodoxes), mais aussi de M. Jacques Blanc. L'entretien incriminé avait été recueilli au cours de la semaine du 3 au 8 décembre, et *l'Express* bouclé le mercredi 12 au soir... D'ici à penser que les délais de fabrication ont placé le délégué général de l'U.D.F. dans cette position délicate, il n'y a qu'un pas que franchit sans hésiter *l'organe gaulliste la Lettre de la Nation*. « *Erreur de programmation* », écrit Pierre Charpy, qui estime que l'attaque contre les gaullistes avait été conçue à un moment où la tendance à la fermeté primait encore la volonté d'apaisement.

Qu'il y ait volonté d'apaisement semble en effet manifeste. Même si l'on est persuadé, à l'Elysée, que le R.P.R. aurait tout à perdre dans des élections législatives anticipées, on n'en est pas moins convaincu que la situation actuelle ne peut durer sans entraîner de graves risques. Qu'on ait, dans ces conditions, voulu mettre à profit l'accalmie apparue à l'occasion du débat sur la loi agricole pour faire preuve de bonne volonté, paraît plausible. Et tant pis pour M. Pinton !

Du côté des gaullistes, il est de plus en plus patent que deux types de réactions coexistent. Au niveau des élus, on traîne les pieds et on s'inquiète de plus en plus ouvertement de l'impression produite dans les départements par la tactique d'obstruction pratique à l'Assemblée nationale. M. Claude Labbé avait dû faire acte d'autorité, vendredi *dernier*, pour convaincre les députés de reconduire leur opposition au budget et au proget sur la Sécurité sociale. Au niveau des responsables, on maintient le cap et l'on se méfie. Déjà, vendredi dernier, au lendemain du troisième recours à l'article 49 et du relatif succès obtenu par l'allocution de M. Barre auprès de la majorité, *la Lettre de la Nation* avait relevé le « *changement de ton* » et l'avait interprété comme « *une manœuvre visant à casser l'unité du groupe R.P.R.* ». Ce lundi encore, le même organe devine derrière le « *changement de langage* », la volonté maintenue de « *se débarrasser du gaullisme* ». Quant à M. Bernard Pons, il a réaffirmé ce lundi matin, au micro d'*Europe 1*, que l'attitude de son groupe ne se modifierait pas en ce qui concerne la Sécurité sociale : « *Ni confiance ni censure* », a-t-il dit, avant d'ajouter : « *S'il n'y a pas de modification dans la politique actuelle, si les événements continuent à s'aggraver, si le choix de société de 1978 était remis en question, nous pourrions, de notre fait, déposer une motion de censure, mais il faudrait alors que la situation soit très grave. Nous n'en sommes pas là, nous sommes aujourd'hui dans une négociation avec le gouvernement.* »

Cette dernière phrase, si elle ne contient pas d'affirmation véritablement nouvelle, traduit, en revanche, la nette volonté des dirigeants gaullistes de ne pas se laisser « attendrir » par le soudain climat de détente. Restent les départements et les électeurs. C'est sur eux, on le sait, que compte le pouvoir pour ramener les députés R.P.R. à la sagesse. Mais il y a peu de chances pour que la session budgétaire se termine, avant les fêtes, par des embrassades entre gaullistes et giscardiens.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

VINGT DÉPUTÉS U.D.F. DÉSAVOUENT M. PINTON ET PRONENT L'« UNION NATIONALE »

Vingt députés U.D.F. ont rendu publique samedi après-midi 15 décembre une déclaration dans laquelle ils « *regrettent* » les propos tenus par M. Michel Pinton, délégué général de l'U.D.F., dans une interview publiée par l'hebdomadaire *l'Express* (*le Monde* daté 16-17 décembre). Dans cette interview, M. Pinton affirmait notamment : « *Le R.P.R. se limite de plus en plus à la droite autoritaire* ».

Les députés U.D.F. estiment que cette déclaration du délégué général de leur formation « *blessera inutilement le R.P.R., au moment où tant de ceux qui lui ont fait confiance sont troublés par le comportement de certains de ses dirigeants* ». Ils rappellent « *le choix fait en commun en mars 1978 pour une société de liberté qui repose sur la cohésion de la majorité* ». « *Les Français*, ajoutent-ils, *n'ont que faire de l'agitation politicienne des partis. La France est confrontée à une crise économique mondiale. Elle exige l'union nationale.* »

Les signataires sont MM. de Maigret (Sarthe), Hamel (Rhône), Bassot (Orne), Bayard (Loire), Birraux (Haute-Savoie), Briane (Aveyron), Brocard (Haute-Savoie), Chazalon (Loire), Couepel (Côtes-du-Nord), Daillet (Manche), Drouet (Ille-et-Vilaine), Kergueris (Morbihan), Klein (Bas-Rhin), Lepeltier (Calvados), Maujouan du Gasset (Loire-Atlantique), Mayoud (Rhône), Pineau (Deux-Sèvres), Revet (Seine-Maritime), Richomme (Calvados) et Schneiter (Marne).

M. BLANC (P.R.) : ce qui est agressif est dangereux.

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a donné une conférence de presse, dimanche 16 décembre en fin de matinée, après la réunion des secrétaires fédéraux de sa formation. Il a notamment déclaré, à propos de l'interview accordée par M. Michel Pinton à *l'Express*. « *Tout ce qui est agressif est non seulement inutile, mais dangereux.* » Le responsable du parti giscardien a estimé que les récents débats de l'Assemblée nationale, en particulier sur la loi agriocle, avaient mis en évidence une modification de l'attitude du R.P.R. et un retour aux préoccupations unitaires dans la majorité. Il a affirmé : « *Les députés de base ont parfaitement joué le jeu du dialogue de la concertation et de l'unité majoritaire. Il n'y a pas eu l'ombre d'une discordance. Peut-être cela tient-il au fait que certains chefs ne se sont pas mêlés au débat.* »

« LA LETTRE DE LA NATION » : se débarrasser du gaullisme.

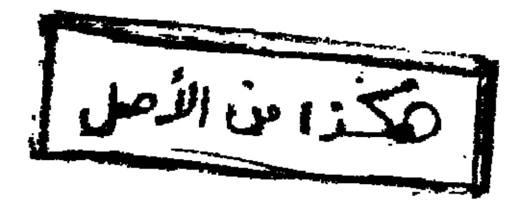
Dans *La Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., du 17 décembre. Pierre Charpy écrit : « *Il est assez touchant de voir la promptitude empressée de certains députés U.D.F. et des dirigeants du parti républicain à désavouer les propos tenus sur le R.P.R. par le délégué général de l'U.D.F. C'est également amusant, car il ne s'agit pas d'une contribution nouvelle au sottisier politique. (...)*

» *Mais la réaction d'aujourd'hui s'explique par une erreur de programmation du maître — c'est lui qui le dit — en « marketing » politique. Compte tenu des délais d'impression, on peut supposer que cette interview avait été donnée à* l'Express *sur la lancée des interventions du premier ministre dans les précédents débats de censure à l'Assemblée et de son interview à Rhône-Alpes. Mais voilà qu'entre-temps, sans doute sur des conseils venus d'en haut, le gouvernement change de tactique, et qu'au lieu de prendre le groupe R.P.R. de front, il s'emploie à le diviser en changeant de langage, et en vantant les mérites de l'union nationale.*

» *Ce n'est jamais qu'un épisode dans la longue marche pour éliminer le gaullisme en marginalisant son expression politique. Michel Pinton a pu cafouiller sur l'itinéraire, mais il est bien dans la droite ligne de l'objectif fixé par* Démocratie française.

» *La meilleure façon de se débarrasser du gaullisme est de l'installer dans un coin d'un paysage de décors et de simulacres.*





هكذا من الأصل



SAVEZ-VOUS QUE LA FRANCE PRODUIT CHAQUE ANNÉE PRÈS DE *QUATRE MILLIONS DE TONNES DE SUCRE* ?

Cette production représente un chiffre d'affaires de dix milliards de francs actuels ?

Savez-vous que la production de betteraves couvre 600.000 hectares et fait vivre 70.000 exploitants ? Que la culture de la betterave apporte au sol une fertilisation naturelle ? Que la transformation de ces betteraves fait tourner 60 usines et apporte ainsi du travail à plusieurs dizaines de milliers de salariés ?

Savez-vous que le sucre est ainsi l'une de nos richesses agricoles majeures, répartie sur plusieurs grandes régions de France ?

SAVEZ-VOUS QUE LE SUCRE FRANÇAIS EST ACTUELLEMENT EN *BUTTE AUX ATTAQUES CONJUGUÉES* DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE LA COMMISSION DE BRUXELLES ?

Savez-vous qu'on évoque à ce propos la nécessaire solidarité avec le Tiers-monde ?

Savez-vous que derrière cet argument humanitaire se masquent les intérêts bien précis d'un pays qui souhaite le démantèlement de la politique agricole commune pour continuer à s'approvisionner à bas prix au mépris de la préférence communautaire ?

Or, savez-vous que la C.E.E. importe déjà chaque année, à grands frais, 1.300.000 tonnes de sucre des pays en voie de développement, dont elle n'a nul besoin ? Que faut-il de plus à nos amis d'Outre-Manche ? Ont-ils oublié qu'en 1974/1975, après la volte-face de leurs fournisseurs étrangers, attirés par des marchés plus rémunérateurs, ils n'ont échappé à la pénurie que grâce au sucre français ?

SAVEZ-VOUS QU'AVANT LE DÉMARRAGE DU *MARCHÉ COMMUN AGRICOLE*, NOTRE PRODUCTION SUCRIÈRE N'ATTEIGNAIT PAS DEUX *MILLIONS DE TONNES* ?

Qu'à la naissance de ce marché, grâce à la qualité de nos terres et au savoir-faire de nos agriculteurs, la France s'était tout naturellement vu reconnaître *une vocation sucrière* que nul ne contestait ? Que, tout en jouant loyalement depuis dix ans le jeu communautaire, la France est devenue le deuxième exportateur mondial de sucre ? Au point que les devises apportées à notre pays par ses *seules exportations de sucre couvrent* la totalité des achats de pétrole nécessaires à notre agriculture ?

CASSER LE SUCRE, C'EST CASSER LA FRANCE !

C'est pourtant ce que s'apprête à faire la Commission de Bruxelles, sous la pression de la Grande-Bretagne, sans tenir compte d'une consommation mondiale qui *augmente plus vite que la production.* (Ce qui assure à la France la possibilité d'écouler sa propre production sans problèmes).

Casser le sucre, c'est casser la France, car c'est mettre en péril les revenus de 70.000 familles de betteraviers, et menacer l'emploi des salariés des industries de transformation ; c'est atteindre entre autres l'économie des régions du Nord et de l'Est, déjà touchées par la crise du charbon, du textile et de l'acier.

Casser le sucre, c'est casser la France, car, après le mouton, le vin, le lait..., c'est un autre mauvais coup que l'on prépare contre notre agriculture, notre industrie, et contre l'équilibre de notre commerce extérieur.

Comité pour la défense du sucre français.

Le Monde

société

JUSTICE

Rumeurs à Marseille à propos d'une affaire de « dessous de table »

« Les erreurs peuvent être pardonnées, la malhonnêteté est impardonnable »

Marseille. — Une semaine après les premières fuites dans la presse régionale à propos de ce qu'on appelle l'« affaire des pots-de-vin de Marseille », une seule chose est sûre : M. Michel Fourcheraud, juge d'instruction au tribunal de Marseille, a inculpé, le 6 décembre, le directeur de l'agence régionale de la Société chimique routière et d'entreprise générale (SCREG), M. Elie Cohen, un entrepreneur de travaux publics, M. Jean-Jacques Russo, et un artisan maçon, fabriquant de fausses factures, M. Richard Trèves (« le Monde » du 15 décembre). Les chefs d'inculpation généraux retenus sont ceux de « faux en écritures de commerce, faux et usage de faux et corruption... ». D'autre part, plusieurs armes non déclarées ayant été découvertes à la résidence de M. Trèves, à Coudoux, ce dernier a été inculpé et écroué à Aix-en-Provence pour ces faits.

Il reste aux enquêteurs du service économique et financier de la police judiciaire à déterminer quelles personnes ont bénéficié des commissions de la Société chimique routière. De hautes personnalités et des fonctionnaires municipaux ? On le dit. La police s'apprête à entendre une dizaine de conducteurs et de surveillants de travaux de la mairie de Marseille.

« Nous subissons un jet de suspicion qui n'est pas tenable. » M. Philippe Sanmarco, secrétaire général à l'expansion de la mairie de Marseille, annonce la couleur. *« Nous sommes attaqués mais nous ne savons rien, nous n'avons aucune information, nous n'avons pas accès au dossier d'instruction. »* Dont acte. L'affaire des pots-de-vin de Marseille, vite *ébruitée mais encore nébuleuse*, laisse trop de champ à d'éventuelles manœuvres politiques et à la possible calomnie.

L'affaire, pourtant, semble relativement simple. En procédant à des vérifications comptables dans les livres de l'agence marseillaise de la Société chimique routière et d'entreprise générale (SCREG), le 4 décembre, les enquêteurs du service économique et financier ont découvert des irrégularités. Très schématiquement, la S.C.R.E.G. aurait réussi à se constituer une caisse noire destinée à verser des « dessous de table » pour obtenir l'adjudication de certains chantiers. Quels sont les corrompus ? Vaste question.

Une pratique économique

On sait que l'usage des « dessous de table » est vieux comme le monde, à tel point que plusieurs expressions les désignent. On parlera, pour rester de bon ton, de commissions, de manière familière de « dessous de table » et, en langage cru, de pots-de-vin. Les enquêteurs des services de police spécialisés et les magistrats n'hésitent pas à parler d'une véritable *« pratique économique »*. Dès lors, les bénéficiaires peuvent être nombreux et de tout rang. La SCREG, importante société qui effectue de grands travaux à l'étranger et en France, travaille pour plusieurs villes françaises.

Pour autant, il semble que les enquêteurs étudient essentiellement une adjudication attribuée

De notre envoyé spécial

par la municipalité de Marseille à la SCREG, en juin 1978, et dont le terme échoit en juin 1980. Le marché porte sur 10 millions de francs environ et concerne le « deuxième secteur voirie » de la ville, qui en comporte quatre. Plus précisément, la SCREG a obtenu l'adjudication du lot 2 B (revêtement des sols) du deuxième secteur, conjointement et solidairement avec la société routière Colas. Depuis de longues années, la SCREG, souvent seule, emportait cette adjudication.

M. Jean Masse, quatrième adjoint au maire chargé du service de la voirie, conseiller général, ancien député P.S., ami de longue date de M. Gaston Defferre, précise que la municipalité s'est toujours efforcée de *« répartir les douze lots sur les différentes entreprises »* en concurrence. Des post-de-vin dans ces conditions ? Faute d'informations, MM. Masse et Jean-Louis Le Hay, chef du service de la voirie, constatent simplement qu'aucune personne de leur service n'a encore été convoquée par la police.

Toutefois, des « fautes lourdes » ont pu être commises. Cette éventualité ne peut être totalement écartée. M. Defferre, maire à la Libération, démissionnaire, puis réélu sans discontinuer depuis 1953, rappelle lui-même qu'il a fait dissoudre, en novembre 1945, la fédération socialiste pour mettre *« des éléments douteux dehors »*. Dans les années 50, il dut renvoyer deux ingénieurs de la ville corrompus. Plus récemment, en 1976, M. Defferre a poursuivi en justice M. Jean Chelini, l'un de ses adjoints. Le maire de Marseille reprochait à M. Chelini un vol de plantes vertes et l'utilisation, à des fins privées, des jardiniers de la ville. Mauvaise querelle ? En tout cas M. Chelini n'a jamais été reconnu coupable des faits reprochés et a été relaxé.

Par ces exemples, M. Defferre entend faire la preuve qu'il n'acceptera jamais la moindre « bavure ». Dès les premières rumeurs touchant la municipalité, il a déclaré au quotidien *le Provençal*, qu'il dirige : *« Je souhaite que toute la lumière soit faite ; si des agents municipaux sont impliqués dans une affaire malhonnête, ils feront l'objet de sanctions administratives allant jusqu'à la révocation. Les erreurs peuvent être pardonnées, la malhonnêteté, elle, est impardonnable. »*

C'est que M. Defferre ne transige pas sur la moralité publique, dont il avait fait l'unique thème de sa première campagne électorale municipale. Personne, du reste, à Marseille, ne lui conteste une intégrité à toute épreuve. *« S'il y a magouille*, dit M. Jean-Claude Gaudin, député (U.D.F.-P.R.) et ancien adjoint au maire, *je suis convaincu que Gaston Defferre fera tomber des têtes comme confetti au carnaval de Nice. »*

Au milieu de cette passe, pauvre en informations sûres, les rumeurs abondent cependant. Le maire de Marseille, qui ne peut rien affirmer puisqu'il *« ne connaît pas le dossier »*, n'exclut pas tout à fait une perfidie de ses ennemis politiques. La mairie n'est-elle pas *« l'enjeu de luttes très âpres »* ? Reste alors l'arme de la contre-attaque. M. Defferre se réserve la possibilité de poursuivre en diffamation le quotidien *le Méridional*, qui défend les thèses de la majorité et qui a titré l'un de ses articles : « La mairie dans le collimateur des enquêteurs ». Le premier magistrat de la deuxième ville de France se réserve aussi la faculté de se constituer partie civile pour avoir accès au dossier d'instruction. Ne l'avait-il pas fait, il y a quelques années, contre les sociétés pétrolières, accusées d'ententes illicites ?

LAURENT GREILSAMER.

Aux assises des Alpes-Maritimes

LE MEURTRIER D'UN POLICIER EST CONDAMNÉ A VINGT ANS DE RÉCLUSION CRIMINELLE

(De notre corresp. régional.)

Nice. — La cour d'assises des Alpes-Maritimes a condamné samedi 15 décembre un jeune Yougoslave, Branko Zuzek, âgé de vingt ans, à vingt ans de réclusion criminelle, pour le meurtre le 24 avril 1977 d'un policier niçois, M. Max Amouroux, vingt-neuf ans, qui le poursuivait après un cambriolage manqué. L'avocat général, M. Jean Léon, avait laissé le choix aux jurés entre la réclusion criminelle à perpétuité et la peine de mort (*le Monde* daté 16-17 décembre). Le co-inculpé de Branko Zuzek, Drago Koren, âgé de vingt-deux ans, qui était poursuivi pour tentative de vol qualifié, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement.

Branko Zuzek encourait au moins trois fois la peine de mort pour les actes qui lui étaient reprochés. Son jeune âge, son passé, les circonstances imprécises du drame — qui n'a eu aucun témoin — et la plaidoirie de son avocat, Mᵉ Michel Cardix, du barreau de Nice, ont sans doute influencé favorablement les jurés à son égard. Mᵉ Pierre Pasquini pour la partie civile avait pourtant rappelé qu'en cinq ans, de 1973 à 1978, cent cinquante policiers étaient morts dans l'exercice de leurs fonctions. Et M. Léon, avocat général, avait laissé les jurés face à leur conscience, en exposant les troubles de la sienne. *« Le magistrat n'a pas à discuter le bien-fondé de la peine de mort dès lors que celle-ci demeure inscrite dans notre code pénal. Mais aujourd'hui*, a-t-il estimé, *l'abolition ou le maintien de la peine est un sujet qui devrait être soumis à un référendum devant le peuple de France. »* — G. P.

● *La onzième chambre de la cour d'appel de Paris* a confirmé les condamnations de M. Marcel Bonnemaison, directeur du journal *Aspects de la France* et de M. Norbert Multeau, journaliste, qui s'étaient vus infliger, le 28 mars, une amende de 150 000 F chacun par la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris pour incitation à la discrimination raciale (*le Monde* des 2 et 30 mars). Un article critiquait l'œuvre de Charlie Chaplin et concluait : *« Tout en lui est juif. »* La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), qui avaient obtenu un franc de dommages-intérêts en première instance, se sont vus attribuer chacun 2 000 F en appel.

UN COLLOQUE DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

L'employeur, le juge et le gréviste

« Le juge, l'employeur et le gréviste » était le thème du colloque organisé le 15 décembre, à Paris, par la commission de droit social du Syndicat des avocats de France. Si les juristes présents ont jugé négative l'évolution du droit de grève, les syndicalistes ont insisté sur la nécessité d'établir un rapport de forces favorable, légal ou non, qui, seul, permet d'obtenir gain de cause.

Même si le préambule de la Constitution précise que *« le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent »*, la loi est pratiquement muette : quelques articles épars dans le code du travail et un vieux texte de 1864 (article 414 du code pénal) condamnant les violences commises à l'occasion d'une *« cessation concertée de travail »*. D'où l'importance des tribunaux et de la Cour de cassation qui définissent les contours véritables du droit de grève.

Comme la plupart des participants, Mᵉ Etienne Grumbach, du barreau de Versailles, est plutôt pessimiste. La Cour de cassation, a-t-il dit, absout plus souvent les patrons qui, pour riposter à une grève, ferment l'entreprise. Ainsi, vient-elle de donner raison à un employeur qui prenant prétexte d'un risque d'affrontement entre grévistes et non-grévistes, avait décidé un lock-out. Cette évolution de la jurisprudence est d'autant plus préoccupante que, traditionnellement, le lock-out est considéré comme une faute, sauf si l'employeur démontre qu'il y a été contraint par les circonstances.

Dans un autre arrêt, la Cour de cassation a admis qu'un employeur pouvait faire appel à une entreprise de sous-traitance pour briser la grève. Il s'agissait d'une société de transport dont les salariés bloquaient les accès avec leurs camions. S'il existe une ligne directrice à la jurisprudence de la Cour de cassation, c'est sans doute le souci de faire passer la bonne marche de l'entreprise, c'est-à-dire les impératifs de l'économie, avant le respect du droit de grève, liberté publique fondamentale.

Pour Mme Hélène Sinay, professeur à l'université Strasbourg-III, les tribunaux *« abusent de l'abus de droit »*, autrement dit considèrent trop souvent que les grévistes ne respectent pas le code de bonne manière qui devrait s'imposer à eux. Les condamnations de grévistes au nom de l'abus de droit sont choquantes car elles reviennent à leur dénier la possibilité de nuire à l'employeur, ce que la grève a précisément pour objet de faire.

Un tournant important a été pris le jour où la Cour de cassation a décidé qu'un tribunal était en droit d'ordonner l'expulsion de grévistes sans les entendre individuellement. Six délégués syndicaux de l'entreprise Ferodo avaient été assignés devant un tribunal de grande instance afin d'obtenir l'évacuation d'une usine occupée. La cour d'appel d'Amiens avait dénié que l'ordre d'expulsion pût s'appliquer à d'autres salariés que ceux assignés nommément, ce que la Cour de cassation conteste désormais, soulignant la difficulté de contacter personnellement tous les occupants.

Juridiquement, cet arrêt va à l'encontre d'un principe fondamental du droit civil qui veut que les parties soient entendues contradictoirement. Il fait peu de cas d'une règle constante selon laquelle la faute, s'il y a faute, ne saurait qu'être individuelle. Depuis cet arrêt, un employeur peut désormais espérer obtenir l'évacuation d'une usine en sollicitant du tribunal une ordonnance sur requête (non contradictoire), beaucoup moins contraignante que la procédure normale des référés (contradictoire), et dispose ainsi d'une arme anti-grève efficace.

La tradition anarcho-syndicaliste

En assimilant les six délégués de Ferodo à des *« dirigeants de fait »* de la grève, susceptibles de représenter valablement leurs camarades en justice, la Cour de cassation confère aux syndicats une responsabilité que le droit français ne leur reconnaît pas.

Les syndicalistes français se méfient de cette conception dite organique de leur rôle, qu'ils soupçonnent le gouvernement de vouloir leur imposer. M. Jean-Jacques Dupeyroux, qui fut un proche collaborateur de Robert Boulin au ministère du travail et de la participation, a provoqué quelques remous lorsqu'il a défendu l'arrêt Feredo, en soulignant que personne *ne songe à contester le caractère* de dirigeants « de fait » des délégués syndicaux, lorsque ceux-ci sont amenés à signer un protocole d'accord en fin de grève.

Trois raisons expliquent ces réserves syndicales : le spectre d'une société de « consensus » ; la faible syndicalisation des salariés français ainsi que les débordements auxquels celle-ci peut donner lieu ; et la tradition juridique française, teintée d'anarcho-syndicalisme, qui veut que, même collective, la grève ne soit qu'une juxtaposition d'arrêts de travail individuels. M. Jean-Paul Murcier, responsable du service juridique de la C.F.D.T., a résumé ce point de vue, lorsqu'il a déclaré que, en dépit du caractère choquant que cette définition peut avoir pour des travailleurs engagés dans une lutte commune, la grève devait rester une liberté publique *individuelle*.

Un tableau nuancé des décisions de justice a été dressé, pour la C.G.T., par M. Maurice Cohen, qui, comme M. Dupeyroux, a fait remarquer que, contrairement à ce qui se passait avant 1968, les tribunaux n'ordonnaient plus systématiquement l'évacuation des usines occupées. L'issue d'une grève est le résultat d'un rapport de forces qu'il faut imposer même dans l'illégalité, ont souligné les syndicalistes présents, face aux subtiles analyses des juristes. Constat amer pour les magistrats et avocats de gauche, attachés au droit, et dont l'ambition — l'illusion ? — est de mettre celui-ci au service des travailleurs.

BERTRAND LE GENDRE.

● *Mme Renée Le Roux relaxée.* — Le tribunal correctionnel de Nice a relaxé vendredi 14 décembre, Mme Renée Le Roux, l'ancien P.-D. G. du casino du Palais de la Méditerranée à Nice, poursuivie pour émission d'un chèque sans provision d'un montant de 2 432 396,70 francs tiré le 17 juin 1977 sur l'American Express en règlement des redevances dues au Trésor public (*le Monde* daté 18-19 décembre).

Le tribunal indique que la mauvaise foi n'est pas caractérisée et qu'on *« pouvait raisonnablement penser sinon à la date de la présentation du chèque, tout au moins dans le délai imparti par le bénéficiaire »* que cet effet pouvait être honoré par la banque. Le tribunal a d'autre part tenu compte *« d'événements particuliers et des rivalités d'intérêt certaines existant dans cette affaire »* et a admis que l'éviction de Mme Le Roux avant le délai de grâce consenti par le Trésor public *« ne permet pas d'affirmer qu'elle ait volontairement agi dans l'intention de nuire au bénéficiaire »*. Le parquet de Nice a fait appel à minima de cette décision.

CATASTROPHES

Tempêtes en mer

Six morts, une dizaine de disparus

Des creux de 10 mètres dans l'estuaire de la Gironde, 10 à 15 mètres en Bretagne, le vent à plus de 160 kilomètres-heure au sémaphore de Penmarc'h : le week-end maritime a été mouvementé. Nombreux ont été les navires en difficulté, certains étant prématurément portés disparus. Le bilan provisoire serait de six morts. On dénomber en outre une quinzaine de disparus.

Samedi 15 décembre, vers 10 heures, *le Petit Laurent* ouvrait la série : alors qu'il n'était plus qu'à quelques encablures des côtes et tentait de regagner le port des Sables-d'Olonne, ce chalutier de 18 mètres a été pris de travers par une lame pour couler immédiatement : cinq hommes d'équipage sont portés disparus, un seul corps ayant été retrouvé dimanche matin non loin des Sables-d'Olonne.

Au large d'Ouessant, le second d'un cargo danois, *le Fernis*, a été arraché du pont par une lame tandis que, au nord-ouest de Cherbourg à proximité du phare des Casquets, un chalutier de Paimpol, *l'Ondine*, perdait tout contact avec la terre : après une journée et une nuit d'angoisse, on apprenait qu'il avait pu être pris en remorque par un chalutier cherbourgeois, *la Martine - Jean-Paul*.

En difficulté de gouvernail au large d'Ouessant, le cargo grec, de 8 641 tonnes de port en lourd, *Rio-Branco*, chargé de blé, a été secouru par le remorqueur de haute mer *l'Abeille - Flandres*, celui de la marine nationale, *le Tenace* et un bâtiment hollandais : il a pu se mettre à l'abri dans la baie de Douarnenez. Deux chalutiers inoccupés, est-allemands, pris en remorque par le *Stephan Jansenn*, de même nationalité, ont rompu leurs amarres et se trouvaient hier à la dérive à 30 nautiques au large de Saint-Mathieu. Ils ont été récupérés dans la journée de dimanche.

En revanche, on est toujours sans nouvelles d'un chalutier du Guilvinec, *le Kerguen*, avec cinq personnes à bord.

Un cargo grec, le *Skopelos-Sky*, s'est échoué sur les rochers au large de Padstow : on craint que les 2 000 tonnes d'hydrocarbures ne s'écoulent des soutes dans la mer. Les membres de l'équipage ont pu être recueillis par des hélicoptères de la Royal Navy.

Cinq cent vingt-cinq personnes sauvées en mer du Nord

Autre sauvetage spectaculaire, dans la nuit de samedi à dimanche, celui de quelque cinq cent vingt-cinq personnes travaillant sur une barge pétrolière de la du Nord. De la taille d'un terrain de football, cette barge est normalement utilisée comme hôtel flottant pour les équipes travaillant sur les plate-formes *offshore* de la compagnie pétrolière Texaco : elle avait rompu ses amarres da'vec une plate-forme de forâge en cours de construction, à environ 160 kilomètres des côtes écossaises.

Succès également dans le sauvetage des trente-sept membres d'équipage du pétrolier turc *Turgutreis* en difficulté au large de La Corogne, au nord-ouest de l'Espagne. Craignant une pollution éventuelle, si les 18 000 tonnes de pétrole venaient à s'échapper de la coque du navire, les autorités espagnoles ont d'abord demandé qu'il soit remorqué au large, sous la surveillance d'une frégate espagnole, tandis que dix marins étaient recueillis par un margo danois, douze par un navire immatriculé à Singapour, le reste de l'équipage demeurant à bord du navire.

Le vent soufflait encore avec des rafales de plus de 100 kilomètres-heures, dimanche 16 décembre dans la soirée, provoquait de nombreux dégâts jusqu'à l'intérieur des terres : toitures arrachées, arbres abattus, tuant une jeune fille près de Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée).

Faits et jugements

Affaire Graindorge : les larmes d'un juge.

Au procès de Mᵉ Michel Graindorge (1), le premier substitut, M. Jean-Pierre Jaspar, a fait figure d'arroseur arrosé, vendredi 14 décembre. M. Jaspar avait obtenu que le tribunal de Bruxelles entende les enquêteurs intervenus pendant l'instruction. Or ce qu'on a appelé la *« manœu de Mᵉ Jaspar »* s'est retourné contre lui.

Le premier témoin cité à sa demande, le juge d'instruction Mme Lily Beaupain, a été totalement confondu, et c'est presque en larmes qu'elle a quitté l'audience. Son désarroi était tel que même les défenseurs de Mᵉ Graindorge l'ont finalement épargnée. Inlassablement, crispée, Mme Beaupain a répété : *« Je n'ai pas à me justifier des actes que j'accomplis dans le cadre de ma mission d'instruction. »*

Le président, Mme Simone Schmidt, désabusée, a alors déclaré que tout le système d'instruction est mauvais faute d'un nombre conséquent de magistrats. Se tournant vers Mme Beaupain, elle a enchaîné : *« Ne croyez pas, madame, qu'on vous attaque méchamment, mais le mieux n'est-il pas de répondre, sinon on dira que vous avez quelque chose à cacher ? N'avez-vous pas envie, une bonne fois pour toutes, de dire ce que vous pensez ? »* Mme Beaupain : *« Je n'ai rien à cacher, et je n'ai pas peur, mais je ne dirai rien. »*

On n'est pas allé plus loin. D'autres témoins seront entendus cette semaine, et le procès se prolongera en janvier. On pense cependant que Mᵉ Graindorge pourrait être remis en liberté avant Noël. — *(Corresp.)*

(1) *Le Monde* des 7, 8 et daté 9-10 décembre.

● *L'accident du pétrolier dans le détroit d'Ormuz.* — L'incendie qui s'était déclaré le jeudi 13 décembre à bord d'un pétrolier libérien, au moment où il franchissait le détroit d'Ormuz, à l'entrée du golfe Persique, a été maîtrisé. Il reste à vider l'eau infiltrée dans les soutes du bâtiment. — *(A.F.P.)*

Un Tintoret, volé à Dresde, en 1945, est retrouvé à New-York.

Un tableau du Tintoret volé à la fin de la deuxième guerre mondiale au musée de Dresde, en Allemagne de l'Est, vient d'être retrouvé à New-York. Il était entre les mains d'un marchand d'art de Tel-Aviv, M. Raymond Vinokur, qui tentait de le brader à de faux acheteurs : des agents du F.B.I. infiltrés dans les milieux du négoce de l'art.

Le tableau du maître italien du seizième siècle intitulé *la Sainte Famille avec sainte Catherine et l'honoré donateur* figurait parmi beaucoup d'autres dans le répertoire des œuvres détruites, endommagées ou volées au musée de Dresde établi par un historien, Hans Ebert, et édité en 1965.

Du Vietnam à Clermont-Ferrand

LE SUICIDE DE DEUX EXILÉS

Deux Vietnamiens, mari et femme, âgés tous deux de quarante-cinq ans, et dont l'identité n'a pas été révélée, se sont donné la mort dans la nuit du vendredi au samedi 15 décembre.

Anciens commerçants à Saigon, ils étaient arrivés à Clermont-Ferrand il y a environ six mois. Le mari n'avait pas trouvé de travail. Leur fille était soignée pour un grave handicap.

Hébergés par des amis depuis leur arrivée à Clermont-Ferrand, ils n'ont, semble-t-il, pas surmonté l'épreuve de l'exil.

Ils se sont jetés du viaduc Saint-Jacques, au centre de la ville, qui relie le boulevard périphérique au centre hospitalier régional. Après une chute de 15 mètres, ils ont été tués sur le coup.

Une information judiciaire est ouverte après la mort de neuf malades à l'hôpital de la Pitié.

Au terme d'une longue enquête préliminaire, le parquet de Paris a ouvert une information contre X... pour homicide involontaire, après la mort de neuf personnes en mal à l'hôpital de la Pitié à Paris. Sept d'entre elles étaient hospitalisées dans le service de chirurgie cardio-vasculaire du professeur Christian Cabrol (*le Monde* des 1ᵉʳ et 2 juin).

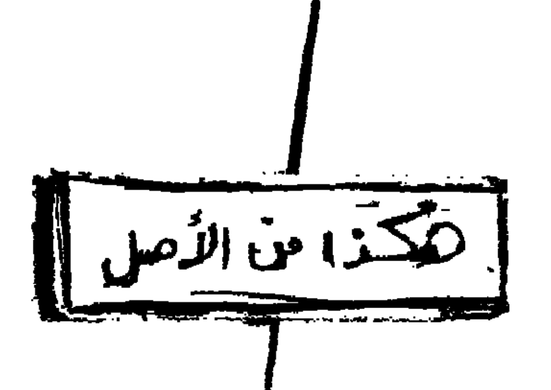
Les experts, qui ont examiné les corps des victimes et se sont livrés à des analyses, ont conclu que les décès étaient dus à un syndrome toxique infectueux provoqué par une bacterie (serratia) qui résista aux antibiotiques administrés aux patients, notamment à l'occasion d'interventions chirurgicales. Ceux-ci avaient, d'autre part, subi des injections d'albumine humaine provenant du même lot de flacons fournis par le Centre national de la transfusion sanguine. (Toutefois, aucune trace de serratia n'a été découverte dans les flacons non utilisés.)

Les familles des quatre victimes (Alice Beaucamps et Stéphane Maës, décédés le 4 mai, Christiane Bernard et Francesco Boato, décédés le lendemain) ont porté plainte.

Un policier strasbourgeois est frappé par un groupe de jeunes gens.

Un gardien de la paix a été pris à partie par une dizaine de jeunes gens, dans l'après-midi du 15 décembre, dans un supermarché de la banlieue de Strasbourg. Roué de coups de pied et de poing, il a dû être hospitalisé. Deux de ses agresseurs, dont un mineur, ont été appréhendés par des agents venus en renfort.

Le gardien blessé avait été envoyé au supermarché avec l'un de ses collègues pour tenter, à la demande du gérant de l'établissement, de régler une affaire de vol.



ÉDUCATION

Les assises nationales pour l'enseignement artistique

Face à ce qu'il appelle « la situation lamentable de l'éducation artistique en France », le Comité national pour l'éducation artistique (C.N.E.A.) a organisé, samedi 15 décembre, à l'Ecole des beaux-arts de Paris, des assises nationales. Une centaine de participants (enseignants, étudiants, créateurs, artistes et parents d'élèves) ont, au cours de débats, critiqué « la grave régression de cet enseignement qui confine aujourd'hui à sa quasi-disparition ». Ils ont ensuite décidé d'adresser une lettre ouverte au président de la République et d'organiser un rassemblement le 27 février, jour où ils espèrent être reçus à l'Elysée.

« Partout, il y a des Michel-Ange qui dorment »

La lumière bascule d'une fenêtre et éclabousse la table, où elle façonne le palmier d'une île lointaine sous l'œil arrondi d'un enfant. C'est l'un des dessins qu'a imaginés Philippe Q... pour concourir lors de la Foire aux livres pour enfants de Bologne, au printemps prochain. Tout près, sur la planche, d'autres projets, des affiches ; partout des cartons bourrés d'esquisses.

Philippe est professeur certifié d'arts plastiques dans un collège de la banlieue parisienne. Professeur et praticien. Il ne conçoit pas d'enseigner sans être un peu élève, de pousser les enfants à chercher sans s'y appliquer lui-même. *« Les profs de dessin ou de musique, on est presque toujours des praticiens. »* Et il s'interroge : *« Pourquoi les profs de français n'écrivent-ils pas ? »*

A quatorze ans, Philippe dessinait *« un peu, comme tout le monde »*. Doué ? Le mot le fait hurler : *« Sentir, voir, chaque enfant peut y arriver. »* Quand il décide de devenir professeur, à la fin de la troisième, on lui fait comprendre que ses parents ne pourront pas soutenir ses études. Il entre tout de même en seconde, puis, après le baccalauréat, au lycée Claude-Bernard, à Paris, seul établissement habilité alors à préparer au professorat de dessin.

Préparer au professorat, façon de parler. *« Il n'était question que de perspective et d'anatomie. Jamais de pédagogie. »* Philippe fréquente la toute nouvelle unité d'enseignement et de recherche d'arts plastiques à l'université Paris-I ; il obtient son CAPES et, parallèlement, se forme comme animateur et passe le CAPASE (1). Car il est convaincu qu'enseignement et animation vont ensemble. Pourtant, dit-il, *« les deux professions ne communiquent pas entre elles. Mais moi, ça ne m'intéresse pas de diffuser du savoir. Ce que je veux, c'est me servir de ce que je sens pour amener les élèves à découvrir des choses »*.

Non sans mal. L'esprit des programmes, il en convient, a changé depuis 1977 sous l'influence de l'inspecteur général, M. Collignon. Mais deux heures hebdomadaires d'éducation artistique pour les élèves de la sixième à la troisième, cela ne fait qu'une heure d'arts plastiques ; l'autre, c'est pour la musique. Au fil de ses vingt heures de services (deux *heures de plus que les professeurs* certifiés des autres disciplines *« sous prétexte que nous, on n'a pas de copie à corriger »*), Philippe voit passer 500 élèves par semaine !

A chaque fois, un cours d'une petite heure, coincée entre celles consacrées aux matières jugées par tout le monde plus importantes. Le « cours-récré », sans moyens, de surcroît : 400 francs par an pour les 750 élèves du collège. Alors, avec l'accord du conseil d'établissement, il récolte 15 francs par élève et achète tout : *« Peu à peu, ils comprennent la valeur du matériel collectif. »*

A trente ans, après cinq années d'enseignement, Philippe se bat. Contre l'administration, qui lui demande de *« former des consommateurs de culture »* ; contre ses collègues, qui n'ont jamais répondu à son invitation d'entrer quand ils veulent dans sa classe. Contre ce qui fait dire à ses élèves au début : *« On n'a pas de notes ? Alors, on travaille pour rien ? » Parfois, quand la classe vit, bouge,* accroche et que, à la fin, les enfants jubilent : *« C'est bien, ce qu'on a fait aujourd'hui »*, à ce moment, Philippe a un peu moins envie d' *« échapper au massacre »*, comme il dit. Le découragement reviendra, il le sait. *« Les enfants n'ont appris à l'école que la docilité, les solutions toutes faites. Partout, il y a des Michel-Ange qui dorment. Mais la société actuelle a-t-elle besoin de la création artistique ? »*

CHARLES VIAL.

(1) CAPASE : certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives ; CAPES : certificat d'aptitude au professrota de l'enseignement du second degré.

RELIGION

APRÈS L'AUDITION DU THÉOLOGIEN FLAMAND AU VATICAN

La « clarification » du cas Schillebeeckx : un procès qui n'ose pas dire son nom

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Le Saint-Siège ne fera pas connaître tout de suite ses appréciations sur les écrits du Père Edward Schillebeeckx. *« Cela demandera sans doute plusieurs mois »*, a dit le théologien hollandais au cours d'une conférence de presse qu'il avait pris l'initiative de réunir, le samedi 15 décembre, au terme de ses entretiens à la congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office). Une commission de cardinaux va *étudier le procès-verbal des* interrogatoires des 13 et 14 décembre, et c'est le pape lui-même qui décidera en fin de compte si le professeur de Nimègue a été coupable d'erreurs ou d'ambiguïtés.

L'affaire est exemplaire. Racontée par le principal intéressé, elle montre les contradictions de l'Eglise post-conciliaire, qui n'est ni une institution répressive ni un modèle de démocratie. Car tout semble se superposer dans ce « procès » qui n'ose pas dire son nom : de vieilles méthodes et une modernité inattendue, la froideur des légistes et une fraternité à toute épreuve. *« L'atmosphère était amicale. Un peu trop, peut-être »*, a commenté le théologien de Nimègue, résumant parfaitement le paradoxe.

Pendant un quart d'heure, les *photographes ont mitraillé ce* Flamand placide, retranché derrière de grosses lunettes d'écaille. Ce n'est pas tous les jours, il faut dire, que les hérétiques présumés convoquent la presse internationale en sortant du Saint-Office.

« Je n'ai connu que jeudi matin l'identité des théologiens qui devaient m'interroger. J'avais l'intention de vous la communiquer au cours de cette conférence de presse, dit le Père Schillebeeckx, *mais on m'a rendu la tâche très difficile. »* En effet, contrairement à ses habitudes, la congrégation pour la doctrine et la foi a publié les noms des trois experts et du modérateur chargés d'instruire le dossier *(le Monde* du 15 décembre).

« De ma part, une certaine discrétion s'impose, explique l'accusé aux journalistes. *Moi, je suis libre, alors que mes trois interlocuteurs sont soumis au secret pontifical. Je ne peux les attaquer parce qu'ils ne peuvent se défendre. »* : curieux renversement des rôles : le Père Schillebeeckx ne citera donc aucun nom au cours de cette conférence de presse, même lorsqu'il précisera qu'un des experts *« s'est trouvé en minorité »* à un certain moment.

Les excuses du directeur de Radio-Vatican

Dès son arrivée au Vatican, l'accusé a été conduit au domicile du cardinal Seper, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi. *« Il était très content que je sois venu à Rome et m'a parlé avec fraternité »*. Au cours de cette visite, le Père Jérôme Hamer, secrétaire de la congrégation, a lu une sorte de protocole pour préciser au dominicain hollandais qu'il ne serait pas jugé sur ses intentions, mais sur ses écrits. Jugé ? Au Vatican, on précise que la *« clarification »* de ces derniers jours n'était pas un procès, et le Père Schillebeeckx lui-même ne veut y voir qu'un « colloque ». Tant pis pour le droit canon !

L'accusé — mais faut-il encore le nommer ainsi — voulait être assisté d'un collègue. Il est venu à Rome en compagnie du Père Bas Van Iersel, doyen de la faculté de théologie de Nimègue.

Neuf points litigieux avaient été recensés par la congrégation pour la doctrine de la foi. Chaque expert questionnait le Père Schillebeeckx, sur trois d'entre eux : *« Les questions étaient assez serrées »*, raconte-t-il. Le théologien hollandais n'a pas noté de différence fondamentale entre lui-même et ses interlocuteurs. *« C'est la même foi. Les seules difficultés viennent de l'explication herméneutique, c'est-à-dire de l'interprétation du dogme »*. Il est d'accord avec l'affirmation du concile de Calcédoine selon laquelle Jésus est *« vrai Dieu et vrai homme »*. Mais, selon lui, *« pour être fidèle à Calcédoine aujourd'hui, il faut le formuler autrement »*.

Deux précisions intéressantes ont été apportées à propos de l'interview donnée le 4 décembre à Radio-Vatican par l'un des enquêteurs, le Père Jean Galot. Ce jésuite avait pris à partie, sans les nommer, plusieurs théologiens dont le Père Schillebeeckx dont il était chargé d'instruire le dossier. Or, après cette interview, le dominicain de Nimègue a reçu les excuses du directeur de Radio-Vatican, le Père Roberto Tucci. Et il laisse entendre que l'intervention du cardinal Willebrands en sa faveur *(le Monde* du 14 décembre) ne serait pas étrangère à l'incident. *Un mois plus tôt*, en effet, le primat des Pays-Bas avait dit au Père Schillebeeckx qu'il resterait neutre dans cette affaire.

Le professeur de Nimègue ne pense pas qu'il a eu droit à un régime de faveur. *« On m'a traité de manière amicale mais non privilégiée »*. Selon lui, il ne sera plus possible à l'avenir *« d'aborder le problème »* de cette façon, compte tenu de *« l'envergure des réactions mondiales »*. Surtout lorsqu'il s'agit de procédure extraordinaire comme pour le Père Jacques Pohier, un autre dominicain, qui n'a pas eu droit, lui, à un *« colloque »* avec les experts du Saint-Siège. Dans son propre cas, le théologien hollandais déplore *« les lacunes, les manquements aux droits de l'homme »*, reprochant essentiellement à l'ex-Saint-Office de ne l'avoir pas associé à toutes les phases de la procédure et de ne pas lui accorder les mêmes droits qu'un accusé (présence d'un défenseur, possibilité de faire appel et d'avoir accès à toutes les pièces du dossier). *« L'atmosphère amicale du colloque empêchait de protester contre la procédure »*, expliquera le Père Van Tertel après la conférence de presse. *« Mieux vaut un vrai procès : c'est beaucoup plus clair. »*

Nul ne soupçonne le Père Schillebeeckx d'hérésie. Ce mot n'a pas été prononcé une seule fois lors du « colloque » des 13 et 14 décembre. Logiquement, une condamnation devrait être *exclue*. Mais si elle était quand même prononcée ? Le Père Schillebeecka répond évasivement, laissant entendre qu'il choisirait le silence et non la rétractation : *« Quand je dis qu'une chose est blanche, je ne peux pas dire ensuite qu'elle est notre. Mais je ne crains pas un condamination comme pour Pohier. Dans mon cas, c'est l'interprétation d'un dogme qui est en cause. »*

Interrogé sur le pontificat de Jean-Paul II, le théologien de Nimègue s'est montré très prudent. *« Il est trop tôt*, a-t-il dit, *pour porter un jugement. »* Il a ajouté : *« le cas Schillebeeckx a commencé sous Paul VI. Le pape actuel n'a rien à voir avec ce dossier »*.

Le dominicain hollandais paraît assez éprouvé par cette affaire. Mais il ne perd ni sa sérénité ni son sens de l'humour. Un journaliste italien ayant parlé par erreur du « cardinal Schillebeeckx », il a murmuré dans le micro : *« C'est prématuré. »*

ROBERT SOLÉ.

Subterfuges

(Suite de la première page.)

Une sous-commission parlementaire, émanant de la commission des affaires culturelles de la précédente Assemblée, a naguère conduit une *vaste enquête dont les résultats ont* été consignés dans un rapport substantiel qui suggérait des modifications intéressantes : quel compte en a-t-on tenu ? Cette façon d'opérer à la sauvette n'est pas convenable. Elle n'est pas conforme à l'idée qu'un libéral attaché aux droits de la représentation parlementaire, que tout démocrate soucieux du bon fonction*nement des assemblées délibérantes*, se fait de l'exercice du pouvoir législatif. On ne règle pas des problèmes importants par des subterfuges. Peut-on ajouter que pareille façon de faire ne semble pas davantage conforme à l'inspiration libérale du chef de l'Etat ?

De surcroît est-il normal qu'une disposition qui bouleverse profondément l'organisation des institutions puisse être introduite sans que les intéressés aient été informés, les responsables consultés ? Est-il un autre secteur de la nation où le législateur, avec la connivence du ministre responsable, oserait intervenir sans recueillir au préalable l'avis des premiers concernés ? *Imagine-t-on le Parlement bousculer* sans préavis les conditions de recrutement d'un corps ou modifier sans crier gare la procédure de désignation des maires ? La chose, je sais, s'est récemment produite pour la magistrature, mais on a vu quelles réactions elle a soulevées. On ne gouverne pas dans de telles conditions un grand service public.

La clé de voûte

A qui n'est pas familier de l'enseignement supérieur le point controversé peut sembler mineur. Il faut savoir que l'institution présidentielle était l'un des points forts de la *réforme, la clé de voûte du nouveau* régime. L'expérience des dix dernières années a surabondamment montré, à l'encontre d'idées sommaires, que la loi d'orientation avait établi un régime de type présidentiel. C'est la concentration du pouvoir sur la personne du président qui a permis la reconstruction d'un enseignement supérieur après les convulsions de 1968. Y toucher, c'est donc ébranler et affaiblir le système. Mais, dira-t-on, en quoi la modification du corps électoral affaiblit-elle l'autorité présidentielle ? Elle a besoin d'une légitimité. Le président la tenait jusqu'à présent de son élection par les représentants de toutes les catégories de cet ensemble qu'on appelle Université. Aux factions comme aux minorités, il pouvait valablement opposer qu'il était le représentant de l'intérêt général. Du jour où il ne sera plus l'élu que des professeurs, c'en est fait de cette légimité.

L'exclusion des autres catégories est à la fois une imprudence et une injustice. Laissons le cas des étudiants : par le jeu de la règle du quorum, ils étaient pratiquement déjà écartés à tort. *Exclure les* maîtres-assistants. C'est méconnaître la part qu'ils prennent à l'enseignement ; sait-on que nombre d'entre eux ont les qualifications pour occuper des chaires en des temps meilleurs ? Ils ont contribué largement au rétablissement des universités. Quant aux personnels administratifs, *nous sommes nombreux* à pouvoir attester qu'ils ont parfois été les seuls à faire prévaloir l'intérêt de la collectivité sur les préoccupations corporatives et que, sans leur concours actif, il nous eût été plus difficile encore de mener à bien la tâche de restauration et d'innovation qui a incombé à la première génération de présidents. L'exclusion des personnalités extérieures inspirera des réflexions désabusées à ceux qui avaient cru aux déclarations du ministre sur la nécessité de rapprocher l'Université *de la société : elle accroîtra leur* absentéisme. Je plains par avance les présidents qui auront à faire face à des difficultés comme nous en avons connues et comme il est inévitable qu'ils en connaissent, et qui n'auront plus la possibilité de se prévaloir de l'autorité que nous conférait l'élection par la totalité des parties prenantes. Un tel retour en arrière, c'est ce que l'historien a *le droit d'appeler, au sens propre* du mot, une entreprise réactionnaire. En si bonne voie, pourquoi ne pas retirer au peuple le droit de désigner le président de la République et le restituer aux seuls parlementaires ?

UN ENSEIGNANT ET UN CHERCHEUR

La faculté de réélire les présidents au terme de leur mandat, dont la loi a fixé la durée à cinq ans, pose d'autres questions qu'une discussion digne de ce nom aurait permis de mettre en lumière. Ces questions, les premiers présidents *se les étaient posées*, et les ministres d'alors étaient disposés à réviser la loi sur ce point. Contrairement à ce qui a été dit, il y aurait eu alors moins *d'inconvénients à autoriser le* renouvellement de ceux qui avaient créé les universités et dont la plupart n'avaient pas brigué la fonction que la confiance générale leur avait imposée, qu'à pérenniser leurs successeurs. Or ceux-là ne l'ont pas *voulu, pour des raisons qui gardent* aujourd'hui toute leur force.

La charge de président est si lourde qu'elle rend malaisés l'exercice simultané du métier d'enseignant et la pratique de la recherche. Or il est indispensable que le président demeure et un enseignant et un chercheur : son prestige et celui de son *établissement en dépendent.* Lui promettre de se perpétuer, c'est le transformer en administrateur de carrière, décourager l'enseignant, tuer le chercheur. De surcroît, nous avons expérimenté que de n'être pas rééligible nous donnait une souveraine indépendance : n'ayant de par la loi rien à quémander, nous étions prémunis contre tous les marchandages ouverts ou implicites.

Au vu de cette péripétie, l'historien doit-il constater avec désenchantement que les pouvoirs publics ne tiennent *décidément* aucun compte de *l'expérience ?* L'observateur des sociétés sera-t-il forcé de conclure que les responsables sont sourds aux *leçons de la réalité ?* Le citoyen qui se refuse à désespérer de la démocratie met son espoir dans la sagesse des Assemblées.

RENÉ REMOND.

● *Un second centre régional de calcul* sera installé à Rennes en 1980. Représentant un investissement de 35 millions de francs, il entraînera le transfert de l'Institut national de recherches en informatique et automatisme (INRIA) à Rennes. Après celui de Grenoble, qui existe depuis l'automne 1978, le centre régional de calcul de Rennes sera utilisé en priorité par les universités du Grand-Ouest, tout en demeurant ouvert aux administrations et aux entreprises privées dans leurs besoins de traitement informatique. Il sera également relié aux réseaux informatiques déjà en place, tel que le système Transpac. — *(Corresp.)*

● RECTIFICATIF. — Dans l'annonce de la nomination de M. Bernard Frank comme professeur au Collège de France *(le Monde* du 14 décembre), l'orthographe du nom du nouveau titulaire de la chaire de civilisation japonaise était incorrecte. D'autre part M. Bernard Frank a publié *le Panthéon bouddhique au Japon* en 1963, et non en 1936 comme une erreur d'impression nous l'a fait imprimer.

MÉDECINE

SOUMIS AU CONSEIL DE PARIS

Le projet de budget de l'Assistance publique pour 1980 est en augmentation de 11,8 %

« Le nouveau budget de l'Assistance publique, qui est présenté ce lundi 17 décembre au Conseil de Paris, sera le budget le plus difficile depuis longtemps », a déclaré le maire de la capitale, M. Jacques Chirac. Adopté le 13 décembre par le conseil d'administration de l'institution — les représentants des syndicats et les membres de l'opposition ayant voté contre, — ce budget se monte, au total, pour 1980, à 7 984 millions de francs, en augmentation de 11,8 %.

M. Jacques Chirac a estimé : *« Si la hausse du coût de la vie était supérieure aux 9 % prévus par l'Etat, le budget de l'Assistance publique ne tiendrait plus. »*

Ce budget correspond à une augmentation moyenne du prix de journée de 11,05 %. Ce dernier passera, en médecine, de 588 F à 638 F (soit une hausse de 8,5%) et de 1 147 à 1 322 F en neuro-chirurgie (soit une hausse de 15,2 %). Ce budget ne permettra de créer que sept cents emplois nouveaux, dont cinq cents pour l'hôpital Bichat, qui doit ouvrir en 1980.

Le programme des travaux pour 1980 prévoit, outre un bâtiment, précisément à l'hôpital Bichat (17 millions de francs), une pre*mière tranche de reconstruction* de pavillons à l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif (110 millions de francs) ; un nouveau bâtiment hospitalier à Saint-Louis (30 millions de francs) ; la construction d'une maternité à Bicêtre (37 millions) et d'une maison de cure médicale à La Pitié-Salpêtrière (32 millions).

Un certain nombre de services seront rénovés ou reconstruits tels qu'un service de chirurgie cardiaque, un centre de traitement des accidents vasculaires cérébraux, le nouveau bloc médico-technique à l'hôpital Lariboisière; les nouvelles maisons de cure médicale pour personnes âgées des hôpitaux Georges-Clemenceau et Bigottini, les services de La Pitié, de Tenon et de Boucicaut.

D'autre part, des travaux sont prévus pour lutter contre l'infection, notamment à la maternité Baudelocque.

Enfin, une partie du budget de 1980 sera affectée à la transformation de salles communes en chambres : ce poste comporte quatorze opérations importantes, notamment à Charles-Foix, à Corentin-Celton, à la clinique de chirurgie infantile de Necker, dans les services de médecine de La Pitié Salpêtrière, dans les services de maladies aiguës de Beaujon, de l'Hôtel-Dieu, de Lariboisière et de La Pitié-Salpêtrière.

SCIENCES

LES SOVIÉTIQUES LANCENT UN VAISSEAU SOYOUZ D'UN NOUVEAU TYPE

L'Union soviétique a lancé, dimanche 16 décembre à 12 h. 30 G.M.T. (13 h. 30, heure de Paris), un vaisseau spatial Soyouz d'un nouveau type.

Baptisé Soyouz-T, ce vaisseau inhabité dispose de systèmes de communication radio améliorés, ainsi que de systèmes d'orientation et de contrôle d'altitude et d'un calculateur de bord perfectionné. Ce vaisseau, qui a pour mission, indiquent les Soviétiques, de *« réaliser des opérations de transport dans le but d'assurer le bon fonctionnement du complexe orbital Saliout »*, devrait, dans les prochains jours, s'amarrer à la station Saliout-6 qui, lancée il y a vingt-sept mois, a déjà hébergé *sept équipages*.

UNESCO

La commission nationale a élu ses nouveaux bureaux

La commission nationale pour l'UNESCO, qui a été renouvelée le 5 novembre *(le Monde* du 7 novembre), a élu les bureaux de ses différents comités spécialisés. Voici la liste de ces nouveaux bureaux :

● *Comité des sciences exactes et naturelles. — Président :* M. Pierre Grivet, membre de l'Académie des sciences, ancien secrétaire général du comité français des unions scientifiques. *Vice-présidents :* MM. Georges Aubert, professeur de pédologie à l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM) et Elie Wollman, sous-directeur de l'Institut Pasteur.

● *Comité de la culture. — Président :* M. Pierre Quoniam, inspecteur général des musées, chef du service de l'inspection générale des musées de France. *Vice-présidents :* MM. Vadime Elisseeff, conservateur en chef du musée Cernuschi, Yves Jaigu, directeur de France-Culture, Chérif Khaznadar, *directeur* de la Maison de la culture de Rennes.

● *Comité éducation. — Président :* M. Jean Auba, directeur du Centre international d'études pédagogiques de Sèvres, inspecteur général de l'instruction publique. *Vice-présidents :* M. Gérald Antoine, recteur, président du Centre de documentation et information jeunesse (C.I.D.J.) et Mlle Isabelle Deblé, chargée de mission à la direction de la recherche à l'Institut d'études du développement économique et social (I.E.D.E.S.).

● *Comité des sciences sociales et humaines. — Président :* M. Jean Rivero, membre de l'Institut, professeur de droit public à l'université de Paris-II. *Vice-présidents :* MM. Alain Bienaymé, membre de l'Institut, professeur à l'université de Paris-IX, et René Rémond, président du Centre catholique des intellectuels français, professeur à l'université de Paris-X.

● *Comité communications. — Président :* M. Bernard Blin, délégué aux relations extérieures de TF 1. *Vice-présidents :* MM. Jean d'Arcy, président intersyndical de la communication audio-visuelle, et Jean-Louis Crémieux-Brilhac, directeur de la Documentation française.

Le Monde

sports

TENNIS

Les États-Unis gagnent pour la vingt-sixième fois la Coupe Davis

San-Francisco. — C'est sans doute un long bail que les Américains ont signé les 14, 15 et 16 décembre au Civic Center Auditorium de San-Francisco en gagnant la Coupe Davis de tennis pour la deuxième année consécutive et la vingt-sixième fois depuis la création de l'épreuve en 1900. Présents dans cinquante et une des soixante-six finales, les Américains ont toujours exercé une influence prépondérante. Le boycottage de la compétition ces dernières années par Jimmy Connors et quelques-uns des meilleurs tennismen mondiaux, plus préoccupés à engranger des dollars qu'à défendre les couleurs de leur pays, avait fait naître des craintes justifiées. L'arrivée au premier plan américain de John McEnroe et de Vitas Gerulaitis, très attachés à cette épreuve traditionnelle, peut redonner à la Coupe Davis tout son crédit, à condition toutefois de ne pas décourager leurs adversaires par leur écrasante supériorité.

De notre envoyé spécial

Corrado Barazzutti, avec sa cheville gauche dans le plâtre, Adriano Panatta, avec son sourire triste, ou Paolo Bertolucci, avec son air fataliste, ne le démentiront pas. Les Etats-Unis sont actuellement invincibles en Coupe Davis et ont des chances de le rester longtemps. Loin de la terre battue du Foro Italico de Rome, les Italiens n'avaient pourtant rien perdu de cette combativité légendaire qui les transcende souvent en *tennismen émérites*. Jamais sans doute n'avaient-ils autant désiré la victoire, en hommage à leur capitaine et ami Bitti Bergamo, décédé accidentellement en rentrant d'un voyage où il venait de régler les derniers détails du déplacement aux Etats-Unis. Mais que pouvaient-ils faire de plus ?

« Je crois que j'ai joué mon meilleur match sur cette surface, dira Adriano Panatta, après sa défaite contre McEnroe, *mais John est devenu le meilleur tennisman du monde sur ces revêtements synthétiques. Il faudrait constamment jouer sur les lignes pour le déborder. »* Dans la chaude ambiance créée par la colonie italienne, qui contrastait avec le cadre feutré et les lumières tamisées de l'Auditorium, le Florentin s'est battu comme un gladiateur livré à un jeune lion affamé avec pour seule arme susceptible de mettre McEnroe en difficulté une première balle de service aiguisée comme un glaive. *« Contre Borg et Connors*, disait récemment Arthur Ashe (1), *j'avais l'impression d'être frappé par un marteau de forgeron. John, c'est plutôt un stylé qui virevolte. Un coup de lift par-ci, un coup de slice par-là, au bout d'un moment, on est en sang sans que les blessures soient très profondes et, pas longtemps après, on est carrément saigné à mort. »* Adriano Panatta n'a pu échapper à la règle (6-2, 6-3, 6-4).

Le plus surprenant des Italiens fut pourtant Paolo Bertolucci. Avec sa petite bedaine de quinquagénaire, ses jambes courtes et puissantes, il semblerait avoir de meilleures dispositions pour les mêlées de rugby que pour les échanges de tennis. Et pourtant ! Quel sens du double ! Quelle inspiration et quelle abnégation ! Après la défaite de Panatta et l'abandon sur blessure de Barazzutti (*le Monde* daté 15-16 décembre), les Italiens jouaient leur va-tout dans le double, contre Stan Smith et Bob Lutz qui faisaient, sans doute, leurs adieux à la Coupe Davis. On attendait un duel de seigneurs entre Panatta et Smith. Ce furent les « seconds couteaux » qui apparurent au premier plan en accumulant les points gagnants.

Sans perdre un set

En deux heures et quinze minutes de *match*, les fautes de Bertolucci se comptaient sur les doigts de la main alors qu'un bloc-notes aurait été nécessaire pour relever la gamme complète de ses coups, distillés tour à tour avec la dextérité d'un artiste de la raquette ou la détermination d'un *desperado*, notamment dans le second set d'une heure et vingt-cinq minutes où pendant les changements de côté, on n'aurait pas été surpris de voir Vittorio Crotta, le nouveau capitaine italien réclamer un masque à oxygène pour prolonger l'action des glaçons sur la nuque de Bertolucci. Hélas ! pour ce dernier, c'est encore Panatta qui avait perdu deux fois son service dans le premier set, qui allait encore commettre les quelques fautes dont profiteront les Américains pour s'imposer (6-4, 12-10, 6-2).

Malgré une belle résistance confirmée dans les deux derniers simples remportés par McEnroe sur Zugarelli (6-4, 6-3, 6-1) et par Gerulaitis sur Panatta (6-1, 6-3, 6-3), les Italiens devaient se rendre à l'évidence : en cinq *matches, ils n'avaient même pas* pu arracher un set aux Américains, ce qui ne s'était jamais produit en finale de la Coupe Davis.

Le tennis n'est peut-être pas un sport de chiffres comme l'athlétisme ou la natation, mais certains traduisent pourtant l'écrasante supériorité manifestée ces derniers mois par les Etats-Unis dans cette épreuve.

Depuis les débuts en simple voici tout juste un an, John McEnroe a accumulé dix victoires et vingt-huit sets sans en concéder un seul. Vitas Gerulaitis compte neuf victoires et une défaite par arrêt sur blessure contre Guillermo Vilas. Quant à Stan Smith et Bob Lutz, ils ont ensemble gagné douze doubles et n'en ont perdu qu'un contre l'Australie. Encore convient-il d'ajouter que les Américains ne manquent pas de « réservistes » puisque sept d'entre eux figurent aux dix premières places du classement de l'Association des tennismen professionnels (A.T.P.) : Connors, McEnroe, Tanner, Gerulaitis, Ashe, Solomon et Dibbs.

Sauf accident, sans doute seront-ils encore plus durs à battre l'an prochain, puisque Tony Trabert, le capitaine américain a annoncé que John McEnroe et Peter Fleming, les vainqueurs de Wimbledon, de Flushing-Meadow et de onze des quinze tournois auxquels ils ont participé, joueront le double. Cette domination ne va pas toutefois sans contrepartie. Le public américain, gavé de spectacles sportifs à la télévision, ne se passionne plus en tennis que pour les chocs royaux comme ceux qui opposeront à l'occasion du Masters à New-York (du 9 au 13 janvier) les McEnroe, Borg et Connors. Même à San-Francisco et sa colonie italienne, une finale de Coupe Davis n'a pas fait recette puisque à peine la moitié des dix mille places de l'Auditorium ont été vendues. Pour dédommager ses joueurs, la fédération américaine a donc dû passer un accord avec un fabricant de revêtements de courts qui lui assure 50 000 dollars par rencontre mais risque de confiner l'épreuve la plus prestigieuse du tennis à des salles de provinces et à des revêtements synthétiques dont Corrado Barazzutti gardera un bien mauvais souvenir.

GÉRARD ALBOUY.

(1) *Tennis Magazine*, décembre 1979.

FOOTBALL

LES VISITEURS DU PARC DES PRINCES

Le F.C. Sochaux, l'esprit tranquille

Le Football-Club de Sochaux occupe une place de choix dans l'histoire du football français. Fondé en 1928 par M. Jean-Pierre Peugeot, dirigeant de la célèbre firme automobile, le club omnisports, qui, de nos jours, regroupe quatorze sections sportives et plus de quatre mille adhérents, connut vite son heure de gloire grâce au football. Champion de France en 1935 et 1938, vainqueur de la Coupe de France en 1937, F.-C. Sochaux a presque toujours fait partie de l'élite nationale. Il est vrai que des joueurs de grand renom ont porté les couleurs jaune et bleue — notamment le Suisse André-Trello Abbeglen, les Français Etienne Mattler, Roger Courtois, François Remetter, Jean-Jacques Marcel, Maryan Wisnieski.

Pourtant, malgré de nombreuses places d'honneur, tant en coupe qu'en championnat, les Sochaliens n'ont jamais pu réaliser ce coup d'éclat qui aurait fait oublier la belle époque. Faute de vedettes engagées à grands frais, ils tenaient leur rang sans autre ambition particulière.

Cette saison encore, à l'heure où l'on évaluait les forces en présence, personne n'imaginait que le F.-C. Sochaux figurerait dans le peloton de tête du championnat de première division. Au départ de cette réussite surprenante, une organisation originale et rationnelle et une politique de sagesse.

Arrivé au club le 1er juillet 1973, M. René Hauss, sous l'égide duquel le Standard de Liège a gagné trois fois le championnat de Belgique, est le directeur de la section professionnelle. Fixer les objectifs, mettre au point le programme d'entraînement et former l'équipe rentrent dans ses attributions. Au F.-C. Sochaux depuis toujours, *Jean Fauvergne est* là pour l'épauler. Sorte de contremaître du football, il applique les directives mais a le choix des exercices de préparation.

De pratique courante en Angleterre, cette direction technique bicéphale étonne dans le football français. En tout cas, elle a fait la preuve de son efficacité dans le club sochalien, et la défaite concédée par 3 buts à 1, dimanche 16 décembre devant le Paris Saint-Germain, ne retire rien à la valeur du travail accompli. Il restera que, durant une mi-temps, les visiteurs ont offert une leçon de jeu collectif, confirmant ainsi leurs qualités tactiques et techniques exprimées depuis plusieurs mois.

« Recettes »

A l'évidence, l'amalgame entre les anciens (Djadaoui, P. Revelli, Parizon, Ivezic, Durgalic) et les jeunes est réalisé et, à Sochaux, l'esprit de corps n'est pas un vain mot. Inutile cependant de demander à René Hauss de divulguer ses méthodes. Aussitôt, M. Jacques Thouzery, *le président* du F.-C. Sochaux depuis 1974, coupe court à toute question trop pressante : *« Un grand cuisinier ne donne jamais les recettes de ses sauces »*, dit-il. En revanche, il se plaît à souligner que, sur les treize joueurs présentés au Parc des Princes, huit sont issus du club. *« Dans toutes les corporations, il faut cinq ans pour apprendre son métier*, explique-t-il. *Dirigé par M. Pierre Tournier, notre centre de formation en est à sa sixième année de fonctionnement. Le compte est bon. »*

Rien de commun donc avec la politique de recrutement à n'importe quel prix en vigueur dans bien des clubs. D'ailleurs, au F.-C. Sochaux le contexte ne permet pas de succomber à la tentation. Bien que très raisonnable pour un club de première division, le budget annuel — de l'ordre de 9 millions de francs — est régulièrement dépassé. Il est difficile de faire autrement puisque, si le vétuste stade Bonal contient quinze mille places, la moyenne de fréquentation oscille entre six et huit mille spectateurs. Alors, l'impasse est prise en charge par Peugeot. Ainsi, comme aux Pays-Bas, où la firme Philips subvient aux besoins du P.S.V. Eindhoven, éternel rival européen de l'A.S. Saint-Etienne, en France, une société privée remplit un rôle dévolu dans la plupart des cas à la municipalité.

En bref, point de sorcellerie dans le renouveau du F.-C. Sochaux mais un encadrement technique expérimenté et des dirigeants pleins de bon sens. Avec de telles conceptions, les Sochaliens, qui abordent la trêve hivernale (1) à la quatrième place du classement, avec trois points d'avance sur leurs suivants immédiats (le Paris Saint-Germain et le Racing-Club de Strasbourg), peuvent couler des jours tranquilles et, pourquoi pas, rêver à une participation, la saison prochaine, à une coupe européenne.

JEAN-MARIE SAFRA.

(1) Le championnat de France ne reprendra que le 20 janvier.

SPORTS ÉQUESTRES

AU SALON DU CHEVAL

Le bouquet final

Tout d'abord, une constatation s'impose, favorable à la cause du cheval. On s'est écrasé comme rarement, cinq jours consécutifs, au Palais des *expositions* de la porte de Versailles, la dernière nocturne du Concours hippique international de Paris ayant eu lieu dimanche 16 décembre, en présence d'un public électrisé de bout en bout.

Par bonheur, toutes les couches de la société étaient là, ce qui fit dire à un personnage gourmé de maintien et d'habitudes : *« Mon cher, l'eût-on jamais cru. Le peuple est accouru en foule des bas quartiers. Il y a du tapage dans l'air, j'en réponds. »* On ne fit pas le coup de poing, mais il y eut de flamboyantes algarades pour des places louées et payées en *bon argent* et *prises* d'assaut par les premières vagues. A noter aussi quelques huées et sifflets à l'adresse du jury, pour des décisions strictement conformes au règlement, mais n'ayant pas l'heur de plaire aux ignorants... savants en toutes choses, c'est bien connu.

Avant l'ultime réunion de dimanche, nous eûmes droit samedi à deux belles épreuves. La première, dite « Choisissez vos points », consistait pour les concurrents à sauter en un temps déterminé le maximum d'obstacles, cotés de 30 à 200 points. L'obstacle le plus facile, jugé du moins des tribunes, était un droit de 1,30 m, le plus difficile également un droit, mais élevé à 1,55 m du sol. Une barrière en zigzag sur bidet, malaisée à « négocier », causa bien des mécomptes. L'épreuve fut l'apanage du Belge Edgard Cuepper sur l'alezan brûlé *Sympathico*, qu'en *classe pure le hongre Danoso*, à la deuxième place, pourrait porter sur son dos. Malheureusement, une légère erreur de son cavalier, le Français Michel Robert, homme habile s'il en fut, le priva de la victoire.

Venait ensuite l'épreuve de puissance, très attractive, mais réputée tape-à-l'œil par les amateurs de fine escrime. Au troisième barrage, seul l'Allemand de l'Ouest Henrik Snoek réussit à dominer un mur surélevé à 2,10 mètres, la cavalière britannique Maureen Holden et le Français Eric Leroyer, classés ex aequo à la deuxième place avec 4 points de pénalisation. Superbe animal que le gros d'outre-Rhin *Bochus*, associé à Henrik Snoek. Avec un pareil phénomène, on peut appuyer à fond sur l'accélérateur. Il répond droit de la tête à la queue à tous les appels.

Dimanche, en nocturne, nous eûmes la satisfaction d'assister à la victoire, dans une épreuve avec barrage, du jeune Français Jean-Marc Nicolas, installé depuis peu en Allemagne fédérale. Il n'en a pas moins gardé une monte toute à la française. Ses chevaux ne reniflent pas leur poitrail et vont à l'obstacle de tout leur cœur sans jamais battre à la main.

Disputée selon la formule du championnat du monde, nous avons eu en bouquet final la « tournante », avec échange de chevaux entre les quatre cavaliers les mieux classés des épreuves 2, 4 et 6. Elle a été remportée par Michel Robert, pénalisé de 12 points pour le total de ses parcours. Se classaient à la suite l'Allemand Henrik Snoek, 16 points, l'Irlandais Paul Darragh, *24 points* et *le Suisse* Thomas Fuchs, 48 pts 1/2.

Disons pour finir sur une note technique que les taquets sur lesquels reposent les perches sont de plus en plus ouverts en France comme ailleurs. Ainsi le plus léger effleurement d'une barre entraîne immanquablement sa chute. Un redoublement de vigilance est donc exigé des cavaliers.

ROLAND MERLIN.

ATHLÉTISME

Le cross brontosaure

Couperose acidulée et quant-à-soi très british, *Adrian Paulen, le président de la Fédération internationale d'athlétisme amateur (IAAF), qui avait été invité ce week-end sur les bords du lac Supérieur au bois de Boulogne, porte d'Auteuil, n'en revenait vraiment pas ! Comment ces Français « béret-baguette-litron » étaient-ils parvenus à organiser pour la dix-neuvième fois le Figaro, qu'il faut bien considérer désormais comme le plus populaire cross-country du monde sous la houlette d'un journal très « bourgeois » ?*

Voilà une question sur laquelle les austères précepteurs de l'athlétisme international feront bien de méditer. Car, en dépit des modes et de tout autre foutaise. Il fallait avoir, samedi et dimanche, une bonne dose de masochisme pour courir en flottant et maillot de corps 3, 6, 9 ou 12 kilomètres dans la gadoue jusqu'aux genoux. Ce n'était pas un temps à mettre un chien dehors. Encore moins un coureur. Pourtant, près de 36 000 personnes de huit à quatre-vingt-onze ans ont tenté leur chance pour un gobelet de chocolat chaud, un peu de pommade sur les pieds, un serre-tête, des autocollants publicitaires et les encouragements de la famille et des curieux venus applaudir des dingues crottés jusqu'aux oreilles.

Cross-country record donc par l'affluence, par les conditions détestables, par le courage des concurrents, par les prodiges d'organisation et par la cinquième victoire du Sochalien Jacky Boxberger dans la course des as.

Reste à savoir comment, avec le renfort de l'informatique et de nouveaux commanditaires le Figaro surmontera l'épreuve du gigantisme. Car il pèse sur cette épreuve infiniment sympathique le même péril que sur les brontosaures à l'ère secondaire, cette espèce gigantesque qui a disparu faute de pouvoir se déplacer pour trouver sa nourriture. — A. G.

RUGBY

Béziers écrase Montchanin : 100-0

La septième journée du championnat de France de première division de rugby, un dimanche boueux, aura vu la section paloise (poule C) rester le seul club invaincu après la défaite de Tarbes contre Bagnères 13-3 (poule B), et le Racing Club de France arracher sa première victoire face à Grenoble 16-3.

Pourtant, le résultat le plus éclatant de cette triste journée de championnat aura été le score écrasant de Béziers contre Montchanin : 100-0. Privée de huit titulaires, l'équipe de Montchanin ne fit même pas de la figuration, face à la formation biterroise « new look » animée par l'ailier Michel Fabre (onze essais) et le troisième ligne Philippe Morrisson (deux essais).

Sans incidence particulière sur le classement de la poule A, ce résultat constitue un nouveau record de la saison après le 72-12 réalisé par Bagnères contre Limoges, mais aussi le record absolu du championnat, qui appartenait à Brive depuis le 5 novembre 1972 avec 94-0, réalisé aux dépens de Besançon. Les Biterrois ont, par la même occasion, établi un nouveau record des essais, vingt et un au total.

LES RÉSULTATS

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION

*Antibes b. Villeurbanne	84-70
*Tours b. Monaco	91-90
Le Mans b. *Orthez	83-82
*Caen b. Berck	90-76
S. F. Evry b. *Vichy	92-82
*Mulhouse b. Limoges	111-85
*CRO Lyon b. Nice	88-86

Classement. — 1. Tours, 44 pts ; 2. Villeurbann, 41 ; 3. Le Mans, 40 ; 4. Caen, 39 ; 5. S. F. Evry, 38 ; 6. Orthez et Mulhouse, 37; 8. Antibles, 35; 9. Monaco, 33 ; 10. Limoges, 32 ; 11. Nice, 29 ; 12. CRO Lyon et Vichy, 27 ; 14. Berck, 17.

Boxe

En faisant match nul avec Claude Martin, samedi 15 décembre à Saint-Malo, Georges Warusfel a conservé de justesse son titre de champion de France des super-welters. nE revanche, à Lille, Georges Cotin a dépossédé Didier Kowalski du titre national des légers. Enfin, à Yokohama (Japon), où étaient organisés les championnats du monde juniors, le Français Ali ben Maghenii s'est incliné aux points devant le Coréen du Sud Park Ki Chul au terme de la finale de la catégorie des coqs.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION

*Monaco bat Nantes	2-1
*Saint-Etienne bat Marseille	3-1
*Paris St-Germain bat Sochaux	3-1
*Strasbourg bat Bastia	1-0
*Brest et Laval	2-2
*Lens et Lyon	1-1
*Nîmes bat Lille	[illegible]-2
Bordeaux bat *Valenciennes	3-0
Nice bat *Angers	3-2
Metz bat *Nancy	1-0

Classement : 1. Monaco, 33 pts ; 2. Saint-Etienne, 30 ; 3. Nantes, 29 ; 4. Sochaux, 27 ; 5. Paris-Saint-Germain et Strasbourg, 24; 7. Nîmes, 23 ; 8. Laval et Lens, 22 ; 10. Valenciennes, 21 ; 11. Bordeaux, Lille et Nice, 20 ; 14. Angers, 19 ; 15. Metz, 18 ; 16. Nancy, Bastia et Lyon, 18 ; 19. Marseille, 12 ; 20. Brest, 8.

Handball

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION

POULE A

U.S.M. Gagny b. *Stella Sp.	20-17
St. Marseillais b. *Villem. Sp.	23-22
*R.C. Strasb. b. SLUC Nancy	26-9
*U.S. Altkirch b. A.S.L. Tourc.	20-15
*St. Messin b.A.S.P.T.T. Mulh.	25-19

Classement : 1. U. S. M. Gagny, 27 pts ; 2. St Marseillais U.C., 23 ; 3. Stella Sport, 22 ; 4. R.C. Strasbourg, 19 ; 5. Stade Messin E.C., 18 ; 6. A.S.L. Tourcoing, 17 ; 7. U.S. Altkirch, 17 ; 8. A.S.P.T.T. Mulhouse, 11 ; 9. Villemomble Sport, 11 ; 10. SLUC Nancy, 11.

POULE B

*E.S.M. Gonfrev. et Paris U.C.	18-18
*C.S.L. Dijon bat U.S. Ivry	27-16
*E.S. St-Mart.-d'H. b. Thonon	26-21
St. Toulousain b. APAS Paris	25-22
PTT Metz b. C.S.M. Livry-G.	22-20

Classement : 1. Paris U.C., 24 pts ; 2. Stade Toulousain, 22 ; 3. E.S. St-Martin-d'Hères, 19 ; 4. U.S. Ivry, 19; 5. E.S.M. Gonfreville, 18; 6. C.S.L. Dijon, 17 ; 7. A.S.P.T.T. Metz, 17 ; 8. Thonon A.C., 15 ; 9. C.S.M. Livry-Gargan, 12 ; 10. APAS Paris, 8.

Patinage artistique

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PATINAGE ARTISTIQUE

Messieurs. — 1. Simond (Le Vésinet), 199,54 pts ; 2. Macrez (S. C. Amiens), 172,92 ; 3. Beyer (Asnières S.), 165,86.

Dames. — 1. De Kristoffy (Asnières S.), 173,54 pts ; 2. Antonelli, C. S. Colombes), 170; 3. Farinacci (Le Vésinet I. C.), 170,10.

Couples. — 1. H. Glabek-X. Videau (A. C. B. B. - Arcachon), 100,34 pts ; 2. K. Dubec-X. Douillard (Megève), 100,40 ; 3. C. et Ph. Brunet (C. S. G. Colombes), 76,50.

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION

POULE A

Narbonne b. *Thuir	15-9
*Saint-Jean-de-Luz b. Bourg.	17-15
*Béziers b. Montchanin	100-0
*Graulhet b. Perpignan	16-6
*Racing C. F. b. Grenoble	16-3

Classement. — 1. Béziers, 19 pts ; 2. Narbonne, Perpignan et Graulhet, 17.

POULE B

Bagnères b. *Tarbes	13-3
*Bayonne b. Brive	13-8
*La Rochelle et Dax	9-9
*Tulle b. Boucau	32-3
*Limoges b. Biarritz	12-9

Classement. — 1. Tarbes, 19 pts ; 2. Bagnères, 17 ; 3. Tulle, 16.

POULE C

*Auch et Montferrand	3-3
Pau b. *Nice	17-15
*Carcassonne b. Montauban	26-6
*Mazamet b. Avignon	18-0
Toulon b. *Périgueux	10-6

POULE D

*Bègles b. Romans	11-4
*Aurillac b. Castres	12-6
Bourgoin b. *Valence	14-12
*Oloron b. Agen	15-6
*Toulouse et Lourdes	6-6

Classement. — 1. Oloron, 19 pts ; 2. Agen, 17 ; 3. Bègles, 16.

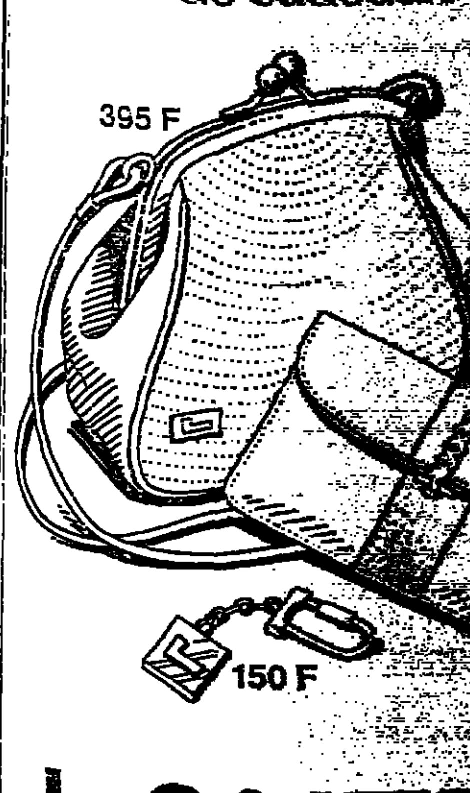
Ski

Val-Gardena
Descente hommes ;

1. Muller (Suisse), 2 min. 3 sec. 94; 2. Haker (Norv.), 2 min. 4 sec. 72 ; 3. Grissmann (Autr.), 2 min. 4 sec. 84 ; 4. Spiess (Autr.), 2 min. 5 sec. 3; 5. Klammer (Autr.), 2 min. 5 sec. 51 ; 6. Walcher (Autr.), 2 min. 5 sec. 79 ; 7. Read (Can.), 2 min. 5 sec. 96 ; 8. Gilhooly (Can.), 2 min. 6 sec. 27 ; 9. Anderson (E.-U.), 2 min. 6 sec. 32 ; 10. Safvenberg (Suède), 2 min. 6 sec. 42 ; (...) 18. Rambaud (Fr.), 2 min. 6 sec. 85.

Piancavallo
Slalom spécial dames

1. A.-M. Proell-Moser (Autr.), 1 min. 57 sec. 4 ; 2. P. Pelen (Fr.), 1 min. 57 sec. 31 ; 3. C. Giordani (It.), 1 min. 57 sec. 45 ; 4. H. Wenzel (Liecht.), 1 min. 57 sec. 67 ; 5. I. Eberle (Autr.), 1 min. 58 sec. 23 ; 6. P. Macchi (It.), 1 min. 58 sec. 38 ; 7. L. Soelkner (Autr.), 1 min. 58 sec. 64 ; 8. R. Moesenlechner (R.F.A.), 1 min. 59 sec. 7 ; 9. W. Bieler (It.), 1 min. 59 sec. 18 ; 10. F. Serrat (Fr.), 1 min. 59sec. 21.



CARNET

Naissances

— Jean-Jacques et Anne-Marie Greminger sont heureux de faire part de la naissance de leur quatrième petit-enfant,

Philippe, Jean-Jacques,
le 18 novembre 1979,
chez Philippe et Marie-Hélène
MIAUTON-GREMINGER.
Grosse-Pierre 7,
1110 Morges (Suisse).

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de

Mlle Anne DELACARTE,
fille de M. François Delacarte
et de Mme, née Monique du Payet de la Tour,
avec
M. Didier MELLINI,
fils de M. Michel Mellini et de Mme, née Anne Kléber.

Mariages

— **Vered KEREN**
et
Jean-Yves GUERIN
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu le 15 décembre dans l'intimité.
Paris.

— M. et Mme Georges JOUVEN,
M. et Mme Yves POUSSIER,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
François et Nathalie,
célébré dans l'intimité le 14 décembre 1979.
33, rue Croulebarbe, 75013 Paris.
76, rue de Seine, 75006 Paris.

— **Claude RENAUD**
et
Nicole REIKE
sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité familiale le 24 novembre 1979.
2, Les Hauts-de-Viroflay,
78220 Viroflay.
23, rue Louis-Pouey,
92800 Puteaux.

— **François LASERSON**
et
Catherine MOUCHET
ont la joie d'annoncer leur mariage, célébré dans l'intimité familiale le 15 décembre 1979, en l'église Saint-Etienne d'Etrechy (Essonne).

151, avenue du Roule.
92200 Neuilly-sur-Seine.

— **Claude CARIGUEL**
et
Béatrice RENIÉ
ont la joie de faire part de leur mariage.
4, avenue Sully-Prudhomme,
75007 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Armand CIGALLA de FULGOSI.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 18 décembre 1979, à 15 h. 45, en l'église Saint-Antoine, 66, avenue Ledru-Rollin, Paris (12e).

— Chambéry.
Les docteurs René et Elise Charrière et leurs enfants,
Le docteur et Mme Gilbert Bouchet, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Marius Neurz,
Tous ses parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-sixième année, de
Mme Emma-Céline CHARRIERE,
née Domenjoud,
directrice honoraire de collège.
Les obsèques auront lieu à Chambéry, le mardi 18 décembre, à 15 h.
Réunion à l'entrée du cimetière de Chambéry-Neuve.

— Aix-en-Provence, Blida.
M. Jacques-Maurice Lengrand,
Mlles Bénédicte et Sophie Lengrand,
M. et Mme Nicolas Queffelec,
Mlle Maryvonne Queffelec,
M. et Mme Alain Benoit et leurs enfants,
Mme veuve René Doussat,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jacques-Maurice LENGRAND,
née Monique Queffelec.
Les obsèques religieuses ont été célébrées vendredi 14 décembre, à Aix-en-Provence.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Constantine, Paris.
M. et Mme Aimé Salfati et leurs enfants,
Mme Georgette Salfati et ses enfants,
M. et Mme Elie Zerbib et leur fils Eric,
M. et Mme Arthur Salfati et leurs enfants,
Les familles Salfati, Lellouche, parentes et alliées,
ont la grande douleur de faire part du décès de
M. Simon SALFATI,
conseiller juridique,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre française, serbe et belge 1914-1918,
croix de combattants volontaires,
président honoraire des anciens combattants volontaires,
commandeur du Mérite et Dévouement français,
ancien maire adjoint de Constantine,
survenu le 15 décembre 1979.
Les obsèques auront lieu le mardi 18 décembre 1979.
On se réunira à son domicile, 170, rue du Temple, 75003 Paris, à 10 h. 30 ou au cimetière parisien de Pantin, à 11 heures.

— Mme Giorgio Salvi,
Siegfried et Francesca Salvi, ses enfants,
Anne et Alexandre, ses petits-enfants,
Danièle Juffet,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Giorgio SALVI,

survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année, le 13 décembre 1979 en son domicile.
La cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue de La Tour-d'Auvergne,
75009 Paris.
38, rue Raymond-Ridel,
92250 La Garenne-Colombes.

— Avignon, Thonon-les-Bains, Cannes, Saint-Paulet-de-Caisson.
Mme Micheline Suau,
M. et Mme Jean-Pierre Suau, Frédéric et Pierre-Jean,
M. et Mme Maurice Suau,
Les familles Pontier, Thierry et Georget,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à l'âge de soixante-quatre ans, de

M. Jean SUAU,
ingénieur d'agriculture de la FO, ancien de la 2e D.B. parti du Tchad,

leur époux, père, grand-père, frère, parent ou alliés.
Selon la volonté du défunt, les obsèques seront célébrées dans le rite de l'Eglise traditionnelle, le lundi 17 décembre, à 8 h. 30, à la chapelle Notre-Dame-de-l'Annonciation, Pré-Fleuri, route d'Avignon, Montfavet.
L'inhumation aura lieu dans le caveau familial, à Saint-Paulet-de-Caisson (Gard), à 10 h. 45.
La famille ne reçoit pas.

— Mme Edouard Tabbagh,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de
M. Edouard TABBAGH,
antiquaire,
survenu le 13 décembre 1979.
Le service religieux sera célébré en l'église Notre-Dame-de-Lorette, 18, rue de Châteaudun, Paris (9e), le mardi 18 décembre, à 8 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
10, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris (9e).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Anniversaires

— Une pensée affectueuse de ses amis pour
Barbara (Bruchi) GIMET-HONIGOVA,
médecin (1927-1977).

Souvenir

— Une cérémonie aura lieu le mardi 18 décembre, à 12 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, en hommage à
l'amiral MOUNTBATTEN.
Elle sera présidée par le ministre de la défense et l'ambassadeur de Grande-Bretagne en France ; les chœurs du King's College de Cambridge et de la Chapelle royale y participeront.
Cette cérémonie entre dans le cadre des manifestations sur le « Sens du sacré à travers l'histoire », organisées depuis 1978 par l'association Recherche et Expression dans l'art.

Communications diverses

— Antonine Maillet, prix Goncourt, *dédicacera son livre « Pélagie la Charette »* le mardi 18 décembre 1979, de 12 h. 30 à 15 heures, aux Galeries Lafayette-Montparnasse (au pied de la tour), 22, *rue du Départ, Paris-15e.* Tél. : 538-52-87.

CORRESPONDANCE

La mort du matricule 102165

Mme Eliane Roos Schuhl nous écrit :

Le matricule 102 165 vient de s'éteindre. Georges Erdelyi, jeune ingénieur en électricité, né en Hongrie, s'était installé à Rouen dans les années 30 et avait, entre autres, travaillé à l'électrification des tramways de la ville. Il se marie et trois jolies filles lui naissent, Michèle, Betty et Annie. Puis c'est le drame : 1942, en compagnie de nombreux autres juifs rouennais la famille est arrêtée, internée à Drancy. Février 1943, par un hiver glacial leur convoi part vers Auschwitz-Birkenau. Dès l'arrivée, au milieu des hurlements des soldats et des chiens, on force la jeune femme et ses trois petites, deux ans, quatre ans, six ans, à monter sur un camion pour une destination alors inconnue de leur mari et père. Un déporté plus ancien lui indiquera la haute cheminée de leur camp de concentration quelques jours plus tard : *« Tu n'as plus de femme, plus d'enfants tu sais ; elles sont parties par là... »*

Son numéro tatoué sur l'avant-bras il survivra. Il survivra à l'enfer quotidien, aux travaux inhumains, aux mauvais traitements, aux humiliations constantes, aux épidémies, à la faim, au froid. Son expérience d'électricien le sauvera, car les SS avaient besoin d'un bon ouvrier comme lui afin de réparer les barbelés électrifiés du camp et le moteur des monte-charge des fours crématoires. Avec quelques rares survivants d'Auschwitz évacués, il ira encore déblayer les ruines du ghetto de Varsovie avant d'être libéré, enfin, et de se retrouver, seul, à Rouen.

Malgré de nombreux amis, envers lesquels il se montra toujours d'une générosité prodigue, c'est seul qu'il a survécu, parmi ses cauchemars, jusqu'à cette sombre soirée de novembre 1979.

Le Monde

culture

MUSIQUE

Un « Trouvère » d'espoir à l'Opéra du Nord

Le mouvement se prouve en marchant et l'Opéra du Nord vit bel et bien après cette première réalisation du Trouvère *qui vient d'être présentée dans une mise en scène de Jean-Claude Auvray. Il est sans doute dommage que le plan ambitieux mis au point par Jean-Claude Casadesus n'ait pu être pleinement réalisé, faute de crédits suffisants, la région et les communes de Lille, Roubaix et Tourcoing se lançant seules dans l'entreprise sans attendre l'aide aléatoire de l'Etat en cette période de crédits rares.*

Mais il valait mieux commencer ainsi, sous la direction d'un bon routier, M. Elié Delfosse, une action de rénovation à partir des moyens existants, mais dans un esprit résolument neuf, plutôt que de ne rien faire. Car il existe à Lille et alentour un public assoiffé de lyrique, vif, spontané et crépitant comme une foule du Midi, qu'il convient de satisfaire et un nouveau public très nombreux à conquérir par une modernisation du style et une recherche de qualité dans tous les domaines.

Ce Trouvère, *qui essuyait les plâtres, répond honorablement à ces objectifs. Les défauts entachant une première un peu trop précipitée ont été rapidement corrigés et, lors de la troisième, nous avons vu une représentation qui donne espoir, sans concession sur le plan de la « modernité ». Jean-Claude Auvray a organisé une action frappante, concentrée, nerveuse, fantastique, à l'image de la musique de Verdi, qui s'organise en images frappantes à travers l'univers noir, troué de lumières vives, dépouillé, de son décorateur Hubert Monloup. Eclairages de son côté donnant aux armures, sur une muraille sombre, des reflets de Titien, contre-jours violents avec, derrière le champ obscur, des clartés d'aurore-espérance, images simples et frappantes (les fagots amoncelés par les bohémiens, qui répondent au récit du supplice de la sorcière ; la grande voile virginale déployée des cintres jusqu'au sol ; les cages des condamnés), décors schématiques et romantiques (la tour du* Miserere *comme un dessin de Hugo), et cette présence fugitive, très belle, de la sorcière qui domine l'intrigue.*

Auvray a su ordonner en groupes stylisés et rigoureux des chœurs encore novices aux voix vivantes et pleines d'élan qu'il faudra cependant modérer et discipliner davantage. La distribution de cet opéra pour très grandes voix a sans doute pâti des moyens financiers limités, à l'exception du rôle d'Azucena tenu par une jeune Polonaise, Stefania Toczyska, dont la superbe étoffe vocale, les reflets rougeoyants et sauvages, le grave tragique s'allient à un jeu intense, plein de sursauts émouvants et désespérés. La belle couleur du timbre de Lynne Strow-Piccolo (Léonore) ne peut compenser entièrement un phrasé parfois approximatif et une difficulté à accéder à l'aigu où elle se déploie cependant généreusement.

Mais l'on est surtout heurté par le jeu primaire, la violence criarde, le timbre banal et dur de Juan Lloveras (Manrico) et de Lorenzo Saccomani (Luna), ce dernier chantant même faux de longs moments... Jacques Mars (Ferrando) a du moins une réelle présence dramatique qui compense la tension d'une voix un peu vieillie.

Bonne surprise avec l'Orchestre de l'Opéra du Nord en pleine reconstruction, qui a joué avec bonheur cette partition vive et déchirante sous la direction d'Henri Gallois, celle-ci plus brillante que tragique cependant. Mais il fallait d'abord tenir la route avant de faire des prodiges et l'Opéra du Nord a rempli son contrat.

JACQUES LONCHAMPT.

Le Festival de Noël de Nancy

(Suite de la première page.)

La relève est bien assurée et ce sang neuf participe lui aussi au thème de la nativité. Si l'on ne veut pas s'en tenir seulement aux exclamations émouvantes et lapidaires du prospecteur qui est allé chercher les Sardes dans leur village : « C'est beau, ah merde ! c'est beau... », ce qui, même imprimé dans le programme, n'est qu'une façon de parler, il faut dire que les hommes chantent en quatuor, sur les notes de l'accord parfait, à pleine voix. Leurs longues tenues, qui soudain glissent parallèlement par tons ou demi-tons conjoints, défient fièrement les règles de l'harmonie mais avec une telle justesse qu'on est bien obligé d'y reconnaître tout autre chose que de la barbarie. Sacrés ou profanes, les chants se ressemblent. La voix d'un des ténors, qui commence généralement en soliste avant d'être enveloppée par les autres, est singulièrement tremblante, celle du second ténor est très nasale, et la sonorité du quatuor ressemble à s'y méprendre à celle, très vibrante, des jeux de cromornes sur les orgues anciens.

Aux Sardes succédaient cinq jeunes garçons de l'Escolaria de Blavets (Majorque-Espagne), dont l'origine remonte au début du seizième siècle : un enfant habillé d'or comme un prince, tenant un sabre à la main, monte en chaire pour chanter l'oracle de la sibylle ; après chaque couplet ses camarades lui répondent. Il s'agit d'une monodie très souple dans la nuance générale « piano » avec d'imprévisibles changements d'intensité. La clarté presque immatérielle de cette voix soliste qui traverse la nef sans subir son propre écho et l'unisson parfait des autres forment le contraste le plus étonnant avec ce qui précède ; c'est beau, tout simplement, et cela donne bien des excuses à ceux qui n'ont d'oreille que pour la voix des jeunes garçons.

Trois voix et un joueur de clochettes

Avec les chanteurs de la région de Murcia, également en Espagne, que l'on a nommés Auroros parce qu'ils allaient de village en village, de minuit jusqu'à l'aube, chantant et demandant la charité, on retrouvait la rudesse des Sardes. L'émission est un peu moins nasale et la musique plus rythmée. Les hommes se répartissent en deux demi-cercles, l'un chante à l'unisson, l'autre à trois voix soutenus par un joueur de clochette dont le rôle est si précis que, le battant s'étant soudainement rompu, les chanteurs ont préféré continuer sans cloches plutôt que de courir le risque de se tromper en en utilisant une qu'ils ne connaissaient pas.

Concerts d'orgues et de carillon, musique baroque, Noëls anciens, soirées familiales avec les sœurs Knapik... jusqu'au 23 décembre, le Festival sonnera et résonnera dans toute la ville et à travers la région, dépassant largement le projet initial de Jack Lang, mais, plus exactement, le prolongeant, car il était fait d'abord de curiosité et d'ouverture à toutes les formes d'expression.

GÉRARD CONDÉ.

EXPOSITIONS

Les Matisse de Beaubourg

Dans quels musées du monde trouve-t-on les meilleurs Matisse ? Les premiers amateurs de ce peintre, français entre tous, né en 1869, étaient, avant 1914, les collectionneurs russes Stschoukine et Morosov et, dans les années 30, l'Américain Barnes. C'est seulement en 1922 que fut acquis le premier Matisse pour les collections nationales, l'Odalisque à la culotte rouge, *de 1921, autrement dit après le départ des œuvres décisives (comme* la Danse *et* la Musique, *ainsi qu'une cinquantaine d'autres peintures) pour la Russie, où elles finirent au musée Pouchkine et à l'Ermitage. Si bien que l'œuvre de Matisse, qui inventait une manière nouvelle de peindre, était presque inconnue à Paris et en tout cas soustraite au courant d'échanges entre les artistes.*

Lorsque fut créé en 1945 le Musée national d'art moderne, Matisse céda à bon compte un ensemble de toiles choisies par le conservateur, Jean Cassou, dans ce qui restait à l'atelier. Avec quelques acquisitions faites par la suite, des dons de l'artiste et des legs de collectionneurs, le musée finit par compter, à la mort du peintre, en 1954, une quinzaine de tableaux. Aujourd'hui, notamment grâce aux donations de la famille Matisse (qui a remis au musée de Cimiez l'ensemble de l'œuvre sculptée), les collections nationales conservées au Centre Georges-Pompidou comptent vingt-neuf peintures, six sculptures, deux tentures et de nombreuses illustrations de livres. Un accrochage en évoque la richesse à l'occasion de la publication du catalogue complet de cette collection incomplète.

On ne saurait dire que celle-ci est négligeable, bien loin de là. On y trouve même quelques belles pièces très caractéristiques de l'œuvre de Matisse, mais, hélas ! peu de tableaux-clefs et de rares grands chefs-d'œuvre. Ainsi, Luxe I, *resté dans l'atelier en 1945, est une toile impressionnante, mais il ne s'agit que de l'étude grandeur nature du monumental tableau dont la liberté de facture avait étonné Paris lorsqu'il fut exposé au Salon d'automne de 1907.* L'Algérienne, *de 1909, toute fauve et très proche des expressionnistes allemands, est une des rares toiles achetées par un amateur français au moment même où elle fut peinte : le vicomte du Cholley la légua en 1917 aux musées qui ne l'acceptèrent qu'à contrecœur.*

L'Intérieur au bocal de poisson rouge, *chef-d'œuvre de 1904 tout en bleu et gris, fut peint dans l'atelier du 19 quai Saint-Michel. Le Musée d'art moderne de New-York désirait en faire l'acquisition, mais sa propriétaire, la baronne Gourgaud, le légua finalement au Musée national en 1965. Le même atelier, avec sa fenêtre ouvrant sur la Seine, figure dans plusieurs tableaux de ces années :* le Peintre dans son atelier *(1917), acheté à l'artiste en 1945,* le Violoniste à la fenêtre *(1917-1918), acquis en 1975 chez Jean Matisse.*

Œuvre charnière, la Figure décorative sur fond ornemental, *de 1925, peinture sculpturale achetée par l'Etat en 1938 au moment où se préparait le futur Musée d'art moderne, annonce, en plus chargé, les découpages décoratifs suspendus des dernières années. Trois peintures sur fond rouge poussent ce genre vers trois petits sommets :* Blouse roumaine *(1940), donnée par Matisse en 1940,* la Nature morte au magnolia *(1941), acquise en 1945, et* le Grand Intérieur rouge *(1948), acheté en 1950, tableau synthétique qui fait naturellement penser au monumental* Atelier rouge *du musée de New-York.*

Mis à part les achats de Jean Cassou pour le Musée d'art moderne, l'ensemble des Matisse de Beaubourg est une collection faite de bribes de collections privées, grâce à des achats et surtout à des legs et dons et non grâce à la lucidité des acheteurs de l'Etat. C'est en 1979 que le Centre Georges-Pompidou a été en mesure d'acquérir le Rêve *(1935), femme assoupie typique de la manière aérienne de Matisse. « Ce tableau, qui a commencé très réaliste par une belle brune dormant sur ma table de marbre au milieu des fruits, a raconté Matisse, est devenu un ange qui dort sur une table violette. » Il fait penser à un chef-d'œuvre accompli :* le Nu rose *de Baltimore.*

JACQUES MICHEL.

★ Les Matisse de la collection du Musée national d'art moderne au Centre Georges-Pompidou. Catalogue établi par Isabelle Monod-Fontaine. Jusqu'au 31 décembre.

La retraite de Krystian Zimerman

Juste un an après avoir fait d'étincelants débuts à Paris, le jeune pianiste polonais Krystian Zimerman (vingt-deux ans), prix Chopin 1975, vient de donner un récital d'adieu... Il va s'enfermer deux ans dans une studieuse retraite, à l'image de Maurizio Pollini qui, lui, s'arrêta cinq ans avant de devenir le maître que l'on connaît.

Cette décision est noble et sans doute judicieuse. Nous l'avons dit l'an passé (*le Monde* du 15 décembre 1978), on ne peut pas jouer techniquement mieux Chopin (et Brahms, sujet de son récent concert), et même mieux que techniquement, avec un sens infaillible du phrasé, du ressort rythmique, de la respiration musicale, de la valeur des silences. Tout au plus devra-t-il apprendre à maîtriser et à raffiner davantage sa frappe, encore un peu lourde et massive, contrastant avec des doigts d'argent et un toucher plein de miroitements dans le piano et le mezzo forte.

Mais la carrière qui lui était d'ores et déjà promise risquait de le fixer dans ce jeu d'elfe pollinien et scintillant, alors qu'il n'a pas encore atteint à cette maturité personnelle où la musique se recrée de l'intérieur, au-delà des personnalités. Le programme non conformiste, abrupt, qu'il avait choisi (*Première* et *Deuxième Sonates*, *Ballades*, de Brahms) indique bien le sens dans lequel il compte s'orienter : celui d'un corps à corps avec la matière même de la musique d'où jaillit le feu de l'esprit. Le pari est beau : il n'est pas gagné d'avance.

Déjà cependant, au Théâtre des Champs-Elysées, son jeu faisait songer à ce portrait que Schumann donnait du jeune Brahms interprétant pour lui la *Sonate en ut majeur* : *« Il semblait que, tel un torrent tumultueux, il eût tout réuni en une même cataracte, un pacifique arc-en-ciel brillant au-dessus de ses flots écumants, tandis que des papillons folâtraient sur ses berges et que l'on entendait le chant du rossignol. »*

J. L.

Palmarès du Grand Prix international du disque lyrique

Les Orphées d'or 1979 du Grand Prix international du disque lyrique attribués par le ministère de la culture et de la communication sont : Federica von Stade pour *Cendrillon* (C.B.S.) ; *Airs d'opéras célèbres* par Martha Angelici (Trianon Sonopresse) ; *Pelléas et Mélisande* par l'Opéra de Lyon, direction Serge Baudo (Eurodisc) ; *Peter Grimes* avec Jon Vickers (Philips) ; *Don Carlos*, direction Karajan (EMI - la Voix de son maître) ; *la P... respectueuse* par l'Orchestre de Budapest (Hungaroton) ; *Leonora ou l'amour conjugal*, direction Peter Maag (Decca) ; *Stabat mater*, direction Miguel de la Fuente (Arion) : *Liturgie de saint Jean Chrysostome* par le Chœur de la radio bulgare (EMI - la Voix de son maître) ; *Les plus Beaux Madrigaux de Monteverdi*, direction Michel Corboz (Erato) : Kiri Te Kanawa pour *les Quatre Derniers Lieder de R. Strauss* (C.B.S.) ; Julia Varady pour *Idoménée* (Deutsch Gramophon) ; Karajan pour *les Noces de Figaro* (Decca) ; *les Grandes Voix de l'Opéra de Monte-Carlo* (Accord) ; Judith Blegen pour *Airs de concert*, direction Zukerman (C.B.S.).

THÉATRE

« LE PIC DU BOSSU », de Mrozek

Un homme dans la trentaine. Une femme de moins de trente ans. Une baronne et son mari, un baron, tous deux dans la quarantaine. A côté d'eux, l'« étudiant » (vingt ans et quelques). Entre tous ceux-là, qui les observe sans en penser moins, le Bossu. Soit un homme difforme, dont l'âge au demeurant, n'importe guère, même si Slawomir Mrozek précise celui-ci, en préface à sa pièce.

Dernier personnage, celui de l'« inconnu » — le plus vieux de tous : son apparition sera extrêmement fugace. Autant dire que deux couples, d'affronter trois solitaires, vont se démolir. Ils étaient mal assortis. Autant dire que l'étudiant comme l'inconnu ne sont que des « nécessités », et que tout le drame tournera autour du monsieur à la bosse. L'infirme silencieux est le gérant — ou le propriétaire — des lieux où ce petit monde se retouve enfermé (car bientôt les communications avec l'extérieur seront rompues).

Par le hasard réunis ces gens se disputent comme ils jouent aux échecs, ils s'aiment comme ils boivent du champagne. Ils se séduisent, se détestent et ne se comprennent en rien, et, s'observant, s'accidentent. Le bossu restera seul héros de l'échec et prince des lieux.

Laurent Terzieff a mis en scène ces quatre actes d'une mise en doute. Il joue lui-même, retenu, aristocrate, le rôle du baron, le seul complice du handicapé lucide — ici Jacques Giraud, en totale coïncidence avec ses attitudes de présent-absent, pervers innocent doué pour la destruction. Pascale de Boysson est la baronne, et, seule autre femme en face d'elle, chargée de se montrer un peu stupide, Inda, la jeune bourgeoise, est interprétée par Nicolle Vassel, hélas ! trop bien dans sa peau d'incertaine. On voit Grégoire Aslan quelques minutes. Claude Aufaure, de son côté, se fait l'étudiant sans convaincre. Le décor est simple et naïf comme un tableau de Chagall à ses débuts.

Il n'est pas à redire que Mrozek — ce Polonais qui a aussi écrit *l'Eléphant* et *les Emigrés* — connaît l'art de composer une scène. Les phrases tombent bien, et les situations se tiennent. Néanmoins, le temps traîne. Néanmoins, les péripéties sont comme amorties. Comme si les hiatus montrés sur la scène ne coïncidaient pas avec ceux du texte. A cause d'un excès — peut-être — de fidélité aux mots.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Salle Gémier, Chaillot, 20 h. 30.

« Le Bébé de M. Laurent », de Topor

Peut-être pour célébrer la naissance du divin enfant, ou bien les derniers jours de cette année qui fut celle de l'enfance, Jean-Christian Grinevald choisit le comique macabre. Il le prend dans des textes et des chansons de Topor, qui dessinent le portrait de Monsieur Laurent, individu falot et frisé, sournois derrière ses lunettes. Il a un hobby : clouer des bébés sur sa porte, ce qui ne l'empêche pas de recevoir aimablement ses amis.

On est en pleine fantaisie ravageuse. Il n'y a pas d'histoire, mais des éclats de dinguerie plus ou moins atroce, du burlesque pétaradant, du rire mordant, violent. Tout tient par les comédiens. Claude Berne — Monsieur Laurent — est trop uniformément minable. Jacques Pater joue d'un seul effet. Mais les femmes, Claude Lecat, Jocelyne Quentin, Tiby Sachet, bouillonnent d'inventions virulentes. Et Luc-Antoine Diquers, avec sa figure d'adolescent presque angélique, sa brusquerie timide, atteint des sommets.

Le spectacle n'est pas trop bien bâti. Tous les sketches ne sont pas d'égale qualité, tous ne sont pas aussi frénétiques, aussi abominablement drôles que celui de la noce, une merveille de folie. Jean-Christian Grinevald se sent, probablement, plus à l'aise s'il part d'un soupçon d'intrigue pour construire ses gags. Et alors, il peut aller très loin. Si on supporte la vision d'un lapin écorché, écartelé sur la porte, avec son foie noir et luisant au milieu du torse, et ses petites pattes roses et maigres sortant d'une bambinette, c'est irrésistible. Après tout, ce n'est pas de plus « mauvais goût » que les affiches de fœtus dont les adversaires de l'I.V.G. ont couvert les murs de Paris.

COLETTE GODARD.

★ Marie-Stuart, 20 h. 30.

NOTES

Variétés

Alex Métayer au Théâtre de la Ville

Dans ces temps de crise et de doutes, l'humour et le rire sur soi-même fleurissent sur nos scènes. Ancien habitué des cafés-théâtres, Alex Métayer vient à son tour, dit-il, « transcender le pessimisme pour le rendre dynamique ».

Avec un remarquable sens du rythme, Métayer multiplie à son tour les séquences satiriques sur notre quotidien, travaille avec un certain bonheur dans le style de la farce, introduit des idées de clown (le numéro musical sur un thème des Beatles) dans un tour très actuel et très drôle. Métayer, qui utilise parfois un guitariste-partenaire (Christian Chaussy), a une manière bien à lui d'aborder les petits et les grands faits de notre vie de tous les jours, nos obsessions et nos angoisses. Ses monologues sont bien construits, vifs et nerveux. — C. F.

★ Théâtre de la Ville, 18 h. 30, jusqu'au 29 décembre.

Rock

The Cure au Bataclan

Après avoir vécu des expériences malheureuses avec une compagnie discographique qui les a bloqués pendant près de deux ans, après avoir connu divers remaniements internes, réunissant au départ cinq musiciens, puis revenant à trois, pour adopter finalement la formule de quatre musiciens — Robert Smith (guitare, chant), Lol Tolhurst (batterie), Simon Gallup (basse) et Matthew Hartley (claviers), — les Cure, originaires du Sussex, apparaissent comme l'un des groupes anglais les plus intéressants du moment.

Un premier 45 tours, « Killing and Arab », inspiré de « l'Etranger » d'Albert Camus, puis deux autres et un 33 tours donnent le ton d'un rock éclectique faisant une habile synthèse des tendances qui ont suivi l'éclosion du phénomène punk et marqué ces deux dernières années. Leurs compositions acides fonctionnent principalement sur un travail brillant des guitares, bouillonnant d'idées, jouant sur des sonorités revêches, découpant les riffs cinglants sur des rythmes secs et crispés.

ALAIN WAIS.

★ Ce lundi 17, à 20 h. 30, au Bataclan. Discographie chez Polydor. .én sann J

CINÉMA

Raymond Depardon et Patricia Moraz lauréats du prix Georges-Sadoul 1979

Décerné par un comité de cinéastes, de critiques et d'élèves d'écoles de cinéma, à un premier ou un second film, documentaire ou de fiction, le prix Georges-Sadoul 1979 a été attribué au documentaire français *Numéros zéro*, de Raymond Depardon, et au film de fiction franco-helvétique *le Chemin perdu*, de Patricia Moraz.

Remarqué au dernier Festival de Lille (*le Monde* du 6 octobre), *Numéros zéro* conte la naissance du journal *le Matin de Paris*, de Claude Perdriel, dans la seconde quinzaine de 1977. L'importance presque historique de ce film dans l'histoire du cinéma français, — si l'on veut bien admettre que le cinéma aujourd'hui n'est plus le seul « cinéma-cinéma » (selon l'expression de Pierre Perrault), le cinéma redoublant éternellement ses effets-miroir, sa capacité supposément automatique de reproduction du réel — la qualité unique de ce film, plus encore que de son sujet, lui vient du regard du cinéaste maniant seul sa caméra Aaton, lovée comme un chat sur son épaule, prenant seul le son (ici l'expérience devient extrême), en quelque sorte écrivant seul son film. Mais un film qui engage sa responsabilité comme rarement documentaire au cinéma ou à la télévision, qui réinvente l'art des images et des sons.

Il faut lire absolument sur la question l'entretien juste publié avec Raymond Depardon, reporter, photographe de presse des agences Gamma puis Magnum, dans le numéro de décembre des *Cahiers du cinéma* : véritable réflexion théorique sur son métier, où la traditionnelle interview du cinéaste retrouve la force percutante qu'elle avait aux origines, quand ces mêmes *Cahiers*, juste après l'invention du magnétophone, donnaient la parole à Howard Hawsks ou à Jacques Becker.

Le Chemin perdu est une sorte de pèlerinage du souvenir dans le monde de l'enfance. Une enfance particulière, doublement : enfance rouge, auprès d'un grand-père communiste (admirablement incarné par Charles Vanel) qui a serré la main de Lénine, enfance helvétique, heureuse, enrobée de chocolat. Le film provoquera le même clivage, d'acceptation inconditionnelle ou de rejet, que l'œuvre précédente de Patricia Moraz *Les Indiens sont encore loin*. On ne peut le regarder avec indifférence. — L. M.

« La Gueule de l'autre » de Pierre Tchernia

Le scénario de Jean Poiret — celui-ci, qui n'avait pas tourné depuis 1970, fait, du même coup, sa rentrée cinématographique — est construit sur une idée à la Sacha Guitry. Un homme politique, chef d'un grand parti, a pour cousin et sosie un comédien raté que son conseiller paie pour le remplacer pendant une campagne électorale, car sa vie est menacée par un tueur évadé, ayant de bonnes raisons de se venger de lui. Pierre Tchernia a traité cette histoire dans l'esprit satirique, irrévérencieux, d'« Assassins et Voleurs » et de « Les trois font la paire », les derniers films de Guitry. Il brocarde les mœurs bourgeoises, le monde de la politique politicienne, la police, la télévision, et termine sur un trait d'humour noir, dans un cimetière, qui est la « morale » de cette histoire de dupes.

Au jeu de la ressemblance physique et de la différence de caractère, de comportement, de position sociale, Michel Serrault, toujours étonnant, arrive à faire croire qu'il est deux personnages en un seul acteur. Dans le rôle du conseiller, Poiret, face à son compère, a bien du mal à garder son sérieux. Il y a beaucoup de comédiens et de comédiennes dans ce film qui respire — chose rare — la joie de divertir le public, de faire rire sans vulgarité. Ils sont tous et toutes très drôles.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

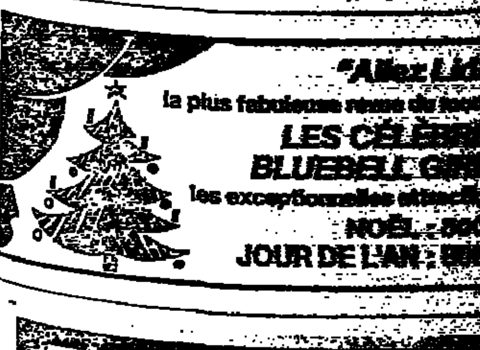
■ Un film américain, « El Capitan », de Fred Badusta, a remporté le grand prix du troisième Festival international de film d'aventure vécue de La Plagne.

■ Les trois premiers prix du Festival mondial de l'image sous-marine ont été décernés à l'Italien Massimo Simion, au Français Claude Mornave et au Belge Bernard Letot.

LETTRES

LE PRIX TOCQUEVILLE A M. RAYMOND ARON

Le prix Tocqueville a été attribué, par un jury unanime, ce lundi 17 décembre, à M. Raymond Aron, pour l'ensemble de son œuvre. Le lauréat a manifesté son intention de donner le montant de son prix (25 000 F) à la Commission nationale pour la publication des œuvres de Tocqueville. Cette commission a pour mission de faire paraître dans les cinq prochaines années la totalité des écrits du célèbre philosophe, sociologue et juriste.







de Beaubourg

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 19 h. 30 : Vive Offenbach !
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Œuf.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30 : Conversation-rencontre (Livre objet, livre illustré ?) ; *20 h. 30 : Double envol, A. Jouffroy* et A. Vosnesensky (revue parlée littérature).
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : la Fourmi dans le corps.

Les autres salles

Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto. — Chapiteau (365-91-40), 20 h. 30 : l'Objet aimé.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : les Trois Jeanne.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 21 h. : la Triste Histoire de la séquestrée de Poitiers.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit. — Théâtre noir, 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Dog's Dinner ; 22 h. 15 : Stratégie pour deux jambons.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous, Folleville.
Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des hommes et des enfants.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Les babouches font du rock mou.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : Dominique Bailly ; 23 h. 30 : Tout pour s'éclater.
Blancs-Manteaux (887-15-70), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Rick Van Kergusluff.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Solitude et nostalgie du Nord.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : Musique plurielle ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence *de la mer ; 23 h. 15 : Les hommes...* j'aime ça.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : Oleg-Pontet.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : P. Guerre.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h. : M. Sergent.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : A. Mirapeu ; 22 h. 30 : S. Varègues.

Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Sélénite (354-53-14), I, 20 h. 30 : Grandeur et misère du IIIe Reich ; 22 h. : Bravo et son. — II, 21 h. : la Belle Epoque.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Ni homme ni bulle.
Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : P.-A. Koka (Chopin).
Point-Virgule, 21 h. : L. Morabito, C. Tureiler, M.-F. Bloch, T. Waterhouse (Couperin, Hotteterre, de Visée, Bach).
Ranelagh, 20 h. 30 : C. Roussel (Beethoven, Schubert, Nabert, Granados).
Théâtre des Deux-Portes, 20 h. 30 : Ensemble Percussions 4.
Radio-France, grand auditorium 20 h. 30 : Trio à cordes de Paris (Beethoven, Chaynes, Schubert).
Théâtre de l'Athénée, 21 h. : B. Fassbaender, I. Cage (Mahler, Milhaud, Liszt).
Sorbonne, grand amphithéâtre, 20 h. 30 : Ensemble de musique ancienne Ars Europea ; Chœurs de l'université Paris-Sorbonne, dir. J. Grimbert (Bach, Schutz, Praetorius, Schein).
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Orchestre de chambre de France, dir. A. Boulfroy (Vivaldi).
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Groupe Intervalles (Satie).
Salle Cortot, 21 h. : C. Hams, N. Grégoire (Schubert, Bach, Britten, Sor, Dowland).

Jazz, pop', folk

Bataclan (700-30-12), 20 h. : The Cube.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Lundi 17 décembre

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : J.-P. Sasson Hal Singer.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : S. Kessler Bed Delfau.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Magic Triangle ; 22 h. 30 : Azuquita y su Melao.
Dreher (233-48-44), 22 h. 30 : M. Railler Trio, J.-F. Jenny-Clark.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Golden Gate Quartet.

Le music-hall

Cotton-Club (742-10-15), 22 h. 30 : Manhattan Satin.
L'Echaudoir, 21 h. 30 : Chansons pour voir.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), *20 h. 30 : J.-R. Caussimon.*
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 18 h. 30 : Claude Astier.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. 30 : J.-M. Trassard.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.

La danse

Théâtre des Champs-Elysées (225-44-36), 20 h. 30 : le Ballet de Marseille.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser ?
Deux-Anes (606-10-36), 21 h. : Pétrole... Ane.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), relâche.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. et 19 h., Cinéma russe et soviétique (15 h. : la Nouvelle Babylone, de G. Kozintsev et L. Trauberg ; 19 h. : le Triangle, de G. Malian) ; 17 h., Festival des trois continents : Baara, de S. Cisse ; 21 h. : Cinéma hongrois : les Faucons, d'I. Gaal.

Les exclusivités

ALBUM COUNTRY MUSIC (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, *8e (742-03-13) ; en mat. Athéna,* 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
CUL ET CHEMISE (It., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Marignan, *8e (359-92-82) ; Vf. : ABC, 2e (236-55-54) ;* Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DEMONS DE MIDI (Fr.). Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LA DEROBADE (Fr.) (U.G.C.) Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
DES MORTS (Fr.-Belg.), Palais des *Arts, 3e (272-62-98).*
DON GIOVANNI (Fr., v.o. it.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52).
ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; *Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ;* (542-67-42).
LE GAGNANT (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention, 15e (828-42-27) ; *Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).*
GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
HAIR (A., v.o.) : *Palais des Arts, 3e* (272-62-98) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).
INTERIEURS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; *Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).*
JACK LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33). — V.f. ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22).
JE PARLE D'AMOUR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-54-47).
LINUS (Suède, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LA LUNA (It., v.o.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; UGC Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. ; Impérial, 2e (742-72-52).
LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) (sf Mer. a.-m.). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis *Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ;* Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (V.o.-V.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-24) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MOLIERE (Fr.), Bilboquet, 6e (222-87-23).
MOONRAKER (A., v.f.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LES FILMS NOUVEAUX

LA GUEULE DE L'AUTRE, film français de Pierre Tchernia : *Gaumont-Les Halles, 1er* (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES, film français de Michel Gérard : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (524-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SEMAINE DU DEPARTEMENT CINEMA DE LA FACULTE DE VINCENNES : Action-République, 11e (805-51-33).
RIEN NE VA PLUS, film français de Jean-Michel Ribes : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES LARMES TATOUEES, film américain de Nicholas Broomfield et Joan Churchill : (v.o.) Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
SEXTETTE, film américain de Ken Hughes (v. o.) : Styx, 5e (633-08-40).

NEW OLD (Fr.), le Seine, 5e (325-95-99), h. spéc.
NORTHERN LIGHTS (A. v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), h. sp.
L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES (Youg., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; (V.f.) : Royal Rivoli, 4e (272-61-44).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; h. sp. Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : U. G. C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
RACE D'EP (Fr.) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14-Juillet-*Parnasse, 6e (326-58-00)* ; Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Broadway, 16e (527-41-16).
LA TERRE EST PLATE (Dan.-Port.) v. port. : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
TESS (Fr.-Brit.), v. angl. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
LE TOUBIB (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44).
LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.f.) : Ternes, 17e (380-10-41).
LA VILLE DES SILENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

Les grandes reprises

A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Templiers 3e, (272-94-56).
L'ARNAQUE (A., v.f.) : Denfert, 14e (354-00-11).
BAMBI (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

SPECTACLES

LA BETE (Fr.) (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) (**) : Champollion, 5e (354-51-60).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52); 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), George-V, 8e (225-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE DERNIER ROUND (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86). — V.f. : Eldorado, 10e (208-18-76).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
FLESH (A., v.o.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
FEDORA (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
LA FEMME D'EN FACE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
FRENCH CONNECTION (A., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
GREASE (A., v.o.) : Elysées - Point-Show, 8e (225-67-29).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Royale, 8e (265-82-66) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
MASH (A., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).
MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
MISSOURI BREAKS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
MUSIC LOVERS (Ang., v.f.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Opéranight, 2e (296-62-56).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**): Haussmann 9e (770-47-55).
LES ONZE MILLE VERGES (Fr.) (**): Balzac, 8e (561-10-60).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE PARFUM DE LA DAME EN NOIR (A., v. o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
RETOUR (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paris, 8e (225-03-30) ; Madeleine, 8e (742-03-13), en soirée ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Paramount-Orléans 14e (540-45-91) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
LE SEXE FOU (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
THE LAST WALTZ (A., v.o.) : Opéranight, 2e (296-62-56).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (**) (A., v. o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v. o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
WEEK-END (Fr.) : Racine, 5e (633-43-71)
YOLANDA ET LE VOLEUR (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
DEHORS DEDANS (Fr.) (*) Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 (sf D.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 0 h. 15.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf D.).
INTERDIT AUX STALINIENS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h. (sf D., L.).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
VIVRE SA VIE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 40.

Les festivals

WIM WENDERS, v.o., 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Au fil du temps.
SAINT-LAMBERT, v.o., 15e (532-91-68) : les Mille et Une Nuits.
PALACE CROIX-NIVERT, 15e (374-95-04). le Ballon rouge ; Crin-Blanc; Il était une fois la révolution.
EXPRESSIONNISME ALLEMAND, Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), v. o. : le Dernier des hommes.
SEMAINE DU CINEMA FINLANDAIS, Studio Logos, 5e (354-26-42), v.o. : Village garde 1944.
CHATELET - VICTORIA, 1er (508-94-14), v.o. : I. 14 h. 10 : Bilitis ; 15 h. 55 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 05 : Dersou Ouzala ; 20 h. 35 : Cabaret ; 22 h. 35 : Orange mécanique. — II. 14 h. : Citizen Kane ; 16 h. 5 : Easy rider ; 17 h. 55 : A la recherche de Monsieur Goodbar ; 20 h. 20 : Marathon man ; 22 h. 40 : Hiroshima mon amour.
LAUREL ET HARDY, Espace Gaîté, 14e (320-99-34) : les Deux Légionnaires.
HITCHCOCK, v. o. New-Yorker, 9e (770-63-40) : Une femme disparaît.
HUMPHREY BOGART, v.o., Action Christine, 6e (325-85-78) : le Trésor de la Sierra Madre.
RITA HAYWORTH, v.o., Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : L'amour vint en dansant.
MARILYN MONROE, v.o., Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) : Marilyn.
HOMMAGE A LOUIS DELLUC, Studio Médicis, 5e (633-25-97) : les Choses de la vie.
SEMAINE SUR LA PRISON, Studio Bertrand, 7e (783-64-66) : Des prisons et des hommes.
CALIBRE 38, Olympic, 14e (542-67-42), v. o. : Un si doux visage.
LE PLAISIR ITALIEN, Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42), v. o. : Théorème.
LES MARX BROTHERS, Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), v. o. : la Soupe au canard.
HOMMAGE A FRED ASTAIRE, Action Ecoles, 5e (325-72-07), v. o. : Yolanda et le voleur. — Action La Fayette, 9e (878-80-50), v. o. : Tous en scène.
CYCLE NOUVELLE VAGUE, Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) : Ascenseur pour l'échafaud.
STUDIO ACACIAS, 17e (754-97-83), Richard Lester : la Souris sur la Lune ; Comment j'ai gagné la guerre ; Help ; le Knack... et comment l'avoir ; On l'appelait Milady ; Forum en folie ; Zardoz.
GRAND PAVOIS, 15e (554-46-85), v.o. : la Flûte à six schtroumpfs ; Malicia ; les Sentiers de la gloire ; Un après-midi de chien ; le Graphique de Boscop ; l'Important c'est d'aimer ; Jeremiah Johnson ; Honeymoon Killer ; Punishment Park ; Silent Running.

Les séances spéciales

CHARLES MORT OU VIF (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
CINQ LEÇONS D'A. VITEZ (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h.

RADIO-TÉLÉVISION

— *VU* —

Dieu

L'année de la femme, il y a longtemps que c'est fini. L'année de l'enfant se termine aussi. A qui le tour ? A Dieu. C'est l'homme du jour, si j'ose dire. Au palmarès des leaders messianiques, Marx baisse dans le monde entier. Même derrière le rideau de fer, même en Ethiopie (1), il dégringole à toute allure. Et du coup, Dieu remonte un peu partout. Bouddha, Yavé, Allah, Jésus appelez-le comme vous voudrez, il aura trouvé ici et là des représentants capables de réveiller en sursaut une foi endormie par les promesses trop souvent trahies d'un matérialisme dialectique en déconfiture, une foi engourdie sous l'édredon d'une société de consommation mal acceptée au fond, parce que mal répartie.

Après le petit père des peuples de sinistre mémoire, un imam et un pape, messagers de haine ou d'amour, incarnent, chacun à sa manière, une nouvelle imago paternelle, sévère, exigeante et entière. L'Islam a pris feu et l'Occident inquiet fait l'inventaire des valeurs morales et spirituelles stockées par la civilisation judéo-chrétienne.

D'où l'intérêt des nombreuses émissions de radio et de télévision consacrées à la vie recluse des contemplatives dimanche sur Antenne 2) ou des moniales (2). Elles sont environ huit mille en France, huit mille femmes de vingt-quatre à quatre-vingt-quatre ans, à avoir pris le voile, et chaque jour voit arriver aux grilles des monastères de nouvelles appelées. Les clarisses, qu'on a surprises à l'écran, dans le train-train d'une existence partagée entre la prière et le travail manuel, retraçaient toutes à peu près le même itinéraire, la même quête, celle du Christ-roi, celle de l'amant du Cantique des Cantiques, celle de l'époux dispensateur de tout espoir et de toute joie. Elles en sont aimées, elles l'aiment en retour, ou du moins elles le souhaitent, elles le croient et n'attendent rien d'autre ici-bas que le moment de le rejoindre dans l'au-delà.

Le reste, le fait que les mères abbesses soient plus accueillantes qu'autrefois, plus humaines, ou que les sœurs soient affiliées à la Sécurité sociale, relève de l'anecdote. L'essentiel, c'est sous la coiffe ancestrale, ces visages roses et frais, lavés de tout souci, ces regards un peu en retrait si caractéristiques de tous ceux et de toutes celles qui, de Darjeeling à la Trappe, sont entrés en religion, dans un ashram ou un couvent.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) *Actuel*, no 2, décembre.
(2) France-Culture, les 14 et 21 janvier, à 21 heures.

Lundi 17 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 Un jour... un enfant.
L'histoire d'un chien pas tout à fait comme les autres.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les Inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : « le Casse ».
Film français d'Henri Verneuil (1971), avec J.-P. Belmondo, O. Sharif, R. Hossein, N. Calfan, R. Salvatori (rediffusion).
En Grèce, un truand et ses trois complices, qui ont réussi un vol de diamants, sont aux prises avec un policier corrompu.
Un roman de David Goodis dénaturé. Et, dans la série noire traditionnelle, Verneuil a souvent fait mieux.
22 h 30 Les jasmins de la véranda.
Document de création de Serge Moati.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Question de temps.
Iran : l'année Khomeiny
Deux reportages signés Bernard Benyamin et Edouard Lor
21 h 40 Documentaire de création : Contes modernes.
22 h 50 Variétés : Salle des fêtes.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
B comme bricolage (les guirlandes de Noël) ; Hebdo jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
La Banque du volontariat.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucki et Pepito.
20 h Les petits papiers de Noël : à Tourcoing.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma public : « les Lettres de mon moulin ».
Film français de M. Pagnol (1954), avec H. Vilbert, Dazeky, Rellys, R. Vattier, P. Sardou, Delmont, R. Crouzet, P. Bruno.
Illustrations de trois contes d'Alphonse Daudet : les Trois Messes basses, l'Elixir du père Gaucher *et* le Secret de maître Cornille.
Emporté par son goût du verbe, Marcel Pagnol a rendu trop bavardes ces histoires qui ont perdu le charme littéraire de leur auteur original. Mais Delmont est très bien dans la dernière.
23 h Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Présence des arts : « Verdi », par Boldini.
20 h., « Oreste », de Y. Ritsos ; traduction : C. Papandreou et A. Vitez ; réalisation : J. Rollin-Weisz : avec J.-F. Delacour, E. Weisz et D. Berlioux.
21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux : le bouddha secret du tantrisme japonais ou le Mandala, temple de l'homme.
22 h. 30, Nuits magnétiques : sortie de secours.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-huit : Jazz time (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Les grandes voix : hommage à Germaine Lubin.
20 h. 30, Saison internationale des concerts de l'U.E.R. en direct de Munich : « Beati Pacifici » (R. de Lassus, instrumentation de K. Huber) ; « Soliloquia Sancti Aurelii Augustini, pour deux chœurs, cinq solistes et orchestre » (K. Huber), par l'Orchestre de la Bayrischer Rundfunk, dir. H. Zender, avec H. Lukomska, S. Klare, D. Ahlstedt, B. Mc Daniel et H.-G. Ahrens ;
23 h. 30, Ouvert la nuit : La musique se livre ; 23 h., La troisième Ecole de Vienne : l'Orchestre philharmonique de Vienne et ses « chefs » : Beethoven « Symphonie no 6 » et « Symphonie no 8 » (extraits), dir. F. Schalk (1927), « Egmont » et « Symphonie no 3 », dir. F. Weingartner (1936) ; 1 h., Douces musiques.

Mardi 18 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Top douze heures.
12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 45 Les après-midi de TF 1.
Le regard des femmes, d'E. Ruggieri. Variétés : C. Renard ; 13 h. 50, Etre à la une ; 14 h. 5, Mardi-guide ; 14 h. 30, Léonard de Vinci (feuilleton) ; 15 h. 50, Le regard des femmes sur la société : Anne-Marie ou le temps retrouvé ; 16 h. 50, Chant et contre-chant ; 17 h. 10, Livres-Service ; 17 h. 40, Cuisine : pigeons de Noël.
18 h TF 4.
18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 Un jour... un enfant.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Les enfants sans appétit.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les Inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Concours des jeunes musiciens.
Finales. En direct de la salle Gaveau à Paris. Emission de Serge Kaufmann.
22 h 15 Caméra une, première : « le Feu dans l'eau ».
Dramatique de J.-D. Verhaeghe et G. Guegan, musique de S. Kaufmann.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : Les amours de la Belle Epoque.
Crapotte.
12 h 45 Journal.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Noël dans notre région.
15 h Emissions pédagogiques.
Libre cours.
16 h 50 Magazine médical.
Les jours de notre vie : les dangers de la maison (les poisons).
17 h 20 Fenêtre sur.
Les livres et l'histoire : la France médicale du dix-neuvième siècle.
17 h 50 Récré A 2.
Emilie ; Discopuce; Mes mains ont la parole ; Les quat'z'amis ; Lippy le lion.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Les dossiers de l'écran : « la Nativité ».
Téléfilm de M. Kaufman et M. Fine, réal. B. Kowalski.
Histoire sainte : la fuite de Joseph et Marie vers Bethléem du temps d'Hérode.
22 h Débat : Le premier Noël.
Avec l'abbé Laurentin, théologien ; Mgr D. Mabille, évêque auxiliaire de Soissons ; Mme le pasteur C. Marquet, de l'Eglise réformée en France ; M. Evdokimov, directeur du service orthodoxe de presse et d'information.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Carroyage : A la découverte des animaux (la libellule).
18 h 55 Tribune libre.
Le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les petits papiers de Noël : à Troyes.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma pour tous : « Le plus grand cirque du monde ».
Film américain de H. Hathaway (1964), avec J. Wayne, C. Cardinale, R. Hayworth, J. Smith, L. Nolan, R. Conte.
Le directeur d'un grand cirque américain entreprend une tournée en Europe pour retrouver une trapéziste qu'il a aimée.
Un mélodrame perdu dans le gigantisme d'une superproduction. Les scènes de catastrophe sont impressionnantes.
22 h 40 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Métamorphoses de Siegfried.
8 h. 32, Paysages de l'Irlande.
8 h. 50, Sagesse d'ailleurs, sagesse des autres.
9 h. 7, La matinée des autres : l'enfant du lignage ; la Doina.
10 h. 45, Etranger mon ami : « Mars », de Fritz Zorn.
11 h. 2, Avec Bohuslav Martinu dans le regard de l'amour : Paris, 1931-1937 (et à 17 h. 32 : 1938-1940).
12 h. 5, Agora : « Vieillir, est-ce un crime ? », de C. Plat.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Libre parcours variétés.
14 h., Un livre, des voix : « Banlieues lointaines », de D. Apruz.
14 h. 42, Magazine international.
16 h. 40, Contact (et à 17 h. 25).
16 h. 50, Actualité : à propos d'écologie du goût.
18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Science et défense.
20 h., Dialogues avec... J.-F. Lyotard et V. Descombes : condition post-moderne.
21 h. 15, Musiques de notre temps : hommage à André Jolivet.
22 h. 30, Nuits magnétiques : bruits de pages.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque.
9 h. 2, Le matin des musiciens : Beethoven. Autour des symphonies : Sonate « à Kreutzer » ; Symphonie no 3 « Héroïque » ;
12 h., Musique de table : musique de charme ; 12 h. 35, Jazz classique : Mister T. Jack Jeagerden ; 13 h., Les métiers de la musique : les enfants prodiges ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Les chants de la terre : Corse et Méditerranée ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée (pour les enfants de 7 à 9 ans) ; 15 h., Répertoire Choral Allemagne ; 16 h. 15, Les Cercles musicaux : Haydn, ses amis, ses élèves :
18 h. 2, Six-Huit (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la terre : magazine des musiques traditionnelles.
20 h. 30, Concert en direct de la salle Pleyel à Paris : « Concerto pour violoncelle et orchestre en ré mineur » (Lalo) ; « Dante-Symphonie » (Liszt), par l'Orchestre national de France (dir. Lorin Maazel) et les Chœurs de Radio-France (dir. J. Jouineau), avec Yo-Yo Ma, violoncelle.
23 h., Ouvert la nuit : La troisième école de Vienne, A. Toscanini à Salzbourg (1937) : Extrait de « la Flûte enchantée » (Mozart) ; Falstaff (Verdi) ; « les Maîtres chanteurs » (Wagner) : « Don Giovanni » (Mozart), avec B. Walter ; « Symphonie no 9 » (Schubert), avec W. Furtwaengler (1943 à Stockholm) ; 1 h., Jazz-Forum : Colin Maillard.

● *Radios libres : deux personnes interpellées à Reims.* — Un homme et une jeune femme, responsables d'une radio libre, Radio Manie-Vesle, ont été arrêtées, dans la soirée du 14 décembre, à Reims (Marne), alors qu'ils émettaient clandestinement depuis les toits du centre hospitalier régional universitaire Robert-Debré. Les policiers cherchaient depuis quatre mois à localiser l'émetteur. Les deux personnes interpellées, qui seraient toutes deux employées au C.H.R.U. (une partie de leur matériel, qui a été saisi, était entreposée dans l'hôpital) et membres de l'organisation communiste libertaire, ont été déférées au parquet de Reims, puis remises en liberté. — *(Corresp.)*

PRESSE

UN COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Le Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne (dans un communiqué publié lundi 13 décembre), rappelle, une fois de plus, que son « Rapport sur les problèmes actuels de la presse » qu'il vient de rendre public, a toujours été considéré comme une base de travail pour l'ensemble des syndicats de la Fédération nationale de la presse française. Il est le reflet d'une réflexion colective et de positions qui n'ont pas toutes recueilli l'unanimité. Ces points de vue différents sur quelques-uns, seulement, des problèmes abordés vont, tout simplement, de pair avec la riche diversité de ses membres dont le Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne s'enorgueillit.

Mais c'est à l'unanimité que le bureau de ce même syndicat a souhaité la publication de ce rapport qui devrait aider à mieux répondre aux préocuppations actueles de la presse, et à promouvoir le pluralisme et la liberté d'expression.

C'est à la suite d'une erreur d'impression qu'il a été indiqué dans le chapeau de présentation que ce rapport avait été « rédigé » par les vingt-quatre membres du bureau — ce qui eut été un exploit ! — alors qu'en fait, il avait été « discuté » par les membres si divers de ce bureau au cours de plusieurs réunions.

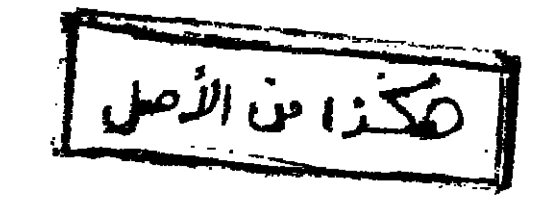
En ce qui concerne l'article de l'ordonnance de 1944 ayant trait à l'interdiction pour une même personne d'être directeur de plus d'un quotidien — objet de la polémique actuelle — il est expressément écrit dans le rapport que la formulation nouvelle proposée « *n'a pas fait l'objet d'une décision unanime* ».

De même, une lecture attentive du rapport aurait permis, par ailleurs, à un syndicat de journalistes d'éviter d'affirmer que le Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne propose la suppression de l'article 13 de cette même ordonnance de 1944. Celui-ci est intégralement repris sous le numéro 15.

● *M. Bertrand Cousin* a été nommé chef du service juridique et technique de l'information (1) en remplacement de M. Georges Ordonnaud.

[Né en 1941, ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale d'administration, M. Bertrand Cousin fut successivement secrétaire général du haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, porte-parole du gouvernement chargé des problèmes de l'information et de l'audiovisuel, directeur du cabinet du président du conseil d'administration de France-Régions 3, puis secrétaire général de FR 3 et représentant de la chaîne à la mission d'étude sur la vidéotransmission en France.]

(1) Le service juridique et technique de l'information dépend théoriquement du premier ministre, mais, de fait et par délégation, depuis 1978, de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.



هكذا من الأصل

INFORMATIONS «SERVICES»

TROISIÈME AGE

Le difficile partage de la pension de reversion

« C'est un scandale », affirment les uns. « Ce n'est que justice », répliquent les autres. L'enjeu de cette polémique : le partage de la pension de reversion entre le conjoint survivant — une veuve plus souvent qu'un veuf — et le ou les ex-conjoints de l'assuré social du régime général.

La loi du 17 juillet 1978, qui a pris son plein effet en juillet 1979, permet effectivement à l'ex-conjoint non remarié, âgé d'au moins cinquante-cinq ans, dont le mariage avec l'assuré aura duré un minimum de deux ans et qui, en outre, ne possède pas de ressources supérieures au montant annuel du SMIC de demander à bénéficier de la pension de reversion au titre du défunt Cela au prorata de la durée respective du ou des mariages

Dans l'attribution de la pension de reversion, l'administration n'a plus à tenir compte, ni des motifs ni de la date du divorce C'est là une source de conflit. La loi votée en 1978 va s'appliquer à des faits qui se sont produits antérieurement à sa promulgation. Cas flagrant de rétroactivité. Pour ses promoteurs, ne pas agir ainsi aurait dans les faits abouti à repousser son application de trente ou quarante ans Il faut bien, en outre, tenir compte de l'évolution de la notion de divorce : celui-ci ne doit plus être considéré comme une « faute », mais comme un « constat d'échec ». Il reste que les mentalités n'ont pas toujours suivi d'emblée la transformation de la législation.

Les maris, qui sont contre leur gré les pourvoyeurs de ressources, supportent mal de voir « pénalisée » leur dernière épouse (1). Pour celle-ci la nouvelle loi peut aboutir à une situation qui frise la catastrophe. Que faire avec, par exemple, la moitié d'une moitié (le montant de la pension de reversion est de 50 % celui de la pension versée) d'une moitié de revenus (la pension, en général, égale 50 % du salaire plafonné de la Sécurité sociale) ? Certaines s'insurgent : « Comment empêcher l'autre (l'ancienne femme) de me prendre ma part » ?

Il n'y a rien à faire. La loi est très claire. Le conjoint survivant et les ex-conjoints, s'ils ne sont pas remariés, ont droit, proportionnellement à leur durée de leur mariage respectif, à une partie de la pension de reversion. Ainsi, cette loi attribue à la femme divorcée de l'assuré l'intégralité de la pension de reversion si le défunt n'avait jamais jugé bon de se remarier lui-même ou si s'étant remarié il était soit décédé avant le deuxième anniversaire de ses noces ou était devenu veuf. Ainsi, en l'absence de conjoint survivant, ex-épouses se partagent, entre elles, la pension.

Procédures compliquées

La procédure est déclenchée par la demande de la veuve ou d'une ex-épouse. L'administration se lance, alors, dans un véritable jeu de piste, progressant d'extrait d'acte de naissance en extrait d'acte de mariage, pour reconstituer la « carrière matrimoniale » du défunt et, s'il y a lieu, liquider, à titre définitif, les parts de chacune des épouses. Sans plus. Là s'arrêtent les investigations. L'intéressée qui aura déposé sa demande percevra son dû et, en attendant que les autres bénéficiaires se manifestent ou qu'elles remplissent les conditions (d'âge par exemple), les sommes en cause sont « gelées ».

Pour bénéficier de la pension, il faut que la première épouse apprenne le décès de son ex-mari et que, ensuite, elle formule sa demande auprès de la Caisse régionale d'assurance-maladie qui servait la pension. S'il s'avère que l'établissement payeur ne correspond pas au domicile, on peut faire appel au fichier central des assurés sociaux à mondition de connaître le numéro matricule de l'assuré défunt. Il faut pour cela s'adresser à la Caisse régionale (2) qui transmettra la demande de renseignements et fournira l'adresse de la caisse liquidatrice.

Procédures compliquées, on le voit au cours desquelles l'intervention de réactions passionnelles ne vient pas faciliter la solution des difficultés juridiques (3). Le débat, en tout cas, est loin d'être clos puisque les Caisses complémentaires sont en voie d'adopter, pour le règlement de leurs prestations, le même principe du partage de la pension de reconversion...

CHRISTIANE GROLIER.

(1) Au 31 décembre 1978, sur environ 1 million de pensions en droits dérivés versés par le régime général, 1 à 2 % d'entre elles concernaient des hommes. Un sondage effectué en région parisienne a montré que sur environ mille pensions de reversion liquidées en un mois, deux cent cinquante comportaient un ou plusieurs divorces, et seulement vingt-cinq étaient partagées.

(2) Pour la région parisienne : la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salriés, 110-112, rue de Flandre, 75019 Paris. Tél. : 203-96-57.

(3) Sur l'ensemble du sujet, on peut lire le *Guide pour la veuve et ses enfants*, éditions Neret.

LES ANCIENS COMBATTANTS VOLONTAIRETS DE LA RÉSISTANCE. — Les anciens combattants qui n'ont pu obtenir dans les délais requis leur carte de combattant volontaire de la Résistance peuvent encore, jusqu'au 1er janvier 1980, demander à bénéficier d'une « pension anticipée », qui pourra être fixée, « à titre exceptionnel, rétroactivement au plus tôt au 1er janvier 1974 ».

De même, si leur pension a été liquidée après le 1er janvier 1974 à un taux inférieur au « taux plein de 50 %, il a été admis que cette pension pourrait être annulée pour permettre l'attribution en leur faveur de la pension vieillesse anticipée prévue par la *loi du 21 novembre 1973* ».

S'adresser à la caisse régionale d'assurance-maladie pour la province et à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, 110-112, rue de Flandres, 75019 Paris, tél. : 203-96-57 pour la région parisienne.

UN STAGE POUR LES PROFESSIONNELS. — Le Centre de formation continue de l'université René-Descartes et la Fondation nationale de gérontologie organisent un stage gratuit de soixante heures en gérontologie générale pour les professionnels s'occupant de personnes âgées. Du 14 au 19 janvier 1980 (enseignement) et du 25 février au 1er mars (travaux dirigés.

Inscription · Centre de formation continue, université René-Descartes, 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris, tél. · 260-37-20 (poste 42-47).

PERSONNEG AGÉES DÉPENDANTES. — Le rapport sur « L'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées dépendantes », réalisé par M. Maurice Arreckx, député U.D.F., maire de Toulon, sera disponible pour le public à partir du 19 décembre 1979 au prix de 39 F. Adresser une demande écrite au bureau de M. Arreckx, Assemblée nationale, 126, rue de l'Université, 75007 Paris.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 565

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II				■		■			
III									
IV						■		■	
V									
VI					■			■	
VII		■							
VIII				■			■		
IX					■				
X			■						
XI		■							

HORIZONTALEMENT

I. Il arrive qu'il donne sa langue au chat. — II. Un billet échangé contre d'autres ; Ni bien ni mal fagotée. — III. Pour eux, les cancres sont excellents. — IV. Est écrasé au combat. — V. Ses moutons coûtent cher. — VI. Port ; Pronom. — VII. Comme ce qui porte la guigne. — VIII. Le demi-monde, il y a longtemps ; Symbole ; En des noms d'oasis. — IX. Point ; Mort, est encore vivant — X. Symbole chimique ; Elle se recueille sous les pins. — XI. Parties de bananiers qui sont toujours humides.

VERTICALEMENT

1. Marchés aux canards. — 2. Partisan de la dissolution des assemblées ; Conduit une lavandière au bord de l'eau. — 3. Provoquer une paralysie temporaire. — 4. Héros de chanson épique ; Est parfois privé de courant. — 5. Australiennes, près de Newcastle. — Vivent très longtemps en des lieux écartés ; Désinence verbale. — 6. Refuse de goûter. — 7. Un circuit y est rapidement suivi ; S'étend souvent pendant les repas. — 8. D'un auxiliaire ; Sombre, dans la débauche. — 9. Qui portent des dessous neufs.

Solution du problème n° 2 564

Horizontalement

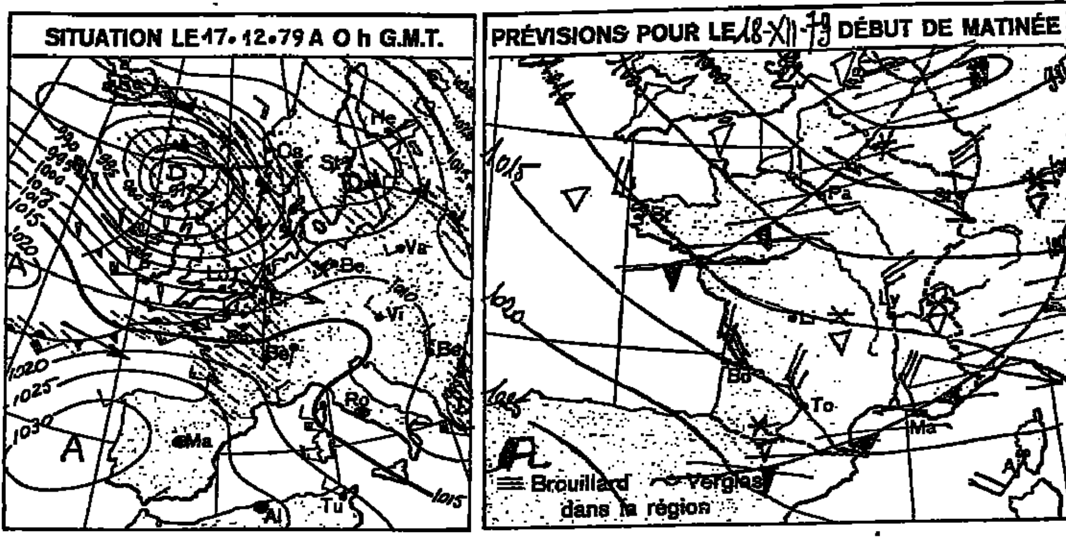
I. Amincissement. — II. Soleil ; Eue ; Œil. — III. Sis ; Electricité. — IV. Es ; Elu ; Enée. — V. Zinc ; Sterne. — VI. Salutations ; SA. — VII. NS ; Arrières ; Ion. — VIII. Eu ; Tuée ; Indue. — IX. Trias ; Asile. — X. Té ; Bas ; Sevrés. — XI. Esotérisme ; Rit. — II. Velu ; Raides. — XIII. Bouleversante. — XIV. Ossu ; Eon ; Eaux. — XV. Fa ; Tasses ; Usure.

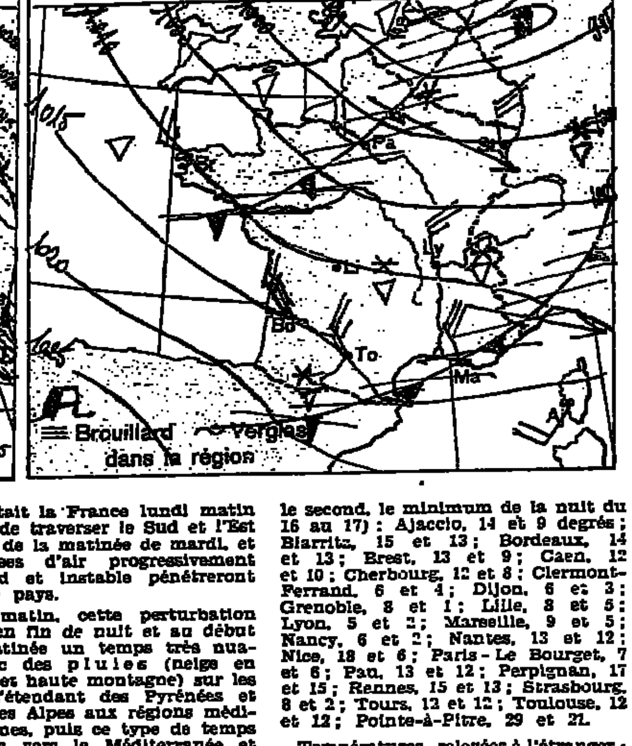
Verticalement

1. Assez ; Nette ; Bof. — 2. Moisissures ; Osa. — 3. Ils ; Na ; Obus. — 4. Né ; Eclatant ; Lut. 5. Ciel ; Urus ; Eve. — 6. Illustre ; Brèves. — 7. Taie ; Aile. — 8. Secrète ; Assurée. — 9. Eut ; Rires ; SOS. — 10. Mer ; Noé ; Iseran — 11. Ensilé ; An. — 12. Noce ; Névrites. — 13. Teint ; ID ; Rideau — 14. Ite ; Sou ; Eté ; Ur. — 15. Elée ; Anées ; Saxe.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le lundi 17 décembre à 6 heure et le mardi 18 décembre à 24 heures :

La nouvelle perturbation pluvieuse qui affectait la France lundi matin achèvera de traverser le Sud et l'Est au début de la matinée de mardi, et des masses d'air progressivement plus froid et instable pénétreront sur notre pays.

Mardi, matin, cette perturbation donnera en fin de nuit et au début de la matinée un temps très nuageux avec des pluies (neige en moyenne et haute montagne) sur les régions s'étendant des Pyrénées et du sud des Alpes aux régions méditerranéennes, puis ce type de temps s'éloignera vers la Méditerranée et l'Italie. Un temps progressivement plus froid et instable se généralisera alors sur la France. Il sera caractérisé par des alternances d'éclaircies et de nuages accompagnés d'averses. Ces dernières, qui prendront un caractère de giboulées, se produiront sous forme de neige sur les hauteurs à basse altitude. Par moments, ces précipitations pourront être plus continues. Avec les vents qui resteront forts en altitude, elles participeront à l'accentuation des conditions propices au déclenchement d'avalanches sur les Alpes.

Les vents de surface s'orienteront au nord-ouest ; ils seront assez forts en général, mais deviendront forts sur les côtes de la Manche et du pas de Calais, ainsi que sur le pourtour méditerranéen.

Le lundi 17 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 011,6 millibars, soit 758,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17) : Ajaccio, 14 et 9 degrés ; Biarritz, 15 et 13 ; Bordeaux, 14 et 13 ; Brest, 13 et 9 ; Caen, 12 et 10 ; Cherbourg, 12 et 8 ; Clermont-Ferrand, 6 et 4 ; Dijon, 6 et 3 ; Grenoble, 8 et 1 ; Lille, 8 et 5 ; Lyon, 5 et 2 ; Marseille, 9 et 5 ; Nancy, 6 et 2 ; Nantes, 13 et 12 ; Nice, 18 et 6 ; Paris - Le Bourget, 7 et 6 ; Pau, 13 et 12 ; Perpignan, 17 et 15 ; Rennes, 15 et 13 ; Strasbourg, 8 et 2 ; Tours, 12 et 12 ; Toulouse, 12 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 5 degrés ; Amsterdam, 8 et 6 ; Athènes, 18 et 11 ; Berlin, 6 et 3 ; Bonn, 7 et 2 ; Bruxelles, 7 et 4 ; Le Caire, 18 et 10 ; Iles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, 2 et —1 ; Genève, 5 et 2 ; Lisbonne, 16 et 9 ; Londres, 8 et 7 ; Madrid, 15 et 0 ; Moscou, —8 et —8 ; Nairobi, 28 et 14 ; New-York, 10 et 6 ; Palma-de-Majorque, 18 et 9 ; Rome, 15 et 2 ; Stockholm, —5 et —11 ; Téhéran, 7 et 2.

CIRCULATION

LE MAIRE DE ROUEN CONTRE LES CODES EN VILLE

M. Jean Lecanuet, sénateur, maire de Rouen, vient de se déclarer contre l'obligation des codes en villes la nuit. Dans une interview réalisée le samedi 15 décembre par la station régionale de FR 3 en Haute-Normandie, M. Lecanuet a expliqué que « *dans une ville convenablement éclairée comme Rouen, l'obligation de mettre les codes crée un éblouissement qui est la cause d'accidents et que la sécurité, loin d'être renforcée, est moins forte* ». Le maire de Rouen a ajouté : « *J'ai l'impression que le gouvernement s'aperçoit que l'initiative n'est pas heureuse et qu'il va devoir revenir sur sa décision.* »

D'autre part, le « comité national contre l'obligation des codes en ville » exposera, le mardi 18 décembre, à Paris, ses objectifs et ses actions à venir. Cette réunion d'information aura lieu à 11 h. 35, avenue Franklin-Roosevelt.

SAINT-ÉTIENNE - LE PUY SANS GOULET D'ÉTRANGLEMENT

(De notre correspondant.)

Le Puy. — M. Joël Le Theule, ministre des transports, a inauguré le dimanche. 16 décembre la déviation de la route nationale 88 (Lyon-Toulouse) à la hauteur de l'agglomération de Pont-Salomon, dont la traversée constituait un sérieux goulet d'étranglement pour la circulation entre Saint-Etienne et Le Puy. Cette déviation de plus de 3 kilomètres, dont un viaduc de 500 mètres, a entraîné une dépense de 47 millions de francs.

M. Le Theule a rappelé qu'un effort important avait été accompli en faveur de la Haute-Loire, qui a souffert longtemps de son enclavement, notamment par la modernisation des axes routiers reliant Le Puy à Saint-Etienne, à Clermont-Ferrand et à la vallée du Rhône.

Après avoir observé que, sur le plan de la viabilité hivernale, le renforcement des chaussées avait été effectué pour tout le réseau de routes nationales en Haute-Loire, le ministre des transports a déclaré : « *Le budget de viabilité hivernale pour l'ensemble du réseau national de la France a plus que doublé depuis 1973, passant de 66 millions de francs environ à cette date à plus de 134 millions en 1980.* » — F. M.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 16 décembre 1979 :

DES DECRETS

● Relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions particulières en matière de sanctions professionnelles (défense).

● Portant nominations et promotions dans les cadres des officiers de réserve.

UN ARRETE

● Portant prorogation de la validité de certaines cartes du combattant ayant plus de cinq ans de date.

ENTRAIDE

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

reconnue d'utilité publique le 31 janvier 1955

CAS N° 32

Agé de quinze ans — ce garçon est en seconde électronique, Il travaille très bien. Il a besoin d'un équipement pour des études : pied à coulisse, cottes en coton, etc. La bourse scolaire accordée couvre uniquement les frais de cantine. Sa mère est veuve, invalide. Elle doit faire vivre ce fils et une fille un peu plus jeune. Une demande d'aide en sa faveur est en cours.

Actuellement, les frais médicaux pour la mère et les frais dentaires importants pour les enfants ne sont pas pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale. Face à tant de difficultés, peut-on aider ce jeune garçon ? Il faudrait 1 500 F pour ses études.

Prière d'adresser les dons à LA SEMAINE DE LA BONTE 175, boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS (222-08-99) C.C.P. PARIS 4-52 X ou ch. ban.

JEUNESSE

Douze centres d'information en France

Douze centres d'information-jeunesse fonctionnent aujourd'hui en France. Cinq autres ouvriront leurs portes à Lyon, Nancy, Amiens, Caen et Cergy-Pontoise au cours des trois prochains mois. Ces centres donnent des renseignements sur les loisirs, le sport, les carrières, le travail temporaire, le service national, etc. Des exposition y sont organisées régulièrement avec le concours de spécialistes. La plupart de ces centres peuvent être consultés par téléphone et par écrit. Ils sont ouverts au public tous les jours de la semaine et souvent le samedi.

● PARIS. — 101, quai Branly, 75740 Paris Cedex 15. Téléphone : (1) 566-40-20 et 567-35-85. Ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h. à 19 h.

● BORDEAUX. — 5, rue Duffour-Dubergier, 33000 Bordeaux. Téléphone : (56) 48-55-50. Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h. 30 à 19 h.

● CLERMONT-FERRAND. — 8, place de Régensburg, 63000 Clermont-Ferrand. Téléphone : (73) 35-10-10. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. 30 à 19 h., et le samedi de 9 h. à 12 h.

● DIJON. — 22, rue Audra, 21000 Dijon. Téléphone : (80) 32-25-00 et 32-25-01. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. 30 à 12 h. 15 et de 13 h. 30 à 19 h. Le samedi, de 9 h. à 12 h.

● EVRY. — Cinquième étage de l'Agora, B.P. 102, 91000 Evry. Téléphone : (1) 077-37-83. Ouvert du mardi au samedi, de 9 h. 15 à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

● MARSEILLE. — 4, rue de la Visitation, 13004 Marseille. Téléphone : (91) 49-19-40. Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h. à 19 h.

● NICE. — Esplanade des Victoires, 06300 Nice. Téléphone : (93) 80-93-93. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. 45 à 18 h. 45, et le samedi, de 9 h. à 17 h.

● POITIERS. — 64, rue Gambetta, 86004 Poitiers Cedex. Téléphone : (49) 88-64-37. Ouvert du lundi au vendredi, de 10 h. à 18 h., et le samedi, de 10 h. à 18 h.

● RENNES. — Maison du Champ-de-Mars, 6, cours des Alliés, 35043 Rennes Cedex. Téléphone : (99) 79-28-55. Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h. à 19 h., et le samedi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

● STRASBOURG. — 2, place du Marché-aux-Poissons, 67000 Strasbourg. Téléphone : (88) 32-60-54 et 32-78-40. Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h. à 18 h.

● LIMOGES. — 3, rue Jules-Guesde, 87000 Limoges. Téléphone : (55) 77-53-53. Ouvert du mardi au vendredi, de 9 h. 30 à 18 h. 30 ; le lundi et le samedi, de 9 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30.

● ROUEN. — 12, quai Corneille, 76000 Rouen. Téléphone : (35) 98-38-75. Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h. 15 à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 18 h. 15 ; le samedi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

LE PALMARÈS DU CONCOURS DES CHANTIERS BÉNÉVOLES

La Caisse nationale des monuments historiques et des sites, qui participe déjà, pour l'essentiel du financement, au concours « Chefs-dœuvre en péril (*Le Monde* du 12 décembre), organise d'autre part chaque année, depuis douze ans, un concours de « Chantiers bénévoles de jeunes ». Elle vient d'en publier le palmarès pour 1979. Le premier prix est attribué à l'association Breiz-Santel pour la restauration et la réutilisation de petits édifices en Bretagne, dans le Morbihan. Le second prix est obtenu par le Cercle d'histoire et d'archéologie de Saint-Amandois, affilié à l'association Rempart, pour la restauration et les fouilles du château de Saint-Amand-Montrond (Cher).

Le troisième prix, ex æquo, a été obtenu par le club du Vieux-Manoir au Fort-Carré d'Antibes (Alpes-Maritimes), l'association Les Forts de l'Esseillon (Savoie) et par l'association Les Compagnons du Cap, qui a restauré la grange de Randavel (Gard). Ces deux derniers organismes sont affiliés à l'association Rempart, de même que plusieurs de ceux qui obtiennent un des vingt autres prix décernés cette année par la Caisse.

La proclamation de ce palmarès aura lieu le 20 décembre à la Conciergerie (Paris), en présence de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.

BREF

BIENFAISANCE

LA FONDATION CLAUDE-POMPIDOU. — Depuis 1971, plus de cinq cents volontaires de la Fondation Claude-Pompidou visitent les malades dans différents services hospitaliers qui en ont fait la demande.

Les besoins de volontaires sont permanents, et les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Fondation Claude-Pompidou (42, rue du Louvre, 75001 Paris) en téléphonant : pour l'aide volontaire dans les hôpitaux au 508-45-99 ; pour l'aide volontaire aux enfants handicapés au 508-45-15.

Outre ses services d'aide volontaire, la Fondation Claude-Pompidou a construit, grâce aux dons qu'elle reçoit, trois résidences pour personnes âgées et cinq établissements pour enfants handicapés.

EXPOSITIONS

LES ARCHIVES NAPOLÉON. — Les Archives de France présentent, du samedi 15 décembre 1979 au 14 janvier 1980, des documents choisis parmi les archives Napoléon qui viennent de lui être adressées. Jusqu'à cette année, cet ensemble, qui remplissait deux cent vingt cartons, était la propriété du prince et de la princesse Napoléon. Il comprend aussi bien des papiers (lettres, cahiers, rapports diplomatiques et militaires, etc.) de Napoléon Ier, des parents, des frères et sœurs de l'Empereur et de leurs descendants que des documents relatifs à Napoléon III, à l'impératrice Eugénie ou au prince impérial et des témoignages récents. Cet ensemble — inédit en grande partie — sera sans doute une mine pour les historiens.

★ Musée de l'histoire de France des Archives nationales, hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris (3e). Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 14 h. à 17 h. Prix d'entrée : 2 F (nombreuses réductions).

POUPÉES AU MÉRIDIEN. — L'hôtel Méridien, porte Maillot, présente jusqu'au 20 décembre, en exclusivité, les poupées d'Hélène Raievski. Artisan, attachée aux traditions, son goût pour l'époque 1900-1925 l'a conduite à créer des poupées « à l'ancienne ».

★ Hélène Raievski, 24, rue du Niger, 75012 Paris. Tél. : 307-59-12.

L'ARCHÉOLOGIE A LA VILLETTE. — En prélude à l'Année du patrimoine, la Rotonde de La Villette, centre de recherche archéologique de la Ville de Paris (square Léon-Paris, place Stalingrad, 75019 Paris, métro : Jaurès ou Stalingrad), organise durant les mois de décembre 1979 et janvier 1980 une exposition temporaire servant de cadre à une « Initiation à l'archéologie » en milieu urbain, et principalement à Paris et dans sa région.

Durant ces deux mois, la Rotonde sera ouverte tous les jours, sauf le lundi, de 14 heures à 18 heures. Il est nécessaire de téléphoner au 206-23-58 ou 206-82-80 pour fixer la date et l'heure de la visite, le nombre d'entrées étant limité.

LOISIRS

VIVE LES MARIONNETTES. — Le Centre Saint-Maximin, dans l'Oise, accueille, du mercredi 19 au samedi 22 décembre, une sélection des meilleures troupes de marionnettistes français. Se produiront, en alternance avec des spectacles de marionnettes, les éléments du Festival des marionnettes de Lyon, une parade de marionnettes géantes à l'effigie des personnages les plus connus de la bande dessinée.

★ Ouvert tous les jours, de 15 h. à 20 h. ; entrée gratuite. Centre Saint-Maximin (R.N. 16).

TRANSPORTS

HAUSSE DES TARIFS DES CAR-FERRIES BRITANNIQUES. — Les chemins de fer britanniques ont décidé de relever de 15 % en moyenne leurs tarifs de car-ferry sur les traversées de la Manche et de la mer du Nord. Cette augmentation s'appliquera aussi bien aux véhicules qu'aux voyageurs.

PARIS EN VISITES

MARDI 18 DECEMBRE

« L'Opéra de Paris », 13 h. 15, dans le hall d'entrée (Mme Allaz).

« Les maîtres verriers de la Renaissance », 15 h., entrée du château de Vincennes (Mme Allaz).

« Les dominicains », 15 h., 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré (Mme Pennec).

« Hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Mme Vermeersch).

« Le fournil de Poilâne et le quartier du Cherche-Midi », 15 h., 2, rue du Cherche-Midi (Mme Hager).

« La place des Vosges. Les hôtels du Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux-Paris).

CONFÉRENCES

19 h., Plaza-Opéra, 8, boulevard de la Madeleine : « Enseignement ou raison d'être » (entrée libre).

Le Monde DE L'ÉCONOMIE

LA PRÉPARATION DU VIIIe PLAN

Épargne mobilière et épargne immobilière ne sont pas concurrentes

Le rapport sur le « financement de l'habitat » que M. Michel Cicurel vient de présenter à la demande du commissariat général du Plan, M. Michel Albert, à la commission de l'habitat et du cadre de vie du VIIIe Plan « se borne à rendre compte des idées qui ont paru les plus intéressantes parmi celles qui sont agitées actuellement au confluent de la finance et du logement ». L'analyse qui est présentée remet cependant profondément en cause les modes d'intervention de la puissance publique dans ce secteur.

Elle repose d'abord sur un postulat inverse de celui qui a servi jusqu'alors de base implicite à la réflexion officielle sur l'encouragement à l'épargne. Ce postulat est le suivant : il est à la fois vain et nuisible de s'opposer à l'engouement des Français pour la pierre. *L'idée selon laquelle les investissements immobiliers relèvent de réflexes archaïques, qu'il convient de contrarier afin de favoriser l'affectation de l'épargne à des emplois socialement plus utiles — le financement de l'industrie — est peut-être séduisante. Mais elle est fausse et ne peut fonder une politique rationnelle d'encouragement à l'épargne.*

Ce rapport comporte une autre appréciation critique sous forme d'un avertissement. Par la loi du 30 janvier 1977, portant réforme des aides au logement, l'État a voulu substituer à l'ancien système d'aide à la pierre une nouvelle politique fondée sur l'aide à la personne. Ce texte, entré en vigueur quatre mois après l'arrivée à Matignon de l'actuel premier ministre, s'inspirait des conclusions d'un rapport qu'avait rédigé... M. Raymond Barre à la demande du gouvernemnt précédent. Or cette réforme est aujourd'hui, selon M. Michel Cicurel, menacée par le simple jeu des procédures financières actuellement encore en vigueur, lesquelles favorisent indirectement, et parfois directement, l'« aide à la pierre », et en ce sens « sont tournées vers le passé ». *Les financements publics de l'habitat, tels qu'ils existent, sont économiquement d'une efficacité douteuse. Ils sont socialement injustes, car ils profitent aux titulaires de revenus moyens ou élevés, au lieu d'être utilisés en priorité par les familles modestes.*

LA première idée exprimée dans le rapport est de remettre en question la politique financière prônée et partiellement mise en œuvre depuis le VIe Plan. Cette politique trouvait son origine dans l'évolution économique, les besoins quantitatifs en matière de construction de logements ont considérablement diminué ; au contraire, l'investissement industriel constitue une priorité, que la crise pétrolière n'a fait que renforcer. La traduction financière de cette évolution économique paraissait aller de soi : il fallait « redéployer » l'épargne du logement vers l'industrie. Tel était le but des SICAV Monory, et de l'avantage fiscal qui leur est attaché. Elles devaient faire concurrence à l'épargne-logement, elle aussi assortie d'un régime fiscal de faveur.

C'est précisément cette « évidence » qui est constatée. Le rapport fait ressortir qu'il n'existe pas de véritable concurrence.

Il n'existe pas de véritable concurrence entre l'épargne immobilière et l'épargne financière. D'abord, parce que le choix entre ces deux formes d'épargne n'intéresse qu'une très faible proportion de ménages « privilégiés par la fortune et l'instruction ». Un récent sondage SOFRES réalisé pour le compte de la Chambre syndicale des agents de change dans le cadre du colloque « La bourse et l'opinion » confirme ce point de vue : le marché financier n'est pas en France un instrument d'épargne populaire, mais un temple pour initiés.

Ensuite, parce que la préférence pour la pierre maintient à un niveau élevé l'épargne des Français, l'épargne immobilière est prélevée sur la consommation des ménages et non sur leur épargne financière ; les accédants à la propriété sont de bons épargnants, qui reconstituent rapidement une épargne financière dès que leur effort d'accession à la propriété se réduit.

Enfin, le recours à l'endettement plutôt qu'à l'épargne préalable pour financer l'accession à la propriété d'un logement ne se justifie pas pour les ménages aisés qui bénéficient de deux « rentes d'inflation » : la hausse des prix relatifs de l'immobilier et l'érosion monétaire de leurs charges de remboursements. « *Il serait meilleur que ces deux rentes d'inflation profitent simultanément aux ménages modestes, mais que les ménages moyens et aisés ne bénéficient que d'une seule rente du prix relatif de l'immobilier, à l'exclusion de la rente d'endettement long.* »

Ainsi, « *un recours accru à l'épargne stable des ménages pour financer le logement est possible, et elle ne contrarierait pas la formation d'épargne longue au profit de l'investissement productif. Les soucis de justice sociale et d'allocation optimale des ressources financières vont dans le même sens* ».

L'aide à l'endettement pour les ménages modestes

La conclusion s'impose d'elle-même : il s'agit d'encourager la formation de l'épargne longue à l'endroit où elle se forme le plus spontanément, c'est-à-dire le logement. Les ménages aisés et à revenus moyens étant ainsi appelés à financer eux-mêmes leurs investissements dans la pierre, on pourrait concentrer, comme cela est souhaitable, l'aide à l'endettement sur les ménages modestes.

Actuellement, note le rapport, toutes les formes d'aide à l'endettement profitent, potentiellement, à la quasi-totalité des ménages. Tel est le cas notamment du désencadrement très onéreux des prêts au logement, qui n'est pas justifié par le caractère social des prêts. Ni les prêts conventionnés ni les prêts complémentaires d'épargne-logement n'ont un tel caractère.

Les bonifications d'intérêt accordées aux nouveaux prêts aidés à l'accession (PAP) constituent une vive incitation à l'endettement des ménages, mais sont offertes à une proportion importante des ménages en raison de l'insuffisante rigueur dans la fixation des plafonds de ressources.

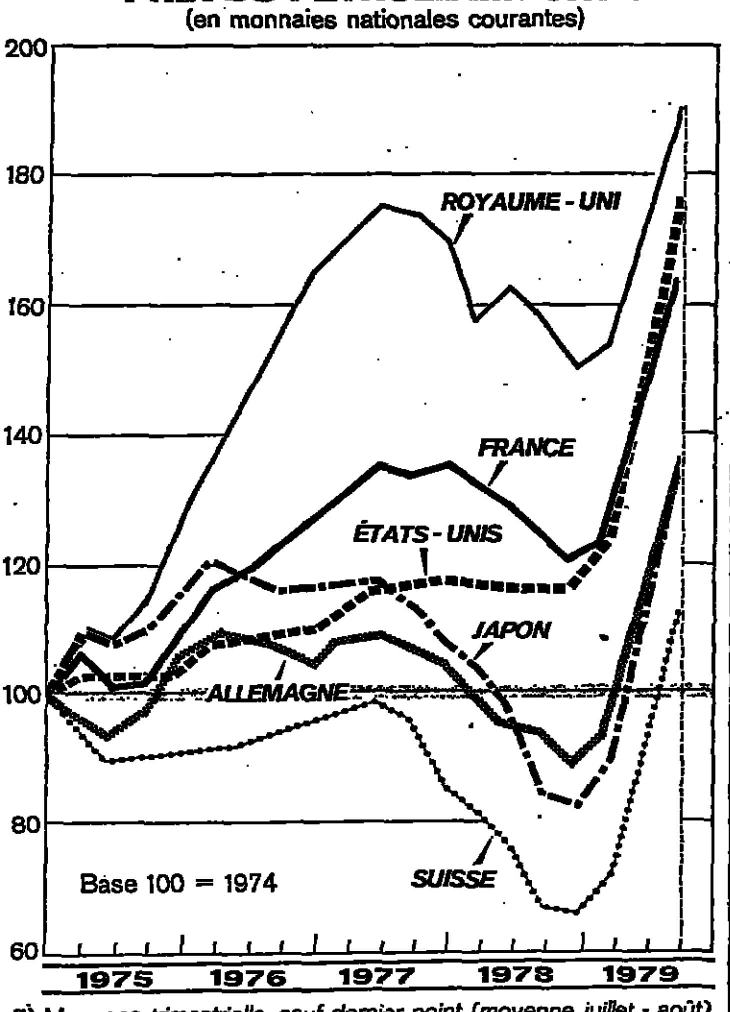
Le mécanisme de l'épargne-logement constitue une double incitation à l'endettement des ménages aisés. En raison d'abord des facilités de prêts (prêt principal et surtout prêt complémentaire) accordés à l'issue de la phase d'épargne préalable : il semble bien que nombre de ménages aisés souscrivant un plan pour des motifs financiers et se décident finalement à profiter des facilités offertes pour accéder à la propriété, alors que les ménages plus modestes sont motivés par le désir d'accession et renoncent en définitive à emprunter faute d'une capacité d'endettement suffisante.

Ensuite, par l'intermédiaire des placements obligés de trésorerie d'épargne-logement qui alimentent le marché hypothécaire en liquidités peu onéreuses.

(Lire la suite page 26.)

LES PAYS A MONNAIE FORTE ONT PU JUSQU'A UNE ÉPOQUE RÉCENTE NEUTRALISER LES EFFETS DE LA HAUSSE DE L'OR NOIR

PRIX DU PÉTROLE IMPORTÉ(1)*
(en monnaies nationales courantes)



(1) Moyenne trimestrielle, sauf dernier point (moyenne juillet - août)
* Total des importations fret et assurances compris

Source : *Bulletin de la Banque de Paris et des Pays-Bas.*

Qu'une monnaie fondante renchérisse constamment le coût des importations, et qu'au contraire une monnaie qui se revalorise permette d'acheter à meilleur compte les marchandises étrangères, c'est là un phénomène que les considérables fluctuations intervenues dans la valeur des monnaies depuis cinq ou six ans fait ressortir avec un relief particulier. Le graphique ci-dessus montre que jusqu'à une époque récente le prix du pétrole exprimé en francs suisses, en deutschemarks et en yens se trouvait au-dessous de son niveau de 1974 (après le quadruplement décidé par l'OPEP au quatrième trimestre de 1973). En Suisse, il aura fallu attendre le troisième trimestre de cette année pour que l'indice 1974 soit dépassé. Au contraire, le prix du brut exprimé en dollars, en livres sterling et en francs n'a cessé depuis cinq ans de se trouver sensiblement en dessus de ce niveau.

Cette évolution contrastée explique en partie comment les industries des pays à monnaie forte ont pu survivre dans la compétition. Pour faire face à la concurrence extérieure, elles ont dû comprimer au maximum leur coût de revient respectif (ainsi que leurs marges). La baisse de valeur de leurs approvisionnements importés les a beaucoup aidés dans cette tâche. En sens contraire, les tendances inflationnistes se sont trouvées renforcées dans les pays à monnaie faible, qui ont payé de plus en plus cher l'énergie et les autres matières premières. C'est sans doute là une des raisons pour lesquelles la « course aux dévaluations compétitives » prédite par certains économistes ne s'est pas produite, ou en tout cas a vite trouvé ses limites. Les pays qui auraient été tentés de favoriser leurs exportations pour une monnaie en voie continuelle de dépréciation se sont vite heurtés à l'obstacle d'un renchérissement également continu des produits de base importés.

L'or et le rétablissement du système monétaire international

L'AGGRAVATION des désordres monétaires est effectivement en train de produire de grands changements dans les esprits, que le président de la République française a bien perçus en annonçant récemment son intention de faire des propositions, en juin prochain, à l'occasion du sommet des Sept (1), à Venise, *en vue de « reconstruire un système monétaire organisé »*.

Jusqu'à maintenant les grands pays capitalistes se sont accordés sur une sorte de *satisfecit* pour avoir abandonné, il y aura bientôt sept ans — c'était en mars 1973 — les dernières règles qui restaient en vigueur des accords de Bretton Woods (fixation d'un taux officiel de change pour le dollar, définition de parités-or). L'argument mis depuis lors en avant à satiété était que seul un régime de changes flottants pouvait, grâce à son extraordinaire souplesse, encaisser sans voler en éclats les multiples chocs qu'a subis entre-temps l'économie mondiale, et en particulier la hausse du pétrole *décidée* par l'OPEP.

Cependant les nouveaux progrès de l'inflation en 1979 ont commencé à saper l'illusoire ordonnance des idées reçues. On est certainement *plus enclin aujourd'hui qu'hier à admettre que l'absence dans le domaine monétaire de système, au sens propre de ce terme, est un luxe que les mondes capitalistes ne peuvent* pas se payer indéfiniment, sous peine de tomber dans le chaos.

Simultanément, la physionomie du marché international des capitaux est en train de se modifier, peut-être du tout au tout. On se demande *désormais si les banques seront disposées à jouer*, comme elles l'on fait jusqu'à maintenant, un rôle déterminant dans le « recyclage » des surplus pétroliers. Par suite du laminage de leurs marges et de leurs commissions, les opérations de prêts internationaux (en « euro-devises » ou non) sont devenues beaucoup moins lucratives pour elles à un moment où la persistance attendue de taux d'intérêt élevés dans les pays industrialisés leur laisse espérer des profits élevés.

Dans la confusion quasi générale, l'idée éprouvée selon laquelle un système monétaire ne pourrait être reconstruit que sur une base solide et concrète retrouve audience. C'est pourquoi on a tout lieu *de penser que, en préconisant dans l'hebdomadaire l'Economie (le Monde* du 4 décembre) de rétablir l'or comme « pivot monétaire central » au prix de « par exemple » 500 dollars l'once, M. Michel Poniatowski a correctement interprété la pensée de M. Giscard d'Estaing. La nouvelle hausse de l'or a rendu encore plus certaine, si l'on peut dire, une chose : aucun système monétaire ne serait crédible qui ne comporterait pas une restauration de l'or dans son rôle d'étalon, ce qui, par définition, implique la fixation d'un prix officiel. Une telle « remonétisation » serait illégale aux termes des nouveaux statuts du Fonds monétaire adoptés après la conférence de la Jamaïque de janvier 1976. Mais on serait presque tenté de *ne voir qu'un détail dans cet obstacle — probablement contournable*, — d'ordre juridique. La tâche vraiment considérable — et passionnante — serait de rétablir les conditions propres à assurer le bon fonctionnement du système, faute de quoi le nouveau prix, de 500 ou 550 ou 600 dollars, ou plus encore, serait vite emporté par la spéculation, laissant le monde encore plus désemparé qu'avant la tentative avortée de réorganisation.

PAUL FABRA.

(1) Etats-Unis, France, R.F.A., Grande-Bretagne, Italie, Japon, Canada.

Les transferts sociaux vont contribuer à surmonter la crise

par EMMANUEL DEVAUD (*)

AUTANT que les contraintes extérieures, mais plus obscurément, les conditions internes de redistribution des revenus façonnent le cours de notre économie. La flambée des dépenses sociales depuis cinq ans a retardé, sinon partiellement empêché son adaptation aux conséquences de la première crise pétrolière. Au contraire, les mesures de circonstance arrêtées ces derniers mois pour renflouer les finances sociales nous permettront sans doute d'effectuer le transfert qu'impose la seconde *crise pétrolière assez vite et complètement* pour rester au contact des pays industriels les mieux gérés. Enfin, ce redressement opéré et pour l'avenir, la maîtrise du budget social n'exigerait ni contrainte ni rigueur excessives si nous aménagions sa structure de façon appropriée, ce qui pourrait en outre faciliter la solution du difficile problème de l'*emploi*.

En 1978 le revenu des Français en monnaie constante était supérieur d'environ 20 % à ce qu'il était en 1973. Par tête d'habitant, la progression représente 60 % de l'avance observée de 1970 à 1973, *au faîte de notre prospérité* d'après-guerre. Telle est également la mesure de l'austérité qui nous a été imposée.

Comment est-elle répartie ? Le salaire net par salarié a progressé de 15 %, le revenu des *indépendants (hors agriculture)* par actif de 11 %, celui des agriculteurs a nettement reculé. A l'intérieur de la masse salariale un transfert s'est produit des cadres vers les ouvriers. Enfin, toujours en monnaie constante, les profits des sociétés privées se retrouvent tout juste au niveau de 1973 et leur part dans la valeur ajoutée restait en 1978 inférieure à ce qu'elle était alors de 3 points, presque totalement imputables aux cotisations sociales.

En regard, les prestations sociales par habitant ont crû de 43 % (1). Les accroissements les plus rapides concernent les pensions et retraites, l'infirmité et l'invalidité (hors accidents du travail), la maternité et l'aide aux *familles les plus pauvres*. C'est dire que ces cinq années ont été marquées par une considérable redistribution du revenu, sans doute la plus intense sur une si courte période, au bénéfice des individus et catégories sociales effectivement les plus déshérités.

Cet aspect du bilan de la « crise », généralement ignoré, coïncide malheureusement avec d'extrêmes difficultés à sortir *notre économie de ses déséquilibres*. La R.F.A. et les U.S.A. ont, à la fin de cette période, réussi à réduire leur chômage : la première a considérablement renforcé sa puissance industrielle et financière, la seconde enregistré une expansion brillante. Mais le revenu par tête a progressé environ deux fois moins vite aux Etats-Unis et moitié moins *en* République *fédérale* que dans notre pays. Alors que notre dépendance énergétique est beaucoup plus grande, la ponction sur nos ressources *nationales au* profit des pays pétroliers n'a mordu que tardivement et partiellement sur la dépense et les revenus directs des particuliers, puisque c'est en 1977 et 1978 seulement que la consommation par *tête* aura progressé moins vite que la production par tête (2). Elle s'est donc traduite surtout par un effondrement de l'investissement *et une* poussée irrépressible du chômage. Dans le même temps l'indexation de fait généralisée des prix et des revenus, le relèvement des tarifs publics et l'excès de création monétaire entretenaient l'inflation à un rythme inchangé.

Curieusement, la nouvelle hausse du pétrole nous trouve dans une situation moins défavorable. Non que les Français semblent plus conscients de la baisse relative de leur niveau de *vie que représente inéluctablement* le nouveau prélèvement pétrolier, mais parce que la réduction des ressources des particuliers pour combler le déficit de la Sécurité sociale, qui n'est pas récupérable sur les salaires ou les prix suivant le jeu habituel des diverses échelles mobiles, va réaliser cette amputation. Il pourrait s'ensuivre une récession brutale mais brève, qui débouche rapidement sur le redressement que l'on poursuit en vain depuis si longtemps.

(Lire la suite page 26.)

(*) Directeur des études de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

(1) La progression par habitant *des impôts sur le revenu et le patrimoine* est presque aussi rapide, ce qui implique une très lourde surcharge pour le nombre relativement faible de contribuables qui en supportent l'essentiel.

(2) Encore doit-on noter que nous avons bénéficié en 1978 d'une parenthèse particulièrement heureuse, *mais exceptionnelle, dans l'évolution* de nos termes d'échange avec l'étranger.

LES P.M.I. DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Objectif prioritaire : la réduction des charges

par RÉMI HUPPERT (*)

IDEES reçues et jugements de surface se succèdent pour décrire les dirigeants des petites et moyennes industries, qui, pour être différents les uns des autres, n'en possèdent pas moins des caractéristiques constantes, des attitudes assez cohérentes et un dynamisme aisément vérifiable dans les faits, du moins dans la période actuelle.

Rappelons d'abord quelques traits majeurs des P.M.I. (entreprises employant moins de cinq cents salariés), tels que les études quantitatives sur le terrain permettent de les dégager : son âge, son indépendance et son souci de pérennité.

Au nombre d'environ trente-quatre mille et employant environ deux millions cent mille salariés, elles sont dans leur majorité des affaires créées avant 1955, ce qui signifie que le problème de la relève de la génération des entrepreneurs d'après-guerre est — ou devrait être — posé. Il suffit pour s'en convaincre de remarquer :

1) Qu'une majorité d'entreprises créées avant 1965 a vu son chiffre d'affaires décroître dans la période récente alors que, à l'inverse, les affaires récentes ont, le plus souvent, un chiffre d'affaires croissant.

2) Que la moyenne d'âge de leurs dirigeants est plutôt élevée, une majorité d'entre eux étant âgés de plus de cinquante ans, d'où un problème particulièrement aigu dans le monde des P.M.I. : celui des successions.

Stratégies de développement

Ces P.M.I., d'autre part, restent des affaires indépendantes. Seules les plus grandes d'entre elles comportent un nombre significatif de filiales d'autres entreprises. Ce caractère familial de la propriété du capital est confirmé par le fait que celui-ci est, une fois sur deux, détenu en totalité par le dirigeant et sa famille.

Enfin, troisième caractéristique liée aux deux premières : le souci de pérennité. Si le fondateur de l'entreprise n'est pas le dirigeant actuel, c'est, le plus souvent, un membre de sa famille.

De ce fait, parmi les actionnaires détenant le contrôle absolu de l'entreprise, on trouve le plus souvent des fondateurs d'entreprises qui sont encore à leur tête. Les dirigeants actuels possédant une minorité de blocage sont, en majorité, des enfants ou parents de fondateurs.

Peu d'affaires se développent désormais au coup par coup : une majorité de responsables — même dans les secteurs de croissance — ne saisissent de nouvelles occasions (commandes, rachats d'affaires) que si elles sont conformes aux plans de développement qu'ils se sont plus ou moins explicitement fixés ; précautions d'autant plus significatives que la période précédant la crise de 1974 avait vu l'essor de comportements nettement plus « opportunistes ».

Le souci de la croissance contrôlée est devenu une préoccupation fondamentale des chefs de P.M.I.

Mais les industries, petites et moyennes, ne se contentent pas d'apprécier leur environnement et de mieux évaluer leur potentiel : elles semblent désormais mettre en œuvre des stratégies de développement, évidemment formulées avec plus ou moins de précision.

Dans la période actuelle, on peut considérer que les deux tiers des responsables de P.M.I ont, avant toute autre préoccupation stratégique, celle de la réduction des prix de revient et des charges dans l'entreprise, surtout dans les secteurs mécaniques et électriques, très exposés à la concurrence internationale et dans les affaires dont l'activité décroît.

Pour un tiers des P.M.I. s'efforçant d'améliorer leurs prix de revient, l'abaissement des frais de personnel et le renforcement de la productivité constituent une priorité avant la réduction des frais d'endettement. Mais une proportion significative de P.M.I. — qu'on peut estimer à 20 % — voit dans l'achat de matériel de pointe un puissant facteur d'amélioration de la productivité.

En dehors de cette préoccupation quasi unanime, et dans certains cas unique, les P.M.I. ne paraissent pas actuellement avoir une stratégie de prédilection : la diversification des produits et des marchés, l'élargissement de la gamme des produits, la spécialisation par l'abandon d'activités non rentables viennent à peu près à rang égal parmi les choix des dirigeants de P.M.I. en 1979.

Par ailleurs, qui dit choix dit aussi continuité : dans une conjoncture très incertaine peu d'entreprises petites et moyennes se sentent prêtes à changer de stratégie dans l'avenir proche. Celles qui l'envisagent le font surtout sous la contrainte de la productivité et de la diversification en termes de produits et de marchés.

Cela posé on est tout de même surpris, lorsque l'on interroge ces derniers, de l'absence relative d'une politique à l'exportation : presque la moitié des P.M.I. françaises n'exportent pas ; seulement une sur cinq évoque ce choix en tant qu'objectif prioritaire et 10 % d'entre elles environ exportent plus de 30 % de leurs ventes. Par contre, quand elles exportent, les entreprises entendent s'adresser à l'ensemble des marchés mondiaux, phénomène surtout observable pour les entreprises de plus grande taille et les « bons exportateurs » ; la propension à exporter dépendant aussi, bien sûr, de l'appartenance sectorielle ou régionale de la firme. Il est frappant, par exemple, de remarquer que les entreprises du secteur agro-alimentaire qui investissent beaucoup ces derniers temps exportent relativement peu (moins d'une sur deux) au regard des celles de la chimie (presque trois sur quatre) ou de la construction électrique. En sens inverse, la région du Nord, dont on sait les difficultés chroniques, se distingue par le dynamisme de ses P.M.I. à l'exportation.

D'une façon générale, on peut caractériser la P.M.I. exportatrice comme étant plus souvent non familiale, filiale d'une autre entreprise et d'origine plus ancienne. Elle a aussi tendance à se fixer des objectifs plus lointains en termes de chiffre d'affaires, de bénéfices ou d'investissements que les firmes n'exportant pas. Plus exposée à la concurrence internationale, elle essaie davantage de diversifier sa production et d'améliorer sa compétitivité. Enfin, si elle semble supporter davantage des frais financiers, c'est qu'elle est plus ouverte à l'endettement.

Attachés à la stratégie adoptée, les patrons des P.M.I. le sont aussi à l'identité de leur affaire : une P.M.I. française sur deux préfère la croissance par constitution de filiales ou prise de participations à une croissance linéaire qui ferait d'elle une trop grande entreprise : le fractionnement des risques, l'autonomie et la souplesse d'intervention, le refus d'un management trop lourd paraissent rester des valeurs-clés de l'univers des P.M.I. La croissance contrôlée en forme de « grappes » (holdings, familiales ou non, gouvernant plusieurs P.M.I.) est d'ailleurs caractéristiques d'entreprises déjà moyennes, employant jusqu'à deux cents salariés, et soucieuses de ne pas dépasser un certain seuil. La recherche de formes nouvelles de croissance témoigne bien d'ailleurs de ce que l'on peut appeler la volonté de « croître sans grandir » : trois dirigeants de P.M.I. sur quatre ne veulent pas dépasser un seuil optimum de taille, notamment dans les plus petites affaires ; presque un dirigeant sur deux estime que l'entreprise a déjà atteint sa taille définitive, y compris dans des secteurs en croissance.

Le financement

Un même souci d'identité et d'indépendance préside au choix des modes de financement : l'autofinancement reste encore largement perçu comme un moyen privilégié de financement des P.M.I. L'endettement à moyen et à long terme témoigne déjà d'un certain apprentissage de la technique financière mais il se dégage une forte majorité de dirigeants, surtout dans de petites affaires, pour dire qu'on ne doit y recourir — en dépit de ses avantages supposés en période inflationniste — qu'une fois épuisées les possibilités d'autofinancement. Dans la pratique, presque trois quarts des entreprises utilisent en totalité ou en partie l'autofinancement pour développer leurs investissements, un tiers seulement des P.M.I. ayant eu recours au financement à moyen ou à long terme dans la période récente et à peine 15 % au crédit-bail.

Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, que le problème — traditionnel — des fonds propres rencontre un large écho auprès des dirigeants de P.M.I. Mais une petite moitié d'entre eux admet que ce problème ne se pose pas actuellement à l'échelle de leur propre affaire et il serait peu réaliste d'attribuer l'attentisme assez général des P.M.I. — comme des plus grandes entreprises — en matière d'investissements à l'insuffisance des fonds propres. On peut cependant admettre :

● Que les industries employant entre dix et cinquante salariés, dont la propension à recourir au crédit est faible, sont effectivement éprouvées pour le manque de fonds propres, quel que soit leur secteur d'appartenance ;

● que les entreprises nouvellement créées, les sous-traitants, les industries dont les ventes ou les investissements régressent sont touchées plus fortement que les autres ;

● que des secteurs tels que le textile, la construction électrique et les industries diverses qui ont, traditionnellement, une propension plus forte à s'autofinancer ressentent plus durement l'absence de marges qu'un secteur comme les industries agro-alimentaires où la propension à l'endettement à long terme est prépondérante ; de sorte que la question des fonds propres semble se poser de façon plus aiguë dans le Nord (P.M.I. à dominante textile) que dans l'Ouest (P.M.I. à dominante agro-alimentaire).

Avec 26 milliards de francs investis en 1978, notamment dans le secteur agro-alimentaire qui absorbe un cinquième de la dépense totale, les chefs d'entreprises petites et moyennes ont pour les deux tiers enregistré une stagnation, voire une régression de leurs dépenses en capital par rapport à 1977. Au contraire, pour 1979, une assez forte proportion de responsables ont consenti, malgré un certain climat d'insécurité, à une augmentation, même légère, de leurs dépenses.

L'effort d'investissement des P.M.I. n'est pas nouveau. Ce qui l'est peut-être plus c'est qu'il se poursuit dans un contexte plus difficile, demandant aux responsables une imagination accrue pour concilier croissance et contrôle, pérennité du patrimoine et diversification.

(*) Responsable du service des études économiques du Crédit hôtelier, commercial et industriel.

Attirer les jeunes diplômés

par ROBERT PAPIN (*)

DIRIGER une petite entreprise, c'est probablement l'une des tâches les plus passionnantes qui soient.

C'est dans une unité de faible dimension qu'un patron peut maîtriser le plus facilement sa stratégie, en modifier rapidement les modalités et percevoir très vite les retombées.

Cet atout s'accompagne malheureusement de contreparties. Devant tout faire et tout contrôler lui-même, le dirigeant est souvent débordé et ne peut détecter à temps ses erreurs de gestion. Obligé de se battre continuellement pour résoudre des difficultés à court terme, il trouve rarement le temps de réfléchir à long terme, et, si la petite taille de son entreprise lui donne la possibilité d'adapter rapidement sa stratégie, la faiblesse de ses moyens lui interdit d'attaquer les « créneaux » susceptibles d'intéresser les grandes firmes.

Par ailleurs, si beaucoup de responsables de P.M.E. adorent se battre contre les difficultés et s'ils possèdent une forte personnalité, ils ne savent pas toujours reconnaître leurs erreurs et modifier leurs plans en conséquence.

Enfin, la dimension réduite de leur entreprise leur permet certes de nouer des contacts étroits avec leurs collaborateurs, mais ceux-ci se plaignent parfois d'être dépendants de leur bon vouloir et victimes de leurs erreurs de jugement.

Toutes ces forces et ces faiblesses justifieraient sans doute une collaboration étroite entre dirigeants, étudiants et enseignants. Malheureusement, les écoles et les universités n'ont pas encore donné aux P.M.E. la place qui devrait leur revenir dans leurs programmes de formation. Elles mesurent trop souvent leur notoriété au niveau moyen des salaires offerts à leurs étudiants en début de carrière, au nombre de ces étudiants placés comme cadres dans des entreprises connues du grand public et au renom de ceux de leurs professeurs qui publient dans des domaines étroits de spécialisation. La direction des P.M.E. est, par ailleurs, un art autant qu'une science et elle exige des connaissances dans presque toutes les disciplines du management. Les professeurs spécialisés dans chacune de ces disciplines considèrent donc souvent l'enseignement destiné aux petites entreprises comme une simple vulgarisation de celui qui est conçu pour les grandes firmes.

Pour toutes ces raisons, la plupart des écoles et des universités continuent d'orienter leurs meilleurs élèves vers la recherche ou l'enseignement et vers la réflexion plutôt que vers l'action.

Les étudiants, de leur côté, craignent qu'en entrant dans une petite unité ils se privent de toute possibilité de spécialisation et se coupent des grandes entreprises dans lesquelles ils pensent obtenir une notoriété et une rémunération supérieures.

Les dirigeants de P.M.E. possèdent leur part de responsabilité dans une telle situation, car ils n'attendent rien de l'Université et parce qu'ils pensent que cette dernière n'est pas intéressée par leurs activités.

Pour eux c'est le flair ou l'intuition qui leur a donné la possibilité de créer, de développer leur entreprise, et c'est ce même flair qui leur permettra de résoudre toutes leurs difficultés. Remettre en cause leurs méthodes de direction générale ce serait presque d'ailleurs les remettre en cause personnellement.

Si les étudiants et les enseignants continuent à bouder la P.M.E. ils laisseront, sans aucun doute, passer des occasions d'emplois intéressantes pour les uns, des possibilités d'investissement intellectuel et de conseil passionnantes pour les autres.

Si, de leur côté, les dirigeants refusent toute collaboration avec l'université, ils se priveront d'une assistance au management tout aussi précieuse que les aides financières qu'ils réclament de l'Etat. Ils continueront, par ailleurs, à rencontrer de sérieuses difficultés pour recruter des collaborateurs de haut niveau.

Beaucoup de dirigeants commettent l'erreur de penser que des étudiants jeunes et dépourvus d'expérience professionnelle sont incapables de les aider. Ils oublient que la disponibilité intellectuelle et le recul dont bénéficient ces étudiants leur permettraient, sinon de détecter les principales faiblesses de l'entreprise, tout au moins d'aider son dirigeant à s'ouvrir l'esprit, à se remettre en cause et à s'ouvrir de nouvelles possibilités.

Les universités, les étudiants et les enseignants ont depuis plusieurs années montré l'intérêt qu'ils portaient aux petites entreprises. C'est maintenant à ces dernières d'agir en s'ouvrant aux professeurs, en acceptant de les soutenir politiquement, en les associant aux réunions de leurs groupements de dirigeants et en confiant à leurs étudiants des missions plus proches du conseil de gestion que des simples formules de stages de sensibilisation.

Face à une conjoncture défavorable, un marché intérieur plus restreint, une concurrence internationale de plus en plus vive, les P.M.E. constituent sans aucun doute la chance de l'économie française.

Presque tous les patrons sont confrontés à de multiples difficultés et tous souffrent d'être les mal aimés d'une société qui les considère le plus souvent comme des exploiteurs. Si les pouvoirs publics veulent que les dirigeants de P.M.E. retroussent les manches et mettent les bouchées doubles il leur faut donc modifier cette image de marque et « anoblir » le métier de dirigeant.

La sécurité routière et les émigrés ont bénéficié d'émissions de télévision, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les « petits patrons » ?

Une telle action « psychologique » aurait certainement un impact considérable. Elle pourrait être cependant complétée par une action de fond auprès des jeunes qui ne savent pas ce qu'est une entreprise. Pourquoi n'en parlerait-on pas dès l'école maternelle ?

(*) Professeur au Centre d'enseignement supérieur des affaires.

Dans le nouveau

Dans le cadre des Mercredis de la comptabilité, le 3 décembre dernier, le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés a ouvert le débat sur le nouveau plan comptable général et la quatrième directive communautaire sous le titre : Quels changements pour les entreprises ? A l'occasion de ce qui est un événement important pour la communauté comptable, mais aussi pour le « financier », ce dernier est en droit de s'interroger sur le bénéfice qu'il pourra tirer de la réforme.

LA pratique financière utilise depuis longtemps déjà des instruments d'analyse et d'information qui lui sont propres. Il était donc naturel de penser que le plan comptable révisé ne pouvait réserver de véritables surprises.

La loi suit toujours avec retard l'évolution des mœurs. La normalisation comptable ne pouvait échapper à cette règle. Il faut encore ajouter que le Conseil national de la comptabilité devait tenir compte dans son œuvre de réforme des contraintes imposées par la quatrième directive de la C.E.E. Nous étions donc prévenus des limites inévitables de la réforme proposée. Malgré cela, on ne peut s'empêcher d'être déçu : le nouveau plan apporte certes des améliorations incontestables dans le traitement des données comptables, mais le « financier » ne peut éviter de réagir à l'égard de certaines notions et du vocabulaire employé, ainsi qu'à l'égard de la présentation des documents de synthèse. On se référera ici au système de base et au système développé. Ce système développé est le seul à présenter les informations les plus utiles à l'analyse financier, mais son adoption est facultative. Quant au système abrégé, élaboré à l'intention des petites entreprises, il est tellement succinct qu'on doit espérer, vu son insuf-

Application à partir de 1982

LE NOUVEAU PLAN COMPTABLE

La normalisation comptable a pour objet de rendre plus facile la compréhension des comptabilités par tous ceux concernés par la vie des entreprises, pour faciliter la comparaison des informations comptables, pour permettre l'élaboration de statistiques économiques et sociales...

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE (C.N.C.)

Bien qu'il ne soit qu'un organisme consultant, le C.N.C. joue un rôle fondamental en matière de normalisation comptable puisqu'il est chargé notamment de donner son avis préalable sur toutes réglementations, instructions ou recommandations d'ordre comptable proposées par les administrations ou services publics, les organismes contrôlés directement ou indirectement par l'Etat.

Le C.N.C. a organisé la révision du plan comptable général et a réuni les commissions de travail *ad hoc* (commissions terminologie, évaluation, documents de synthèse, comptabilités analytique, juridique, informatique et informations) comprenant des représentants des entreprises, des délégués des administrations et des experts ; au travers de ces commissions, la normalisation est œuvre collective.

Le C.N.C. est actuellement présidé par M. Jean Dupont, inspecteur des finances, son rapporteur général est M. André Prost.

LES PLANS COMPTABLES GENERAUX

Le premier plan, élaboré par une commission interministérielle dite commission de normalisation des comptabilités, date de 1947 ; sa révision par le Conseil supérieur de la comptabilité qui allait devenir le Conseil national de la comptabilité a débouché sur le plan 1957 ; quant au plan 1979, il procède de la révision par le Conseil national de la comptabilité du plan 1957. Il y a donc continuité entre les différents plans. C'est en fait le même document que l'on perfectionne pour l'adapter aux nouvelles conditions internes et externes nationales et internationales de la vie des entreprises.

Il faut noter que le plan comptable général, approuvé par arrêté ministériel, n'est pas obligatoire. Toutefois, un certain nombre de textes réglementaires font que la majorité des entreprises doivent le respecter. Le plan comptable 1979 sera applicable à partir de février 1982 dans des conditions qui restent à préciser.

LA STRUCTURE DU PLAN COMPTABLE 1979

Le plan comptable 1979 comprend trois titres :

— Le titre I contient un certain nombre de dispositions générales relatives aux principes généraux de la comptabilité, à la normalisation comptable, aux livres de comptabilité et à la tenue des comptes, à l'utilisation des traitements automatisés, un lexique et un plan de comptes.

— Le titre II est consacré à la comptabilité générale et se divise en trois chapitres : le premier traite des règles relatives aux méthodes d'évaluation et à la détermination du résultat, le deuxième du fonctionnement des comptes et présente les documents de synthèse, et le troisième porte notamment sur la consolidation des bilans et des comptes de résultats.

— Le titre III est consacré à la comptabilité analytique.

LES TROIS SYSTEMES DOCUMENTAIRES

Dans son titre II, le plan révisé propose trois systèmes documentaires dont les éléments et le champ d'application, c'est-à-dire les entreprises concernées, diffèrent.

	SYSTEME DE BASE	SYSTEME ABREGE	SYSTEME DEVELOPPE
Eléments	Bilan. Compte de résultats. Annexe. Bilan et compte de résultats en liste.	Bilan. Compte de ésultats. Annexe.	Bilan. Compte de résultats (avec soldes intermédiaires). Répartition fonctionnelle des charges d'exploitation. Annexe. Capacité d'autofinancement. Tableau de financement.
Champ d'application	Entreprises de moyenne ou grande dimension.	Entreprises dont la dimension ne justifie pas nécessairement le recours au système de base.	Entreprises qui estiment utile d'y faire appel partiellement ou complètement.

LES DIRECTIVES DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Ces directives visent à « harmoniser » les documents financiers émis par les entreprises des différents pays européens, ainsi que leur contrôle externe ; les Etats membres de la Communauté sont tenus de s'y conformer et d'adapter leur réglementation comptable en conséquence.

La directive qui a eu le plus d'influence sur le nouveau plan comptable général est sans doute la IV[e], datée du 14 août 1978, relative aux « Bilan et comptes » ; elle visait à « coordonner les garanties qui sont exigées, dans les Etats membres, des sociétés pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers, en ce qui concerne la structure et le contenu des comptes annuels et du rapport de gestion, les modes d'évaluation ainsi que la publicité de ces documents ».

plan comptable, l'essentiel est facultatif

par PIERRE CONSO (*)
et BERNARD COLASSE (**)

fisance, qu'il ne sera pas souvent utilisé.

Le premier contact avec le bilan du système de base (page 160 de l'édition de l'Imprimerie nationale) laisse perplexe. A qui le destine-t-on ? Certainement pas aux analystes financiers, qui sont cependant les principaux utilisateurs. Le classement des éléments de l'actif n'obéit plus aussi strictement que par le passé au critère de liquidité ; la distinction entre l'actif immobilisé et l'actif circulant semble faire référence à la destination économique des actifs, encore que ces deux catégories n'apparaissent pas très homogènes et que le critère de destination n'explique pas la place des charges constatées d'avance. De même, le classement des éléments du passif n'obéit plus aussi strictement au critère d'exigibilité. Il semble que l'on soit revenu à la distinction plus juridique que financière entre capitaux propres et dettes, lesquelles ne sont pas classées en fonction de leur degré d'exigibilité. C'est une mention au pied du bilan qui indique le montant des dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

L'analyste financier qui croit encore à la notion de fonds de roulement rencontrera de sérieuses difficultés pour le calculer à partir d'un tel document. De même, il lui sera difficile de mesurer les notions sans doute plus importantes de besoins en fonds de roulement et de trésorerie. Pour y parvenir, il lui faudra utiliser le module d'analyse des créances et des dettes proposé dans le système développé (page 188 de l'édition officielle). Nul *doute* que ce module sera très utilisé par le financier. On est en définitive d'autant plus *déçu par la présentation du* bilan-modèle du système de base que les premiers travaux du *Conseil national de comptabilité* laissaient espérer un document parfaitement adapté aux besoins de l'analyse financière moderne (1).

La présentation du calcul des résultats est l'une des innovations les plus spectaculaires de la réforme, puisque tous les éléments des comptes d'exploitation générale et de pertes et profits de l'actuel plan comptable se retrouvent dans un unique compte de résultats. Le système *développé* propose jusqu'à neuf indications de résultats.

L'attention du financier est évidemment attirée par le contenu des rubriques « produits financiers » et « charges financières », ainsi que par le solde de ces deux rubriques intitulé « résultat financier ». En constatant à quels rapprochements peut conduire un classement par nature des charges, et des produits, il a quelques raisons de s'inquiéter. Il trouve ainsi pêle-mêle dans les charges financières tous les *intérêts dus par l'entreprise* à ses prêteurs, les escomptes qu'elle accorde à ses clients, les pertes *de change qu'elle supporte et* les pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement. De même, les *produits financiers* comprennent les produits de participations, les intérêts reçus, les escomptes obtenus des *fournisseurs*, les gains de change et les profits sur cessions de titres de placement. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces notions de charges financières et de produits financiers ne sont guère homogènes et contiennent des éléments qui relèvent d'opérations de gestion très diverses qui ne sont pas toujours directement liées à la gestion financière de l'entreprise.

La notion de résultat financier mesurée par la différence entre les produits financiers et les charges financières est en définitive peu significative. Ce résultat est la somme algébrique des résultats de participation, du coût du financement externe et du solde monétaire des opérations de trésorerie. L'interprétation de ce solde est bien délicate. Quel sens par exemple donner à la compensation des intérêts par des dividendes ?

Autre remarque importante : ce « résultat financier » ignore les loyers de crédit-bail comptabilisés dans la rubrique achats de sous-traitance. En conséquence, on ne pourra pas comparer le résultat financier de deux entreprises dont l'une seulement fait appel au crédit-bail. Cette innovation, qui résulte du classement des comptes par nature, n'a malheureusement aucune signification financière.

En revanche, des notions comme celles de valeur ajoutée et d'excédent brut d'exploitation (assimilable au *cash-flow* courant avant impôt) sont tout à fait fondamentales pour l'analyse économique et financière du fonctionnement de l'entreprise. Elles ne sont cependant introduites que dans le système développé.

Un tableau de financement améliorable

Synthèse des flux d'emplois et de ressources au cours d'un exercice, le tableau de financement est un autre instrument essentiel pour l'analyse financière. C'est à partir de lui qu'on peut *établir* un diagnostic sur les politiques suivies en matière d'investissement et de financement de l'entreprise et aussi une analyse de leurs conséquences sur l'évolution de l'équilibre financier. Toutefois, son utilité varie beaucoup selon la quantité d'informations qu'il contient et son mode de présentation. De ce point de vue, la recherche comptable et *financière de ces dernières années* propose une large gamme de tableaux de financement plus ou moins complets.

On est encore un peu déçu de constater que le modèle retenu pour le plan reste très proche du modèle que l'ordre des experts comptables et des comptables agréés avait présenté... en 1968. A l'époque, il s'agissait d'une formule novatrice, mais, depuis lors, des progrès *ont* été accomplis dont on aurait dû tenir compte.

Le modèle comporte deux parties. La première analyse la variation du fonds de roulement. Dans la seconde partie, aux incertitudes du vocabulaire près, se trouvent analysées et mesurées les variations des besoins de financement à court terme (d'exploitation et hors exploitation), ainsi que les variations de la *trésorerie* (entendue au bilan, comme la différence entre les disponibilités et les dettes à court terme bancaires). Le tableau normalisé met clairement en évidence la notion de fonds de roulement, mais le tableau — rappelons-le — n'apparaît que si l'on choisit le système développé. Si le tableau est obtenu à partir des documents du système de base, la distinction entre les *besoins* de *financement* d'exploitation et les besoins de financement hors exploitation disparaît.

Il existait incontestablement des présentations plus riches du tableau de financement, et l'on a quelque peu ignoré les acquis de l'analyse financière en ce domaine. Par ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà dit, le vocabulaire employé est incertain et parfois même dépourvu de signification. C'est le cas de la notion de « dégagement net de fonds de roulement de l'exercice ».

On peut associer au tableau de financement le tableau de « détermination de la capacité d'autofinancement de l'exercice » dont la décomposition comptable risque d'être un obstacle à sa compréhension par le lecteur non initié. Il faut aussi regretter *que* « capacité d'autofinancement » se substitue à celle de « marge brute d'autofinancement » *de consécration pourtant* récente (1973).

Ce document présent dans les *trois systèmes documentaires* constitue un apport substantiel de la réforme. C'est une liste d'informations, littéraires ou chiffrées, destinées à compléter les informations qu'ils contiennent. Certaines informations importantes qui échappaient au formalisme des documents traditionnels se trouvent ainsi mises en évidence. L'analyste financier appréciera tout particulièrement l'état des créances et des dettes à la clôture de l'exercice qui lui permettra de mieux juger de la liquidité de l'entreprise. D'inspiration anglo-saxonne, l'annexe ne fait certes que consacrer la démarche pragmatique des mentions hors comptes que la Com*mission* des *opérations de bourse* (COB) a toujours fortement encouragées. Certaines informations contenues *dans* l'annexe *sont* d'ailleurs déjà obligatoires, mais il est pratique pour l'analyste de trouver ces mentions dans un seul et même document.

En résumé, en nous plaçant d'un point de vue strictement financier et, admettons-le, par référence à la première phase des travaux du Conseil national de la comptabilité, la déception l'emporte malgré les progrès réalisés. Il appartiendra donc aux analystes financiers de décrypter, comme par le passé, les documents de synthèse pour en extraire les informations dont ils ont besoin. Les insuffisances conceptuelles et terminologiques que nous avons relevées ne seront peut-être pas inutiles dans la mesure où elles vont susciter la critique et conduire la communauté financière à mieux définir ses propres oublis d'analyse.

(*) Professeur au Conservatoire national des arts et métiers et à Paris-IX-Dauphine.

(**) Maître-assistant à Paris-IX-Dauphine.

(1) Pour une critique de ces premiers travaux, voir Colasse (B) : *la Réforme du plan comptable général*, Management France, juin-juillet 1976.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ANALYSE DES RÉSULTATS DANS LE SYSTÈME DÉVELOPPÉ

Production de l'exercice
— Consommations de l'exercice en provenance des tiers
VALEUR AJOUTEE PRODUITE
+ Subventions d'exploitation
— Impôts, taxes et versements assimilés
— Charges de personnel
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION
— Dotations aux *amortissements et aux provisions*
RESULTAT D'EXPLOITATION (hors charges et produits financiers)
+ Produits financiers
— Charges financières
± RESULTAT FINANCIER
RESULTAT D'EXPLOITATION (définition 1957)
+ Produits exceptionnels
— Charges exceptionnelles
— Participation des salariés
— Impôts sur les bénéfices
± RESULTAT EXCEPTIONNEL
RESULTAT NET DE L'EXERCICE

LE PRIX DE LA FONDATION H.E.C. EST ATTRIBUÉ A MICHEL CROZIER

Le prix de la Fondation H.E.C. (10 000 F) destiné à récompenser *chaque année un ouvrage de* langue française dont l'apport est jugé important en matière de sciences économiques, sociales ou de gestion, tout en étant accessible au grand public, a été attribué en 1979 à M. Michel Crozier pour son livre *On ne change pas la société par décret*. (Voir l'analyse de Pierre Drouin dans *le Monde* daté 29-30 avril 1979).

Le jury de la Fondation, qui *avait couronné en 1978 le livre* de Christian Stoffaes *La grande menace industrielle*, et présidé par M. Jacques Mayoux, président de Sacilor, est composé d'un certain nombre de personnalités de l'Université, du monde des affaires et de celui du journalisme, dont notre collaborateur, François Renard.

● RECTIFICATIF. — Nous avons publié dans le *Monde de l'économie* du 11 décembre à partir d'une étude réalisée par la direction des Relations économiques (D.R.E.E.) un article intitulé « *Les entreprises françaises remportent un appel d'offres sur deux* » et consacré au marché des grands équipements. Dans la présentation de cet article nous indiquons par erreur que cette étude réalisée par MM. Jean-Pierre Dubarry et Antoine Sanson-Carette avait été publiée dans le « *dernier numéro des notes et études documentaires de l'I.N.S.E.E.* ». En fait c'est *dans le numéro de novembre* d'*Eco.omie et statistique* que cette étude a paru.



Epargne mobilière et épargne immobilière

(Suite de la page 23.)

Il serait bon de mieux concentrer ces trois formes d'encouragement à l'endettement sur les ménages modestes.

Comment, d'un autre côté, encourager les ménages à revenus moyens et les ménages aisés à épargner ? Le mécanisme de l'épargne-logement indique la voie à suivre.

En principe du moins, l'épargne-logement consiste à aider la formation de l'épargne préalable plutôt qu'à réduire les charges de l'endettement. Il faudrait, pour le ménage en question, en revenir à une application stricte de ce principe.

La nouvelle politique ne devrait pas s'intéresser seulement aux ménages. L'épargne « institutionnelle » et les collectivités locales doivent aussi être impliquées : *« une décentralisation de certaines dépenses d'aide au logement et des prélèvements correspondants qui rendrait plus acceptable la ponction fiscale (épargne collective forcée) parce que plus visible le produit d'habitat qu'elle finance »*.

Ici, se place la partie la plus contestable du rapport sur le plan de la politique générale. L'accroissement du volume de l'épargne longue devrait normalement *« réduire la part du logement dans la création monétaire »*. Fort bien. Mais l'auteur d'ajouter : *« à volume donné de création monétaire, une place est à prendre qui serait utilement occupée par le crédit bancaire à l'équipement des petites et moyennes entreprises »*. Il s'agirait, nous est-il dit, de *« favoriser la transformation bancaire au profit des entreprises »* (c'est-à-dire la faculté pour la banque de financer des crédits à long terme sur des ressources à court terme). Etant donnée la virulence de l'inflation en France (inflation qui se retourne en définitive contre la capacité d'investissement des firmes) on peut se demander s'il serait vraiment sage de remplacer un mode de financement inflationniste par un autre.

Si la réforme introduite par la loi du 3 janvier 1977 a eu des effets positifs, elle est menacée dans son existence même par la puissance des *lobbies* (entreprises, constructeurs, établissements financiers distributeurs de prêts aidés) qui défendent l'aide à la pierre. En face d'eux, il n'y a aucune organisation qui défende les intérêts des ménages modestes auxquels sont destinées les aides « personnalisées ». Un autre obstacle est l'absence d'un authentique marché du logement. L'aide à la pierre était une façon d'encourager et d'orienter les investissements de ce secteur. Cette aide subsiste, mais elle doit progressivement diminuer pour faire une place plus grande à l'aide à la personne (c'est-à-dire, selon les cas, au locataire, ou bien au propriétaire peu fortuné). L'aide personnalisée est par définition « neutre » à l'égard de l'investissement. C'est donc en principe au marché que devrait revenir la tâche d'allocation des ressources.

La concurrence est également absente — ou insuffisante — du côté des prêteurs (Caisse des dépôts, Crédit foncier, Crédit immobilier, etc.).

La réforme a été par ailleurs très incomplète et il faudrait la parachever. Les allégements fiscaux sont en particulier devenus la plus importante aide de l'Etat au logement : près de 25 milliards de francs en 1979. Ils bénéficient davantage aux ménages aisés qu'aux ménages modestes. Cette « personnalisation » à rebours de l'aide est en contradiction complète avec les objectifs de la réforme de 1977.

En ce qui concerne les circuits de financement publics et parapublics du logement, dont l'importance est soulignée (plus de la moitié du financement du logement), l'auteur met en lumière leur inadaptation à la situation présente du secteur — *« Les circuits privilégiés sont l'héritage de la crise du logement. »*

Sont essentiellement dénoncés la centralisation considérable des financements et leur cloisonnement excessif. Un des vices de ce système est qu'il interdit le financement de l'habitat, concept plus large que celui de logement. Un décloisonnement des financements permettrait de financer une opération complète d'habitat, c'est-à-dire des logements avec leur environnement immédiat (équipements collectifs et tiers secteur), et d'accompagner financièrement l'investissement après qu'il a été réalisé : *« Il n'existe guère dans les aides publiques de passerelles entre le financement du béton et celui du service immatériel. »*

Pour favoriser ce « décloisonnement », il faudrait utiliser plus largement le 1 % patronal, les fonds financiers interministériels (comme le Fonds d'aménagement urbain) et le financement local de l'habitat. La philosophie de ces réflexions sur les circuits publics de financement de l'habitat peut être résumée par cette phrase : *« L'Etat ne peut pas se désengager un peu du système : il ne peut le faire que complètement. »*

Les transferts sociaux vont contribuer à surmonter la crise

(Suite de la page 23.)

Aussi bien l'environnement extérieur est moins dépressif qu'en 1975, le transfert requis plus simple, la conjoncture agricole plutôt bonne, la restructuration des activités engagée et la productivité industrielle en progrès de quelque 20 % depuis trois ans.

Par une ironie du sort, nous nous sommes ainsi contraints au traitement de choc devant lequel les docteurs officiels reculaient imprudemment depuis des semestres en escomptant des jours meilleurs. Et c'est une médication de fortune prescrite pour un autre usage et dans une perspective de moyen terme qui risque de guérir l'économie française du nouveau traumatisme conjoncturel qui lui est infligé.

Constater cette coïncidence heureuse, sinon agréable, ne signifie pas cependant qu'on approuve dans son principe la thérapeutique engagée ou envisagée pour remédier aux difficultés des régimes sociaux.

Il parait vain et irréaliste en effet de prétendre stopper la seule croissance des dépenses de santé (et pas de telle autre « consommation » en progression aussi ou plus rapide), ne serait-ce que parce que le vieillissement de la population l'entraîne inexorablement. Tout au plus faudrait-il bloquer la part des charges sociales globales dans la production pendant la période de surinvestissement productif nécessaire au redéploiement de l'économie française. Mais sans doute vaudrait-il mieux tenir compte plus simplement des rythmes d'évolution naturelle des diverses dépenses sociales.

On met complaisamment l'accent sur les débordements de l'assurance-maladie. Or les dépenses de santé depuis deux ou trois ans ne progressent guère plus vite que les autres prestations, et cette avance générale à un rythme de 18 % à 20 % l'an résulte pour une bonne part d'améliorations délibérément décidées par les pouvoirs publics. Au vrai, on ne peut à la fois rechercher la limitation des coûts et accroître les garanties. La seule issue raisonnable réside dans l'arbitrage ou la compensation.

La réforme dont a besoin notre régime de sécurité sociale, c'est de servir aussi et au même titre que l'impôt à une redistribution entre les riches et les pauvres.

Renverser l'orientation

Le point crucial à cet égard est évidemment le domaine de l'aide à la famille. Du fait de l'évolution démographique, après une période d'efforts considérables sous forme de prestations, mais aussi d'investissements collectifs colossaux, notamment dans le système éducatif, une pause s'est dessinée spontanément. Ce reflux fut, pendant la période de grande croissance, un élément d'équilibre financier du budget social presqu'aussi important que l'inflation ou l'accroissement du nombre d'actifs employés. En même temps, le flux redistribué était orienté vers les familles à ressources modestes.

Un mouvement se dessine depuis quelque temps pour renverser cette orientation. Sa justification n'est pas évidente. Rien n'assure que l'accroissement global de l'effort en faveur des familles, et spécialement des familles de trois enfants, dans un but nataliste soit actuellement une priorité nationale. L'évolution présente des naissances n'aura d'effets économiques et financiers certainement négatifs qu'à la fin du siècle, alors peut-être que le cours naturel des choses aura corrigé la tendance plus sûrement que les décrets du législateur. La similitude des mouvements démographiques dans tous les pays ayant atteint un certain stade de développement laisse au demeurant sceptique quant à l'efficacité d'incitations financières, qui, en l'état actuel des mœurs et des comportements, devraient être très considérables pour des résultats incertains.

En revanche, il serait plus conforme à l'esprit sinon à la lettre de la réforme de 1945 comme aux nécessités du moment d'accentuer le caractère sélectif de l'effort pour la famille, en réduisant sensiblement les avantages encore très importants (quotient familial) ou très marginaux (prestations) consentis aux foyers les plus aisés.

Une autre considération peut être invoquée si l'on entend affronter au mieux les difficultés qu'entraînera notre démographie dans les cinq prochaines années. La pression qui pèse sur les régimes de retraite devrait s'atténuer substantiellement avec l'arrivée à soixante-cinq ans à partir de 1980 des classes « creuses » nées pendant la première guerre mondiale, dont une large fraction au surplus bénéficie de retraites anticipées. Or le surcroît de population active qui va gonfler de façon exceptionnellement lourde le marché du travail dans ces prochaines années est dû pour une très large part à la tranche d'âge suivante de soixante et soixante-cinq ans, anormalement nombreuse par rapport à son immédiate devancière. Favoriser le retrait de la vie professionnelle de cette catégorie d'actifs permettrait de régulariser le flux net des entrées sur le marché du travail à un niveau sensiblement réduit par rapport à ce qu'il est présentement et comparable à ce qu'il sera après 1985.

Si la politique est l'art du possible, il serait raisonnable de ne pas proposer à la fois trop d'objectifs trop ambitieux à la nation. Le problème majeur du prochain quinquennat est celui de la structuration de l'économie et de la résorption du chômage. Il serait important que la modulation des prestations sociales puisse contribuer à cette tâche prioritaire.

EMMANUEL DIVAUD.

BIBLIOGRAPHIE

Humour et politique d'Alfred Sauvy

par GEORGES ELGOZY

MONTESQUIEU atteste qu'il n'a « jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé ». Son remède n'est point une panacée. Pour mon humble part, je n'ai jamais eu de joie qu'une heure de lecture n'ait dissipée. Economiste de profession, je confesse sans honte ni orgueil qu'il m'est rarement arrivé de gâcher une heure entière à décrypter des écrits d'économistes ; hormis ceux d'hommes d'esprit comme Galbraith, Marshall McLuhan ou Sauvy.

Dans la mesure où l'humour est l'une des formes les plus proches de l'humilité, la gravité sinistre ou compassée, naturelle ou affectée, de nos littérateurs ès pseudo-sciences humaines les entraîne fatalement dans la cuistrerie ou bien dans l'imposture. Les plus infaillibles d'entre eux réussissent à cumuler ces deux qualités dont la complémentarité récompense ceux qui sont assurés de posséder la vérité. Dupes d'eux-mêmes, plus enclins à se passionner qu'à s'instruire, ils dupent, passionnent et instruisent sans que le moindre doute vienne chatouiller leur esprit. Parbleu, ils manquent d'esprit ! C'est bien là où leur bât nous blesse.

Alfred Sauvy ressortit à la famille des économistes compétents, au genre des doués d'humour ; rarissime espèce que l'on peut, que l'on doit prendre au sérieux en raison de sa probité intellectuelle et morale. Son dernier ouvrage, *Humour et Politique* (1), vaut mieux que les plus exhaustives des anthologies. Les archétypes d'esprit souvent inédits qu'il emprunte aux hommes d'Etat — de Clemenceau à Edgar Faure, de Churchill à Khrouchtchev, de Paul Reynaud à de Gaulle — alternent avec d'originales réflexions sur le rôle social de l'humour.

Par le choix et le nombre de ses exemples, Sauvy démontre combien l'humour confère de « valeur ajoutée » aux styles et aux messages des politiques. Par l'unique exemple de son œuvre, il prouve combien l'humour ajoute de transcendance à toute pensée d'humaniste, fût-ce dans des disciplines aussi austères que la sociologie, la statistique, la démographie.

Nullement borné par les limites de ce domaine réservé d'ordinaire à ceux qui font profession sublime de gravité, notre encyclopédiste s'égaille sur les terrains vagues et buissonniers du comique dont il analyse toutes les voies et moyens d'accès, du paradoxe à l'atterrante allitération littéraire, de la langue la plus verte à la métaphore la moins poétique. Ce néo-Linné de l'humoristique classe en bon ordre les fines fleurs, naturelles ou artificielles, qu'il choisit tantôt dans les jardins à la française de Paul Valéry, tantôt dans les parterres de Tristan Bernard, tantôt dans les serres d'Alphonse Allais, tantôt enfin dans les ateliers artisanaux d'Alphonse Boudard, Albert Simonin et San Antonio.

Il complétera son florilège par les petites fleurs bleues d'une rhétorique sociale, qui s'épanouissent sous les sunlights des studios de Charles Chaplin et de Jacques Tati.

Mais Alfred Sauvy n'a pas que l'esprit des autres ; il cultive son propre jardin. Sa *Farce de Jehan le menestrier*, ses compléments aux *Charmes*, son septième acte de *l'Aiglon* et son *A la manière de Knock* réhabiliteraient le genre du pastiche — mauvais genre selon nos pisse-froid, — si Proust ne s'était déjà acquitté de la tâche. Le pastiche volontaire est une contribution à l'humour ; c'est le pastiche involontaire qui est littérature contemporaine.

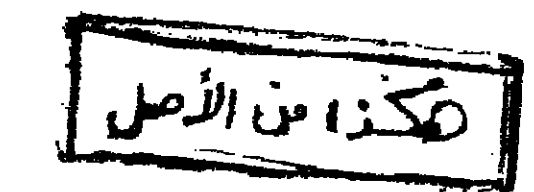
Humour et Politique sort à l'heure où nos « mécontemporains » plongent comme à plaisir dans un égout de morosité, au risque de n'en plus sortir. Luxe en temps ordinaire, l'humour devient nécessité ou devoir civique en période critique. Et chacun sait que notre histoire ne connaît que périodes critiques.

Reste cependant un point sur lequel mon optique diffère de celle de Sauvy. Alors que ses jugements portent assez indifféremment sur humour et ironie, j'ai cru fondamental — dans *De l'humour* (2) — de distinguer, voire d'opposer, ces deux espèces d'esprit. Toujours humain, l'humoriste se joue des travers ou des vices dont il laisse entendre qu'il n'est point exempt. Toujours grinçant, l'ironiste exprime implicitement ou explicitement un sentiment de supériorité par des traits qui ridiculisent ou qui humilient.

En foi de quoi, j'atteste et signe qu'Alfred Sauvy pratique le plus authentique des humours. Dimension spirituelle qui lui assure une position dominante non seulement dans les disciplines de son ressort, mais sur les essayistes qui ne parviennent pas à s'élever au-dessus des plates apparences de leurs réalités.

(1) *Humour et Politique*, A. Sauvy, Calmann-Lévy, édit.
(2) *De l'humour*, Denoël édit., 1979. Prix de l'essai de l'Académie française pour 1979.





AMSTERDAM PLACE FINANCIERE

A la recherche d'un souffle européen

LA place financière d'Amsterdam est l'une *des plus anciennes d'Europe. Ses premières* activités remontent au début du dix-septième siècle, liées à la prospérité des *marchands néerlandais. Après un moment* d'éclipse, au début du dix-neuvième siècle, elle a pris son essor au milieu de ce siècle pour se développer depuis trente ans, appuyée sur des sociétés multinationales géantes et le trafic du port de Rotterdam au débouché du Rhin, cette artère qui irrigue tout l'Hinterland européen.

Le système bancaire néerlandais, à la suite de fusions successives, est devenu très concentré, avec cette particularité commune aux pays du continent, qu'un secteur coopératif puissant y tient une place importante, comme en Allemagne fédérale et en France. Autre particularité, une grande liberté y règne, du fait que le secteur public est très peu *étendu* et que les réseaux à statut particulier, crédit coopératif, caisses d'épargne, chèques postaux n'y disposent d'aucun *privilège particulier, même fiscal.* La concurrence est donc très vive, dans un système très ouvert, notamment aux banques *étrangères, dont la Banque de Hollande* encourage l'installation, précisément pour entretenir cette concurrence.

Liberté ne veut pas dire licence, loin de là, et les banques hollandaises en savent quelque chose ! La Banque centrale leur a imposé, comme en France, et même davantage, un *véritable « corset »*, avec une *limitation de la progression* de leurs activités (+ 8 % par an *actuellement*), et des « *ratios* » assez sévères portant sur la solvabilité et le coefficient de liquidité des établissements. Mais, tout en renâclant quelque peu, l'ensemble des dirigeants des banques se plaît à reconnaître le caractère « plaisant et ouvert » de leurs relations avec les autorités de tutelle, la nature des communications pouvant même être considérée comme « unique », à mi-chemin entre la sévérité un peu rigide de la Bundesbank d'Allemagne fédérale et la souplesse très britannique de la Banque d'Angleterre. Les interlocuteurs de la Banque centrale sont unanimes à relever chez ses responsables un esprit « fonctionnel » et non « fonctionnaire », avec un côté « marchand » *typique* aux Pays-Bas.

« Quand on les consulte au coup par coup, ils répondent vite, et vont même jusqu'à s'intéresser à vos résultats ! » Ajoutons que les autorités de tutelle savent faire respecter leurs réglementations « en douceur », formulant des « recommandations » toujours suivies d'effet, ce qui leur permet d'éviter de prendre des sanctions spectaculaires et parfois dommageables.

Tout n'est pas rose, cependant, pour les banques hollandaises. Outre que la Banque de Hollande fait actuellement monter les taux très *haut (au-dessus de 15 %) pour maintenir la* parité du florin avec le deutschemark, monnaie d'un pays premier fournisseur et premier client, les banques privées voient grandir de dangereux concurrents. La Rabobank, *tout* d'abord banque coopérative, qui a recruté pour la diriger un ancien commissaire de la C.E.E., M. Lardinois, et un ancien ministre des finances, M. Duisenberg, et nourrit des ambitions internationales. Un autre danger se profile, qui fait l'union sacrée des adversaires : le projet de fusion de chèques postaux et de la caisse d'épargne postale pour constituer la Postbank. Un tel établissement, dont la création est en discussion au Parlement, serait soumis au droit commun mais disposerait d'atouts non négligeables : qualité dans le service et rapidité d'exécution des paiements (le GIRO), sans oublier la gratuité de la correspondance. A la Banque centrale, gardienne des banques, on se montre philosophe et impartial : si la Postbank respecte les règles communes et joue le jeu de la concurrence, aucune objection à sa *naissance !*

Si la pression devient trop forte à l'intérieur et les conditions d'existence plus sévères, une solution s'impose : *l'expansion à l'étranger.* Certains établissements, comme l'A.B.N., sont déjà fortement installées à l'extérieur des frontières, notamment en France, avec la prise de *contrôle de Neuflize-Schlumberger-Mallet, d'autres* prennent le virage, comme l'Amro, la Middenstand et la Rabo. En sens inverse, les banques étrangères s'installent en *Hollande : la* Banque de Paris et des Pays-Bas y est présente depuis un siècle, mais la B.N.P. vient d'y effectuer une entrée remarquée.

Dernier point qui intéressera les milieux français, le problème de l'*insuffisance* de fonds propres des entreprises, surtout les petites et les moyennes, devient préoccupant. La loi néerlandaise interdit aux banques de prendre plus de 5 % dans le capital des entreprises industrielles et commerciales et, à vrai dire, elles n'en *ont guère* envie. La Bourse d'Amsterdam et le marché des actions, assez ternes actuellement, n'offrent pas suffisamment de possibilités *en ce domaine. Le gouvernement, dit-on,* aurait l'intention d'accorder sa garantie à une série de dossiers. Une chose est sûre, néanmoins : le *succès de la loi Monory*, qui a permis de récolter plus de 5 milliards de francs de capitaux frais investis dans le marché des actions grâce à une déduction fiscale, soulève de l'intérêt aux Pays-Bas, tant il est vrai que dans plusieurs pays les mêmes problèmes sont susceptibles de recevoir les mêmes solutions.

FRANÇOIS RENARD.

LES BANQUES ÉTRANGÈRES AUX PAYS-BAS

Une présence française non négligeable

Sur soixante-douze banques commerciales inscrites aux Pays-Bas, trente-cinq sont étrangères, mais beaucoup de ces dernières sont *petites, de sorte qu'elles ne représentent que* 13 % du total des bilans des banques hollandaises. C'est déjà beaucoup, disent certains ; *c'est peu, disent d'autres, si l'on tient compte* de l'importance du commerce international aux Pays-Bas.

A tout seigneur, tout honneur : la première de ces banques étrangères, tout au moins par les dépôts et le réseau, et la neuvième du pays, est la banque de Paris et des Pays-Bas, avec ses six cents personnes et ses trente agences, dont cinq ouvertes tout récemment. Créée en 1863, fusionnée avec la Banque de Paris en 1872, personne ne la considère plus comme étrangère, pas plus que son dynamique directeur, M. Werner, avec ses trente années de banque. *Puisant une bonne partie de ses ressources* dans la clientèle néerlandaise, la Banque de Paris et des Pays-Bas exerce les achats classiques de la banque *commerciale. Beaucoup moins* anciennement établie, la Banque de Suez Nederland est également considérée comme dynamique. Parmi les banques de dépôts, on trouve le Crédit lyonnais, dont l'activité ne s'exerce qu'au travers du groupement commun Europartners, où il détient 20 %, aux côtés du Banco di Roma (20 %) et, surtout, de la Commerzbank, qui, avec ses 60 %, en assure la direction et en tient la comptabilité.

La B.N.P. en flèche

LA Société générale et la Banque nationale de Paris *(B.N.P.) se sont installées* à Amsterdam il y a deux ans. Le développement de la succursale de la Société générale a été handicapé par des difficultés de management, aujourd'hui réglées. Celui de la succursale de la B.N.P. a été rapide, sous l'impulsion de son directeur, M. Rambosson, au point que l'établissement s'est hissé aux environs du quinzième rang des banques néerlandaises (en plus ou en moins, suivant les chiffres) et au quatrième rang des banques étrangères.

Sans agences pour collecter les *dépôts*, avec un *effectif assez* réduit (quarante-cinq personnes), cette succursale se cantonne dans une activité où le savoir-faire, la ténacité, peuvent créer des débouchés à toute banque étrangère se « parachutant » sur une place financière : il s'agit de la « banque de gros » (le Wholesale Banking des Anglo-Saxons), où il *faut traiter le maximum* de volume avec le minimum de frais généraux, à partir de ressources dégagées localement et avec le concours actif du puissant réseau international de la maison mère. A qui s'adresser ? Les sociétés françaises en Hollande ne sont pas très nombreuses, mais il y a les grandes multinationales néerlandaises, Shell, Philips, Unilever, qui « travaillent » avec tout le monde, et notamment les banques nationales, chefs de file dans les différents pays. Comme tout le monde, sur une même place financière, et surtout en *Hollande*, « vend » *presque* la même chose, les mêmes services et les mêmes taux, il s'agit d'être ingénieux, de faire preuve d'imagination, de pouvoir offrir des « montages » originaux et une ingénierie financière dans des domaines peu ou mal connus : les conventions fiscales internationales, par exemple. La concurrence est dure, mais l'expérience de la B.N.P. prouve que, avec des idées et de l'opiniâtreté, toute banque étrangère peut se faire une place au soleil sur la place d'Amsterdam.

Le port de Rotterdam, centre d'intérêt

C'est bien ce qu'ont compris les banques américaines, notamment la Bank of America qui est peut-être la plus grosse banque étrangère, mais dont le bilan n'est pas connu. La Citibank est également très active, son *importance ne pouvant être déterminée*, également en l'absence de chiffres. — F. R.

(Lire la suite page 30.)

LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES EN HOLLANDE

Un système très concentré

Le système bancaire néerlandais a pour caractéristique principale d'être très concentré : trois grandes banques, l'Algemene Nederland, l'Amsterdam-Rotterdam et la Rabo, figurant au nombre des trente-deux premières banques mondiales, détiennent plus de la moitié des *dépôts liquides, de l'épargne, de l'en-cours* des crédits distribués et du total des bilans. Suivent une série de banques moyennes, dont certaines sont filiales des « grandes », la plus importante étant la Middenstand Bank. Un peu à part, figurent les chèques postaux, les deux réseaux de caisses d'épargne (celui de la poste et l'ordinaire), les banques hypothécaires, qui financent aussi bien le bâtiment industriel que les *logements du particulier et certaines institutions* spéciales, telle que la puissante Banque pour les communes néerlandaises.

Une vieille tradition

LA tradition du commerce bancaire et des maniements d'argent est ancienne aux Pays-Bas. La toute première banque néerlandaise, l'Amsterdamsche Wisselbank (Banque *d'escompte d'Amsterdam) vit le* jour en 1609, et la Bourse pour la négociation des titres et des valeurs mobilières, première au monde, s'installait en 1611. Ce fut le début d'un « siècle d'or » pour les banquiers néerlandais, qui se prolongea au dix-huitième siècle, avec toutefois la concurrence grandissante de la City de Londres, appuyée sur un port dont le trafic grandissait à vue d'œil. Cette concurrence s'intensifia à partir de 1694 lorsque la Banque d'Angleterre fut constituée avec l'appoint de capitaux néerlandais, mais n'empêcha pas *Amsterdam de garder une part* très importante dans le financement du commerce international. *Le blocus continental* décrété par Napoléon Ier porta un coup terrible à cette activité, et ce n'est qu'après la chute de l'empereur que la banque *hollandaise put se développer* à nouveau, avec la création, par Guillaume Ier, « le roi marchand », en 1814 de la Nederlandsche Bank, qui devint plus tard la Banque centrale et, en 1824, de la Nederlandsche Handel Maatschappij (Société néerlandaise de commerce), qui se consacra aux relations commerciales et financières avec l'Indonésie, alors colonie hollandaise.

L'essor à partir de 1860

A partir de 1860, le développement de l'industrialisation, grâce à la machine à vapeur, donne *lieu à la création d'une série* d'établissements *tournés* vers le commerce extérieur, mais aussi vers le financement des activités nationales.

Ce furent, en 1861, la Twentsche Bank, fondée à l'initiative d'industriels du textile de la région de Twente ; en 1863, la Rot-Rotterdamsche Bank ; en 1871, l'Amsterdamsche Bank, créée avec l'appui de la Rotterdamsche Bank et de capitaux allemands et autrichiens.

Après une crise, en 1873, une période de prospérité commença à partir de 1893, tous ces établissements se développant en absorbant des banques plus petites, l'évolution s'accélérant après 1911, notamment avec la fusion de l'Amsterdamsche Bank avec l'Incasso Bank en 1948.

La grande fusion de 1964 : l'A.N. et l'AMRO

En 1964, une nouvelle étape dans la concentration fut franchie avec les deux grandes fu*sions qui ont donné leur aspect* actuel au système bancaire en constituant deux grands groupes : *la Nederlandschehandel* Maatschappij fut réunie à la Twentsche Bank pour *former* l'Algemene Bank Nederland (A.B.N.), l'Amsterdamsche Bank *et la Rotterdamsche Bank, formant* ensemble l'Amsterdam-Rotterdam Bank (AMRO). F. R.

(Lire la suite page 28.)

Un système très concentré

(Suite de la page 27.)

En 1967, enfin, l'A.B.N. absorba la Hollandsche Bank Unie, davantage tournée vers l'étranger.

Parmi les banques moyennes, deux sont passées sous le contrôle des « grands ». Mees En Hope, l'un des plus anciens du pays (1720), est filiale désormais de l'A.B.N., tandis que Pierson Heldring En Pierson appartient au groupe de l'AMRO. Restent la Slavensburg Bank, Van Lanschot, la Friesland Bank, la Kas-Associatie et de Bary, filiale à 50 %/50 % d'AMRO et de la Deutsche Bank, et la Nederlandse Kredietbank.

L'établissement à statut particulier

Une mention particulière doit être faite pour un établissement intermédiaire et dont le développement a été rapide au point qu'il s'inscrit aujourd'hui au quatrième rang des banques commerciales avec un bilan de 70 milliards de francs, presque la moitié de celui de l'AMRO, et fait partie désormais des cent premières banques mondiales. Il s'agit de la Nederlandsche Middenstandbank, fondée en 1927 pour faciliter le financement des petites et des moyennes entreprises avec l'aide de l'Etat, qui a conservé 23 % de son capital. La Middenstand vient de racheter en France les participations de 15 % dans la Banque de l'union européenne, filiale du groupe Empain-Schneider, et de 45 % dans la banque consortiale Interunion détenus par la Marine Midland américaine.

Mise à part la Nederlandsche Bank, banque centrale des Pays-Bas et institut d'émission, la plus importante est la Bank Voor Nederlandsche Gemeenten, la Banque des communes, créée en 1914 sous la forme de société anonyme pour faciliter l'obtention de crédits par les communes, grâce à des émissions d'obligations et des emprunts divers.

On trouve ensuite les réseaux traditionnels des caisses d'épargne, dont la première fut créée en 1817 : elles centralisent leurs activités au sein de la Nederlandsche Spaar Bank, tandis que les caisses d'épargne sont coordonnées par la Ruks Postspaarbank.

Restent enfin les chèques postaux, qui bénéficient du réseau de la poste, et sont réputés pour la qualité de leurs services et la rapidité de leurs opérations. Il est question de les réunir avec les caisses d'épargne postales au sein d'une Postbank, à caractère commercial, qui s'inscrirait au quatrième ou au cinquième rang des Pays-Bas, avec un bilan supérieur à 30 milliards de florins (63 milliards de francs).

Cette perspective inquiète assez fortement les autres établissements qui la voient d'un mauvais œil. — F. R.

LES ÉTABLISSEMENTS

La Rabobank : un ogre

DEUXIEME banque des Pays-Bas, avec un bilan consolidé dépassant largement 170 milliards de francs, trentième (ou trente-troisième) au classement mondial, pratiquement à égalité avec les deux grands établissements commerciaux : Algemene Bank Nederland et Amsterdam Rotterdam Bank, la Rabobank, forteresse du crédit coopératif agricole, avec ses trois mille cent guichets, après avoir conquis 40 % de l'épargne néerlandaise, entend participer au financement des entreprises et aux grandes opérations internationales. Ayant mis à sa tête des hommes au passé prestigieux, elle est regardée par certains comme un ogre dévorant, tandis que d'autres sont plus sceptiques sur ses chances de « mordre » sur les activités de ses concurrents à caractère commercial.

Le crédit agricole, ou crédit coopératif, selon le terme utilisé par la nouvelle loi sur le contrôle du crédit entrée en vigueur le 1er janvier 1979, est apparu aux Pays-Bas au début de 1890, se développant selon les principes conçus et appliqués par le célèbre bourgmestre allemand F.-N. Raiffelsen :

— Réseau de caisses locales autonomes, à rayon restreint (mille en Hollande), avec plus de trois mille guichets, affiliées à une caisse centrale qui veille sur la liquidité de l'ensemble et fonctionne comme centrale de placement ;

— Non-distribution des profits;

— Responsabilité illimitée, en principe, des membres de la caisse locale en cas de pertes d'exploitation ;

— Quasi gratuité des fonctions de membre des conseils d'administration et de surveillance.

Pas d'avantages spéciaux

Au niveau des activités, la Rabobank est fidèle à son origine agricole, puisqu'elle finance 90 % des prêts dans l'agriculture, étendant son activité au financement des petites entreprises du milieu agricole et à celui de l'industrie agro-alimentaire.

Mais, au terme d'un changement amorcé après la deuxième guerre mondiale, utilisant l'abondante épargne qu'elle collecte (40 % du total), la Rabobank s'est transformée en banque universelle. Comme en France le Crédit agricole et le Crédit mutuel, elle est active dans le domaine du financement du logement, couvrant près de 30 % du marché hypothécaire néerlandais. Pénétrant profondément dans les villes, la Rabobank pratique sur une grande échelle le crédit à la consommation et le découvert. Aussi, les différences avec les banques commerciales se sont très atténuées, au point qu'aujourd'hui on ne peut plus guère les distinguer.

BANQUES COMMERCIALES

EN 1978 (en millions de florins)

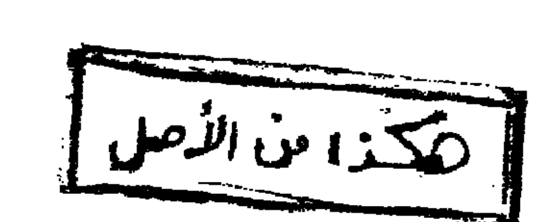
	Bilan	Effectifs
Algemene Bank Nederland (A.B.N.)	76 229	25 975
Rabobank	74 229	24 182
Amsterdam - Rotterdam Bank (AMRO)	72 633	22 390
Nederlandsche Middenstandsbank	33 122	9 120
Nederlandse Credietbank	9 278	23 21
Slavenburg's Bank	8 610	2 377
Bank Mees & Hope (1)	8 150	2 069
Pierson, Heldring & Pierson (2)	4 142	1 248
Banque de Paris et des Pays-Bas	2 961	600
Van Lanschot	2 913	783
De Nat. Investeringsbank	2 768	222
Banque Nationale de Paris	2 000	45
Indover Bank	1 716	146
Bank of Tokyo (Holland)	1 299	101
Friesland Bank	1 231	500
H. Albert de Bary (3)	1 228	404
Kas - Associatie	1 054	421
Crediet- en Effectenbank (4)	925	247
Bank der Bondsspaarbanken	917	195
Banque de Suez Nederland	916	120
Nomura Europe	901	170
Europartners Bank (Nederland)	894	65
Bank Morgan Labouchere	853	199
Tokai Bank	780	30
Bank Mendes Gans	749	—
Daiwa Europe	737	—
Grenswisselkantoren	618	531
Staal Bankiers	578	76
Dai-Ichi Kangyo Bank Ned.	484	35
Landbouwbank	449	40
Yamaichi Internat. (Ned.)	440	16
Bank Van der Hoop Offers	364	99
Lentjes & Drossaerts	337	109
Kingma's Bank	256	98
Barclays Kol & Co.	222	98
Sallandsche Bank	189	72
Hollandse Koopmansbank	157	55
Amsterdamse Crediet- en Handelsbank	40	25
Bank of America	—	282
Citibank	—	130
Lloyd's Bank	—	106
Continental Illinois Bank	—	62
Standard Chartered Bank	—	60
American Express International	—	40
Bank of Nova Scotia	—	27
Banco do Brasil	—	26
Société Générale	—	26

(1) Filiale d'A.B.N.
(2) Filiale d'AMRO.
(3) Filiale 50 % AMRO, 50 % Deutsche Bank.
(4) Filiale Nederlands du Middenstands.

LE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE : exporter son savoir-faire ?

APRES des années de croissance continue, la demande de prêts hypothécaires pour la construction et l'acquisition d'immeubles non seulement plafonne, mais régresse quelque peu. Motif : en raison de la crise, les particuliers sont moins enclins à se lancer dans le financement d'un logement. En 1979, néanmoins, les prêts hypothécaires accordés par l'ensemble du système financier néerlandais atteindront sans doute environ 64 milliards de florins (près de 20 milliards de francs), répartis à raison de 31 % pour les banques commerciales, 20 % pour la Rabobank, plus 8,5 % pour la banque hypothécaire du groupe, 10 % pour la caisse d'épargne et 30,5 % pour le reste, y compris les deux gandes banques hypothécaires sous forme de société par action, dont la plus importante est la Westland Utrecht, qui vient bien avant la filiale de la Rabobank, la troisième étant la Friesch Groningsche. Si on analyse les préoccupations de la Westland Utrecht, par exemple, on y trouve, d'abord, le souci d'accroître la part des prêts hypothécaires aux entreprises, afin de pallier le fléchissement du prêt aux particuliers, l'objectif étant de parvenir à l'égalité entre ces deux activités.

Ensuite, et c'est l'élément le plus significatif, cette banque, après avoir demandé un rapport à la firme de conseil américain McKinsey, est en train de développer fortement ses activités à l'étranger en y exportant sa technique et son savoir-faire. L'internationalisation, qui n'a réellement débuté qu'en 1978, est surtout axée sur la promotion immobilière, secteur dans lequel la rotation des fonds est plus rapide. Westland Utrecht a donc constitué une filiale en Belgique, avec de vastes projets de rénovation urbaine ; en Allemagne fédérale (centres commerciaux, immeubles de bureaux), en Suisse et en France, avec l'édification, en association, d'un centre commercial à Saint-Etienne, et de chalets de montagne en Savoie, à Montchavin, près de La Plagne, et au Mottaret. Une filiale à 33 1/3 %, Robex, investit également en résidences de vacances dans le Roussillon et à Avoriaz. Pour toutes ces activités, néanmoins, un problème : celui de maîtriser les risques de charge. Mais ce genre d'opération permet au groupe de « respirer » un peu au-delà de l'espace national traditionnel.



BANCAIRES AUX PAYS-BAS

ou un partenaire ?

Ajoutons, fait capital, qu'aux *Pays-Bas le gouvernement* n'accorde aucune bonification d'intérêts aux emprunteurs du secteur agricole et ne fournit aucune ressource complémentaire aux banques coopératives. Ces dernières sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 48 %, un abattement d'un quart étant toutefois accordé pour les crédits destinés à leurs propres sociétaires. La centrale Rabobank est intégralement taxée.

Des ambitions, les dirigeants et animateurs du crédit coopératif en nourrissent. Sur le plan intérieur d'abord, où ils voudraient participer davantage au financement des entreprises, ce qui revient à piétiner les plates-bandes des banques commerciales privées. Sur le plan extérieur ensuite, où, selon eux, la Rabobank, avec ses 40 % de l'épargne hollandaise, se trouve dans une situation idéale pour satisfaire aux critères internationaux de financement à court, moyen ou long terme. Au moyen d'une puissante publicité, utilisant le nom et l'œuvre picturale de Rembrandt, la banque coopérative fait état de ses « affiliations puissantes » : l'Unico Banking Group, dont le siège est à Amsterdam, et qui regroupe, outre la Rabobank, le Crédit agricole en France, la Andelsbanken à Copenhague, la Deutsche Genossenschaftsbank à Francfort, la Genossenschaftliche Zentralbank de Vienne en Autriche et l'Okobank à Helsinki, soit plus de trente-six mille guichets et plus de 250 milliards de dollars de bilan cumulé. La Rabobank fait encore état de sa participation à la banque coopérative London and Continental Bankers, et à ses activités sur le marché des euromonnaies, euro-obligations et eurocrédits.

Face à ces ambitions affichées, les concurrents ne se sentent pas *trop inquiets — pas encore. Sur* le plan international, ils estiment que la Rabobank n'est pas encore en mesure de les menacer. Mais, comme soupire l'un d'entre eux, « cela viendra... », et M. Lardinois (le nouveau président) a appris son nouveau métier de banquier en bien peu de temps !

F. R.

Un organisme unifié

LORSQUE les premières banques coopératives se constituèrent à partir de 1897, elles ressentirent rapidement le besoin d'un organisme central qui, conformément au modèle allemand, se chargerait à la fois d'assurer un rendement convenable aux excédents de trésorerie de certains établissements, et, grâce à ces excédents, de satisfaire les besoins des établissements en mal de disponibilités.

En 1898, deux centrales furent *créées sous forme de coopéra*tives de banques affiliées, ce dualisme s'expliquant par des différences dans la forme juridique des institutions affiliées et, aussi, par les différences d'appartenance confessionnelle. Ainsi se constitua à Eindhoven la Central Boerenleenbank, principalement catholique, et à Utrecht la Centrale Raiffeisenbank, protestante et neutre.

En 1972, sous l'influence du grand mouvement de fusion bancaire amorcé en 1964 dans le secteur commercial, les deux centrales fusionnèrent pour former la Rabobank. Cet organisme a appelé à sa tête des personnalités bien connues, choisissant comme président *M. Pierre Lardinois, ancien com*missaire de la Communauté économique européenne, chargé de l'agriculture, et comme secrétaire général M. Willem Duisenberg, qui était encore ministre des finances des Pays-Bas il y a peu.

Établissements spécialisés

	Bilan (millions de florins en 1978)	Effectifs
Caisse d'épargne	20 432	4 935
Caisse d'épargne postale	16 038	1 423
Chèques postaux	15 450	7 314
Banque des communes néerlandaises	41 301	172
Banque des eaux et forêts	6 906	18
BANQUES HYPOTHÉCAIRES		
Westland-Utrecht Hypotheekbank	12 736	642
Rabohypotheekbank	9 592	—
Friesch-Groningsche Hypotheekbank	5 897	286
Bouwfonds Nederlandse Gemeenten	4 129	501
Nederlandse Scheepshyp. Bank	941	51
Tilburgsche Hypotheekbank	705	—
Bank v.d. Bouwnijverheid	340	—
BANQUE D'EMISSION		
De Nederlandsche Bank	30 098	1 331

★ Source : *Het Financieele Dagblad.*

Les banques hollandaises à l'étranger

JUSQU'A présent, l'Algemene Bank Nederland (A.B.N.) mise à part, les banques hollandaises n'ont guère débordé au-delà des frontières de leur pays, si l'on excepte la participation à des « clubs » internationaux dont l'étoile pâlit très vite actuellement. Mais cette attitude est en train de changer. Ainsi, l'Amsterdam Rotterdam Bank (AMRO), tout en jouant un rôle *important dans les opé*rations financières internationales (eurocrédits et euroémissions), confiait l'essentiel de ses opérations bancaires extérieures à l'European Bank's International Company (EBIC), établie à Bruxelles, et comprenant, outre l'AMRO, la Deutsche Bank, la Midland Bank (Grande-Bretagne), la Société générale de Banque (Belgique), la Société générale à Paris, la Credit-anstalt-Bankverein à Vienne et la Banca Commerciale Italiana à *Milan. L'une des caractéristi*ques de ces clubs est que les participants confient leurs opérations internationales au partenaire résidant dans le pays intéressé. Aujourd'hui l'AMRO a ouvert des bureaux à Londres, à Tokyo, à Hongkong.

La Nederlandsche Middenstand, quatrième banque commerciale des Pays-Bas qui, elle aussi, a pris le virage vers l'étranger, vient de faire une entrée remarquée en France dans le capital de la Banque de l'union européenne, filiale à 67 % du groupe franco-belge Empain-Schneider. Cette opération s'est accompa*gnée d'un accord sur la répar*tition du capital d'Interunion, banque française sous contrôle étranger spécialisée dans le crédit à moyen terme en francs et en eurodevises, avec un bilan d'un milliard de francs et une rentabilité très satisfaisante. Jusqu'à l'été dernier, ce capital se répartissait entre Marine Midland (45 %), la Banque de l'union européenne (15 %), la Royal Bank of Canada (15 %), la Tokai Bank (15 %) et la Bayerische Vereinbank (10 %). Après des discussions serrées entre la Marine et la Bayerische, *un accord a réparti le capital* d'Interunion entre la Nederlandsche Middenstand (45 %), la Krediet Bank de Bruxelles (45 %) et Marine Midland (10 %).

Le cas exceptionnel d'A.B.N.

En ce qui concerne la présence, ou plutôt l'absence de présence des banques hollandaises à l'extérieur, du moins jusqu'à présent, le cas de l'Algemene Bank Nederland (A.B.N.) devait être mis à part, avons-nous dit. Très *tôt, cet établissement*, le premier des Pays-Bas à l'heure actuelle, a entrepris de développer son réseau à l'étranger. L'apport, en 1967, des activités de la Hollandsche Bank Unie, bien installée au-delà des frontières, a permis d'accélérer cette évolution, au point que l'A.B.N. dispose de deux cent trente-trois succursales et banques affiliées, *réparties sur quarante pays* dans quatre continents. Ainsi, au Proche-Orient, son installation dès 1924 à Djeddah pour financer les pèlerinages à La Mecque, lui a permis, en 1977, de créer une banque hollando-saoudienne, l'Albank Al Saudi Al Hollandi. Tout récemment — en juillet 1979 — un accord a été conclu aux Etats-Unis pour le rachat, au *prix de 82 millions de dol*lars, d'un établissement de Chicago, la Salle National Bank, dont le total du bilan frôle le milliard de dollars.

Dans notre pays, la seule présence néerlandaise digne de ce nom est précisément A.B.N. Déjà installé en France depuis un certain nombre d'années par le biais de sa filiale à 98 %, la Banque *Jordaan, bien connue* des spécialistes des marchés des changes, le grand établissement néerlandais se trouva détenir une participation de 28 % dans le capital de la Banque de Neuflize - Schlumberger - Mallet (N.S.M.) au travers d'une banque moyenne des Pays-Bas, Mees en Hope, dont elle prit le *contrôle* en août 1975. A *l'épo*que, le groupe familial, qui détenait et gouvernait N.S.M., l'un des fleurons de la haute banque protestante, ou ce qu'il en reste, étaient à la recherche d'un partenaire puissant, à la fois pour se désengager et pour trouver un appui devenu indispensable en raison de la taille insuffisante de l'établissement. Ajoutons que de *fâcheuses opérations commer*ciales avec le groupe Lipski en 1972 avaient non seulement provoqué une perte de 25 millions de francs, mais aussi ébranlé moralement des structures familiales dépassées dans le contexte actuel et rendues désormais vulnérables. Une offensive lancée au début de 1972 par un groupe formé de B.S.N., Paribas et de la Société franco-américaine Schlumberger Ltd, échoua. O cruauté ! parmi les artisans de cette offensive, on trouvait de proches parents des fondateurs et actionnaires de N.S.M. ! En mai 1972, la banque hollandaise Mees en Hope, précédemment évoquée, fut appelée au secours et prit 28 % du capital de N.S.M.

Un an après, les dirigeants de N.S.M., toujours à la recherche d'un partenaire puissant, entreprirent de se rapprocher du groupe de La Paternelle, numéro deux de l'assurance privée française, de façon à constituer un ensemble appuyé sur les moyens techniques de la banque et les capitaux dégagés chaque année au titre des provisions et réserves sur les primes payées par les assurés. Hélas ! les mésaventures éprouvées par La Paternelle, à savoir une *escroquerie de plus de 200 millions* de francs aux dépens de sa filiale, la Société auxiliaire hypothécaire (la fameuse affaire Flatto), fit avorter le projet à l'automne 1974 : les dirigeants de N.S.M. trouvaient les parités de fusion désormais peu intéressantes. Il fallait donc recommencer à zéro. Entre-temps, on l'a vu, le contrôle de la banque Mees en Hope, appelée au secours en 1972, était passé entre les mains de l'A.B.N. La taille importante de ce dernier établissement (la moitié de la B.N.P.), et surtout son très important réseau à l'étranger, séduisirent les dirigeants de N.S.M. En octobre 1976, A.B.N. porta sa participation de 28 % à 40 %, puis à 60 % à la fin de 1977, prenant ainsi le contrôle de l'établissement parisien. L'étape suivante va consister à fusionner la banque Jordaan, filiale à 98 %, et la banque de Neuflize-Schlumberger, ce qui portera à 80 % la participation d'A.B.N. dans le nouvel ensemble, pourcentage qui devrait être ultérieurement ramené à 60 % environ, en réintroduisant des actionnaires français. Dans la fusion, Jordaan, qui représente environ le tiers de N.S.M., apportera son département « crédits aux P.M.E. » et son service des changes, les atouts de la banque protestante demeurant le concours aux grandes entreprises, « l'ingénierie financière » et un très important département de gestion de portefeuille particulier (plus de 6 milliards de francs). Globalement, les deux établissements ainsi réunis auront un bilan d'environ 8 milliards de francs.

Assurances : sus à l'Amérique

ALORS que le secteur bancaire, à l'étroit dans le « corset » de l'encadrement, « souffle » un peu, le secteur de l'assurance se porte passablement bien. Que ce soit pour Nationale Nederlanden, la compagnie la plus importante, avec 26 % du marché de l'assurance-vie et 10 % de celui de l'assurance-accidents, ou pour l'AMEV, l'ENNIA et la Delta-Lloyd (du groupe britannique Commercial Union), l'évolution *des bénéfices se montre* satisfaisante. La plupart des risques en assurance-accidents, dont certains étaient souvent déficitaires, comme l'automobile, sont redevenus bénéficiaires. De plus, la hausse sensible des taux d'intérêt a permis aux compagnies de rentabiliser au maximum les capitaux provenant de leurs réserves techniques.

Mais l'ambition du secteur de l'assurance aux Pays-Bas est de s'étendre à l'étranger, surtout sur le marché le plus riche et le plus prometteur, déjà largement exploité par la compagnie britannique et le Lloyd : il s'agit des Etats-Unis. Dans ce domaine, l'initiative la plus spectaculaire a été celle de Nationale Nederlanden, qui, au début de cette année, a acquis pour *330 millions* de dollars la compagnie américaine Georgia Life, avec ses cent trente-quatre agences dans onze Etats. Une telle acquisition va porter à plus de 15 % la part de l'international dans le chiffre d'affaires de Nationale Nederlanden.

La Bourse d'Amsterdam

De maigres performances

UNE année « grise » en 1977, une modeste performance en 1978, un fléchissement de 6 % en 1979 : on ne peut pas dire que les performances de la Bourse d'Amsterdam aient été brillantes ces dernières années. Cette Bourse, fondée en 1611, est pourtant la plus ancienne du monde ; mais elle a souffert de l'inflation, puis de la crise mondiale, puis, enfin de la hausse des taux d'intérêt, facteur traditionnellement négatif aux Pays-Bas. En 1978, les transactions boursières y avaient pourtant atteint des niveaux records : 42,7 milliards de florins, 90 milliards de francs (autant qu'à la Bourse de Paris), dont 20,5 milliards de florins pour les actions. De fort belles valeurs y sont cotées, que ce soit le géant pétrolier Royal Dutch-Shell, la multinationale Unilever et Philips, des banques importantes comme ABN et AMRO, des brasseries prospères, comme Heineken, des compagnies d'assurances puissantes (Nationale Nederlanden), des entreprises bien connues à l'extérieur comme IHC Holland ou Pakhoed, des sociétés de portefeuille, enfin, comme Rolinco, Robeco et Rorento. Mais pour tous les motifs énoncés précédemment, et peut-être faute d'un marché national suffisant, la tendance y est terne. Les possibilités d'y lever des capitaux frais ne sont pas considérées comme étendues. On a même vu récemment une société non cotée à Amsterdam, et spécialisée dans le matériel médical (Vitatron) lancer une émission d'actions à la Bourse de Londres (et y remporter un plein succès). Les milieux financiers d'Amsterdam haussent les épaules, mais le problème demeure. C'est pourquoi le succès de la loi Monory sur l'investissement en actions, avec déduction fiscale à l'appui, est considéré avec intérêt.

L'EUROPEAN OPTIONS EXCHANGE

A la recherche d'un second souffle

IL faut bien le dire : après vingt et un mois d'existence, l'« European Options Exchange » d'Amsterdam n'a pas atteint la taille que ses initiateurs lui prédisaient. Certes, avec une moyenne de quatre mille contrats réalisés chaque jour en 1979, le marché existe. Le chemin parcouru depuis l'ouverture, en avril 1978, est même relativement important si l'on se souvient que, au début, sept à huit cents contrats seulement étaient négociés quotidiennement. Malheureusement, pour rentabiliser les énormes investissements engagés pour la création de ce marché, son équipement électronique ultra-moderne et l'aménagement de ses locaux spacieux, situés tout près de la Bourse d'Amsterdam (12,5 millions de florins au total), il faudrait au moins sept mille contrats par jour. Ceux qui ont donné naissance à ce projet ont-ils frappé trop haut ? *« Tout le monde prévoyait un formidable rush »*, reconnaît aujourd'hui M. Gérard Stévenin, membre du conseil de l'E.O.E., « floor governor » et l'un des plus ardents défenseurs français de ce nouvel outil financier. *« Les membres américains de l'E.O.E. étaient si persuadés que nous allions être débordés qu'ils nous suppliaient, la veille de l'ouverture, d'en retarder encore un peu l'inauguration »*, ajoute-t-il visiblement déçu. Que s'est-il passé ? Pourquoi les milieux financiers européens ne se sont-ils pas précipités sur ce que certains appelaient *« la plus spectaculaire innovation boursière de ces dernières années »* ? L'immense succès rencontré quelques années auparavant par le même produit aux Etats-Unis était en effet très prometteur. Créé en 1972, le « Chicago Board Options Exchange » n'a cessé de se développer jusqu'à enregistrer plus de cent cinquante mille contrats par jour et... essaimer dans tout le pays, si bien qu'aujourd'hui coexistent cinq grands marchés d'options aux Etats-Unis. L'European Option Exchange d'Amsterdam, pourtant calqué sur le même modèle, n'en demandait pas tant. Plusieurs raisons expliquent son relatif insuccès.

La concurrence d'abord. Lorsque la ruée américaine sur les options fut connue en Europe, chacun voulut créer son propre marché. Les Américains donnèrent la préférence à l'E.O.E., avec lequel ils passèrent un accord financier prévoyant notamment le versement de royalties. L'idée était américaine, il fallait, en quelque sorte, régler des droits d'auteur...

Après un départ assez fulgurant, une certaine désillusion est pourtant, là aussi, apparue ces temps derniers. Que les deux marchés aient souffert d'une concurrence mutuelle évidente n'explique cependant pas tout. L'European Option Exchange aurait en effet pu fonctionner tout à fait honorablement, même sans la clientèle britannique... si les Français et les Allemands n'avaient, eux aussi, fait défaut.

Dès le début de l'expérience, la Chambre syndicale des agents de change français s'est montrée réticente, voire opposée à ce projet. Les agents de change parisiens, qui avaient néanmoins décidé de tenter leur chance à Amsterdam en acquérant, à plusieurs, des sièges de membres à l'E. O. E., se virent reprocher *« une exportation de capitaux dont la rentabilité ne sera pas effective avant que la Bourse de Paris ait créé son propre marché d'options... »*. Près de deux ans après cette déclaration lapidaire émise par le syndic français de la Bourse, le marché parisien des options n'a toujours pas vu le jour. Mais les *« capitaux exportés »* ne sont pas non plus, il est vrai, rentabilisés...

Pour les Allemands, le problème est différent. Les autorités financières d'outre-Rhin n'ont pas, à notre connaissance, l'intention de créer leur propre marché d'options négociables. Elles seraient plutôt opposées à une telle éventualité. Mais c'est ici qu'intervient un autre concurrent de l'E.O.E., et de taille celui-là, puisqu'il s'agit du Chicago Board Options lui-même. Depuis toujours, en effet, les Allemands ont constitué le gros de la clientèle étrangère du marché américain. Comment lutter contre ce géant ?

En diminuant les taux de commission, bien sûr. Mais battre les Américains sur ce terrain n'est pas une tâche aisée. Coincé entre sa volonté de se développer et ses impératifs de rentabilité, l'E.O.E. a fait un gros effort en divisant ses tarifs approximativement par deux en février dernier. Las ! les courtiers d'outre-Atlantique ont d'autres moyens. Si les tarifs applicables aux particuliers sont sensiblement les mêmes que sur l'E.O.E., les banquiers et autres institutions financières peuvent obtenir, par la négociation, de plus confortables remises à Chicago qu'à Amsterdam. Le problème n'est donc résolu qu'à moitié. Pourtant, décidés à se battre, les dirigeants de l'E.O.E. annoncent la cotation d'options sur les quatre plus grandes valeurs boursières allemandes au début de l'année prochaine (B.A.S.F., Bayer, Hoechst, Siemens). Reste à souhaiter que tout se passera bien, car en cas de problèmes avec des opérateurs allemands, ce sont les courtiers de l'E.O.E. eux-mêmes qui paieraient les pots cassés. La législation d'outre-Rhin considère, en effet, les couvertures nécessaires aux opérations en options comme de simples « dettes de jeu » et, à ce titre, aucun opérateur malchanceux ne peut être tenu de par la loi de régler son addition. Une grande maison américaine de courtage en a fait récemment la douloureuse expérience...

Des projets

« Cette histoire, heureusement peu courante, illustre pourtant assez bien la difficulté de faire accepter les transactions en options au même titre que les autres opérations financières par les législations européennes », déclare M. Stévenin. A Francfort, à Londres, comme à Paris, les administrations concernées demeurent très méfiantes à l'égard de ce nouveau produit *« purement spéculatif »* selon elles, et s'emploient, la plupart du temps, à en freiner le développement. A tort ou à raison ?

Les avis sont encore très partagés dans la communauté financière européenne. *« L'option négociable n'est qu'une perversion du marché. Elle n'a aucune base économique »*, dit un gérant de portefeuille parisien. Un autre, plus favorable, explique cependant qu'il ne fera jamais d'options dans le cadre d'un mandat de gestion. *« Trop dangereux. L'option a un parfum de jeu que l'opinion publique n'accepte pas. »* De fait, un banquier allemand déclarait récemment à un journaliste américain : *« L'option ? Autant aller directement à Monte-Carlo ! »* Et pourtant, l'idée progresse chaque jour un peu plus. En Australie, à Hongkong, au Japon et en Afrique du Sud, des projets portant la création de marchés d'options se font jour. De son côté, l'European Options Exchange, qui avait peut-être un peu négligé l'aspect « formation » à ses débuts, a lancé de vastes projets d'explication et d'*« initiation aux options »* ces derniers mois. Dans les pays du Benelux, considérés comme les plus réceptifs à cette innovation, plus de soixante-dix conférences et séminaires ont été dispensés au cours du dernier trimestre de cette année. Mais l'effort sera de longue haleine, avant que chacun comprenne que *« les options ne sont pas une fin en soi, mais un simple moyen de diminuer la volatilité d'une action »*. Il faut bien l'avouer, les diverses études et publications consacrées ces derniers mois aux options négociables ne brillaient pas toutes par leur clarté...

PATRICE CLAUDE.

QU'EST-CE QU'UNE OPTION ?

1) *L'option d'achat* (« call ») est un contrat aux termes duquel un opérateur acquiert le droit, moyennant paiement d'une somme déterminée (la prime), d'acheter, durant une période variant de trois à six ou neuf mois, une quantité définie d'actions (100 ou un multiple) à un prix convenu d'avance (prix d'exercice).

2) *L'option de vente* (« put ») se définit de manière identique : il suffit de remplacer, dans la définition ci-dessus, le terme « acheter » par le terme « vendre ».

LES ACTEURS

Public Order Members (P.O.M.). — Ils sont les seuls habilités à recevoir les ordres du public. Ils font parvenir ces ordres à un « Floor Broker » qui en assure l'exécution. Ils organisent aussi les règlements, livraisons et dépôts de couverture de leurs clients.

Floor Brokers. — Ils exécutent les ordres qui émanent des « Public Order Members », des « Market Makers » ou d'autres « Floor Brokers ». Ils peuvent être indépendants ou associés à un P.O.M.

Market Makers. — Ils négocient pour leur propre compte et ne peuvent exécuter d'ordres pour d'autres membres. Ils sont chargés par l'E.O.E. d'assurer les marchés de certaines options, en achetant et vendant avec un écart maximum déterminé à l'avance.

Clearing Members. — Ils ont la responsabilité, contre paiement d'une commission, d'assurer la bonne fin de toutes les transactions effectuées sur le parquet.

Order Book Officials. — Ils tiennent le livre des « oppositions ». Celui-ci contient les ordres limités du public, ordres qui ont une priorité absolue sur tous les autres limités aux mêmes cours. Les meilleurs limites sont communiquées de façon permanente aux Floor Brokers et aux Market Makers.

A noter : toutes les transactions se déroulent en langue anglaise.

Les banques étrangères aux Pays-Bas

(Suite de la page 27.)

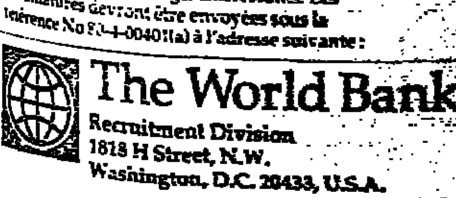
La présence japonaise est importante (Nomura, Yamaichi, Dai-Ichi), les établissements nippons s'intéressant surtout au marché du pétrole et des produits industriels sur cette plate-forme continentale qu'est Rotterdam. Selon certaines indications, ils auraient constitué des sociétés de droit néerlandais pour échapper à la sévère réglementation de la Banque du Japon, et pour plus de la moitié leurs activités concerneraient l'« offshore ».

Les banques britanniques, Barclays, Lloyd, Midland, sont très présentes, et ont repris deux petites banques de gestion de titres et de fortunes.

Quant aux banques ouest-allemandes, on ne les trouve guère sous leur raison sociale, peut-être à cause du sentiment germanophobe encore assez vif aux Pays-Bas après les souffrances et les dommages de la seconde guerre mondiale. Ces banques préfèrent participer à des clubs comme Europartners, ou avoir des filiales, comme De Bary, à 50 % avec AMRO.

On pense, généralement, que l'importance des banques étrangères aux Pays-Bas ne saurait que grandir. Dans ce pays, les implantations industrielles sont dispersées (Rotterdam, Eindhoven, Utrecht), et il faut être sur place pour toucher la clientèle. Le port de Rotterdam, notamment, constitue un centre nerveux européen. La B.N.P., précisément, vient d'y ouvrir sa seconde agence. — F. R.





ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « *Monde Publicité* » ou d'une agence.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)
emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

GRANDE SOCIÉTÉ NATIONALE FRANÇAISE

RECHERCHE D'URGENCE

DES INGÉNIEURS ET AGENTS DE MAITRISE DE HAUT NIVEAU POUR L'EXPLOITATION DE COMPLEXES PÉTROCHIMIQUES EN AFRIQUE DU NORD

Les installations, dont la puissance installée est de l'ordre de 500 MW, comportent des générateurs de vapeur, des machines tournantes (turbo-générateurs, turbo-compresseurs, moteurs électriques, diesels, etc.), des échangeurs, des tours de séchage, de régénération, de distillation, ainsi qu'un système de contrôle et de régulation, avec centralisation des données sur ordinateur.

Les postes à pourvoir par des coopérants de NATIONALITE FRANÇAISE sont les suivants :

CHEF DU SERVICE FABRICATION

- Cet INGENIEUR, placé sous l'autorité du chef du Département Production, sera responsable du fonctionnement des lignes de production ainsi que des installations de stockage, et dirigera une équipe d'environ 150 personnes.
- Ce candidat devra posséder une bonne formation technique et une solide expérience dans le domaine pétrochimique.
- Une bonne connaissance de l'anglais est souhaitable.
- Logement et voiture de service assurés.

CHEFS DE ZONE

- Ces 4 INGENIEURS, placés sous l'autorité du chef du Service Fabrication, seront responsables de la bonne marche des lignes de production.
- Les candidats devront avoir une bonne expérience dans la conduite des installations industrielles de grande taille et posséder des qualités pédagogiques.
- Connaissances de l'anglais technique souhaitées.
- Logement et voiture de service assurés.

CADRES DE QUART

- Ces CADRES, placés sous l'autorité du chef du Département Production, assurent, en dehors de l'horaire normal du travail, la continuité de l'encadrement et sont responsables de la bonne marche de la totalité de l'usine. A ce titre, ils ont autorité sur les départements production, maintenance et sécurité.
- Les candidats devront posséder une longue expérience dans la conduite d'installations pétrochimiques.
- Une bonne connaissance de l'anglais est souhaitable.
- Logement assuré.

CHEFS DE QUART « FABRICATION »

- Ces 10 AGENTS DE MAITRISE seront responsables, sous l'autorité d'ingénieurs chefs de zone, de la conduite des lignes de production ; ils dirigeront et contrôleront le travail de conducteurs de tableaux et d'opérateurs spécialisés.
- Les candidats devront posséder une bonne expérience industrielle et être capables de participer à la formation de personnel français et étranger.
- Logement assuré.

Envoyer curriculum vitae détaillé manuscrit, photos, prétentions et date de disponibilité à :

C.C.T.A. - B.P. 69 - 92302 Levallois Cedex

APPARTENANT A UN GROUPE INDUSTRIEL DE DIMENSION INTERNATIONALE
Nous recherchons pour l'

ARABIE SAOUDITE

UN INGENIEUR DE COORDINATION TECHNIQUE

MISSION :
Basé à Riayadh, dans le cadre de la réalisation d'ateliers d'entretien de véhicules, répartis dans le pays, il secondera le responsable local du Projet.
Il sera tout particulièrement responsable :
- du contrôle de l'avancement général des travaux et de la mise à jour des plannings.
- de la coordination technique des travaux et de leur exécution en conformité avec les marchés.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT :
- Appointements : de l'ordre de 200.000 Frs/an.
- Logement assuré (en célibataire)
- Durée : un an (renouvelable)
- Retours au pays d'origine étudiés en fonction de la situation personnelle.

CARACTERISTIQUES DE L'HOMME
Très mobile puisque les chantiers à coordonner sont répartis dans toute l'Arabie Saoudite, cet INGENIEUR DIPLOME EN GENIE CIVIL parlera nécessairement l'ANGLAIS et le FRANCAIS.

Le poste est à pourvoir immédiatement.

Adresser lettre manuscrite, photo et CV détaillé sous réf. 5630 à :
P. LICHAU S.A., BP 220 - 75063 PARIS cédex 02 qui transmettra.
Discrétion assurée.

FORMER DES TECHNICIENS ROUTIERS

Ingénieur diplômé, votre expérience professionnelle (d'au moins 5 ans) vous a conduit à la formation (théorique et pratique) du personnel de travaux publics. Vous avez travaillé dans des pays en voie de développement et vous désirez y accomplir une nouvelle étape de votre carrière, dans le cadre de l'assistance technique que notre société est chargée d'y apporter. Merci d'écrire (joindre C.V. et indiquer dernière rémunération). Préciser sur l'enveloppe la réf. 3 517 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

Une société française d'ingénierie, intervenant auprès des administrations des pays en développement dans le domaine de la

MANUTENTION PORTUAIRE

rech. un INGENIEUR MECANICIEN dipl. (ou Arts et Métiers) connaissant les problèmes techniques de manutention et si possible les matériels portuaires. Cet ingénieur a au moins 5 ans d'expérience, parle correctement l'anglais et, basé à Paris, sera disponible pour travailler à l'étranger. Veuillez écrire (joindre C.V. et préciser votre dernière rémunération) en indiquant sur l'enveloppe la réf. 3 536 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

BRÉSILIENS

UNE SOCIETE COMMERCIALE FRANÇAISE en pleine expansion, vous offre des postes d'avenir au Brésil.
Vous avez un début d'expérience professionnelle dans les divers domaines de la Gestion du Commerciale, de la Technique.
Vous êtes dotés d'un tempérament agressif et d'une bonne disponibilité.
Ecrivez-nous (avec C.V., photo et prétentions) nº 37 368, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transm.

IMPORTANTE SOCIETE recherche pour

EUROPE et OUTRE-MER
DES AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS

- Formation D.U.T. Génie Electrique Option Electronique ou B.T.S.
- Dégagés des obligations militaires.

Ecrire avec C.V. détaillé, prétentions et photo sous nº 37.650, Contessa Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

INGÉNIEUR ROUTIER

Une société française d'Ingénieurs Conseils, chargée du contrôle d'importants travaux routiers en Afrique Noire francophone, recherche un ingénieur pour lui confier la responsabilité de la supervision d'un tronçon. Cet ingénieur peut faire état d'une expérience réussie, d'une dizaine d'années, soit en construction de routes, soit en contrôle. Pour ce poste, qui implique une vie sur le chantier, une expérience de travail en Afrique est nécessaire. Merci d'écrire (joindre C.V. et indiquer dernière rémunération) en spécifiant sur l'enveloppe la réf. 13.514 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.



beicip

recherche dans le cadre de ses activités de formation à l'Institut Algérien du pétrole :

DEUX GEOPHYSICIENS dont un Observeur et un Computeur

possédant bonne expérience recherches pétrolières pour détachement longue durée au centre de formation de techniciens d'Hassi-Messaoud (Observeur) et à l'école d'ingénieurs de Boumerdes (Computeur).

Adresser candidatures avec C.V. sous référence 79162
Bureau d'Etudes Industrielles et de Coopération
de l'Institut Français du Pétrole (B.E.I.C.I.P.)
232, av. Napoléon Bonaparte 92500 Rueil-Malmaison

SUPERVISEUR LAVERIE
7 000 000 CFA

Compagnie Minière Afrique Equatoriale

Une société minière (4 000 personnes) implantée en Afrique Equatoriale recherche un Superviseur Laverie. Sous l'autorité d'un Chef de Section Laveries, il sera chargé de faire respecter les schémas de traitement et de contrôler les réglages des équipements (débits, coupures, vitesses...). Il vérifiera le suivi des qualités traitées. Il détectera les anomalies éventuelles sur les matériels. Il contrôlera la discipline générale des postes. Il assurera la formation et le recyclage continu du personnel. Le candidat retenu, âgé d'au moins 35 ans, de formation niveau Bac ou B.T. avec de solides notions de mécanique, possédera impérativement 10 ans d'expérience opérationnelle du traitement des minerais (manutention, préparation, enrichissement). L'expérience de l'expatriation constituerait un atout supplémentaire. A la rémunération s'ajouteront les avantages liés à l'expatriation (logement, gratuité médicale, congés...) Ecrire sous référence 309/M., à :

G. R. H. Conseils
3, avenue de Ségur, 75007 PARIS.
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.



L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

recherche des candidats pour le poste de chef de la Trésorerie (trésorier) au Siège de l'OMS, Genève

Le chef de la Trésorerie est chargé :

— de la gestion de la trésorerie, y compris l'encaissement, l'enregistrement et le placement des fonds de toutes origines de l'OMS ;
— des formalités concernant tous les décaissements effectués au Siège de l'OMS, ce qui inclut l'établissement d'arrangements bancaires efficaces et l'achat et la vente de différentes monnaies pour faire face aux décaissements prévus ;
— de la préparation de barèmes pour les contributions des Etats membres, ce qui inclut la formulation et la rédaction de propositions devant être soumises pour examen à de hauts fonctionnaires et aux organes délibérants de l'OMS, la tenue de la diffusion d'états des contributions perçues et la rédaction de la correspondance pertinente.

En vertu des règles en vigueur prévoyant la double signature, le trésorier partage avec un haut fonctionnaire de l'OMS la responsabilité de tous les paiements et virements.

Conditions exigées : diplôme universitaire avec spécialisation en opérations bancaires, administration des affaires, comptabilité ou finances publiques ; connaissance approfondie de l'administration financière, notamment des marchés financiers, des pratiques bancaires et financières et des procédures de comptabilité publique ; avoir occupé pendant au moins cinq ans un poste de responsabilité dans le domaine financier, soit dans le secteur privé, soit dans une organisation gouvernementale ou intergouvernementale ; parler couramment l'anglais et le français.

Les candidats intéressés remplissant les conditions exigées doivent écrire immédiatement, en accompagnant leur lettre d'un curriculum vitae détaillé et en citant la référence VN/FIN, à l'adresse suivante :

Organisation Mondiale de la Santé
Service du Personnel, CH-1211 GENEVE 27.
Il ne sera répondu qu'aux personnes dont la candidature sera retenue.

JEUNE E.S.C.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER
POINTE NOIRE

La Société fait partie d'un groupe implanté en France et en Afrique et dont la vocation est l'exploitation forestière et le négoce des bois exotiques.
Elle recherche pour son siège situé dans un grand port d'Afrique francophone un Jeune Cadre non débutant - quelques années d'expérience - (ESC ou similaire) pour assurer avec une grande autonomie la gestion comptable et financière de l'entreprise et seconder son directeur appelé à de fréquents déplacements sur les chantiers d'exploitation. Logement meublé. Congé 2 mois par an. CRE - ASSEDIC.

France Cadres — Adresser C.V. détaillé sous la référence 9303 M à FRANCE CADRES 22 rue St. Augustin 75002 Paris.

La plus importante industrie forestière d'un des pays d'AFRIQUE NOIRE francophone

recherche

JEUNE INGÉNIEUR

(35 ans minimum)

ARTS ET MÉTIERS ou MARINE PAR EXEMPLE

Ayant une très bonne expérience mécanique et un sens pratique développé.

En vue d'une évolution ultérieure de sa carrière, nous souhaitons que ce collaborateur consacre 2 ou 3 ans à la connaissance de nos problèmes par une présence sur les chantiers et dispose donc d'une disponibilité à cet effet.

Ce premier poste permet, dès maintenant, de prendre des initiatives d'envergure en raison de l'importante expansion prévue de nos permis.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. à nº 37.381

cabinet leconte — 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS

LABORATOIRE EUROPEEN DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
Le Laboratoire d'application de la microscopie électronique cherche à pourvoir un poste de

TECHNICIEN EN MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE

Le (la) candidat(e) doit disposer d'une excellente expérience dans les différents aspects de la M.E., des spécimens biologiques et d'un sens des instruments lui permettant d'utiliser efficacement l'équipement très complet du laboratoire.
Il (elle) participera à l'installation des méthodes standard de la M.E. conventionnelle par transmission (à l'exception des méthodes d'enrobages et de coupes).
Il (elle) aidera d'autres groupes dans leurs travaux de M.E. et participera aussi aux recherches de son groupe.
Le salaire offert se situera entre 2.200 et 2.700 D.M. par mois compte tenu de la qualification et de l'expérience.
Des allocations supplémentaires seront payées selon les circonstances personnelles.

Pour obtenir un formulaire de candidature, écrivez brièvement à :
E.M.B.L., Section Personnel, Postfach 10.2209.
D-6900 HEIDELBERG, R.F.A.
en rappelant la référence 79/29.

HYDRAULIQUE URBAINE

Une Société française recherche pour une intervention dans la capitale d'un pays du Magreb un jeune ingénieur diplômé ayant nécessairement une première expérience en étude d'exécution d'hydraulique urbaine. Veuillez écrire (joindre C.V. et préciser votre dernière rémunération) en indiquant sur l'enveloppe la réf. 2 533 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

Expert compt., Comm. aux cptes 7 a. expér, cabinet, ch. emploi, Orenge Jacques, Cocody 08, B.P. 1350, Abidjan.

COREE DU SUD

INGÉNIEUR TECHNICO-CCIAL

Sté vente machines-outils recherche pour poste A SEOUL
INGÉNIEUR ou TECHNICIEN I.U.T.
Sens ccial et initiative.
Anglais indispensable.
Env. C.V. et prétentions à SPEMOBI, 31, r. Saint-Georges, 75009 Paris.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

REPRODUCTION INTERDITE



SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

DIRECTEUR REGION...



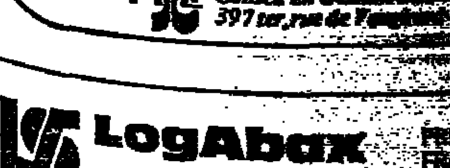
des Ingénieurs

analyste

analyste-prog...

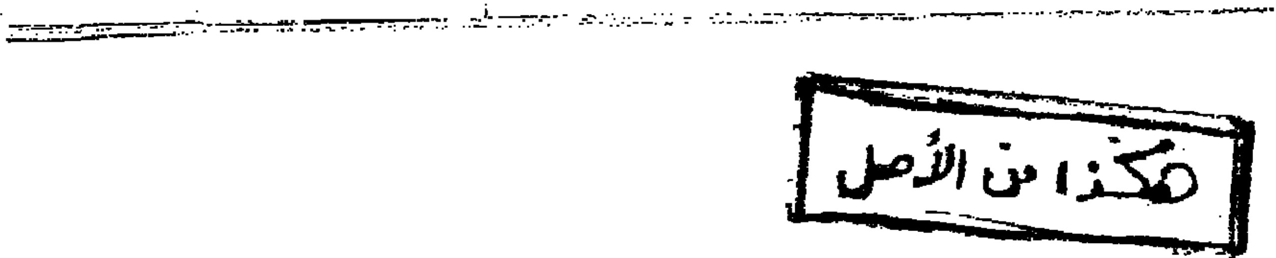
LE VITRAGE ...

ingénieur fabri...



DIRECTION RÉGIONAL...

INGÉNIEURS et ATTACHÉS



هكذا من الأصل



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

Une organisation professionnelle de Bourgogne recherche un secrétaire général adjoint responsable du service économique. Il devra également pouvoir assumer certaines réunions consacrées aux problèmes sociaux.

Le poste convient à un homme de plus de 40 ans ayant déjà exercé des responsabilités de Chef d'entreprise.

Ne pas adresser de C.V.

France Cadres 22 rue St. Augustin 75002 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Réf. 9007 M

IMPORTANT ETABLISSEMENT INDUSTRIEL DE L'ETAT

recherche

— **Ingénieurs d'Études de Systèmes**

à base d'ELECTRONIQUE et d'INFORMATIQUE ayant quelques années d'expérience en informatique temps réel ou en électronique et de bonnes connaissances dans l'autre domaine.

— **INGÉNIEUR**

chargé de sécurité et d'études de sécurité pour systèmes complexes. Expérience en sécurité souhaitée.

Ecrire avec C.V. détaillé et photo sous n° 7.161, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

FONCIER

Pas de vagues promesses

UNE VERITABLE RESPONSABILITE CELLE D'UNE AGENCE

- *des hommes, des objectifs, des résultats dans une organisation décentralisée,*
- *l'acquisition des terrains, la conception des lotissements, le suivi des travaux, leur gestion, la commercialisation des parcelles,*
- *dans une Société en puissante expansion parmi les tous premiers lotisseurs français.*

Véritable responsable, vous avez une formation supérieure, une expérience de l'aménagement foncier, des capacités d'animation et de direction.

La rémunération proposée : simple, élevée, indiscutable.

Lieu de travail : **VALENCE, BAYONNE, LA ROCHELLE ou LILLE.**

Envoyer C.V. détaillé et photo sous référence 10019 à COFAP 40, rue de Chabrol 75010 PARIS q.tr.

DIRECTEUR USINE

REGION CENTRE

200.000 F. +

Nous sommes une Société industrielle française, leader dans sa spécialité et rattachée à un important groupe français.

Nous cherchons le Directeur de l'un de nos établissements de production (600 personnes).

Le candidat souhaité devra réunir :
- une formation d'INGENIEUR MECANICIEN
- une expérience réussie dans un poste similaire
- des qualités d'animation, de dialogue pour maintenir le bon climat social.

Adressez lettre manuscrite et C.V. sous référence 37.764, CONTESSE Publicité 20, Avenue Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra. Discrétion et réponse assurées.

KONGSKILDE FRANCE S.A.

CHEF DE SERVICE
PROMOTION-PRODUITS 80.000 F

MACHINISME AGRICOLE. — Nous sommes un groupe européen de machinisme agricole, en progression constante, fabriquant et commercialisant une large gamme de matériels destinés à l'agriculture (vibroculteurs, charrues, distributeurs d'engrais, chargeurs, semoirs...). Nous recherchons le responsable de notre service MARKETING. Placé sous l'autorité du Directeur Commercial et assisté d'une équipe légère, il contribue à la promotion de nos produits tant du point de vue commercial que technique. Sa mission comporte la formation et l'assistance sur le terrain des équipes commerciales de la Société ou des concessionnaires avec lesquels elle est en relation. Il entretient avec les organismes officiels de vulgarisation ou de recherche des contacts suivis en vue de la diffusion ou de l'amélioration des techniques de travail et des matériels qu'elles mettent en œuvre. Nous pensons à un ingénieur, ayant de préférence une formation agronomique et, si possible, une connaissance des techniques du machinisme agricole — jeune et dynamique, doué d'une forte personnalité, il doit posséder des qualités pédagogiques. Cette activité comporte des déplacements soit en France soit en Europe, estimés à environ 30 % du temps. La pratique de la langue anglaise est indispensable. La rémunération annuelle de départ, de l'ordre de 80 000 F sera liée à l'expérience du candidat.

Poste basé à ORLEANS.

Adresser C.V. + photo à la Direction Générale,

KONGSKILDE FRANCE S.A.
Av. Ampère - Z.I. - B.P. 57
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE - Tél. : (38) 86.10.32.



MOTOROLA AUTOMOBILE

recherche

INGENIEUR ELECTRONICIEN

leader projet conception design.
Pour études et participation avec sociétés semi-conducteurs à l'élaboration d'un circuit intégré.
- formation grandes écoles (INSA)
- anglais indispensable

INGENIEUR MICRO-ELECTRONIQUE

circuit hybride sur couche épaisse pour développement technologique de produits électroniques
- expérience report de puce
- formation grandes écoles
- anglais indispensable.

Ecrire avec C.V. et prétentions 6, rue François Cevert 49000 ANGERS.

CNEH

Organisme travaillant dans le domaine de la santé
Département Informatique de Gestion
chargé de la diffusion d'applications au niveau national, recherche pour son agence régionale de
LYON
des Ingénieurs Informaticiens

analyste

Ingénieur grande école ou équivalent
3 années minimum d'expérience en informatique

analyste-programmeur

Ingénieur grande école ou maîtrise en informatique débutant.

Adresser C.V., photo et prétentions en précisant le poste choisi, à CNEH, 9 rue Saint Eusèbe, 69003 LYON.

MEDIA-SYSTEM

Important groupe international

spécialisé dans la fabrication de produits chimiques à haute valeur ajoutée recherche pour une de ses usines en NORMANDIE qui triple ses installations

Ingénieur de Projet

diplômé d'une grande école, âgé de 30 ans environ, il doit obligatoirement avoir une expérience d'ingénierie (au sens B.E.) dans une industrie de process (de préférence industrie chimique); expérience acquise soit dans le cadre de l'extension d'installations, soit dans une entreprise spécialisée. Une expérience *complémentaire chantier et démarrage sera très appréciée.* Formation mécanique souhaitée. **Bonne pratique de l'anglais indispensable.**

Assistant direct du Responsable du département ingénierie de l'usine, lui-même interlocuteur de la Société d'ingénierie, ce collaborateur participera activement à la supervision du chantier en 1980/81. Il sera enfin responsable de projets pour certains chantiers de l'usine.

Poste très formateur comportant d'importantes responsabilités dans une équipe jeune. *Possibilités variées d'évolution de carrière pour un candidat* ayant réussi sa 1ère mission, dans une Société en forte expansion. Rémunération 120/140.000 F. environ.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions sous réf. M2588 à 65, Avenue Kléber 75116 PARIS

CORT — MEMBRE DE SYNTEC



LOOK

Leader technique dans le domaine de fixations de sécurité pour le Ski, grand prix des Oscars 1978 à l'exportation, recherche

Ingénieur d'Etudes

Mécanique et Electronique

- Formation A.M. ou équivalente
- Parlant bien l'allemand et l'anglais
- Skieur souhaité
- Ayant le goût des contacts
- Pour animer le développement de nouveaux produits à moyen terme, en liaison avec des organismes extérieurs (laboratoires d'homologations, centres de recherche...)
- Le poste est à NEVERS

Ecrire à Direction du Personnel Société LOOK - Rue de la Pique 58004 NEVERS CEDEX.

LE VITRAGE ISOLANT
Société fabriquant et distribuant ses matériaux Second-Oeuvre Bâtiment recherche pour
GAILLEFONTAINE (Région de Rouen)

ingénieur fabrication

de formation supérieure (Mécanique ou électromécanique) ayant acquis une première expérience (3 ans minimum) de la Fabrication.

Le candidat retenu sera responsable des Ateliers qu'il devra organiser (implantations, méthodes), animer (Sécurité, direction des hommes) et gérer (programmes et contrôles des coûts).

Par ailleurs, sa fonction pourra s'élargir aux relations avec les fournisseurs dans le cadre de la fonction Achats Techniques qu'il devra également prendre en charge.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous la réf. 674 M en la précisant sur l'enveloppe au :

Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
397 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

MERCK SHARP & DOHME - CHIBRET

Filiale de l'un des tout premiers groupes pharmaceutiques mondiaux poursuit l'extension de ses activités de Recherche en France et souhaite engager

un pharmacien de recherche

ayant au moins trois ans d'expérience dans la recherche pharmaceutique. Il participera au développement de produits nouveaux et à la fabrication de produits stériles destinés aux expérimentations cliniques.

un chimiste analytique

possédant *une formation d'Ingénieur Chimiste ou équivalent, de bonnes* connaissances en chimie organique et au moins trois ans de pratique de la chimie instrumentale moderne (HPLC - Spectroscopies - G.L.C. etc...).

Il sera chargé de développer et mettre en œuvre, avec l'assistance de deux techniciennes, des méthodes analytiques pour le contrôle de produits pharmaceutiques.

Pour ces deux postes, une pratique courante de l'Anglais est indispensable.

Le lieu de travail est situé dans un cadre et une région agréables à RIOM dans le Puy-de-Dôme.

MSD — MERCK SHARP & DOHME

Toutes les candidatures seront examinées avec la plus grande discrétion.

Merci d'envoyer une lettre manuscrite avec curriculum-vitae en indiquant votre rémunération actuelle à la Direction du Personnel, 200, bld Etienne-Clémentel - 63018 CLERMONT-FERRAND CEDEX.

LogAbax Informatique

PREMIER CONSTRUCTEUR FRANÇAIS DE TERMINAUX ET MINI-ORDINATEURS DE GESTION

recherche pour sa

DIRECTION RÉGIONALE OUEST

INGÉNIEURS et ATTACHÉS COMMERCIAUX

Les candidats, même débutants, justifieront d'une formation supérieure (Ecole Supérieure de Commerce - Licence Sciences Economiques) comportant des connaissances en informatique.

Adresser curriculum vitae et prétentions sous référence n° 332 à LOGABAX NANTES Monsieur PUYENCHET CAP 44, 1, rue Marcel-Sembat, 44049 NANTES CEDEX

UN COLLABORATEUR

pour grande région SUD-OUEST est recherché par Société Industrielle apparentée à un important groupe français et opérant dans le secteur des matériaux pour le bâtiment.

Le candidat retenu justifiera :

— D'aptitudes commerciales certaines pour les contacts avec les entreprises, prescripteurs, négociants, distributeurs et,

— De préférence d'une expérience technico-commerciale réussie dans le domaine isolation-étanchéité des toitures.

Déplacements permanents

Adresser curric. vitae manuscrit, photo et préciser prétentions sous référence 8.693 à P. LICHAU S.A., B.P. 220 - 75063 Paris cedex 02, qui transmettra.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

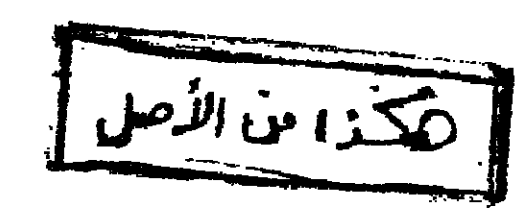
ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux







هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Les Laboratoires HOECHST
recrutent pour le DEPARTEMENT MEDICAL

un statisticien

pour réussir il vous faut :
- une formation ENSAE, ISUP ou équivalent,
- la pratique du FORTRAN
- des connaissances d'anglais (lu)

Le poste est à pourvoir rapidement

Adresser C.V. et photo sous référence S 100
Direction des Relations Humaines
Laboratoires HOECHST
Tour Roussel Nobel cédex 03
92080 PARIS LA DEFENSE

LABORATOIRE CENTRAL
DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
GRANDES ÉCOLES

Expérience de quelques années appréciée

Pour travaux d'assurance qualité et de fiabilité appliqués à des programmes de haute technicité sur matériel et logiciel.
— Nationalité française exigée.
— Anglais requis.

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions sous la référence 37.790 à L.C.T. Boîte Postale numéro 40. 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Spécialiste en formation

- Si vous avez une expérience en formation, ou dans l'enseignement, ou en psychologie du comportement, vous êtes sans doute qualifié pour faire partie de notre équipe, et
- Si vous êtes susceptible d'animer des séances de formation en anglais, fançais et/ou allemand.
- Nous ferons de vous un expert capable de créer et d'appliquer des programmes de formation dans l'industrie.
- Nos programmes sont conçus pour couvrir tous les aspects relatifs à la formation comprenant le management, la supervision et les aptitudes spécifiques des employés.
- Le salaire évoluera automatiquement. Les candidats les plus dynamiques trouveront là une possibilité de promotion rapide et de rémunération élevée.
- Pas de changement de résidence demandé aux candidats retenus. Prévoir déplacements hebdomadaire avec retour chaque week-end.

Adresser curriculum vitae, expérience et rémunération en ANGLAIS, sous la référence 3225 M à
PUBLISCOPE JUNIOR
11, rue Royale 75008 Paris
qui transmettra



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

RECHERCHE et DEVELOPPEMENT
Importante société de transformation bois et P.V.C., 2 unités de production spécialisées, région OUEST, confierait cette responsabilité à

Ingénieur

Connaissant déjà bien un des deux matériaux et leur application dans le second-oeuvre.

Rattaché directement au P.D.G., sa mission ira de la conception à l'industrialisation.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions à notre conseil

Michel AUBRY 10, Impasse Pierre Loti 85000 La Roche sur Yon

MEDIA PA

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est,

recherche

Un ingénieur diplômé ou universitaire

pour études de transports collectifs interurbains

Le candidat, âgé de moins de 30 ans, dégagé des obligations militaires, devra avoir de bonnes connaissances en statistiques et en économie, et être susceptible de faire des déplacements de courte durée dans l'Est de la France.

La rémunération prendra en compte l'expérience professionnelle et ne sera pas inférieure à 80 000 F.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et photo à M. ELLENBERG, C.E.T.E. de l'Est, 27, pl. Saint-Thiébault, B.P. 1091, 57036 Metz Cedex.

CHATELLERAULT (86)

Société d'Equipements Aéronautiques, en expansion consolide les moyens d'étude de son Etablissement de CHATELLERAULT

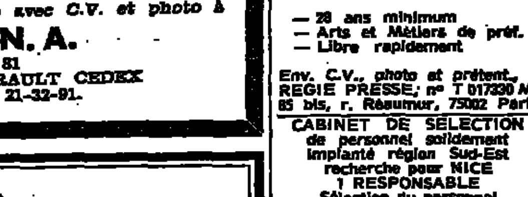
Pour réaliser cet objectif, elle recherche des

INGÉNIEURS D'ÉTUDES
en mécanique électronique

qui participeront à l'étude et au développement de systèmes électromécaniques et automatiques d'avant-garde faisant en particulier appel à la gyroscopie et aux asservissements.

Les candidats doivent avoir une formation Grande Ecole (ECP - ESE - MINES - AM - ENSERG, etc.) et plusieurs années d'expérience en études. Langue anglaise appréciée.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et photo à
S. F. E. N. A.
B.P. 81
86101 CHATELLERAULT CEDEX
Tél. : (49) 21-32-91.



THOMSON-CSF

BREST
Division des Activités sous-marines
recherche

UN INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

GRANDE ECOLE pour études théoriques et expérimentales dans domaine sonar
— Traitement de signal ;
— Traitement d'images ;
— 2 à 3 ans d'expérience appréciée.

Envoyer C.V. à THOMSON CSF
Division des activités sous-marines
Route du Conquet - 29283 BREST CEDEX

GROUPE CHIMIQUE MULTINATIONAL

recherche pour son Usine de
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ (3.200 pers.)

UN JEUNE INGÉNIEUR
ENTRETIEN/TRAVAUX NEUFS

Formation E.N.S.A.M. - Débutant ou ayant deux à trois ans d'expérience

Après quelques mois de formation pratique l'intéressé se verra confier des responsabilités dans des domaines correspondants à ses goûts et aptitudes : études, entretien, construction...

Logement assuré

Adresser C.V et photo n° 37.867
CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

IMPORTANT ORGANISME NORMAND
(près Rouen)
recherche

INGÉNIEURS CONFIRMÉS
MACHINES TOURNANTES

PROFIL :
— Spécialistes du montage ou de l'entretien de machines puissantes : pompes, compresseurs, turbines et diesels (polyvalence appréciée, mais non impérative) ;
— Bonne pratique de l'anglais (parlé et rédigé) indispensable ;
— Disponible pour déplacements de longue durée à l'étranger ;
— 30 ans minimum.

MISSION :
— Réception et contrôle de l'installation de turbo-machines et équipements annexes (moteurs, graissage, régulation, etc.) ;
— Chantiers France et étranger.

Emploi stable. Possibilité de carrière intéressante pour candidat dynamique.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo à :
APAVE NORMANDE
B.P. 21 - 76130 Mont-Saint-Aignan.

SOCIETE GENERALE
DE CONSTRUCTION
D'ENVERGURE NATIONALE
RECRUTE
POUR LA PICARDIE :

1) UN CONDUCTEUR COORDONNATEUR DE TRAVAUX T.C.E., 1er ÉCHELON

Le candidat âgé de 30 ans env. devra justifier d'une expérience réussie dans la direction de chantiers tant sur le plan technique, administratif et humain.

2) UN INGÉNIEUR E.T.P. ou A.M. ou équivalent

Le candidat de 40 ans env. sera avant tout un homme de terrain et devra justifier de sa réussite dans la conduite de travaux de grande importance.

Au sein de sa nouvelle société, il aura pour mission de diriger et de superviser l'exécution des chantiers.

Ecrire sous référ. R 184 avec lettre manuscrite, curriculum vitae et photo à :

tétra conseil
conseil en recrutement
18, rue Lamartine
80000 Amiens

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE POUR L'AUTOMOBILE
RÉGION PAYS DE LOIRE
RECHERCHE :

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

Responsable de l'étude de produits électroniques destinés à l'automobile (système de régulation, capteurs).
— Définition :
Etude en laboratoire, élaboration en vue de leur industrialisation en liaison avec le bureau d'études.
— Connaissances des problèmes d'industrialisation appréciées (circuits imprimés, circuits hybrides).
— Conviendrait à un jeune ingénieur I.N.S.A., A.M. option électronique, ou formation équivalente.
— Anglais indispensable.

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

Contrôle qualité sur technologie film épais spécifications de contrôle et équipement de contrôle (réception et fabrication).
Expérience et connaissances : Technologie des composants, semi-conducteurs, tests de contrôle, équipements.
— Formation Grandes Ecoles.
— Anglais indispensable.

Ecrire avec C.V. et prét., au numéro 37.755, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS.

BANQUE DE CRÉDIT
A MOYEN ET A LONG TERME

appartenant à un important groupe bancaire privé, recherche pour renforcer son Service des Garanties

un Jeune Capacitaire en Droit
(ou équivalent)

Agé de 27 ans au moins, ayant 3 ou 4 années de pratique dans un Office Notarial ou dans un service de garanties d'une banque (analyse critique de projets d'actes et constitution des garanties).

Adr. curriculum vitae détaillé avec prétentions et photo sous le n° 37.907 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er. Discrétion assurée.

Groupe AGRO-ALIMENTAIRE
Leader mondial dans sa spécialité
recherche

ingénieur commercial

120.000 F

Les candidats, âgés de 30 ans minimum, diplômés d'une Ecole Supérieure de Commerce devront posséder :
— Une bonne connaissance de la vente de produits alimentaires industriels.
— De réelles aptitudes aux négociations commerciales.
— Une expérience réussie dans le secteur alimentaire.

Fréquents voyages à envisager.
Envoyer C.V. détaillé et photo sous référence 2820 à : J.G.M. Conseil - 2, avenue Maréchal Foch - 92260 FONTENAY-AUX-ROSES.

LABORATOIRE CENTRAL
DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
recherche

INGÉNIEURS Débutants
GRANDES ÉCOLES ou équivalent

Pour l'étude et la production de programmes en temps réel dans le cadre du développement d'un système de commutation téléphonique.

Lieu de travail à Paris (15e)
Nationalité française exigée

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions sous la référence 37.789 à L.C.T., Boîte Postale numéro 40, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Société Métallurgique
MARSEILLE
recherche

ADJOINT au DIRECTEUR TECHNIQUE

— 28 ans minimum
— Arts et Métiers de préf.
— Libre rapidement

Env. C.V., photo et prétent., à REGIE PRESSE, n° T 017330 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

CABINET DE SÉLECTION de personnel solidement implanté région Sud-Est recherche pour NICE
1 RESPONSABLE
Sélection du personnel
Secteur Industrie
1 RESPONSABLE
Sélection du personnel
Secteur Bâtiment T.P.

Les candidats devront avoir une expérience minimum de 5 ans en activité de conseil et de sélection de personnel et une expérience industrielle ou B.T.P., véritables leaders capables d'organiser et de dynamiser une équipe, de concevoir et de réaliser la politique commerciale de leur secteur, 35 a. minim. Connaissances en définition de fonction et en techniques d'entrtien. Si possible formation universitaire ou grande école. Envoyer C.V. détaillé à SAF, 35, rue Gioffredo, 06000 NICE.

Cabinet révision de SAVOIE rech. REVISEUR 2 ans d'expér. Ecrire avec prétentions au n° 7.197 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

RECH. ŒNOLOGUE ayant FORMAT. de BASE en BIOCHIMIE ET/OU GENICHIMIE. 2 à 3 a. D'EXPER. PROF. pr EXPERIMENTATIONS ŒNOLOGIQUES en GIRONDE. Adress. C.V. à CHAMBRE D'AGRICULTURE de la GIRONDE, 13, rue Foy, 33062 BORDEAUX CEDEX.

IMPORTANT CONSTRUCTEUR DE MACHINES AGRICOLES
Installé en VENDEE
(14 km du bord de mer)
recherche

ANALYSTE-PROGRAMMEUR
connaissant matériel BURROUGHS
et pouvant justifier d'une ou deux années d'expérience.
COBOL exigé.
Connaissance des mécanismes comptables appréciée.

Poste intéressant pour candidat souhaitant s'intégrer dans une petite équipe et résider dans une région agréable.

Nombreux avantages sociaux + 13e mois.

Adresser C.V. et prétentions sous n° 6203 PARFRANCE Annonces, 4, rue Robert-Estienne 75008 Paris, qui transmettra

---

Entreprise moyenne
région de NANCY
filiale d'un groupe américain leader dans sa branche
recherche son futur

DIRECTEUR GÉNÉRAL

— Expérience de la direction d'une unité autonome sur le plan de la production et de la gestion.
— Poste à large délégation, avec responsabilité budget.
— Formation ingénieur « Arts et Métiers » ou similaire.
— Age 35 ans minimum.
— Porté naturellement à l'entraînement des hommes.
— Esprit imaginatif et créatif.
— Anglais souhaité.

Ecrire à AGENCE HAVAS 54000 NANCY sous n° 19 N avec C.V. détaillé et prétentions. Joindre photo récente.

Equipe pluridisciplinaire parapublique à Nantes
recrute

UN URBANISTE ARCHITECTE
très qualifié

Urban. opérationnel, réhabilitat., environnement. Ecr. A.U.R.A.N., 5, place Bouffay, 44000 Nantes. Tél. : (40) 89-24-09

Important Cabinet
recherche
pour métropole
NORD de la FRANCE

CONSEILLERS FISCAUX EXPÉRIMENTÉS

Ecr. n° T 017318 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société Marseillaise
recherche :

INGÉNIEUR
pour direction chantiers tuyauteries et montages.
FORMATION A.M. ou équivalent. Anglais nécessaire. Déplacement France et étranger. Réponse manuscrite à HAVAS, n° 95.461, MARSEILLE.

IMPORTANTE SOCIETE DE FABRICATION DE MATERIELS DE TELECOMMUNICATION
recherche
pour la Division Câblerie de son établissement DES COTES-DU-NORD

UN INGÉNIEUR DE FABRICATION
Diplômé d'une Ecole d'électromécanique

Adresser C.V. et prétentions à : n° 37.703, CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

IMPORTANTE SOCIETE FABRICATION MOYENNES ET GRANDES SERIES PIECES AUTOMOBILE
recherche pour son usine DE SAINT-DIE (VOSGES)

UN DIRECTEUR

formation mécanique, connaissances en fabrication plastique (injection et extrusion).
Langue allemande appréciée.
Logement assuré.

Adresser C.V., photo et prétentions, n° 37.392, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra. — 75040 Paris Cedex 01, qui trans.

IMPORTANT ORGANISME DE CONTROLE
recherche
POUR REGION SUD-EST :

INGÉNIEUR
ayant une expérience approfondie en métallurgie.
Formation seohaitée :
Arts et Métier, ENSTA, Mipes de Nancy, ENSEEG Grenoble, pour direction d'un laboratoire d'essais mécaniques et métallographiques et réalisation d'études rupture, évolution de structure en corrosion, soudabilité, etc.

Ecrire avec C.V., n° T 017.329 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

Important Groupe Industriel Français
recherche
pour le service GESTION
d'une de ses divisions

UN INGENIEUR

diplômé d'une grande école ayant une formation complémentaire type IAE.
Après quelques années dans un poste de gestionnaire, il est envisagé une évolution de carrière vers des fonctions opérationnelles.
Les candidats débutants ou ayant quelques années d'expérience devront adresser leur CV détaillé sous N° 7420 à PARFRANCE Annonces 4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

Le poste est à pourvoir immédiatement.
Lieu de travail proche Banlieue Parisienne.

AVIS LOCATION DE VOITURES
recherche

COMPTABLES CONFIRMÉS (ÉES)
expérience comptabilité analytique
anglais indispensable

Ecr. avec C.V. et photo à AVIS - Tour Franklin. 92081 PARIS - LA DEFENSE Cedex 11.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

LA FILIALE FRANÇAISE
D'UN GROUPE MULTINATIONAL U.S.
Leader dans son domaine d'activité
recherche

LE CHEF DE SON SERVICE COMPTABILITÉ

Son rôle sera de mettre en place un service comptabilité et de le faire évoluer en relation avec notre croissance très élevée.

Le candidat (e) devrait avoir un niveau DECS comptable minimum et avoir une expérience en matière de comptabilité et fiscalité d'au moins 5 années.

Rémunération attrayante selon le potentiel du candidat. Bonnes connaissances Anglais exigées.

Adr. lettre C.V. et photo sous réf. MGA-33 à Mme NEDELEC - MOTOROLA S.A.
18, allée des Moissons, 94263-FRESNES CEDEX.

Emplois et Carrières.

LA RÉGIE NATIONALE DES USINES RENAULT
recherche pour sa branche automobile

3 ingénieurs

Diplômés de l'Enseignement Supérieur (AM, ECP, IPG, MINES, SUP'AERO, SUPELEC, 3e cycle d'Université, etc.).
Les candidats devront justifier d'une expérience minimum 3 ans dans l'un des trois domaines suivants :

- AUTOMATIQUE
- ROBOTIQUE
- INFORMATIQUE INDUSTRIELLE ET ÉLECTRONIQUE.

Outre d'indéniables capacités dans les domaines techniques, le goût et la pratique des relations humaines seront appréciés.
De larges perspectives d'évolution seront offertes au sein du Groupe (Études, Conception, Développement, Production, Technico-commercial, etc.).
Les candidatures devront être adressées au : Service Ingénieurs et Cadres - 8-10, av. Émile-Zola, 92000 Boulogne-Billancourt.

SOCIETE NATIONALE ELF AQUITAINE

(PRODUCTION)
recherche

CADRES COMPTABLES OPERATIONNELS

Formation expertise comptable ou équivalente.
Anglais courant indispensable.
Connaissance de l'informatique souhaitée.
Expérience de quelques années appréciée.
Aptitude à l'expatriation.
Adresser C.V., photo et prétentions sous référence 37298 à S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement, 26, avenue des Lilas (Tour 12.04) - 64000 PAU.

TELEMATIQUE, BASES DE DONNEES, AXES DE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE

Nous sommes une jeune société de prestation de service.
Nos dents sont longues et nos compétences sont certaines.
De grandes entreprises nous ont confié la mise en œuvre de grands projets dans le domaine de la télématique et des bases de données (IMS).
Nous proposons donc à des informaticiens de valeur de participer à notre développement en s'intégrant à notre équipe.

NOUS AVONS BESOIN D'INFORMATICIENS
DE HAUT NIVEAU
OU DE GRANDE AMBITION
INGENIEURS
ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Ecrivez-nous:

InfoTel
11, rue Guénot 75011 Paris

gSIe-cfro

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

- Chargés de la vente de services (logiciel, études, traitement) axés autour du système CLOTILDE de traitement et d'analyse statistique.
- Débutants et confirmés, capables de s'intégrer dans des équipes techniques et commerciales déjà constituées. La connaissance des marchés concernés (grandes entreprises, administrations, services d'Etudes, de Marketing...) ainsi qu'une expérience de vente de services en logiciels sont souhaitées.

Adresser C.V. + photo, à M. D. STECKMEYER, GSIe - CFRO, 69, rue Legendre - 75017 PARIS.
Discrétion assurée.

MINISTERE DE LA DEFENSE

Section d'Etudes et de Fabrication des Télécommunications recherche pour le Département Informatique et Systèmes de son service technique

ingénieur

de formation ELECTRONIQUE (Microprocesseurs et architecture de calculateurs), ayant de très solides connaissances en Informatique théorique et appliquée aux systèmes.
Responsable de programmes d'équipements informatiques (logiciels, matériels), il devra avoir le goût de l'initiative, l'esprit de méthode ainsi que de l'aisance dans les contacts humains.
Expérience souhaitable en logiciel de base et en télétraitement.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. à :
Monsieur le Directeur de la S.E.F.T. -
.18, rue du Docteur Zamenhoff
Fort d'ISSY -
92131 ISSY LES MOULINEAUX.

Applicon

UN LEADER MONDIAL DE LA C.A.O.

FABRICANT DE SYSTEMES GRAPHIQUES, EN RAPIDE EXPANSION, RENFORCE SON CENTRE EUROPEEN DE PARIS, et recherche son

DIRECTEUR

DEPARTEMENT SUPPORT ET APPLICATIONS

PROFIL :
- INGENIEUR Grande Ecole
- 30 ans minimum
- Expérience antérieure : C.A.O. ou Applications Industrielles + Informatique
- Anglais courant
- Forte aptitude à la communication à tous niveaux

MISSION :
- Diriger une équipe d'Ingénieurs, chargés de l'Assistance Technico-Commerciale, du support à la clientèle et du développement d'Applications dans des secteurs variés : ELECTRONIQUE, INGENIERIE, MECANIQUE, CARTOGRAPHIE, etc.
- Participer directement aux travaux de cette équipe, le cas échéant.

150 000 F +

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à Direction Générale APPLICON 3, Place Gustave Eiffel - SILIC 218 - 94518 RUNGIS CEDEX.

Schlumberger

Groupe multinational de 70 000 personnes
recherche pour son activité
MESURE ET REGULATION
développant des produits dans des techniques de pointe et leader dans différents secteurs d'activité.

ingénieur en propriété industrielle

Pour travailler au sein du service
BREVETS

DIPLOME D'UNE ECOLE D'INGENIEUR (EN ELECTRICITE, ELECTRONIQUE OU PHYSIQUE) ET DU CEIPI.

Responsable en propriété industrielle d'une activité du Groupe, son domaine d'action englobera l'ensemble des problèmes de propriété industrielle, notamment :
• Rédaction de brevets. • Procédure d'obtention de brevets (France et Etranger). • Marques. • Etudes de validité et de contrefaçon. • Licences.

Cet Ingénieur, ayant 2 à 3 ans d'expérience dans ce domaine et ayant de bonnes connaissances en ALLEMAND et en ANGLAIS, sera jeune, motivé et performant. Son dynamisme et sa valeur lui permettront d'envisager des possibilités d'évolution au sein d'un Groupe véritablement international.

Si ce poste vous intéresse, veuillez adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à :
Melle MJ. VILLOING - 12, place des Etats-Unis -
B.P. 121 - 92124 MONTROUGE CEDEX

chef de marché

La filiale française d'un important groupe international recherche pour appuyer son développement un Cadre Commercial expérimenté. Intégré dans l'équipe déjà en place, il sera chargé de la structuration et de l'animation d'un nouveau marché à fort potentiel et assurera la responsabilité du lancement, du développement et du suivi de ce projet : il aura notamment comme objectif la mise en place dans toute la France d'environ 450 points de vente spécialisés, par le biais d'une cinquantaine de distributeurs déjà existants. Ce poste conviendrait à un Cadre âgé d'au moins 28 ans, diplômé d'études supérieures et possédant plusieurs années d'expérience commerciale effective dans la vente auprès d'un réseau de grossistes et de détaillants. La pratique courante de l'allemand est indispensable. Une bonne connaissance des techniques de Marketing sera un atout apprécié. La rémunération annuelle sera essentiellement fonction de l'expérience du candidat.

Si ces perspectives vous intéressent, écrivez sous référence 73-M aux Conseils du Département Recrutement d'EUREQUIP chargés de l'étude des candidatures.

membre de Syntec




EUREQUIP
DÉPARTEMENT RECRUTEMENT
B.P. 30 - 92420 Vaucresson.

PARIS LONDRES HOUSTON LAUSANNE

Moyenne AGENCE DE PUBLICITÉ

appartenant à un
GROUPE INTERNATIONAL
recherche

CHEF DE PUBLICITÉ JUNIOR

3-5 ans d'expérience sur budgets grande consommation avec ambition, initiative et rigueur
Anglais courant

Ecrire : G. F. SCAVAZZA, 14, rue des Lilas, 75019 PARIS, qui transmettra.

Chef de Produits "Senior"

HF

GRANDE CONSOMMATION **120 000 F +**

Votre formation supérieure vous a préparé au Marketing et vos 3/4 années d'expérience vous ont appris à gérer des produits dans le cadre d'un budget publi promotionnel, d'un plan d'action et d'une stratégie commerciale ; tant mieux si vous avez débuté sur le terrain et si votre expérience Marketing s'est exercée sur des produits grand public.

Vous souhaitez aujourd'hui prendre en charge une gamme de produits pour en promouvoir la marque et assurer la progression sur un marché difficile.

Vous voulez une opportunité pour confirmer votre valeur et évoluer au sein d'une société jeune et performante, **vous nous intéressez** : nous sommes une société alimentaire (CA 300 millions - taux d'expansion 20%/an) rattachée à un groupe européen de tout premier plan.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle à Madame LIPSZYC sous la référence 91282 M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06
MEMBRE DE SYNTEC

GROUPEMENT PROFESSIONNEL Secteur Assurances

IBM 370/148/VM/CMS

recherche

pour postes stables dans ses locaux

1) ANALYSTES-PROGRAMMEURS PL/1

2) PROGRAMMEURS PL/1

Ces postes conviendraient à candidats de niveau DUT expérimentés ou débutants

- *Horaires mobiles*
- *Restaurant d'entreprise*

Envoyer C.V. et prétentions annuelles à :
Monsieur VERRIEZ - AGSAA
118, rue de Tocqueville, 75850 Paris Cedex 17

IMPORTANTE SOCIÉTÉ PLUS DE 10.000 SALARIÉS
siège région Parisienne
recherche son

RESPONSABLE DÉPARTEMENT LÉGISLATION SOCIALE

dépendant de la direction des relations sociales, il aura pour mission :
- de conseiller la Direction des relations sociales sur l'application des textes légaux.
- d'informer et de former les responsables du personnel des différents établissements.
- de suivre les affaires pré-contentieuses et contentieuses de nature sociale.

A ce titre il participera à l'élaboration de la politique sociale et assistera aux différentes réunions avec les partenaires sociaux.

Ce poste conviendrait à un candidat, juriste de formation, rompu à la pratique du droit social et désireux d'élargir son champ d'activités et d'évoluer au sein d'un groupe d'importance nationale.

Il s'intégrera au sein d'une équipe jeune et sa rémunération sera de l'ordre 110.000 F. annuels + prime d'intéressement aux résultats.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions sous réf. 81888 M à :
BLEU Publicité - 41, Avenue du Château - 94300 VINCENNES

Candidats sans expérience professionnelle s'abstenir

هكذا من الأصل

SNA ? NCP ?

SI VOUS CONNAISSEZ (BIEN)
SI VOUS PARLEZ ANGLAIS

Nous vous offrons un poste d'Ingénieur Logiciel dans nos équipes d'installation ou de support de grands réseaux comptables I.B.M.

Écrire avec C.V. et photo à
ITT Data Systems France SA
Département du Personnel
Tour Maine-Montparnasse (Boîte 148)
33, av. du-Maine
75755 Paris Cedex 15



Contrôleur de Gestion
Couëron (44) et Paris 175 000+

Qualifié au niveau du DECS, ou mieux encore au niveau de l'expertise où du DCG, vous avez acquis entre 5 et 10 années d'expérience de la comptabilité et du contrôle de gestion dans un environnement industriel. Vous maîtrisez la comptabilité analytique et prévisionnelle et les techniques américaines et françaises de *consolidation et de reporting.*

Vous parlez et écrivez couramment la langue anglaise, savez travailler selon les normes rigoureuses et dans les délais astreignants des sociétés multinationales et aimez mener une petite équipe. *Vous vous sentez prêt à assumer la responsabilité* fiscale et financière d'une société en expansion vis-à-vis d'une direction européenne et américaine exigeante.

Notre client est une filiale française de la Cabot Corporation, groupe international, au CA global de 1.000 millions de dollars, se plaçant parmi les premiers mondiaux dans plusieurs domaines spécialisés de la chimie, de l'énergie et de la métallurgie. La Cabot Corporation est fortement implantée en Europe. La filiale emploie 100 personnes en France, 27 en Allemagne. Elle propose de bonnes conditions de travail, à Paris d'abord, à Couëron ensuite.

Cabot pratique la promotion interne sur le plan international.

Si cette offre vous intéresse, écrivez-nous au plus tôt. Votre numéro de téléphone nous serait utile. Nous répondrons naturellement à toutes les candidatures.

Noël Wickland
Wickland Westcott & Partners
24 Manchester Road, WILMSLOW
Cheshire SK9 1BG, *Angleterre*

Votre confiance sera totalement respectée. Les premiers entretiens auront lieu à Paris au mois de janvier. Vos frais de déplacement hors Paris seront remboursés.

Société Exportant des Biens d'Equipement
dans le domaine électro-mécanique
et appartenant à un groupe multinational
recherche

un ingénieur d'affaires

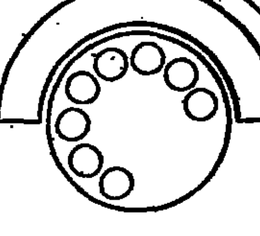
ayant au minimum deux à trois ans d'expérience industrielle, si possible orientée vers l'exportation.

Anglais indispensable.
Connaissance du domaine Traction appréciée.

Lieu de travail : Banlieue Nord Paris.

Adresser CV, photo et prétentions sous le No 37.665
CONTESSE PUBLICITE 20, *avenue de l'Opéra*
75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

le centre national d'études des télécommunications



recherche pour son centre de
PARIS (A) des

INGENIEURS
GRANDES ECOLES

(X, ENST, ESE ou doctorat)

Ils auront une expérience de 3 à 5 ans en :
- TELEINFORMATIQUE (Informatique temps-réel),
- COMMUTATION et RESEAUX DE DONNEES,
- RECHERCHE OPERATIONNELLE,
- MODELISATION.

pour participer à : • l'étude des services et des procédures, • aux essais et à la mise en œuvre du système informatique d'accès au satellite TELECOM I, • l'organisation de réseaux.
Anglais parlé et écrit.

Envoyer C.V. et photo à : CNET
Centre Paris A.PAA/RDS - 38/40, av. du Général Leclerc
92131 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Leader mondial de la logimétrie
des systèmes et des réseaux informatiques

Tesdata

crée à Paris deux postes à vocation européenne

INGENIEUR SYSTEME
- 2 ans *minimum* d'expérience
- Connaissances MVS
- Anglais courant

RESPONSABLE MAINTENANCE
- Expérience constructeur (IBM, DEC ou CDC)
- Bonnes connaissances périphériques
- Anglais courant

offre
- Formation en Europe et aux USA
- Rémunération motivante
- Perspectives de carrière uniques

Adresser CV + Photo à Tesdata, Service du Personnel,
104 rue Castagnary 75015 Paris.

INTER REGIES SPORTS - L'EQUIPE
recherche, urgent

CHEF DE PUBLICITÉ
Régie - Senior

MINIMUM 3 ANS D'EXPERIENCE SUPPORT

Envoyer curriculum vitae + photo à :
INTER REGIES SPORTS - Service D.P.
8, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 PARIS.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
Proche **Banlieue NORD de PARIS**
recherche

1) DES GESTIONNAIRES-ADMINISTRATIFS

Les candidats auront une formation technique et des notions de comptabilité si possible.

Ils assumeront sous l'autorité d'un Ingénieur la responsabilité de la gestion des commandes clients.

2) DES DESSINATEURS
CONFIRMÉS
B.T.S. ou D.U.T. en Mécanique

3) DES TECHNICIENS
CONFIRMÉS
B.T.S. - D.U.T. en *Mécanique*

4) DES STÉNODACTYLOS
BILINGUES Français/Anglais

Adresser curriculum vitae manuscrit et prétentions en précisant le poste choisi, sous le nº 37.852, à :
CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

**CHRISTENSEN
DIAMOND PRODUCTS**
recherche
pour son siège de LA VERRIERE

ANALYSEUR PREPARATEUR

CONFIRME

Formation BTS mécanique.
Expérience de 5 ans dans un poste similaire.
Homme de contact et dynamique.
Bonne pratique du M.T.M.

Expérience acquise dans l'industrie de petite et moyenne série pour prendre en charge :
- l'établissement des gammes opératoires
- l'élaboration des standards de Temps
- la réduction des coûts de production
- l'amélioration des postes de travail -

Expérience en usinage pour des fabrications unitaires et en petites séries.
Connaissance de l'anglais souhaitée.

Adressez lettre manuscrite + C.V. et photo à :
CHRISTENSEN
Place de la Gare 78320 LA VERRIERE

SOCIETE DE PROMOTION
ET DE FINANCEMENTS IMMOBILIERS

cherche pour PARIS

— **UN RESPONSABLE DE PROGRAMMES**
(niveau cadre élevé).

— **UN (E) RESPONSABLE DE GESTION DES VENTES**
(niveau E.T.A.M.).

Les candidats devront avoir une solide expérience professionnelle, en particulier dans le déroulement de toutes les phases d'un programme de construction
Ils seront plutôt diplômés H.E.C., D.E.A. DROIT, SCIENCES PO, SUP. de CO, ESSEC.
Ce poste, outre la stabilité et une haute rémunération, offre de larges perspectives d'évolution à l'intérieur du groupe si sens responsabilités et initiatives

Envoyer C.V. sous nº 825.989 M, à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.



Société de Services et de Conseils
en Informatique

recherche

informaticiens

LES CANDIDATS :
ont un diplôme d'études supérieures et 0 à 5 ans d'expérience sur mini tels que SEMS, DEC, H.P....

LES POSTES :
développement de projets.
- logiciels de base,
- logiciels d'application, en milieu industriel.

NOUS LEUR OFFRONS :
une collaboration caractérisée par :
- ses méthodes de travail,
- les techniques de pointe abordées,
- des possibilités d'évolution aux plus hauts niveaux.

Les candidats intéressés écriront ou téléphoneront à Bénédicte DELAHAYE, 135, rue de la Pompe - 75116 Paris, Tél. 749.02.33 poste 35/19 (le matin) en précisant la référence UZ/T

Chef de personnel dans une équipe de direction

Filiale à taille humaine (320 personnes) d'un groupe pharmaceutique européen, nous avons, bien sûr, besoin d'un chef de personnel qui soit un professionnel confirmé, avec une expérience de quelques années en entreprise et qui maîtrise bien tous les aspects de la fonction. Tant mieux s'il connaît déjà notre profession.

Ce n'est pas seulement le spécialiste que nous recherchons ; mais l'homme capable de réellement s'intégrer à une équipe de Direction rajeunie et renforcée, résolument tournée vers l'avenir, qui met tout en oeuvre pour améliorer la cohésion et la compétitivité de notre société. Et parce que nous tenons le plus grand compte de la dimension sociale de cet effort, il aura un rôle primordial de catalyseur.

Nous vous proposons d'entrer dans cette équipe. Et de jouer ce rôle en collaboration étroite avec la hiérarchie et en liaison avec la Direction *du Personnel du groupe. Faites connaître aux consultants de* SIRCA, sous référence 792 324 M, votre désir de travailler avec nous, dans la proche banlieue Ouest de Paris. Une rapide disponibilité sera très appréciée.

Sirca
11, avenue Delcassé - 75008 PARIS.

MEMBRE DE SYNTEC

Nous sommes un groupe d'entreprises intervenant dans l'hôtellerie, les loisirs et la fabrication de produits alimentaires et dépendons de l'un des premiers groupes français dans ces domaines. Notre DG cherche aujourd'hui, pour l'assister personnellement,

un contrôleur de gestion.

Il a un rôle classique : établissement et suivi des budgets, vérification du respect des procédures, incitation aux économies possibles. De plus, il contrôle un service informatique très opérationnel.
Nous cherchons un HEC, Sup. de Co ou équivalent d'au moins 33 ans ayant une expérience approfondie en comptabilité et gestion, de même qu'en informatique.
Le poste est basé à Paris mais les déplacements dans le centre de la France sont fréquents.
Notre consultant, Mme M.C. TESSIER, vous remercie de lui écrire (réf. 3702 LM).



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

UN DES PLUS GRANDS GROUPES
DE BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
recherche

2 ingénieurs méthodes TP

CONFIRMES

Ouvrages d'art - travaux souterrains - terrassement

Une expérience travaux est indispensable.

Ce poste peut être confié à un INGENIEUR TRAVAUX souhaitant se stabiliser sur la Région Parisienne.

Nous adresser rapidement C.V. détaillé et prét. sous no 37633 CONTESSE PUBLICITE 20, av Opéra *75040 PARIS* Cedex 01, qui transmettra.

Dans le cadre de son expansion et pour renforcer sa Direction Après-Vente



MDS FRANCE S.A

recherche 2 CADRES de formation supérieure
et ayant déjà acquis une *expérience* dans des postes similaires.

UN CHEF DE DISTRICT *(réf. DT/CD)*

Il sera chargé :
- d'animer et d'encadrer un service d'une cinquantaine d'Inspecteurs de Maintenance et Chefs de Groupe répartis sur PARIS et PROVINCE.

Une bonne connaissance de l'anglais est souhaitée.

UN CHEF DU SERVICE SUPPORT TECHNIQUE *(réf. DT/CST)*

Possédant de bonnes connaissances hardware et doté du sens de l'organisation
Il sera chargé :
- d'animer, structurer et coordonner les différentes fonctions du service :
  - méthodes et développements
  - assistance technique
  - formation technique

La pratique de l'anglais est indispensable.

Ces deux postes basés à *PARIS* sont directement rattachés au Directeur Technique.

Adresser CV + photo et prétentions, sous référence correspondant au poste, à la Direction du Personnel
MDS FRANCE S.A.
197, rue de Bercy Tour Gamma B - 75582 Paris cédex 12

CGI
Compagnie
Générale
d'Informatique

Société de Services et de Conseil en Informatique de Gestion

offre

formation et carrière à
Ingénieurs Grandes Ecoles

SUP AERO, CENTRALE, TELECOM, MINES, PTS ET CHAUSSEES, ...

Débutants ou expérimentés.

Envoyer CV + photo à :
Madame JAMET - CGI - 84, rue de Grenelle - 75007 PARIS

RECHERCHE DE CADRES ET DIRIGEANTS

De plus en plus d'entreprises confient la recherche de leurs responsables aux cabinets spécialisés. Nous sommes l'un d'entre eux de notoriété et d'implantation internationales.

Notre spécialité : l'approche directe, terme que nous préférons à celui de search ou de chasse aux têtes.

Notre structure : une petite équipe de consultants confirmés ayant une forte expérience de l'entreprise et de notre spécialité. Des consultants "Juniors" qui les assistent et participent étroitement aux missions avant de prendre progressivement eux-mêmes en charge des opérations.

Notre réussite sur le marché français nous conduit à rechercher un

CONSULTANT

Diplômé d'études supérieures, vous avez vécu une expérience réussie d'au moins 6 années en entreprise avec des responsabilités idéalement diversifiées tant sur le plan fonctionnel qu'opérationnel.

Une fonction ou des missions auprès d'une direction générale vous ont permis de mieux connaître les préoccupations de celles-ci au niveau de la politique et des hommes.

Homme de recherche, de rigueur, d'organisation et de contact, vous êtes convaincu de l'importance du choix des hommes dans l'économie d'aujourd'hui.

Nous vous proposons de vous intégrer à des missions auprès d'un consultant de haut niveau pour vous déléguer progressivement des responsabilités opérationnelles et commerciales. Votre disponibilité, votre sens des relations, votre aptitude à travailler en équipe, votre sens commercial, seront des atouts déterminants. L'anglais courant est nécessaire.

Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature ss réf. 5286 M à :

PUBLISCOPE JUNIOR
11, rue Royale 75008 PARIS
(qui transmettra).

LABORATOIRE ELECTRICITE
proche banlieue SUD PARIS
recherche
pour travaux sur matériaux électrotechniques et instrumentation dans
SERVICE D'ETUDES ET RECHERCHES TECHNIQUES

JEUNES INGÉNIEURS E.S.E. - E.N.S.I.

OPTION ELECTRONIQUE OU ELECTRICITE

Préférence sera donnée à candidats docteurs, ingénieurs ou quelques années d'expérience.

Ecrire avec C.V. et prétentions, sous numéro 4.589,

PUBLIFOP 29, rue Bleue 75009 PARIS
qui transmettra.



EQUIPEE DE 2 IBM 370 158 et 3032 MVS
TELETRAITEMENT
IMS - VTAM

Vous souhaitez PARTICIPER au DEVELOPPEMENT et à la DIVERSIFICATION de nos activités. Nous recherchons des

ingénieurs système

Débutants, Grande Ecoles : option Informatique.
Confirmés, 2 ans d'expérience MVS ou IMS.
Connaissance VTAM appréciée.

ingénieur logiciel

Responsable de la conception et du développement logiciel de base sur ses micro-ordinateurs 8 et 16 bits.
Anglais et expérience de 2 ans dans des activités similaires, appréciés.

analystes programmeurs

Confirmés, DUT ou BTS Informatique, possédant au minimum 3 ans d'expérience.

Adresser un dossier de candidature à :
SPI - Service du Personnel
98, bd Victor Hugo - 92115 CLICHY.

PECHINEY UGINE KUHLMANN

Trouver l'information qui...

L'un des premiers cabinets internationaux de conseil coopte, pour Paris, un (e) membre de son Comité de Direction qui puisse répondre à des questions comme celles-ci : quels sont les spécialistes français les plus qualifiés en conception assistée par ordinateur ? Dans quelles banques américaines opèrent les analystes financiers ayant les meilleures compétences en génie chimique ? Quelles sont les filiales de sociétés allemandes qui exportent en Corée du Sud ?...

A ces questions les réponses rapides et fiables ne se trouvent pas uniquement dans une documentation aussi bien structurée soit-elle. Un processus actif de recherche oblige également à des contacts suivis avec l'équipe de consultants et à la mise en place d'un réseau de relations de haut niveau dans les divers milieux de l'industrie. La fonction à créer nécessite donc d'indiscutables qualités relationnelles. Elle implique aussi une grande culture générale, une bonne ouverture sur les problèmes et l'organisation de l'entreprise. L'habitude d'un travail autonome, responsable, confidentiel, peut avoir été acquise au travers d'une expérience de documentaliste de très haut niveau, consultant en recherches d'aquisitions, responsable d'études de marché,...

Ecrire sous référence 1845 M à rsc carrières 14, rue de Castiglione 75001 PARIS.

---

dans le cadre de son expansion

VINIPRIX

recherche
pour ses supermarchés Paris et région Parisienne

DIRECTEURS

- Expérience confirmée
- Libres rapidement

CHEFS DE GROUPE

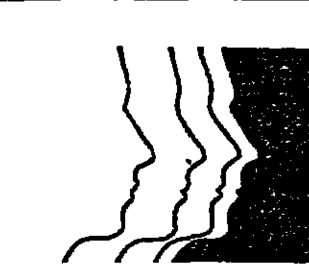
BAZAR et TEXTILE

RESPONSABLES

RAYONS ALIMENTAIRES

Ecrire en joignant C.V. détaillé et photo à Monsieur GRIPON - **VINIPRIX**
1, rue des Transports
94579 RUNGIS-CEDEX

bleu



PARIS — BOUTIQUE DE LUXE

Nous fabriquons sous une griffe prestigieuse des produits de luxe (vêtements, accessoires, articles de maroquinerie, cadeaux) qui sont commercialisés dans notre magasin de Paris ainsi que par l'intermédiaire d'un réseau international de magasins.

Notre développement nous amène à étoffer notre encadrement commercial et nous recherchons un homme capable d'aider notre Directeur des Ventes Détail France (magasin de Paris : 70 personnes et succursales de province) et de le remplacer pendant ses nombreux déplacements. Il sera chargé d'animer un personnel important de chefs de rayon et de vendeurs(ses), de préparer les budgets et de contrôler les approvisionnements.

Ce poste sera confié à un cadre jeune, issu d'une grande Ecole de Commerce, maîtrisant bien l'anglais et pouvant se prévaloir d'une expérience confirmée de gestion ou d'animation commerciale, d'adaptabilité à la vente de produits de luxe est indispensable. Nous pouvons ménager à un élément de valeur une carrière évolutive.

Envoyer C.V., photo récente et rémun. act. ss réf. 909331 M (à mentionner sur l'enveloppe) à J.P. VELLA.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC — BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06
MEMBRE DE SYNTEC

---

cadre comptable de haut niveau

TRAPIL, société de transports pétroliers par pipe-line, cherche pour son siège à Paris 15e un tel cadre. Sous l'autorité du directeur comptable et en liaison avec les chefs de service, **il prend en charge les questions fiscales** : suivi et contrôle des déclarations fiscales (150/an), mise à jour de la documentation, relations avec l'administration fiscale. **Il participe également à des travaux de comptabilité générale et analytique, au développement de l'outil informatique** (réorganisation des méthodes de travail, etc.).

Nous cherchons un cadre de 35 ans minimum, ayant une bonne expérience comptable et fiscale acquise en cabinet ou en entreprise, capable de s'intégrer à une équipe compétente et soudée.

Notre consultant, Mme M.C. TESSIER, vous remercie de lui écrire (réf. 3696 LM).

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

Filiale Thomson CSF
recherche

INGENIEUR LOGICIEL

confirmé, pour systèmes temps réels.
La connaissance du matériel de la gamme MITRA de SEMS serait appréciée.

INGENIEUR

confirmé, pour :
- étude et réalisation système de télé gestion
- mise en oeuvre de techniques de transmission numérique, de matériels logiques cablés et programmés.

Anglais parlé souhaité.

Adresser lettre, CV et prétentions sous N° 7423 à PARFRANCE Annonces
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

POUR IMPORTANTE ENTREPRISE SECOND-OEUVRE PARIS OUEST

FUTUR DIRECTEUR-COMPTABLE 110/120.000F PAR AN

• 30 ans minimum • bonne formation de base (type DECS) et de préférence bonne expérience comptabilité de chantier • connaissances en informatique appréciées.

Il prendra en charge l'ensemble de la comptabilité de l'entreprise, sera adjoint pendant un an à l'actuel Directeur Comptable et devra lui succéder à l'issue de cette période.

Adresser C.V. sous référence 8000/D à A.M.P. 40, rue Olivier-de-Serres 75015 - PARIS (qui transmettra).

Gestion - Comptabilité Assurances

Vous travaillez dans une grande Société de Services spécialisée en COMPTABILITE.

Vous avez environ 30 ans, une formation supérieure et peut-être votre diplôme d'Expert-Comptable.

Si vous souhaitez valoriser votre dynamisme, votre rigueur intellectuelle, votre goût pour l'animation des hommes au sein d'une importante Société d'ASSURANCES à PARIS, par la GESTION D'UN IMPORTANT DEPARTEMENT COMPTAF

Envoyez votre C.V. détaillé avec photo en précisant vos prétentions et en mentionnant sur l'enveloppe la référence 2 820 à MEDIA P.A., 9 Boulevard des Italiens 75002 PARIS, qui transmettra. (Réponse et discrétion assurées).

MEDIA PA

---

audit interne

Société financière, nous prévoyons de réaliser cette année avec nos filiales plus de 3 milliards de CA.

Notre implantation internationale nous permet de traiter des affaires avec des entreprises de plus de 120 pays.

Ce développement, qui nous à permis de quadrupler le volume de nos activités en moins de 10 ans, conduit notre direction financière à créer la fonction d'audit interne.

Par une première mission d'étude et d'organisation des procédures et circuits comptables, ce spécialiste (homme ou femme) préparera la mise en place de la fonction d'audit du groupe dans les domaines des finances, de la comptabilité et de l'informatique. Il pourra être appelé à conduire des études comptables spécifiques et intervenir à titre d'audit dans les filiales étrangères.

Pour mettre en place cette fonction d'audit très nouvelle pour notre entreprise, il faut une formation comptable de tout premier plan, une bonne connaissance pratique de la comptabilité générale et analytique, acquise de préférence dans une société du secteur tertiaire, avec utilisation de l'informatique.

Une expérience de 2 à 5 ans d'audit en entreprise ou en cabinet spécialisé et un usage courant de l'anglais sont également indispensables.

Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature sous la référence B 3747 C à Monsieur Collet, 1 rue de Berri 75008 Paris.

Bernard Julhiet Psycom

Membre de Syntec

IMPORTANTE SOCIETE D'EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES
région parisienne recherche pour son service développement

un INGENIEUR position II

Le poste comporte la responsabilité de l'analyse de la valeur, au niveau du service.

Le poste pourrait convenir à un ingénieur diplômé ayant quelques années d'expérience dans un service similaire dans une branche mécanique, électromécanique, électronique, appliquée à des produits de moyenne ou petite série.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à N. 5527 PUBLICITES REUNIES
112, Bd Voltaire 75011 Paris

Un des premiers Groupes français d'Assurances
recherche pour PARIS

UN(E) ACTUAIRE

BILINGUE ANGLAIS

pour occuper après formation, un poste à responsabilités au sein de la Direction Commerciale.

Le candidat(e) retenu(e) devra posséder une solide formation en statistiques (Maîtrise ou Diplôme d'Actuariat) ainsi que des qualités personnelles (dynamisme - sens de l'initiative et des responsabilités).

Adresser lettre manuscrite, CV, photo, prétentions No 37.608
CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra
75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

SOCIÉTÉ DE PRODUITS AROMATIQUES POUR INDUSTRIES ALIMENTAIRES
recherche

J.F. - D.U.T. CHIMIE OU ÉQUIVALENT

ACTIVITES : LABORATOIRE DE RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT.

LIEU DE TRAVAIL : BANLIEUE EST PARIS.

Envoyer curr. vitae et prétentions sous n° 1.665 à : PRO MULTIS - 47, rue des Tournelles, 75003 PARIS, qui transmettra.

HOLDING FINANCIÈRE
recherche

AUDIT INTERNE

Contrôle des procédures comptables et administratives.

BAC + 2

NOMBREUX DEPLACEMENTS

Adr. C.V., photo et prétent. sous réf. 79/12/18 à :
THOR PUBLICITE
38, rue des Bourdonnais. 75001 PARIS.

SOCIÉTÉ D'ENGINEERING faisant partie d'un Groupe international
recherche

INGÉNIEUR AGRONOME

DIPLOMÉ ECOLE SUPÉRIEURE D'AGRONOMIE

Ayant quelques années d'expérience dans l'agro-industrie. Anglais courant indispensable, autres langues souhaitées.
Disponible pour déplacements à l'étranger.

LIEU DE TRAVAIL PARIS-8e

Env. C.V. prétent. n° T 17.288 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

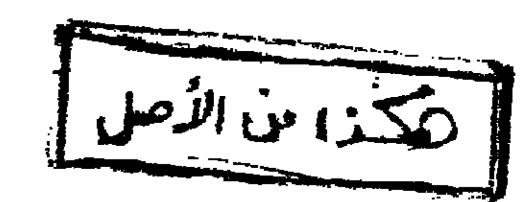
TRES IMPORTANT FABRICANT FRANCAIS niveau international de COMPOSANTS PROFESSIONNELS
recherche

UN INGENIEUR ELECTRONICIEN

(NIVEAU E.S.E. - I.E.G. ...)

ayant expérience études et réalisations en microélectronique, pour la promotion TECHNICO-CIALE et la participation au lancement de produits nouveau. -
Ce poste est à pourvoir à Paris.

Env. CV, photo avec lettre manuscrite s/réf. 2548 à INTER PA - BP 608, 75066 Paris cédex 02 qui transmettra.



offres d'emploi

JEUNE SOCIETE D'EDITION
en expansion rapide

recherche

● 1 RESPONSABLE COMPTABLE

de haut niveau

IL AURA :

IL AURA : la responsabilité d'ensemble de la gestion financière et comptable.

— Solide expérience, familiarité avec les méthodes de gestion anglo-saxonnes ;
— Bilingue français-anglais.

● 1 RESPONSABLE COMMERCIAL

Il sera chargé de créer et de développer la prospection et la vente au niveau européen.

— Homme jeune, dynamique,
— Réel talent de vendeur,
— Bilingue anglais et/ou allemand,
— Expérience vente par téléphone souhaitée.

Ecrire avec C.V. détaillé (photo) en précisant la rémunération actuelle à SYBEX FD, 18, rue Planchat - 75020 PARIS.

Une société d'études et de réalisation d'équipements lourds dans le domaine pétrolier et pétrochimique, recherche un

Ingénieur de Projet

Au sein d'une équipe technique, il aura pour mission essentielle d'assister le Directeur de Projet dans sa mission.

Le candidat retenu, âgé d'au moins 33 ans, aura une expérience de réalisation et/ou gestion d'unités complètes.

Son dynamisme, sa formation d'ingénieur, et sa connaissance de l'anglais seront des atouts nécessaires pour mener à bien la tâche qui lui sera confiée et pour évoluer au sein de la société.

Le lieu de travail est à Paris. Des voyages à l'étranger sont à prévoir.

Adresser lettre et CV détaillé sous réf 7006 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02

---

responsable organisation et Informatique

Filiale d'un Groupe Industriel Important, notre Société (750 personnes, 100 millions de F C.A.) possède une implantation régionale conséquente.
Notre informatique est sous-traitée à un prestataire de services. Nous souhaitons recruter un Ingénieur âgé de 35 ans environ capable :

- d'élaborer un nouveau plan Directeur, après diagnostic du système actuel,
- d'implanter et de faire fonctionner le nouveau système.

Rompu aux techniques d'organisation, le candidat devra avoir une expérience de conduite de projet informatique.

Poste laissant place à une large autonomie.

Adressez C.V., photo et salaire actuel sous la référence 22.06/RI/249 à ADEQUATION, 62-64, avenue Emile Zola - 75015 Paris.

Adequation
Conseil en recrutement

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

recherche

3 MÉDECINS

— dont les caractéristiques communes doivent être les suivantes :

- Age : 35 ans minimum.
- connaissance de l'Industrie Pharmaceutique par l'intermédiaire d'un poste déjà occupé dans un Laboratoire ou dans une Société de service à vocation pharmaceutique ou médicale.
- désir d'intégration au sein d'une équipe médicale.

— Chacun des trois postes à pourvoir se détermine plus particulièrement en fonction de :

1 - l'analyse des dossiers médicaux, étude des protocoles d'expertise, contact avec les experts ;
2 - l'élaboration de la communication médicale, participation au training des visiteurs ;
3 - la rédaction des éléments destinés à l'information médicale.

Adresser le C.V. à Jean-Michel COTTO, 215, rue de l'Université - 75007 PARIS, en mentionnant le poste qui vous intéresse. Discrétion assurée.

LOCAFRANCE

recherche

dans le cadre de la réalisation de son PLAN INFORMATIQUE

PROGRAMMEURS COBOL CONFIRMÉS

formation C.I.C.S. - D.L. 1 assurée.

Adresser C.V., photo et prétentions Département Formation et Recrutement 43-47, avenue de la Grande-Armée, 75016 PARIS.

---

adjoint au directeur juridique

Nous sommes l'un des premiers groupes industriels français de notoriété mondiale. Nous recherchons pour notre Direction Juridique (rattachée à l'Etat Major du Groupe localisé en très proche banlieue Ouest) un juriste d'affaires, dont la mission consistera à résoudre les problèmes liés :

- au droit des affaires français et international (rédaction et négociation de contrats de vente, licences, accords industriels, etc...)
- à des dossiers juridiques divers (assurances, social, immobilier, etc...).

Le poste peut convenir à un candidat âgé de 30 ans environ, de formation minimum maîtrise ou licence en droit ayant une très bonne connaissance de la langue anglaise et possédant une expérience de 2 à 5 ans du droit des affaires.

Le sens des contacts humains est nécessaire.

Ambiance particulièrement motivante dans un Groupe réputé pour son dynamisme.

Adressez C.V., photo et salaire actuel sous la référence 37.09/JA/256 à ADEQUATION, 62-64, avenue Emile Zola - 75015 Paris.

Adequation
Conseil en recrutement

DIRECTEUR

DEPARTEMENT PRODUITS DE BEAUTE recherché par importante société française, filiale d'un groupe international de premier plan. Il aura la responsabilité de la recherche, de la fabrication et du contrôle des produits. Ce poste nécessite une formation supérieure en chimie et une expérience professionnelle confirmée en cosmétologie. Veuillez adresser C.V. détaillé s/réf. 5717 M. à P.LICHAU SA - BP 220 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

Diversey France

Société européenne, leader sur le marché de l'hygiène industrielle et du traitement de surface.

Pour élargir notre équipe marketing, nous avons besoin de

"2 cracs"

diplômés d'une grande école de commerce.

L'un sera chargé d'étude "nouveaux créneaux."
Nous le souhaitons moulé à H.E.C., ESSEC ou Sup de Co. Mais nous le voulons démoulé depuis au moins 3 ans (réf. 100).

L'autre sera assistant d'une direction des ventes.
Il aura quitté Sup de Co, I.U.T. il y a 2 ou 3 ans. Il analysera les ventes pour concevoir et orienter les actions commerciales et promotionnelles (réf. 200).

Nous voulons donc 2 hommes d'analyse, mais aussi pleins d'imagination et heureux de vivre.

Being part of a trading diversified and human sized company, both these jobs have fine future prospects for ambitious people fluent in English.

Ecrire avec C.V. + photo + prétentions à DIVERSEY FRANCE M. THEPAUT - B.P. 19 - 77330 OZOIR-LA-FERRIÈRE.

IMPORTANTE ENTREPRISE

recherche

pour son département

INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

en Banlieue OUEST DE PARIS

INGÉNIEUR CHEF DE PROJET

ANALYSTES PROGRAMMEURS

Pour réalisation de contrats industriels sur matériel PDP 11 et SOLAR 16.

Expérience des systèmes d'exploitation en temps réel exigée.

Adresser C.V. manuscrit et prétentions à
M.J.B. - Service du Personnel
34, Avenue Président Wilson
93212 LA PLAINE-SAINT-DENIS

bleu

SOCIETE D'ENGINEERING

recherche

ingenieur génie civil

Diplômé grandes écoles - Age minimum 30 ans - Nationalité française - ayant une première expérience en Engineering d'installations d'usines ou BET tous corps d'états, connaissances installations pétrolières appréciées.

Anglais lu, écrit, parlé.

Possibilités déplacements France - Etranger.

Envoyer CV, photo et prétentions sous référence 825 756 à :
Régie Presse (Le Monde)
85bis rue Réaumur - 75002 Paris
qui transmettra.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS
recherche

1) JEUNE B.T.S. ou D.U.T. INFORMATICIEN

pour gérer un système de C.A.O. et participer à l'enseignement.
Lecture de l'anglais technique indispensable.

2) JEUNE INGÉNIEUR ÉLECTRO-MÉCANICIEN

A.M. ou équivalent.
Connaissances informatiques
pour enseignement et utilisation d'un système C.A.O.

3) JEUNE INGÉNIEUR

pour suivi études industrielles en électronique et micro-informatique.

Adresser curr. vitae + prétentions à M. Villoing, ESIEE - 91, rue Falguière, 75015 PARIS.

L'un des tout premiers Groupes français de TRAVAUX PUBLICS, recherche pour son Siège en région parisienne, un

ingénieur mécanicien CONFIRME

Il sera le correspondant en France de tous les problèmes de matériels de notre filiale africaine (400 personnes).
L'expérience de chantiers importants et diversifiés, la connaissance de l'anglais seront un avantage.

Adresser lettre de candidature manuscrite, C.V., photo récente et prétentions sous référence 51/02 à :

OP organisation et publicité

GRAND SERVICE PUBLIC
recherche pour son Bureau d'Etudes Economiques et de Prévisions

UN CHARGÉ D'ÉTUDES

de niveau Grandes Ecoles (de commerce ou d'ingénieur ...) ou de formation universitaire (économie et gestion ...) qui s'est orienté vers les techniques de modélisation, de recherches opérationnelles ... Bases solides en informatique de management. Expérience professionnelle souhaitée : 2 à 3 ans.

Adresser demande manuscrite, CV et rémunération sous réf. 6608 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 - qui transmettra

---





SERVICE EN INFORMATIQUE

S.S.C.I. en expansion
recherche

INGENIEUR ANALYSTE

pour développer des applications industrielles sur MICRO-PROCESSEURS.

Adresser votre candidature sous référence 4779 à :
ORGANISATION et PUBLICITE
2, rue Marengo - 75001 PARIS,
qui transmettra.

BANQUE INTERNATIONALE PLACE DE PARIS

recherche

pour son Département Financier International

COLLABORATEUR (TRICE)

classe VI ou VII, ayant solide expérience du montage et de la gestion des eurocrédits et alliant qualités de gestionnaire à celles d'un responsable commercial. Très bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé exigée.

Env. C.V., lettre man., photo à : REGIE-PRESSE, ss le n° T 17.247 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SEDAP

S.S.C.I. en pleine expansion

Dans le cadre de réalisations du plan informatique d'une importante société industrielle équipée d'ordinateurs IBM 370 système 8 et terminaux lourds recherche pour PARIS

INGÉNIEUR SYSTÈME DB/DC

Expérience : exigé DOS/VS et CICS, souhaité SGBD TOTAL DICT LEXICON.

Mission :

— mettre en place, tester un système DB/DC et ses procédures de sécurité ;
— assister les équipes projets ;
— gérer les tables CICS, les DBGEN (TOTAL) ;
— analyser le développement des performances du réseau temps réel.

Envoyer C.V., photo et prétentions à SEDAP, Tour Gamma, 197, rue de Bercy, 75012 PARIS.

SIEMENS

Nous sommes l'un des leaders dans le domaine de l'analyse de gaz industriel.

Nous renforçons nos activités dans ce domaine et recherchons des :

Technico Commerciaux

réf. 14/2

de formation Ingénieur, I.U.T., Technicien Supérieur, ayant une expérience de la vente dans cette spécialité dans les branches de l'ingénierie, de la chimie, de la pétrochimie.

Pour le candidat le plus valable, évolution de carrière rapide comme Responsable de cette activité pour l'ensemble de la France.

Langue allemande indispensable, lue et parlée.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature en indiquant la référence du poste à :
SIEMENS S.A. - Département du Personnel
B.P. 122 - 93204 SAINT-DENIS CEDEX 1

rush pub

SOCIÉTÉ SECTEUR INFORMATIQUE
FILIALE D'UN GROUPE AMÉRICAIN

recherche

ASSISTANT FINANCE

Déjà rompu aux relations avec les administrations françaises (douane, fisc et autres). Formation supérieure comptable et connaissance approfondie de la langue anglaise indispensables.

Env. C.V. manuscrit, photo (retournée) et prétent. n° T 17.281 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur - 75002 Paris.

La Filiale Bâtiment d'un
IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS
recherche

CONTROLEUR DE GESTION

en remplacement du titulaire du poste, promu à d'autres fonctions dans ce groupe. La fonction dépend de la Direction du Contrôle de Gestion du Groupe, elle nécessite des qualités de dynamisme, de rigueur et de travail en équipe. Une expérience du Bâtiment ou des Travaux Publics serait appréciée. Le poste est à pourvoir immédiatement à Paris.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions, à MARC FORMAN - Société A.T.M.B., B.P. 60 - 91290 ARPAJON.

BANQUE POPULAIRE
région Ouest de Paris

recherche
pour son Agence de RUEIL

un SPÉCIALISTE TITRES

Expérience minimum 3 ans dans ce domaine. Aptitude et dynamisme commercial indispensables. Possibilité intéressante d'évolution de carrière.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions, B.P.R.O.P., Département du Personnel, 2, esplanades du Grand-Siècle, 78000 VERSAILLES.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
REGION PARISIENNE SUD
recherche

ADJOINT AU CHEF DU SERVICE FINANCIER

— Chargé de la gestion financière et du règlement des dépenses.
— Formation au minimum : niveau DUT gestion.
— Sérieuses notions de comptabilité générale exigées. Bonne connaissance de la réglementation comptable des établissements publics appréciée.
— Aptitude à la conduite d'une équipe de plusieurs agents.
— Réelles possibilités d'évolution de carrière pour candidat de valeur.

C.V. détaillé et prétentions à : L'Administrateur délégué pour la 4e Circonscription C.N.R.S. 91190 GIF-SUR-YVETTE

ORGANISME DE FORMATION
recherche

ANIMATEUR DE FORMATION DE MONITEURS INDUSTRIELS

Env. lettre + C.V. au CEFI 18, rue de Tilsitt, 75017 PARIS sous réf. FO-RT

Sté de maintenance automatisée en pleine expansion recherche PLUSIEURS

● INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

DEBUTANTS et CONFIRMES
Env. C.V. photo et prétentions à T 17243 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

ECA AUTOMATION
S.S.C.I. en forte expansion
370 personnes
recherche

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

Expérience de 0 à 4 ans pour participer à la conception et à la réalisation de grands systèmes temps réel et de systèmes de communication. Connaissance du LTR appréciée. Postes à pourvoir à Paris, en province et à l'étranger.

Adr. lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions, à *Service du Personnel* 315 Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD

IMPT ORGANISME ADMINISTRATIF PARIS
recherche pour son service *INFORMATIQUE*

JEUNE INGÉNIEUR SYSTÈME

Avec bonnes connaissances de base et expérience, même limitée, en DOS, VM, OS, CICS.

Le candidat retenu complètera l'équipe système.

Adress. lettre manus. av. prét. et C.V. n° 37.971 Contesse Pub. 20, av. de l'Opéra, Paris-1er

---

Entreprise décoration importance moyenne
recherche

COMPTABLE UNIQUE

poste responsabilité.
Lieu de travail Wagram-Ternes.
Ecr. av. C.V. et prét. à ROBIN 86, av. de Wagram, 75017 Paris

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

Cabinet d'Expertise Comptable recherche Collaborat. DECS ou niv. DECS 2 a. expér. cabinet ou entreprise rés. : région MEAUX, LAGNY. Ecrire Havas Meaux 77109 nº 1.949, qui transmettra.

Agent cclal agro alim., export, import., diversifié, relat. intern. étendues, rech. pour assurer pérennité, organisation collab. spécialisés, 25 ans. mini., bone instruct. gén., connaiss. anglais en vue création coopérative ouvrière. Production à capital variable. Lettre man. avec C.V. nº T 016.819 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Cabinet immobilier Saint-Ouen recherche, urgent, comptable 1er échelon pr service locations. Situation avenir. Tél. M. LEVINSHON 264-81-93 Lundi, Mercredi et Vendredi.

URGENT
MAIRIE DE SAINT-DENIS recrute
INFIRMIÈRE D.E.
Adr. C.V. mairie de Saint-Denis B.P. 269 - 93205 St-Denis ced. 1. Tél. 823-63-83 poste 253

STE IMMOBILIERE PARIS
RECH. NÉGOCIATEUR
EXPERIM. POUR SERVICES burx, locaux indust. et cciaux. Fixe + commissions. 766-58-45
JOUBERT ET ANDRE
5, r. Alphonse-de-Neuville, 17e

ERIN
recherche pour développement de logiciel de base - Applications TR (control process) - Matériel type MITRA - SOLAR - SEL
● **DES INGÉNIEURS** débutants à 3 ans d'expérience
● **DES ANALYSTES-PROGRAMMEURS** minimum DUT
Ecrire avec C.V., s/réf. 3.928, à AXIAL Publ., 91, Fg-St-Honoré, Paris 8e, qui transmettra.

TECHNIQUE ET DOCUMENTATION
BAGNEUX recherche pour développement logiciels de base application temps réel sur MITRA et logiciels d'application COBOL :
1) 3 INGÉNIEURS débutants à 3 ans d'expérience
2) 3 ANALYSTES-PROGRAMMEURS
formation min. DUT ou équivalent, 2 à 3 ans d'expérience. Déplacements province longue durée éventuels.
Tél pour rendez-vous 664-18-04 poste 2374, M. GAY, ou M. GRASSI, ou envoyer C.V. TECHNIQUE ET DOCUMENTATION, 61, av. Verdier, 92124 Montrouge B.P. 131 Cedex.

PETROCONSULT recherche
ACHETEURS RELANCEURS
connaissant matériel pétrole et chimique BILINGUE ANGLAIS.
Ecrire ou téléphoner : 41, rue Ybry, 92522 NEUILLY 758-12-40.

D.M.A., 17, rue de Turbigo, Paris-2e, logiciels de base et industriels sur micro-processeurs, cherche
INGÉNIEUR D'ÉTUDES
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
Formation en électronique souhaitée.
Tél. pour R.-Vs. 233-99-30.

QUARTIER TROCADERO
HOTESSE ACCUEIL
CONNAISSANT STANDARD présent. et éducation 1er ordre PARLANT ANGLAIS
Taille 40 (1,65 m minim.). Env. C.V. avec photo retournée à J. MULLER, 10, r. Scheffer 75016

Société multinationale américaine recherche
CHEF COMPTABLE
formation mini D.E.C.S., expér. 10 ans comptabilité anglophone et informatique, anglais bon niveau, min. 35 a., lieu gde banlieue parisienne. Rémunération selon expérience. Env. C.V., photo à SWEERTS, réf 2 089, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09.

GESTION 2000
102, r. Lafayette, Paris-10e.
POUR DEPLACEMENTS
TECHNICIENS
Expér. mach. tournantes, four.
Tél. : 246-47-01

Pour faire face au développement de son Département Informatique, la Société
O B B O recherche
PLUSIEURS INGÉNIEURS CCIAUX
ayant une première expérience de la vente auprès des P.M.E.
Ces postes sont à pourvoir à PARIS.
Pour un 1er contact, env. C.V. à M. ALAZARD, OBBO S.A., 9, r. de Maubeuge, Paris-9e.

ASSOCIAT. D'UTILISATEURS INFORMATIQUES
200 SOCIETES MEMBRES
15 SALARIES recherche
MIAGE ou ÉQUIVALENT
« CADRE DEBUTANT »
APTITUDE A LA REDACTION et aux contacts av les professionnels de l'inform. et les utilis.
Poste à responsabilité avec possibilité d'évolution.
Ecrire au C.X.P., avec C.V. et prétentions : 5, rue de Monceau, 75008 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE METALLURGIQUE
Région parisienne proche banlieue ouest recherche
JEUNE INGÉNIEUR ADJOINT AU DIRECTEUR INDUSTRIEL
Formation : mécanique - 3 à 5 années d'expérience. Anglais indispensable, allemand souhaité.
Déplacements de courte durée en province et dans les divers pays d'Europe.
Qualités requises : forte personnalité, énergie, commandement, esprit de synthèse.
Adr. C.V. et prét. à nº 37.390, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Société PUTEAUX rech.
pour son S.A.V. en instrumentation
TECHNICIEN POUR PETITES ETUDES
Formation DUT de mesure physique, expérience souhaitée
Ecrire C.V. et prét., nº 5.535, PUBLICITES REUNIES 112, bd Voltaire, 75011 Paris

ORGANISME FINANCIER REGIONAL 8e arrond. rech. pour son service PRETS : UN (E)
AGENT TECHNIQUE
BAC G option comptabilité ou équivalence. 5 X 8 X 13.
Env. C.V. av. photo et prétent. s/réf. 2.847, à P. LICHAU S.A. B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra

ENTREPRISE
TÉLÉCOMMUNICATIONS recherche
INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
Formation E.S.E., E.N.S.T.
Intéressé par les calculs d'antennes, avec utilisation de l'informatique.
Adr. C.V. détaillé et prétent., à THOMSON C.S.F., Service Recrutement, 53, rue Greffulhe, 92300 LEVALLOIS

Une Société d'Ingénieurs Conseils, PARIS 15e, offre une opportunité de carrière informatique à un
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
Désirant : valoriser son expérience en informatique de gestion (comptabilité générale); travailler de façon autonome au sein d'une cellule informatique (sur IBM 370/168 en télétraitement) ; acquérir la qualification d'analyste. Merci d'écrire une courte lettre (joindre C.V. et indiquer prétentions). Spécifier sur l'enveloppe la réf 2.537, MEDIA P.A. 9, bd des Italiens, 75002 PARIS, qui transmettra.

SOCIETE GROUPE P.U.K. recherche
UN PROGRAMMEUR
Contrat à durée déterminée d'un an.
Formation D.U.T. ou F.P.A. Expérience d'un an ou débutant.
Langage COBOL, travail en temps réel. Réalisation et mise en place des programmes statistiques.
Adresser C.V. et photo, à Direction du Personnel CUIVRE ET ALLIAGES 9-11, rue Georges-Elesco, 94003 CRETEIL Cedex

TIME-LIFE recherche
ASSISTANT AU CHEF DE CENTRE
Vente par téléphone de Paris
Ses missions :
— Fonction chef de vente
— Animation et contrôle de cinquante vendeurs
— Participation au recrutement et à la formation
Ce collaborateur aura plus de 23 ans, une très bonne culture générale ou sera diplômé d'une école de commerce ou équival. Une expérience professionnelle n'est pas exigée.
Ce poste est à pourvoir au plus tard au 1er-1-1980.
Env. C.V détaillé + photo : 87, bd Haussmann, 75008 Paris

Sté Commerce International PARIS 8e recherche
JEUNE CADRE COMMERCIAL
— Bilingue anglais
— Exp. import-export produits industriels
Adresser lettre manusc., C.V., prét. et date de disponibilité, à REGIE PRESSE, nº T 017315 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

URGENT
cherche pour début janvier
JOURNALISTE CONFIRME
Ayant bonne connaissance secrétariat de rédaction.
Pour responsabilité sect. information établissement culturel REGION PARISIENNE
Envoyer C.V et prétentions, à nº T 826085 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

EAM
Société d'Etudes et de réalisations informatiques en développement rapide offre poste
INGÉNIEUR-ANALYSTE
Profil : ingénieur ou MIAGE ou DUT, option programmation, système exploitation.
Expérience trois ans minimum analyse et programmation au niveau système ou réalisation de programmes de gestion.
Fonction: participation à la réalisation d'un LOGICIEL important et à des projets dans domaine micro-ordinateurs.
Lieu de travail : Paris 15e
Adr. lettre man., C.V., photo et prétentions sous réf. 937, à Mlle de Clinchamps, EAM Recrutement, 14, rue Gabriel-Péri - 92120 Montrouge
Réponse et discrétion assurées
EAM

Etablissement financier recherche pour sa filiale spécialisée leasing automobile
COLLABORATRICE COMMERCIALE PARIS
Disponible rapidement
Expérience antérieure leasing, crédit souhaitée.
Bonne présentation et élocution, sens des contacts, connaissance du risque.
Statut Etablissements financiers Salaire 14 mois et demi. Retraite complémentaire. Restaurant d'entreprise. Avantages sociaux.
Ecr. lettre manuscrite + C.V., prétent. et photo, s/réf. 1.724, à Publ. LICHAU S.A., B.P. 220 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

PROGRAMMEURS et ANALYSTES-PROGRAMMEURS
1) Langage APL ou PL 1
2) GAP 2, COBOL sur IBM 34 ou 370 sur HB 66
INSET ETT 95, rue St-Lazare, PARIS (9e) - 281-33-33

secrétaires

CHAMPS-ELYSEES
SECRÉT. ASSISTANTE DE DIRECTION
Bonne connaissance juridique et comptable, excellente sténodactylo, expérience, gestion immobilière appréciée.
POSITION CADRE PREVUE
Adresser C.V. et photo à Régie-Presse, Nº T 017317 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CABINET CONSEIL ET FORMATION PROFESSIONNEL recherche
ASSISTANTE (ANT)
pour Secrétariat, Relations client, Dactylo.
Env. C.V., photo, prétentions à YVETTE LE BOZEC. CLAUDE FITOUSSY CONSEIL, 103, bd Beaumarchais, 75003 Paris.

représent. offre

Rech., dame habitant à Paris, ayant voiture même mi-temps, secteur immobilier. — 280-22-19.

Appartenant à un groupe international, fabriquant des stratifiés techniques et des isolants pour l'industrie électrique et électronique. Nous recherchons :
UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
pour prospection et suivi de clientèle en région parisienne et départements limitrophes.
Formation ingénieur ou BTS électronique.
Une expérience dans la représentation de produits techniques serait appréciée.
Le candidat retenu aura le goût des contacts humains et sera capable de négocier avec des acheteurs et des techniciens.
La rémunération sera fonction de l'expérience et pourra progresser pour un candidat de valeur.
Env. C.V. et prét. à 38.035, CONTESSE PUBLICITE, 20, av Opéra, Paris (1er).

POUR LE 1-1-1980
SOCIETE PRODUITS PARAMEDICAUX recrute
COLLABORATEURS DÉLÉGUÉS MÉDICAUX CONFIRMES
pour prospecter hôpitaux du district parisien.
Quelques déplacements en province possibles.
Réponse exclusivement par écrit avec C.V. à Mme DUCOTTET, 25, rue Eichenberger, 92800 PUTEAUX.

proposit. com. capitaux

Je suis ingénieur informaticien. Je me rends à Singapour du 11 au 17 janvier. Je suis susceptible d'être chargé de mission. Tél. M. FAURE 505-13-37 postes 487 ou 543.

demandes d'emploi

PAYS DE L'EST - AUTRICHE
— CADRE COMMERCIAL, 40 ans ;
— allemand, anglais ;
— sens des responsabilités, organisateur ;
— plus de 10 ans d'expérience technico-commerciale et commerciale sur Pays de l'Est,
recherche
Poste responsabilité commerciale ou Direction agence pour Autriche et/ou Pays de l'Est, basée à Vienne.
Biens d'équipements. Produits industriels.
Ecrire nº T 82.904 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

CONSEIL
INFORMATIQUE ORGANISATION FORMATION VENTE
CADRE 42 ANS - 17 ANS EXPERIENCE TEMPS COMPLET OU PARTIEL
883-55-42

Conseils en Carrières

VOTRE SITUATION ACTUELLE EST-ELLE UNE FIN EN SOI ?
Etes-vous prêt à changer et décidé à agir?
Nombreux sont dans votre cas les cadres de haut niveau qui nous ont fait confiance.
Nous les avons aidés à découvrir leur pleine potentialité ou même à définir une position nouvelle.
Appelez-nous. Un de nos consultants s'entretiendra avec vous. Confidentiellement. Sans engagement ni frais.
(Nos services sont destinés aux cadres en place).
Frederick CHUSID and CO
116 Champs-Elysées 75008 PARIS
Tél. : 574.25.20 - 574.24.24
LONDON W1; 35 Fitzroy St. Tél. : 637.22.98/99
(Nous ne recrutons pas)
Meetings in English welcomed

formation professionnelle

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE des TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BRETAGNE assure
UNE FORMATION PROMOTIONNELLE
qui permet à des techniciens supérieurs (DUT, BTS) ayant une expérience professionnelle de 3 ans en électronique, informatique ou télécommunications d'accéder au diplôme d'
INGÉNIEUR CIVIL DE L'ENST DE BRETAGNE
Renseignem. : ENST Br BP 856 29279 BREST Cedex
Inscriptions : avant le 15-1-1980

enseignem.

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd RASPAIL, PARIS-14e.
Tél. : 633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir. Lycéens à partir de 15 ans. INSCRIPTIONS IMMEDIATES DEBUT . 7 JANVIER
COURS PRIVES
PREPARATION AU TOEFL
COURS POUR ENFANTS
Forfait : cours + séjour U.S.A

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapidement travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. : 368-47-84, 893-30-02.

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

Collaborateur TALBOT, je vends 1308 GT (executive), mars 78, gris onagre, vitres teintées, jante alu, intér. velours, 1re main. Tél. . 781-10-09.

12 à 16 C.V.

A vendre MERCEDES 280 SL, 1968, beige, int. cuir noir, H.T., boite mécanique, peinture neuve. Tél. 899-18-55, à partir de 19 h.

information divers

POUR **TROUVER** UN **EMPLOI**
LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
● Les 3 types de C.V : rédact. exemples, erreurs à éviter.
● La graphologie et ses pièges.
● 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
● Réussir entretiens, interviews.
● Les bnes réponses aux tests.
● Emplois les plus demandés.
Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78, Le Chesnay

travail à domicile

Demande

Je dactylographie sur I.B.M. vos manuscrits, travail de mise en pages. Téléphone : 587-37-64.

Secrétaire direction confirmée frappe tous textes sur I.B.M. boule. · Tél 851-44-49

occasions

Grand choix de moquette en solde. exemple de prix, velours sur mousse, en 4 m. : 19,99 F le m2 ; murale, textile : 6.46 F le m2. · Téléphone : 340-72-72.

animaux

Gd arrivage 17 déc. miniatures, divers. Prix facilités. 184, av. Italie. - 588-76-99

demandes d'emploi

P.M.E. faites appel à un INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL très introduit constructeurs automobile. Ecr. à nº 37.969 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01

H., 50 a., form. sup. très motivé par pub., relations hum. et form. adultes, ch. poste resp., conseiller ou animateur format. 8 a. expér. Serv. central form. Ecr. à 7.188, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

COURSIER MI-TEMPS (23 ans dans même maison) propose essai gratuit. Ecr. à 6.146, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09 qui transmettra.

Camerounais, 29 ans, Sup. de commerce, I.F.G. I.N.M. (affaires internationales), 2 ans exp. bancaire, cherche Poste commercial pour Cameroun Ecr. à 1.775, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

INGENIEUR D'ETUDES Electricité générale, industrie, bâtiment, rech. poste en bureau d'études à Paris ou région paris. Ecr. à 82.718 M BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes.

J.H., 27 a., cél., lib. serv. mil., Maîtrise sciences et techniques agricole et alimentaire, anglais cour., ch. empl. dans sa branche ou autre sect. Ecr. J.-C. Hesling, 27, rue Louise-Bruneau, 91120 Palaiseau. Téléph. : 014-17-86.

CADRE SUPERIEUR INGENIEUR INSA 64, 38 a., Resp. dpt, 15 a. exp. dir. Exp. négociat., gestion gds ensembles Relations hts nivx, ch. poste Direction générale tous dom. Ecr. à 7.199, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

H., 30 a., Sc. Po, lic. ès lett., angl. bon niv., chinois, hindi, exp. presse et relat. publiques en Asie, étud. ttes prop. à Paris ou hors de France. 363-76-81.

Hme 33 a., sol. expér. profess., cciale, mark., animat., format., plus. années cadre en entrep. puis consultant format. supér., niv. doctorat droit, Sc. Po., angl. courant. Etudierait ttes propos. Ecr. à T 16.775 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F., bon niveau culturel (bac + 1), anglais courant, 5 ans enseignante + 2 ans secrétaire recherche emploi secteur culturel touristique ou social, tél. 846-39-07, ou écrire Mme Siama, 135, rue Edouard-Branly, 93100 MONTREUIL.

J. Fille, 18 a., début. niv. CAP, cherche emploi bureau dactylo, libre de suite. Ecr. à 6.144 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

DESSINAT. ARCHITECTURE 20 a. expér. libre rapid. ch. sit. Ecr. nº 1779 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Ingénieurs économiste disponible pour missions courte durée outre-mer. Expérience Afrique de l'Ouest et Centrale. Ecr. nº 1777 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

H., 33 a., habitant Dublin cherche emploi mi-temps avec sté franç. ou étrangère, désir. créer ou amél. ses relat. commerciales avec l'Irlande. Ecrire Alpha, 19 Exchequer, St Dublin, 2 Irlande. Tél. 19 353 1 714051

J. F. 29 ANS, DYNAM., B.T.S. 4 ans U.S.A., anglais courant, cherche emploi hôtesse, accomp. de groupe, Sté américaine ou canadienne de préf., gde disp. Lib. de suite. Tél. : 202-89-33 ou écr. nº 1.785 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE COMPTABLE, 33 ANS. Dynamique, 12 années de prat. comptable dont 9 en cabinet, ch. place en rapport, stable, à resp. Ecr. nº T 017.316 M, Rég.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Hme 32 a., comptable confirmé, 12 ans solide expérience P.M.E. polyvalent. Etudie ttes proposit. 75 ou banlieue. Ecrire référ. nº T 017.326 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

TRADUCTRICE - SECRETAIRE all., angl., ch. sit. int., de préf. avec contact clientèle étrangère. Mme SCULL, 32, r. de la République, 78100 St-Germ.-en-Laye. TEL. : 451-39-00.

J.F. 20 a. C.A.P. aide-comptable B.E.P.C. aide-comptable mécanographe 1er/2e degré, CH. EMPLOI. — Tél. : 469-45-28.

DIRECTEUR DE MARKETING PUBLICITÉ - PROMOTION DES VENTES
HOMME DE TERRAIN, forte personnalité.
Assumant actuellement responsabilités dans une grande chaine de distribution française : Recherche marketing - études commerciales et des produits, mise en place d'instruments de mesures, études et motivation clientèle.
DEFINITION - MISE EN APPLICATION
GESTION - CONTROLE ET SUIVI
— image de marque de la Sté sous toutes formes,
— participation à la politique générale de l'entreprise,
— stratégies particulières, actions publicitaires et promotionnelles, etc.
Qualités d'animation et de conduite des hommes,
cherche poste dans équipe de DIRECTION GENERALE région parisienne de préf.
Pour premier entretien, écrire nº 37.231 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01, q. tr.

VOUS RECHERCHEZ
DIRECTEUR INTERNATIONAL
J'OFFRE :
— E.S.S.E.C. ;
— Douze ans marketing, ventes, relations extérieures ;
— Anglais, espagnol, brésilien, chinois.
Ecrire sous nº 1.780 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris cedex 09, qui tr.

SENIOR GÉOPHYSICIEN
Ing. ENSPM + DES scien. physiques, 43 ans, 12 ans exp. rech. scient. trait. et process. données sismi., conn. interprétation, tril. franç., angl., arage, étudie ttes proposit. pour expatri., préciser salaire et conditions trav. Ecr. nº 7200 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

J. H., 22 ans
4 ANS EXPÉR. BANCAIRE
connaiss. serv. comptabilité et exploitation commerciale et divers secteurs recherche poste à responsabilités avec possibilités d'évolution. Ecr. nº T 17293 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

FISCALISTE
J. H., 26 a., maîtrise droit privé et DEA droit fiscal, anglais parlé, recherche poste de conseil juridique et fiscal. Ecr. M. BOURGEOIS, 40, rue de la Fraternité, 94400 VITRY.

DIRECTEUR DU PERSONNEL
41 ans - Doctorat en Droit. Expérience de la fonction à tous niveaux, en entreprise principalement secteur tertiaire et en cabinet conseil, rech. DIRECTION PERSONNEL et RELATIONS SOCIALES au sein de sté performante à % élevé ingénieurs et cadres, préf. Paris ou rég. parisienne. Peut travailler en anglais. Ecr. nº 38.116 Contesse Publ. 20, av. Opéra, Paris-1er qui tr.

Cadre F., gestion vente, suivi de règlements, relances, contentieux, ch. poste RESPONSABLE ADMINISTRATION des VENTES préfé. banl. sud. Tél. avant 9 h. 30 et après 16 h., 237-53-40.

COMPTABLE QUALIFIE 65 ans, ch. travaux gestion ou comptab. forfait ou temps part. Marcel VIGNEAU, 35, r. des Batignolles 75017 Paris.

J.F. 19 a., diplômée opératrice s/IBM 37/2. Débutante, cherche emploi stable. Libre de suite. App. entre 14 et 17 h. 808-04-83 lundi 17 et mardi 18 ou écrire « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens nº 6.145 qui transmettra.

Comptable homme. Bilan déclarations rech. emploi à temps partiel. Téléphone : 063-01-32.

J.F. SECRET. STENODACTYLO Expér. 10 ans : administration, juridique, commercial, Arabe parlé. Cherche emploi stable. Ecr. nº 1.783 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DOCTEUR EN DROIT Dipl. droit construct., droit urb., maîtr. socio., 27 a., anc. chargé d'ét. minist. éq. et ens. faculté droit angl., disp., ch. p. stable. Ecr. nº 1.782 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SPECIALISTE DOCUMENTAT. AUTOMATIQUE D.E.A. informatique Ingén. chef de projets, 33 ans, 9 ans expér. informatique juridique IBM - OS - CICS - stairs TLS recherche poste responsable grand projet en informatique documentaire. Ecr. nº T 017.306 M Rég.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. H. 28 ans, licence et maîtrise lettres modernes D.E.A., thèse 3e cycle en cours. Expér. dans l'édition, dans la critique littéraire et dans l'enseignement rech. emploi à mi-temps dans l'enseign., l'animation ou l'édit. Ecr. M. Nemorin, 5, rue de Tanger, 75019 Paris. T. : 240-16-06.

EXPERT en PRODUCTIVITE fabrication - gestion - produits, 18 ans exp. T. 229-56-97 -Paris.

Jeune F. - SECRETAIRE **comptable et commerciale** exp. 2 ans, ch. emploi stable Paris ou banlieue EST. Ecr. à 6.140, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

CADRE SUPÉRIEUR
EDC 64/48 ANS
Expérience prouvée gestion administrative, financière. Maîtrise techniques organisation et management. Sens responsabilités et commandement. Goût contacts haut niveau. France, Afrique, Moyen-Orient. Trilingue anglais, arabe. Recherche fonction Direction. Ecr. à 1.770, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

H.E.C. - 29 ANS Expér. contrôl. gest., direct. fin. 6 ans au Maroc, ch. poste France ou expatrié. Ecr. à 1.752, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

J.H. 32 a. DES sciences éco., certif. juridique du DECS, prépar. du certif. compt., expér. 18 mois cabinet juridique et fiscal, rech. poste ds service fiscalité chez conseil juridique, expert comptable, avocat, banque ou entreprise. - M. GARIN, 74, bd Voltaire 75011 PARIS. Tél. : 357-46-37

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :
● INGENIEURS toutes spécialisations
● CADRES administratifs, commerciaux
● JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

F. 31 ANS. — I.E.P. Licence de russe - Formation de secrétaire confirmée - Expérience en intérim 1 an - Perfectionnement d'anglais en cours.
RECHERCHE : emploi correspondant à formation. (Section E.)

J.F. — 24 ans - Niveau licence en droit - Anglais, italien, allemand - 2 ans d'expérience bancaire - Caissière principale.
RECHERCHE : situation à responsabilité à Paris. (Section BCO/JCB.)

ACHETEUSE TEXTILE confirmée — 35 ans, dynamique - Sens des expertises professionnelles + 3 ans - Anglais courant.
RECHERCHE : poste similaire. (Section BCO/HB.)

CADRE 40 ANS. — Licence gestion marketing - Diplômé Sciences Po., section finance. - Expérience commerciale bâtiment et immobilier - Anglais.
RECHERCHE : poste responsabilité. (Section BCO/LA.)

ANPE
s'adresser à:
AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.

traductions

Demande

Traducteur-interprète Arabe, français anglais expérimenté, travail soigné. Tél. 780-88-92

LE MONDE s'efforce d'éliminer de ses Annonces Classées tout texte comportant allégation ou indications fausses ou de nature à induire en erreur ses lecteurs. Si, malgré ce contrôle, une petite annonce abusive s'était glissée dans nos colonnes, nous prions instamment nos lecteurs de nous la signaler en nous écrivant :
LE MONDE
Direction de la Publicité
5, rue des Italiens
75009 PARIS

Le Monde

équipement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le comité économique et social de Bretagne : la DATAR est une simple ravaudeuse du tissu industriel national

De notre correspondant

Rennes. — Le comité économique et social de Bretagne a six ans. Son président, M. Claude Champaud, a récemment souligné les *faibles moyens financiers* dont dispose l'établissement public régional, qui cependant a eu un rôle non négligeable dans des domaines aussi divers que les désenclavements routiers et portuaires, les télécommunications, l'action culturelle ou le programme d'industrialisation.

Il convient aussi de souligner le sérieux des Livres blancs consacrés aux transports ferroviaires et au développement du quaternaire réalisés par un C.E.S. dont les membres, en de nombreuses occasions, on su montrer ce qu'implique une véritable conscience régionale. Néanmoins, les moyens ont cruellement manqué. Cette constatation explique sans doute la morosité des sortants, dont la grande majorité participera pourtant à la nouvelle version du C.E.S. Elle illustre aussi la décision de M. Champaud de ne plus solliciter un siège dans le nouveau C.E.S. de Bretagne, qu'il a présidé pendant trois années. *« Comment ne pas constater*, explique M. Champaud, *que la DATAR, qui avait été conçue comme un atelier de haute couture chargé de refaire un habit industriel à la France, est devenue une simple ravaudeuse du tissu industriel national. »*

A cette désillusion sont venues s'ajouter des difficultés de fonctionnement entre les trois composantes de l'établissement public régional. Les membres du conseil régional veillant le plus souvent à la *préservation* des droits que leur confère leur qualité d'élus, les socio-économiques s'étonnent du peu de cas fait de leurs avis ainsi que des restrictions apportées à leur capacité d'initiative.

Loin d'être négatif, le bilan dressé par le C.E.S. de Bretagne est, à sa façon, significatif de la déception d'un grand nombre de Bretons qui avaient cru au mirage de la régionalisation pour oublier un moment que le centralisme demeure toujours une maladie incurable.

CHRISTIAN TUAL.

UNE NOUVELLE PROPOSITION DE LOI DU P. S.

Un pouvoir réglementaire à la région ?

Les élus socialistes à l'Assemblée nationale vont déposer une proposition de loi portant sur la « décentralisation de l'État » et entraînant la modification de plusieurs articles de la Constitution.

Voici, telles qu'elles sont notées par ses auteurs, les principales innovations de cette proposition.

1) Attribution d'un pouvoir réglementaire propre aux collectivités territoriales. Les élus locaux et les assemblées régionales, départementales et communales *pourraient* exercer un pouvoir réglementaire propre et ne seraient plus soumis, pour certaines matières, aux règlements édictés par le premier ministre.

2) Extension du domaine de la loi. Il est proposé de modifier l'article 34 de la Constitution afin que, désormais, la loi fixe les règles concernant les collectivités territoriales et ne se borne plus à en déterminer les principes *fondamentaux*. De même fonctionnaires et agents des collectivités territoriales disposeront des garanties *fondamentales* dont les règles sont fixées par la loi.

3) Suppression de la fonction de préfet. Les préfets seraient remplacés par des commissaires de la République et des commissaires du gouvernement, dont les pouvoirs seraient plus strictement limités. A l'égard des collectivités territoriales, la tutelle actuelle serait supprimée, et il ne subsisterait qu'une *simple* tutelle de légalité.

4) La région, collectivité territoriale. La région deviendrait une collectivité territoriale et non plus seulement un établissement public. Les socialistes proposent donc de compléter la liste de ces collectivités, telle qu'elle est prévue par l'article 72 de la Constitution, afin que la République compte désormais quatre grandes catégories de collectivités territoriales : la région, le département, la commune et les territoires d'outre-mer.

ENVIRONNEMENT

● *Pas de gravières dans la Dordogne.* — Toutes les autorisations d'exploitation de gravières dans le lit de la Dordogne sont en voie d'extinction, sauf une. Les prochaines autorisations ne seront accordées que pour le strict entretien de la rivière. C'est ce qu'a annoncé, à Périgueux, M. François Delmas, secrétaire d'Etat à l'environnement, le vendredi 14 décembre. *Un calendrier* rigoureux de réhabilitation de la rivière a été établi. Les conclusions des premières études seront connues à la fin janvier 1980. Le programme de réhabilitation et son financement seront établis après réunion des préfets des cinq départements concernés avant juin 1980. — *(Corresp.)*

TRANSPORTS

● *Relèvement des primes d'assurances pour les vieux cargos.* — Les naufrages de vieux cargos s'étant multipliés dans le monde ces dernières années, les assureurs maritimes londoniens procèdent actuellement à un relèvement sensible des primes pour ces navires et surtout pour ceux qui sont exploités sous pavillon de complaisance, indique « Lloyds List », organe de l'organisation maritime et d'assurance Lloyds.

● *Quel tunnel sous la Manche?* — La Fédération routière internationale prend note, dans un communiqué, du *« renouveau d'intérêt qui se manifeste notamment au niveau de la Commission des Communautés économiques européennes en faveur d'un ouvrage de liaison fixe entre l'Europe continentale et la Grande-Bretagne »*. La Fédération tient, à cette occasion, à souligner que *« l'importance du trafic assuré par la route et ses perspectives de croissance au niveau des échanges « trans-Manche » doivent conduire à rejeter toute formule qui ne permettrait pas la circulation des véhicules routiers »*.

Le Périgord sur le chemin de la « domestication » de la truffe ?

De notre correspondant

Périgueux. — En Périgord, les gangsters n'attaquent pas les banques : ils cambriolent les conserveries où l'on traite les truffes. Au cours de ces dernières semaines, trois établissements ont été « visités » par des malfaiteurs qui ont emporté pour 500 000 francs de marchandise. Il y a quelques jours, c'est avec un camion de *déménagement que les truands* ont vidé une conserverie d'où ils ont emporté une soixantaine de colis valant environ 400 000 francs.

Jamais, en tout cas, le « diamant noir », ce fameux *tuber melanosporum*, n'a autant fait parler de lui. C'est à Périgueux, le 4 décembre dernier, que la Fédération des producteurs de truffes a réuni son assemblée générale annuelle. Il y avait là les représentants des deux mille trufficulteurs qui exercent leur activité dans vingt-cinq départements, dont les plus productifs sont le Lot, la Dordogne, l'Aveyron, le Vaucluse, mais parmi lesquels on trouve aussi l'Yonne et même la Meuse.

On y a beaucoup plus parlé de l'avenir que du présent. Car, pour l'heure, il n'y a guère de truffes sur les marchés. Si on évaluait à 1 500 tonnes la production française au début du siècle, elle n'a été que de 15 à 20 tonnes l'an dernier. Il est vrai qu'il s'agissait d'une année particulièrement mauvaise pour les champignons. Le « diamant noir » méritait bien son surnom, puisque le kilo de truffes était vendu 1 400 francs en Dordogne.

La récolte s'annonce plus importante cette année, mais les prix sont restés au niveau de ceux de la saison passée. La demande — 160 tonnes environ — reste, *en effet, toujours très supérieure* à l'offre, qui dans une année moyenne s'établit autour de 80 tonnes. Il faut donc importer une quantité équivalente de truffes d'Italie et d'Espagne.

Malgré ces prix astronomiques et le déficit de la production, les candidats à la plantation de chênes ou de noisetiers truffiers ne sont pas légion. A cela, plusieurs raisons, dont la principale est que la formation de la truffe reste encore aléatoire. Une plantation ou une rénovation de vieille truffière, des années de travaux plus ou moins empiriques, ne donnent aucune certitude de réussite.

La symbiose de l'arbre et du champignon

Peu à peu toutefois, des progrès sont accomplis. Les chercheurs ont mis au point des plants mycorhizés, c'est-à-dire aptes à favoriser la symbiose de l'arbre et du champignon. Ils ont aussi étudié plus à fond l'écologie de la truffe. Mais, pour savoir si l'on réussira la « domestication » de cette dernière, il faudra encore *attendre plusieurs années*.

Pour encourager la plantation de truffières, l'Etat accorde une prime de 8 francs pour l'achat de chaque plan mycorhizé. A cet égard, les dirigeants de la Fédération ont pu annoncer une bonne nouvelle à leurs adhérents, puisqu'une convention vient d'être *signée avec le Fonds d'orientation* et de régularisation des marchés agricoles (FORMA), prévoyant des crédits atteignant 2 millions de francs. Le ministère de l'agriculture, de son côté, accordera des aides pour un total de 80 000 francs.

Mais les trufficulteurs estiment que ces primes sont insuffisantes. Le travail de préparation des sols coûte cher et plus encore la rénovation des anciennes truffières. Aussi ont-ils été satisfaits d'apprendre que désormais l'administration versera à ceux qui plantent 1 000 francs par hectare pour la mise en état des sols. Et cela jusqu'à concurrence de 300 hectares. A ceux qui veulent tenter de remettre en production de vieilles plantations, on accordera 1 500 francs par hectare et cela jusqu'à un maximum de 100 hectares.

Les crédits seront distribués sous le contrôle du Centre technique d'information des fruits et légumes (C.T.I.F.L.). Selon le responsable de cet organisme, ils seraient réservés aux seuls agriculteurs, mais la convention ne fait pas mention de cette restriction.

D'une manière ou d'une autre, c'est une véritable relance de la trufficulture que marque cette assemblée générale. Elle était bien nécessaire et les producteurs ne cachaient pas leur inquiétude, même s'ils profitent des prix actuels. Ils savent en effet que, s'ils ne peuvent vraiment plus répondre à la demande, des produits de substitution seront inévitablement recherchés par les industriels. Premier coup de semonce : des producteurs de foie gras landais épicent déjà leurs conserves avec du poivre vert au lieu et place de la truffe traditionnelle...

JACQUES MAHUAS.

Le Monde

régions

ILE-DE-FRANCE

VILLES NOUVELLES : CRISE DE CROISSANCE

Les projets d'un géant du commerce sème la confusion à Saint-Quentin

La société stéphanoise Casino a déposé une demande de permis pour construire une surface commerciale de 30 000 mètres carrés à Trappes, au centre de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'importance de ce projet et son caractère contradictoire par rapport au schéma d'aménagement et d'urbanisme font l'effet d'un véritable pavé dans la mare.

Dans la mare politique d'abord ; la municipalité de la cité cheminote, dirigée par M. Bernard Hugo, sénateur (P.C.), en fait un test de la liberté communale face aux pouvoirs de l'établissement public d'aménagement, qu'elle n'a jamais véritablement accepté.

Dans la mare commerciale ensuite ; comment programmer ce qui n'est pas planifiable, à savoir la qualité du service (et le sourire) que les consommateurs attendent des commerçants, quels qu'ils soient. La concurrence ne se décrète pas. Les aménageurs peuvent opposer les grands groupes entre eux. Ils sont plus désarmés devant les « mini-chaînes » de distribution créées par les indépendants.

« M. René Monory nous dit : Si le boucher ne vous plaît pas, faites 100 mètres pour aller chez son concurrent, *mais ici c'est plusieurs kilomètres qu'il faut parcourir.* » D'une phrase, Mme Pelissolo, responsable de Consomm'Action, un des deux groupements de consommateurs de la ville nouvelle, décrit la situation des quartiers neufs. Au milieu de chaque « hameau » quelques boutiques font face aux besoins les plus fréquents. Impossible d'y trouver deux bouchers, la clientèle ne serait pas suffisante. Certes, il y a bien des centres plus importants, mais là c'est tout juste si le boulanger est concurrencé par le rayon pain du supermarché. De toute façon, passant d'un quartier à un autre, la ménagère a toutes les chances de trouver derrière des vendeurs différents le même commerçant. Le petit boutiquier indépendant qui a bien réussi dans un premier ensemble d'un promoteur privé le suit, de résidence en résidence, grâce aux bénéfices réalisés et à la confiance du constructeur. De véritables « chaînes » se sont ainsi constituées. à Maurepas-Elancourt, l'ensemble le plus achevé de la ville neuve.

« *On retrouve partout le même boulanger, le même boucher, le même coiffeur*, explique le porte-parole des consommateurs, *quant aux poissonniers...* » Ah, ce poissonnier réclamé partout sans grand succès ! Comme ces magasins de vêtements ou de chaussures qui vendraient autre chose que du « luxe ». La qualité du service s'en ressent. La concurrence en souffre. Une seule manière d'y remédier : les marchés forains. Celui de Maurepas est un succès. Il en pâtit en qualité même, tant il attire de monde. Les hyper ou supermarchés sont là aussi pour freiner le monopole. Les aménageurs de Saint-Quentin ont réussi à les répartir entre diverses grandes chaînes nationales. Mais le point d'orgue de cette musique depuis longtemps écrite ne sera joué qu'en 1985, lorsque commencera l'aménagement du cœur de la ville autour de la gare de Saint-Quentin ; 50 000 mètres carrés de surfaces commerciales y sont prévues. Déjà y existe un Euromarché qui, avec sa galerie marchande, couvre 22 000 mètres carrés. Mais le bail arrive à expiration en 1984. Tout pourra alors être revu... Si Casino, d'ici là, n'a pas jeté le gant.

La mairie s'inquiète

Cette société envisage de s'installer sur près de 9 hectares de terrain actuellement occupés par un pépiniériste. La levée de boucliers est générale : à l'établissement public d'aménagement, qui se réserve cet emplacement pour des maisons individuelles ; à la chambre de commerce, qui craint un déséquilibre de la situation commerciale. Et même, pour une fois, chez les consommateurs, qui ont peur qu'une telle surface ne condamne à mort les derniers petits commerces. Tant et si bien que ce projet n'a guère de chances de franchir victorieusement le barrage de la commission départementale d'urbanisme commerciale. A Saint-Etienne, au siège de la chaîne, on ne se fait guère d'illusions. Ce n'est pas la seule demande dans la région parisienne. « *Tous nos projets d'hypermarchés autour de Paris ont jusqu'alors été refusés,* explique un des membres de la famille propriétaire, M. Charles Guichard ; *il faudra bien que cela cesse.* »

La municipalité communiste de Trappes ne l'entend pas ainsi. Elle tient, en dépit du schéma d'aménagement (qui ne s'impose qu'à l'administration) — à ce que son plan d'occupation des sols prévoie pour ce terrain une activité commerciale. Que ce soit Casino ou un autre. D'ailleurs, les élus sont aussi en contact avec les dirigeants d'une grande surface spécialisée dans l'aménagement de la maison et du jardin. Souci d'opposer le « libre choix communal » aux volontés de l'administration ? Pas simplement. Car ce « fameux » terrain n'est pas inscrit dans le périmètre de la zone directement gérée par les responsables de la ville nouvelle. En clair, cela veut dire que la taxe professionnelle profiterait au budget municipal et non à celui du syndicat communautaire, qui regroupe tout ou partie des onze communes sur les territoires desquels est bâtie la ville nouvelle. Or, Trappes, qui n'en est membre que contrainte et forcée, se plaint déjà d'être « spoliée » de 75 % des revenus de « sa » zone industrielle.

Divergences d'intérêt entre le particulier et le général ? Ce n'est pas le seul aspect de cette affaire. La construction d'un nouvel ensemble urbain qui, à terme, doit compter 220 000 habitants, nécessite une certaine programmation commerciale. Les arrivants doivent immédiatement trouver les boutiques dont ils ont besoin. En compensation, les promoteurs, pour éviter de se heurter à des déconvenues rencontrées ailleurs assurent aux commerçants un quasi monopole. L'implantation programmée d'hypermarchés ne suffit pas à le rompre. Seuls le temps et l'anarchie ont permis la création de ces rues commerçantes des vieux centres-villes, que voudraient bien retrouver tous les occupants des quartiers neufs. Tant ils aspirent au sourire complice du boutiquier accueillant. A Saint-Quentin-en-Yvelines, comme ailleurs, le consommateur ne veut plus être « *un caddy sans âme* ».

Quelle animation pour les moins de vingt ans ?

Après l'article publié dans le Monde *du 6 novembre, et dans lequel Marie-Christine Robert rapportait les conclusions de l'enquête conduite par une sociologue dans la ville nouvelle d'Evry (Essonne), M. Maurice Cayron, directeur général de l'Agora de cette ville nouvelle, nous a fait tenir ses observations.*

Comment peut-on dire qu'Evry (pourquoi parler des villes nouvelles en général !) a oublié ses adolescents, alors que les statistiques montrent clairement que sa tranche d'âge la plus importante est celle des cinq-neuf ans ? En fait, on a voulu dire que la ville nouvelle d'Evry a oublié les adolescents des autres, et on précise d'ailleurs très bien qu'ils sont originaires des communes voisines qui manquent d'équipements collectifs.

Comment dire à la fois que rien n'est prévu pour accueillir ces adolescents et qu'une quinzaine d'adolescents a bloqué le fonctionnement d'une maison de jeunes pendant trois ans ?

Comment souhaiter que soit organisé un accueil plus important pour ces adolescents des quarante communes avoisinantes alors que le même sociologue regrette dans son rapport que les enfants de la ville nouvelle d'Evry n'aient actuellement comme « modèle » que les loubards de Corbeil, de Draveil et de Juvisy ? Il est effectivement dommage que n'existent dans leur environnement que ces jeunes-là.

Comment dire que les adolescents n'ont donc pas leur place dans la ville nouvelle parce qu'il n'existe aucune structure d'accueil qui leur soit adaptée, alors que M. J.-C. Lagrée est justement chargé du rapport préliminaire à la création des équipements d'animation et de prévention ? Tout cela montre un illogisme très surprenant.

Lorsque vous citez M. J.-C. Lagrée à propos des conflits d'appropriation naissant inévitablement, car une catégorie ou l'autre finit par régner au détriment des autres, ce n'est pas à la quinzaine d'adolescents, qui ont bloqué le fonctionnement d'une maison de jeunes qu'il pense, puisqu'il explicite, dans son rapport, que ces conflits d'appropriation mettent en cause la coexistence de couches sociales différentes et le rôle d'associations dominantes.

Il est faux de dire que les jeunes ont été chassés « *de leur place* », car, d'une part, on peut constater que les bancs sont toujours là et toujours occupés, à longueur de journée, par des jeunes, et, d'autre part, que, en liaison avec les foyers de la région pour leur logement, les services de l'agence de l'emploi pour leur travail, les juges de l'application des peines pour leur période probatoire, s'ils ont eu des difficultés avec la justice, jamais il n'a été fait autant pour les aider.

Par contre, nous avons dépisté et même empêché de nuire quelques indésirables (drogue, prostitution, voire proxénétisme, etc.).

Autre présentation erronée : celle de mélanger comme à plaisir le centre commercial et le centre culturel de l'Agora. Tout le raisonnement en est faussé. On se demande bien quelle peut être l'origine des propos qu'on fait mettre dans la bouche des jeunes, car ils n'ont jamais été sollicités à l'Agora sur le plan de la consommation, et, bien souvent, sont accueillis gratuitement dans les activités (variétés, basket, etc.).

∴

D'autre part, M. Christian-Jacques Larsen, président de l'association l'Aire libre, nous écrit :

Je suis en général d'accord sur les faits que vous rapportez. Je m'étonne, toutefois, que vous ne mentionniez pas l'Aire libre parmi les lieux d'accueil qui sont proposés aux jeunes fréquentant l'Agora. Puisque vous faites largement référence au rapport de M. Lagrée, vous avez pu constater que cet auteur est le premier à signaler que ce lieu (l'Aire libre) est un des rares endroits gratuits de la place ; il ajoute : cette structure présente, en effet, les caractéristiques qui semblent le mieux correspondre aux motivations et aux comportements de ces jeunes...

Les autobus parisiens malades de leur succès

Croissance du trafic, difficultés de circulation et, surtout, non-respect par les automobilistes des règles de stationnement sont, pour la R.A.T.P., à l'origine de la dégradation du service des autobus, constatée depuis la fin 1977.

A Paris, lit-on dans le plan d'entreprise de la Régie, 2,3 millions de déplacements sont effectués chaque jour en voiture particulière. A l'heure de pointe de l'après-midi, sur 300 000 automobiles garées sur la voie publique, 20 % sont en stationnement illicite. Les couloirs réservés aux bus ne sont pas épargnés. Conséquences : des autobus bondés aux heures de pointe, des retards de passage, une vitesse qui, en dépit de la création de 95 kilomètres de couloirs d'autobus dans la capitale, plafonne depuis dix ans à 10 km/heure, alors qu'elle était de plus de 13 km/heure en 1952.

Pour enrayer cette dégradation, la R.A.T.P. s'est fixé un objectif prioritaire : obtenir le respect, par les automobilistes, des couloirs réservés. Une campagne en ce sens, lancée au début de l'année par la Régie, en liaison avec la Ville de Paris et la préfecture de police, a permis de stopper le mouvement. Le nombre des voitures en stationnement dans les couloirs a, selon la R.A.T.P., diminué. Dans le même temps, le nombre des contraventions pour stationnement ou circulation dans les couloirs réservés a été multiplié par trois ou quatre.

Des résultats que M. Robert Bonecase, chef du service des études d'exploitation pour le réseau bus, juge « *encourageants* », mais encore « *insuffisants* ». Aussi une nouvelle campagne est-elle lancée depuis la fin octobre.

Victime de l'automobile, l'autobus, paradoxalement, pâtit aussi... de son succès. La création en 1973 des premières lignes « pilotes », puis, surtout, en 1975, la création de la carte orange ont provoqué un véritable rush sur l'autobus, qui a vu plus que doubler le nombre de ses usagers. En 1973, il transportait 600 000 personnes par jour ; il en achemine aujourd'hui 1 600 000.

Pour répondre à cet afflux de voyageurs, la R.A.T.P. a entrepris une politique de remplacement des autobus à gabarit réduit par des véhicules de plus grande capacité, notamment en supprimant des places assises. Le quart de son parc est aujourd'hui constitué d'autobus de 78 places (dont 47 debout). Toutefois, l'augmentation du nombre de places (15 % de plus qu'en 1973) n'a pas suivi — loin s'en faut — la croissance du trafic des voyageurs.

De même, le nombre des services a augmenté, mais dans une proportion sans commune mesure avec l'afflux des usagers (5 150 services un jour ouvrable d'octobre 1973, 5 680 en octobre 1979).

Machinistes surchargés

Pour les machinistes, affirme M. Jean-Baptiste Ottavi, secrétaire général du syndicat autonome, cela se traduit par une détérioration des conditions de travail. « *Les temps de pause en fin de ligne ne peuvent être respectés et le nombre des incapacités définitives à la conduite prononcées pour raisons médicales a considérablement augmenté dans la profession* », déclare le syndicaliste.

« *Il est inutile d'augmenter le nombre des bus si ceux-ci ne peuvent pas circuler dans des conditions satisfaisantes,* répond M. Bonecase. *Si les couloirs étaient respectés et si seulement 10 % des automobilistes renonçaient à utiliser systématiquement leur voiture, il en résulterait une économie sur les coûts d'exploitation du réseau de l'ordre de 20 %, ce qui pourrait permettre de nouvelles mises en service.* »

Pour assurer une plus grande efficacité des couloirs, la R.A.T.P. continue ses conversations avec les services de la voirie parisienne pour obtenir, quand cela est possible, leur élargissement de trois mètres à 3,50 mètres, la pose de séparateurs physiques empêchant les voitures d'y pénétrer, une meilleure signalisation et un marquage au sol des couloirs dans les carrefours.

M. Bonecase souligne à ce propos le manque d'enthousiasme de ses interlocuteurs : « *La Ville de Paris fait le minimum, mais on ne sent pas chez elle la volonté de faire sienne une politique en faveur de l'autobus* », déclare-t-il. « *Ainsi, en mars 1978, le Conseil de Paris a décidé de créer onze kilomètres de nouveaux couloirs. Le coût total de cette réalisation était de 4 millions de francs, dont 1 million à la charge de Paris. En raison, affirme la Ville, de ses difficultés financières, ce million n'a pas été inscrit à son budget 1979.* »

D'autre part, ajoute M. Bonecase, « *nous voudrions une présence effective et constante de la police sur le terrain* » pour faire respecter les couloirs. Enfin, la R.A.T.P. souhaite que soit augmenté le taux des amendes pour circulation dans les couloirs, qui depuis 1974 est toujours à 350 francs.

UNE EXPOSITION

Cent ans de vie juive

M. Jacques Chirac, maire de Paris, a inauguré le 26 novembre l'exposition « Cent ans de vie juive » organisée sous la présidence de M. Jacob Kaplan, grand rabbin de France et membre de l'Institut, dans la grande salle consistoriale, 17, rue Saint-Georges, à Paris.

Bien avant la révolution de 1789, qui devait donner aux quarante mille israélites résidant en France la qualité et les droits des citoyens français, il existait de nombreuses communautés juives en Alsace, en Lorraine, dans le comtat Venaissin, le Bordelais et le Pays bayonnais. Toutes ces communautés possédaient leurs synagogues dont certaines, comme celles de Cavaillon ou de Carpentras, charmantes constructions du dix-huitième siècle, ont été classées.

Le concordat signé en 1801 par le Premier Consul et le pape Pie VII détermina les pouvoirs publics à établir une réglementation à l'usage des citoyens de religion juive et c'est après avoir consulté les autorités religieuses que Napoléon Ier signait le 17 mars 1808 le décret portant réglementation du culte mosaïque et prévoyant la répartition territoriale des israélites entre des synagogues consistoriales.

A partir de ce moment, le culte israélite devait bénéficier d'une longue période de paix religieuse et le consistoire israélite de France faisait édifier de nombreuses synagogues dans presque toutes les communautés.

Paris, pour sa part, voyait s'élever la première d'entre elles en 1822, rue Notre-Dame-de-Nazareth. Mais c'est sous le Second Empire que fut décidée la construction de la grande synagogue de la rue de la Victoire, œuvre de l'architecte Andolph, grâce à l'impératrice Eugénie, qui obtenait de faire bâtir dans le même temps le temple protestant de la rue Roquépine et l'église Saint-Augustin, due à Baltard.

La défaite de 1870 devait amputer sérieusement le judaïsme français, car de très importantes communautés religieuses se trouvaient dans les provinces de l'Est annexées par l'Allemagne. Une lente immigration de juifs français résidant dans ces territoires et qui désiraient opter pour la France amena une restructuration des circonscriptions consistoriales et la création de nouveaux lieux de culte dont on célèbre actuellement le centenaire, comme par exemple les synagogues de Reims et de Dijon.

Après la promulgation de la loi de 1905, les autorités religieuses juives acceptèrent de se conformer aux nouvelles dispositions légales et de transformer les consistoires en associations culturelles. Les lieux et édifices affectés au culte devenaient de ce fait leur propriété.

Après la guerre de 1914-1918, qui devait amener une arrivée massive de juifs d'Europe centrale à Paris, vinrent les temps difficiles (événements de 1933 et accords de Munich), annonciateurs de la tragédie finale que furent l'occupation allemande et la déportation de près de cent mille juifs français qui laissa la communauté juive exsangue.

Ce n'est qu'en 1962, avec l'exode des rapatriés d'Algérie, que le judaïsme français retrouva dans un grand élan fraternel son dynamisme qui se fait encore sentir, car l'intégration des juifs pieds-noirs se fit sans aucune difficulté.

C'est cette histoire vieille de bien plus d'un siècle qui est évoquée dans « Cent ans de vie juive », avec plus de cent cinquante documents d'archives et objets d'art réunis parmi les plus significatifs. De très beaux objets rituels, rouleaux de la Thora, parure complète de cette dernière avec tous les éléments en argent ciselé du dix-huitième siècle, des psautiers manuscrits, des ouvrages rabbiniques, des notes et des photographies retracent l'histoire des juifs de Paris

ANDRÉE JACOB.

★ Salle consistoriale, 17, rue Saint-Georges, 75009 Paris. Les lundi, mardi et jeudi, de 13 h. à 14 h. 30 et de 15 h. à 18 h. ; les mercredi et dimanche, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 1er février 1980.

Le Monde

économie

AÉRONAUTIQUE

De préférence à des moteurs Pratt and Whitney

Les Airbus A-310 d'Air France seront équipés de réacteurs General Electric

Le conseil d'administration de la compagnie nationale Air France s'est réuni, ce lundi 17 décembre, à Paris, pour décider de retenir les propositions de General Electric-SNECMA d'équiper de leurs réacteurs CF-6 les moyens-courriers biréacteurs Airbus A-310, de préférence à des offres concurrentes de la société américaine Pratt and Whitney.

Revenant ainsi complètement sur un premier choix exprimé le 12 juillet après le lancement d'un appel d'offre, la compagnie Air France a tenu compte du fait que le constructeur américain sous-traite à la SNECMA française environ 27 % de la valeur de chaque réacteur. A l'époque, le président-directeur général de la compagnie aérienne, M. Pierre Giraudet, avait toutefois émis la crainte qu'en se confiant à General Electric Air France risquait de devenir « un marché captif » face à un fournisseur qui assurait le monopole de ses livraisons.

Depuis l'été, néanmoins, les discussions ont continué et General Electric, en trois propositions successives, a consenti des rabais commerciaux — évalués au total à 240 millions de francs pour la fourniture de trante-cinq moteurs par rapport du prix du catalogue — et des conditions de livraison de pièces de rechange, tels qu'un groupe d'experts du ministère des transports, à l'issue de nouvelles études, estimait que les propositions de General Electric se rapprochaient beaucoup de celles de son concurrent et que, dans ces circonstances, la compagnie aérienne demeurait libre de choisir son fournisseur.

Auparavant, en effet, Air France avait été tentée de lier deux problèmes : l'achat des moteurs qui équiperont ses prochains Airbus A-310 et la modernisation des réacteurs, conçus par Pratt and Whitney, qui sont montés d'origine sur les long-courriers Bœing-747.

Air France a, donc, décidé à la fin de cette année, sur la foi des études de l'administration de l'aviation civile, de dissocier le marché de l'Airbus de celui du Bœing-747. D'autre part, le ministre des transports, M. Joël Le Theule, avait attiré l'attention des dirigeants de la compagnie sur le fait qu'il existait, de longue date, des liens spéciaux d'association entre General Electric et la SNECMA.

Le conseil d'administration d'Air France a retenu le projet d'équiper les quinze Airbus A-310, qui lui seront livrés entre 1983 et 1988, des réacteurs CF-6-80 de General Electric SNECMA. La rénovation des soixante-dix-sept réacteurs JT-9-D de Pratt and Whitney, qui propulsent les Boeing-747, sera exécutée, dans le cadre d'un accord impliquant le constructeur américain et Lufthansa, par la compagnie aérienne ouest-allemande équipée du même type de moteurs.

Ainsi, la modernisation des réacteurs JT-9-D s'intégrera dans les opérations normales d'entretien des moteurs détenus par Lufthansa, Air France et le groupe des compagnies Atlas qui leur sont associées, certains des sous-ensembles de ces matériels étant expédiés dans les usines outre-Atlantique de Pratt and Whitney pour les modifications.

Malgré le choix d'Air France en faveur de General Electric SNECMA, les négociations entre United Technology — le holding contrôlant Pratt and Whitney — et des industriels français devraient continuer pour tenter d'associer l'entreprise américaine à d'autres projets non aéronautiques. United Technology prendrait ainsi une part dans le financement de certaines opérations envisagées, notamment, par Péchiney-Ugine-Khulman, Creusot-Loire, Renault ou Matra. Ces opérations visent une participation américaine à l'édification d'une usine de titane ou l'ouverture du marché américain à des productions françaises dans le domaine du transport terrestre.

JACQUES ISNARD.

ÉNERGIE

Aux Etats-Unis

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRE (N.R.C.) EST REMPLACÉ

M. Carter vient de remplacer le président de la commission de réglementation nucléaire (N.R.C.), M. Joseph Hendrie, par M. John Ahearne, qui était déjà membre de la commission. Cette décision fait suite au rapport qui avait été rédigé en octobre dernier par une commission d'enquête désignée par le président à la suite de l'accident de Three-Mile-Island. (« Le Monde » du 1er novembre).

Le chef de l'Etat américain a souligné que les Etats-Unis ne pouvaient pas « s'offrir le luxe d'abandonner l'énergie nucléaire ou d'imposer un moratoire trop long sur un accroissement de son utilisation, car les événements récents en Iran ont montré clairement les grands dangers d'une dépendance excessive à l'égard des importations de pétrole ». Le président Carter a instamment demandé à la commission de réglementation de mettre fin aussitôt que possible à son actuel refus de délivrer de nouvelles autorisations d'exploitation « en tout état de cause dans un délai qui ne soit pas supérieur à six mois ».

● *Le Koweït et la Libye* ont signé, le 10 décembre, un accord portant création d'un « Institut bancaire arabe » a ucapital d'un milliard de dollars, dont le siège social sera à Bahrein. Le conseil d'administration est ouvert à tous les pays arabes — *(A.F.P.)*

La réunion de l'OPEP à Caracas

(Suite de la première page.)

L'annonce par le ministre libyen, M. Ali Mabrouk, du renchérissement à 30 dollars le baril de son pétrole venait confirmer cette impression. « *Disons-le franchement*, affirmait M. Mabrouk, *nous n'acceptons pas pour l'Arabian Light le niveau de 24 dollars.* »

L'Iran et la Libye sont désormais les deux seuls pays de l'OPEP à manifester un certain extrémisme. Avec des arguments sans surprise : « *Les pays industrialisés peuvent payer tout ce que nous leur réclamons*, dit le ministre libyen, *car leurs balances des paiements sont positives et leurs économies prospères.* » « *Le prix du pétrole doit rejoindre celui des sources d'énergie alternative, soit de 35 à 55 dollars par baril* », ajoute le ministre iranien. Mais l'un et l'autre estiment surtout que les prix officiels n'ont plus grand sens aujourd'hui, dès lors que l'Iran peut obtenir des compagnies pétrolières qu'elles enlèvent, en plus de leurs quantités contractuelles, un certain pourcentage à des prix de 35 voire de 40 dollars le baril, qu'importe que le prix officiel soit fixé à 25 ou à 28 dollars !

Les décisions annoncées par les autres pays comme effectives (l'Indonésie et l'Irak) ont majoré leurs prix de 2 dollars ou comme vraisemblables 29,50 dollars pour l'Algérie étaient en revanche cohérentes avec la hausse récente de l'Arabie Saoudite. L'Irak confirmait même son rattachement au camp des modérés, en jugeant « *raisonnable* » le prix de 24 dollars pour le pétrole de référence saoudien.

Mais la preuve est faite que, sur un marché tendu, il suffit de deux pays pour empêcher le retour à une structure des prix logique qui tienne compte des différences de qualité, de l'éloignement des marchés de consommation et éventuellement, comme le fait l'Algérie, de la valorisation de certains pétroles sur les marchés libres. Dès lors, Cheikh Yamani, le dernier arrivé à Caracas, entraînant dans son sillage une nuée de responsables de la sécurité aux visages inquiets, pouvait affirmer *qu'il n'était pas disposé à dépasser* 24 dollars le baril. On voit mal désormais comment les membres de l'OPEP *pourraient* s'entendre sur les prix.

Pourtant, les pays industrialisés ne bénéficieront pas d'une certaine désagrégation de l'organisation. En moyenne le pétrole atteint aujourd'hui plus de 25 dollars, soit une augmentation de quelque 100 % en un an. Rien ne dit qu'il n'y aura pas de nouvelles hausses en 1980, si le marché le permet. « *Puisque c'est le marché, donc vous, les pays consommateurs qui fixez les prix* », souligne le ministre algérien du pétrole, M. Belkacem Nabi, « *nous allons pouvoir parler d'autre chose.* »

Ces autres choses, ce sont l'aide au tiers-monde, le rejet du dollar comme unité de compte (car rares sont les pays qui entendent l'abandonner comme monnaie de règlement). L'OPEP espère ainsi refaire son unité. Mais il n'est pas sûr que dans l'état actuel de l'organisation, les treize ministres soient capables d'aller au-delà d'accords de principe et du renvoi en commission de ces sujets pour « *étude* ».

BRUNO DETHOMAS.

L'IRAK EST PRÊT A RECONDUIRE SES LIVRAISONS PRIVILÉGIÉES DE BRUT A LA FRANCE

Bagdad *(A.F.P.)*. — L'Irak est prêt à fournir à la France, dans la mesure de ses possibilités, les quantités de pétrole brut dont elle formulera la demande en 1980, à déclaré vendredi 16 décembre à Bagdad M. Amer Al Fadhli, haut responsable au ministère irakien du pétrole. Lors d'une interview à l'A.F.P., il a précisé que « *l'Irak souhaite ardemment que les bonnes relations existant entre l'Irak et la France se développent aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique* ». « *Ce qui implique*, a-t-il précisé, *que Bagdad est prêt, selon les moyens de sa production à reconduire en 1980 ses livraisons de brut privilégiées à la France.* »

Interrogé sur la participation française aux projets industriels irakiens dans le domaine pétrolier, il a indiqué que, « *compte tenu de ce contexte, les produits industriels français à qualité et à prix égaux ou même légèrement supérieurs à ceux pratiqués par leurs concurrents bénéficieront toujours d'un traitement de faveur.*

ÉTRANGER

BRESIL

● *La balance commerciale brésilienne* a enregistré un déficit de 2 milliards de dollars durant les dix premiers mois de 1979. *Durant la même période de 1978*, le déficit s'était élevé à 800 millions de dollars seulement. Selon le ministre des finances qui cite ces chiffres, les exportations se sont élevées en valeur à 12,4 milliards de dollars et les importations à 14,4 milliards. Les estimations officielles tablent sur un déficit de 2,5 milliards de dollars pour l'ensemble de l'année 1979, contre 988 millions en 1978. — *(A.F.P.)*

CHINE

● *La Chine* a enregistré un déficit commercial de 1,6 milliard de dollars au cours des dix premiers mois de 1979, bien que ses exportations aient augmenté de 41, 3% par rapport à la même période de 1978.

Le ministère des finances japonais signale, d'autre part, que la Chine a autorisé deux banques nippones, l'Export-Import Bank et la Bank of Tokyo, d'ouvrir des succursales à Pékin. En contre-parti, le ministère autorisera la Banque de Chine à ouvrir un bureau à Tokyo. Ces succursales devraient être inaugurées au printemps. — *(A.F.P.)*

● *La Chine* va constituer pour la première fois une société mixte avec un pays non communiste, le Japon, vient d'onnoncer le ministre des finances japonais. La Kyowa Trading Co sera installée fin décembre à Tokyo. Elle fournira des conseils et les services de cuisiniers chinois aux restaurants chinois installés au Japon. La société sino-japonaise a un capital de 50 millions de yens (200 000 dollars). Elle appartient, pour 51 %, à l'entreprise commerciale japonaise Tokyo Maruichi Shoji Co, spécialisée dans le commerce avec la Chine, et, pour 49 %, à un *sous-groupe du comité municipal* révolutionnaire de Pékin, le Beijin Youyi Zonggongsi » (Peking Friendship Corp.). — *(A.F.P.)*

● *La Chine a commandé à la firme japonaise* Matsushita Electric Industriel Co. une usine de montage de téléviseurs couleur, d'une capacité annuelle de 150 000 postes. Un contrat portant sur 4 millions de dollars (16,4 millions de francs) sera signé à la fin de l'année entre Matsushita, connue pour ses marques Panasonic et National, et la Société nationale chinoise d'importation technique. — *(A.F.P.)*

LIECHTENSTEIN

● *Projet de traité monétaire entre la Suisse et le Liechtenstein.* — La Suisse et le Liechtenstein sont parvenus à un projet d'accord par lequel la réglementation monétaire helvétique s'appliquera automatiquement au Liechtenstein. (La principauté *emploie le franc suisse comme* monnaie.) Berne a demandé que le traité n'entre en vigueur *qu'après l'achèvement de la réforme* en cours du droit des sociétés au Liechtenstein. Ce traité devrait permettre aux autorités suisses de détecter plus facilement des scandales comme celui du « Crédit suisse » en 1977 ; cet établissement avait perdu environ 860 millions de dollars parce qu'un directeur de succursale avait détourné des fonds sur un organisme financier au Liechtenstein. — *(Reuter.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,0825	4,0850	— 90	— 70	— 165	— 140	— 320	— 230
$ can.	3,4770	3,4805	— 45	— 10	— 100	— 60	— 120	— 45
Yen (100)	1,6935	1,7005	+ 60	+ 85	+ 110	+ 140	+ 340	+ 395
DM	2.3400	2.3440	+ 55	+ 80	+ 120	+ 150	+ 450	+ 515
Florin	2,1220	2,1260	— 60	— 35	— 90	— 60	+ 10	+ 65
F.B. (100)	14,4050	14,4225	— 215	— 100	— 460	— 290	— 930	— 470
F.S.	2,5250	2.5290	+ 135	+ 170	+ 260	+ 295	+ 790	+ 875
L. (1 000)	5,0105	5,0175	— 440	— 260	— 830	— 680	—1670	—1330
£	8,9850	8,9975	— 365	— 290	— 650	— 560	—1490	—1310

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8	8 1/4	9 1/16	9 7/16	9	9 3/8	8 1/2	8 7/8
$ E.-U.	14	14 1/4	14 9/16	14 15/16	14 11/16	15	14 3/8	14 5/8
Florin	15 3/4	16 3/4	14 1/4	15	14	14 3/4	12	12 1/2
F.B. (100)	10	11 1/2	13 3/4	14 1/4	14	14 3/4	13 3/4	14 1/2
F.S.	7/8	1 3/8	6	8 3/8	6	6 3/8	6	6 1/4
L. (1 000)	12	15	18	22	19	23	18	21
£	15	16	16	17	16 3/8	17	16 1/8	16 7/8
Fr. franç.	11 3/8	12 1/8	13 7/8	14 1/8	14	14 1/2	13 7/8	14 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



PATRONAT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL

Le Conseil national du patronat français (C.N.P.F.) tient, mardi 18 décembre, à Paris, son assemblée générale annuelle. Cinq cent trente-cinq chefs d'entreprise, réunis à cette occasion, vont débattre de deux projets de rapport, présentés respectivement par MM. Alain Chevalier, vice-président du C.N.P.F., et Yvan Chotard, président de la commission sociale. M. François Ceyrac, président de l'organisation patronale, doit conclure le débat.

Chaque année, l'assemblée générale du C.N.P.F. offre au patronat l'occasion de faire publiquement connaître ses états d'âme. La tradition est respectée. Présentement, les chefs d'entreprise sont partagés entre des sentiments contradictoires. Heureusement surpris par l'excellente conjoncture des derniers mois, généralement satisfaits de l'évolution des comptes de leurs firmes, bon nombre d'entre eux sont, en revanche, révoltés par une taxe professionnelle qu'ils jugent absurde et excédés par ce qu'ils appellent les « faiblesses » d'un État incapable, selon eux, de faire convenablement marcher les entreprises qu'il contrôle

M. CHEVALIER : les pouvoirs publics doivent contribuer à libéraliser davantage l'économie

La philosophie économique du Conseil national du patronat français est parfaitement résumée dans l'introduction du long rapport (96 pages avec les annexes) de M. Alain Chevalier. On peut y lire en effet : « *L'ampleur des déséquilibres est si grande, la prévision de l'avenir si incertaine, que les stratégies globales menées au niveau des États nationaux ou des organismes internationaux apparaissent soit peu efficaces, soit tout à fait utopiques.*

» *Devant l'obscurcissement général de l'horizon économique, seules les entreprises qui disposent d'une vue certes limitée mais précise de leur champ d'action, tant sur le plan de leurs marchés que de leurs coûts et de leurs technologies, sont en mesure de conserver une certaine maîtrise sur les événements. Ainsi, d'une manière qui peut apparaître paradoxale mais qui, à la réflexion, est évidente, l'élargissement du champ des incertitudes débouche sur une nouvelle orientation libérale. (...)*

» *Une politique économique à l'échelle française, mais tenant compte évidemment de notre appartenance à la C.E.E., exige, pour être efficace, que deux conditions soient réunies. Il faut tout d'abord que l'objectif qui consiste à donner à nos entreprises les moyens d'affronter la concurrence soit clairement expliqué à l'opinion et accepté par elle. Il faut ensuite que, par une clarification de leurs rapports et une définition plus précise de leurs responsabilités, les grands centres de décision que sont les pouvoirs publics et les milieux économiques jouent au mieux de leurs possibilités.* »

Ces constatations faites, M. Chevalier entame la première partie de son rapport sur la croissance pour affirmer que « *la poursuite d'une croissance relativement soutenue, et en tout cas comparable à celle de nos principaux concurrents industriels, reste une exigence sur le plan social comme sur le plan économique* ». Pour autant il ne saurait être question de sacrifier la monnaie, car « *les pays pour lesquels il est vital d'exporter ne peuvent maintenir leur compétitivité que par une rigoureuse politique monétaire* ». En conséquence « *la France, comme le Japon, ne peut hésiter, ni attendre. Il n'existe pour elle qu'une solution : rechercher une croissance d'un type nouveau* ».

Un impératif : l'exportation

Pour M. Chevalier, cette croissance d'un type nouveau passe en premier lieu par un renforcement des positions internationales de la France, qui suppose un développement des exportations et de l'investissement à l'étranger ainsi qu'« *un renforcement de la place des entreprises moyennes et petites dans nos ventes à l'étranger* ».

Cela posé, il est clair que « *l'apparition de pouvoirs industriels dans certains pays récemment encore classés parmi les nations en voie de développement* » bouleverse les données. Comment réagir à cette évolution ? Certainement pas en condamnant, au nom du « *redéploiement industriel* », des secteurs économiques entiers. Au contraire, « *la lutt. doit être menée sur tous les fronts* », et implique « *la nécessité impérieuse pour les entreprises françaises de se lancer dans une politique de recherche et d'innovation* ».

Présente dans la compétition internationale, la France ne saurait protéger son marché intérieur, même si l'on constate que toute reprise de l'économie entraîne des effets défavorables sur la balance commerciale. « *Une nouvelle croissance plus autonome n'est donc possible que si ce lien de dépendance est assoupli* » par « *une reconquête du marché français qui passe au-delà de la réglementation par une évolution des comportements des entreprises et de la clientèle* ».

Se refusant à établir des choix entre les différents secteurs de l'économie, le C.N.P.F. n'en estime pas moins nécessaire de privilégier de grands axes de développement. Le secteur de l'énergie est prioritaire : dans ce domaine, l'effort d'économie doit être accentué, et menée à bien la réalisation des « *programmes d'électricité nucléaire et d'énergies nouvelles prévus par le Plan* ». Le C.N.P.F. propose également que soient simplifiées les formalités administratives afin d'amener des entreprises à équiper de petites chutes hydrauliques ou à développer des installations thermiques d'autoproduction. Enfin, il est nécessaire que l'État veille à ce que « *la politique tarifaire ne pèse pas indûment sur le secteur productif* ».

Autres grands axes de développement possibles : les matières premières, le bâtiment et les travaux publics, « *principal utilisateur industriel de main-d'œuvre* », et les services.

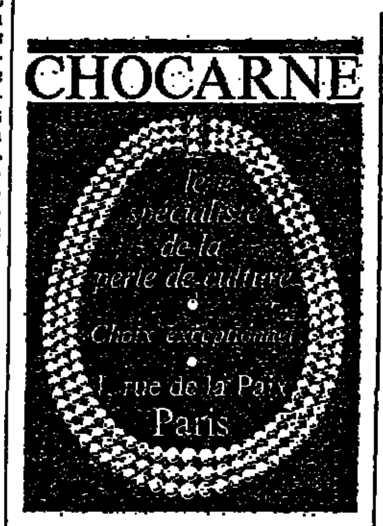
La seconde partie du document de M. Chevalier est consacrée aux rapports avec la puissance publique. Dès l'abord une constatation : « *la France ne peut plus poursuivre durablement plusieurs objectifs contradictoires* ». Or, affirme le C.N.P.F., depuis trois ou quatre ans, « *les dépenses de protection sociale et les budgets des collectivités locales augmentent en francs constants deux fois plus vite que le PIB. Un rééquilibrage s'impose.* » Le C.N.P.F. propose en conséquence que « *soit établie une rigoureuse proportionnalité entre le taux de croissance économique (...) et l'accroissement des charges de toute nature que les entreprises sont amenées à supporter* ». C'est l'occasion pour M. Chevalier d'évoquer une nouvelle fois « *les effets néfastes de la taxe professionnelle* ». Au nom de la « *cohérence* », également, le vice-président dénonce l'augmentation des droits de succession dus lors des transmissions d'entreprise et demande, plus généralement, une profonde réforme du droit commercial.

« *Il ne suffit pas que la politique économique soit cohérente. Il convient encore que ses effets soient irréversibles* », poursuit M. Chevalier, qui développe ses popositions fiscales. Dénonçant la politique du « stop and go », qui se traduit par des incitations fiscales limitées dans le temps, le vice-président du C.N.P.F. propose de lui substituer « *l'adoption de mesures fiscales de grande portée, telles que la réévaluation des bilans ou la suppression de la double imposition des dividentes. (...) Une exigence économique qui doit donner à nos entreprises, avec les moyens d'investir, la sécurité de prévision qui leur est indispensable* ».

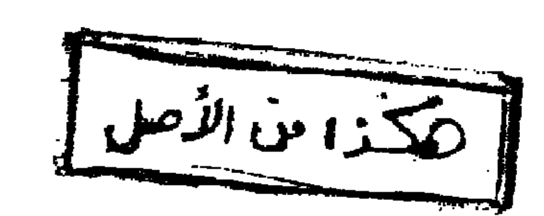
Partisan d' « *une politique économique non discriminatoire* », qui suppose que la nouvelle politique industrielle (les contrats de développement) ne porte pas atteinte à la concurrence dans les secteurs industriels, convaincu que l'effort de solidarité nécessaire en faveur des P.M.E. passe par la sous-traitance — qui doit « *donner lieu à un réexamen attentif de la part des chefs d'entreprise* » — et « *par une étroite coopération avec les grands groupes anciennement implantés sur les marchés extérieurs* », attentif « *aux relations des banques avec l'appareil industriel et commercial* », M. Chevalier aborde dans la dernière partie de son rapport la politique de la concurrence.

« *La protection des consommateurs, comme celle des petites entreprises, exige, dans la logique même du système libéral, qu'un souci constant soit apporté au maintien d'un marché concurrentiel. Encore faut-il que les organes juridictionnels ou administratifs désignés pour appliquer cette politique tiennent compte dans leur décision des conditions économiques dans lesquelles s'exerce cette concurrence et de la taille relative des groupes français par rapport à leurs compétiteurs étrangers* », écrit à ce propos M. Chevalier. Il poursuit : « *La C.E.E. a placé la France et son industrie dans une zone de libre-échange très peu protégée et insuffisamment organisée.* » De surcroît, des « *différenciations légales* » (ordonnance de 1945 pour la France) et des « *discriminations fiscales* » existent entre les Neuf. En conséquence, le C.N.P.F. souhaite qu'à l'intérieur de la Communauté « *le régime légal et réglementaire soit progressivement unifié pour que les entreprises françaises puissent agir à armes égales dans un marché progressivement libéré* ».

« *La vraie question est de savoir si la France, avec les moyens qui sont les siens, est disposée à poursuivre son destin de grande puissance* », écrit en conclusion M. Chevalier, qui ajoute : « *Au cours de ses assises de 1980, le C.N.P.F. affirmera que l'industrie française, si elle est soutenue par une politique économique libérale et cohérente, peut être en mesure de mener à son terme l'effort d'adaptation qu'exigent les circonstances présentes.* »







هكذا من الأصل

PATRONAT

NATIONAL DU PATRONAT FRANÇAIS

et de mettre un terme aux « violences » dont sont victimes, depuis quelques mois, les organisations patronales.

Président d'un organisme qui se veut représentatif de l'ensemble du patronat, M. Ceyrac, même s'il est convaincu que jamais un gouvernement ne fut plus favorable aux entreprises que ne l'est celui de M. Barre, devra, dans son discours de clôture, mardi, tenir compté de cet état d'esprit. Sa marge de manœuvre est étroite.

Peu soucieux de laisser à d'autres le soin de défendre les revendications de la « base » patronale, il n'entend pas pour autant donner l'impression, en cette période politique troublée, de mêler sa voix à celles qui critiquent l'action du pouvoir. Il ne s'en cache guère, la situation l'inquiète. La « libéralisation » de l'économie amorcée par M. Barre lui semble marquer le pas, et il redoute que l'approche de l'élection présidentielle, loin d'accélérer le mouvement, ne le stoppe définitivement. C'est donc un discours en forme d'avertissement que prononcera le président du C.N.P.F.

M. CHOTARD : il faut laisser aux entreprises une marge de manœuvre pour leur gestion sociale

« Face à la tourmente économique, la tentation pourrait être grande de marquer une pause sociale. Ce serait pourtant une erreur grave. » En introduction de son *« projet de politique sociale »* pour les deux prochaines années, M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., président de la commission sociale du C.N.P.F., a affirmé le refus du Centre national d'une « pause sociale ».

« Affirmer notre volonté de progrès social ne signifie pas que nous sommes décidés à accepter n'importe quelle politique sociale. Nous avons la conviction — plus même, la certitude — qu'une politique qui ajouterait aux charges et aux contraintes qui pèsent actuellement sur les entreprises se retournerait contre ceux-là même qui devraient en bénéficier. La politique sociale ne peut aller à l'encontre de la compétitivité des entreprises. Elle exige même que les entreprises retrouvent une certaine marge d'action face aux contraintes financières et réglementaires. (...) Mais elle ne peut être un simple reflet du passé », devait déclarer M. Chotard. Traitant des conditions du progrès social, il précise tout d'abord qu' *« il faut limiter les charges fiscales et sociales qui pèsent sur les entreprises. (...) Il faut poser, en principe absolu, que [les charges] ne doivent pas progresser plus vite que la richesse nationale.*

» Cela est vrai, en priorité, pour les dépenses de Sécurité sociale. Mais si ces dépenses devaient progresser plus vite que la richesse nationale, il faudrait alors que cela corresponde à un choix délibéré du Parlement. Le C.N.P.F., ajoute-t-il, *ne conteste nullement la Sécurité sociale mais, aujourd'hui, elle est en danger de mort. Elle peut et doit être sauvée. Cela passe par une maîtrise de ses dépenses.*

Et de réclamer *« une réforme en profondeur de la gestion hospitalière qui implique une réorganisation des structures et, de la part des médecins et des assurés, autodiscipline et sens des responsabilités »*, l'autonomie financière de l'assurance-vieillesse. Les retraites complémentaires devant *« demeurer à l'abri des manipulations politiques »*. Le financement de la politique familiale par la solidarité nationale car *« les entreprises doivent être progressivement allégées de charges qui incombent plus que jamais à la nation »*.

Le vice-président du C.N.P.F. se prononce ensuite pour *« une marge d'action face aux contraintes bureaucratiques qui paralysent la vie des entreprises, notamment en ce qui concerne la réglementation de la durée du travail et les procédures de licenciement économique »*. Il souligne aussi les dangers d'une intervention trop grande des pouvoirs publics qui *« privent les partenaires sociaux de l'autonomie qui leur est nécessaire pour développer le dialogue social »*. Réclamant là aussi une « marge d'action », M. Chotard déclare qu' *« il est nécessaire d'éviter tout excès du collectif en faisant en sorte que les conventions collectives laissent aux entreprises une marge de manœuvre suffisante pour leur gestion sociale »*. Et il ajoute : *« Le C.N.P.F. considère, aussi, que le progrès social ne peut pas se faire par accumulations successives. Il faut entreprendre la révision de certains accords, remettre en cause certains droits acquis pour les remplacer par d'autres droits mieux adaptés aux aspirations nouvelles. C'est ce qui s'est fait d'ailleurs avec l'accord des cinq organisations syndicales pour l'indemnisation du chômage. »*

Trois priorités

Après avoir réaffirmé l' *« attachement du C.N.P.F. à la politique contractuelle à condition qu'elle ne soit pas seulement une réponse aux revendications syndicales ou aux incitations des pouvoirs publics mais qu'elle soit aussi inspirée par l'initiative patronale*, et indiqué que *le C.N.P.F. considère comme prioritaire d'éviter deux écueils : l'antisyndicalisme, tout comme l'abdication des responsabilités sociales des chefs d'entreprise au profit des syndicats »*, M. Chotard définit les « trois priorités » de la politique sociale du patronat.

● LA POLITIQUE DES SALAIRES.

Les salaires ne doivent progresser ni plus ni plus vite que les prix. *Il s'agit là, à la fois, d'un maximum et d'une moyenne.*

D'autre part, *la gestion des salaires doit être aussi individualisée* que possible pour tenir compte de la participation de chaque salarié au développement de l'entreprise.

La politique de revalorisation des salaires des travailleurs manuels et des salaires les plus bas doit être poursuivie. Si, *« à plus long terme »*, le C.N.P.F. se déclare favorable à *« l'augmentation du pouvoir d'achat de toutes les catégories de salariés »*, M. Chotard ajoute : *« cependant, il est évident que la politique salariale, dans les prochaines années, restera étroitement dépendante de l'inflation et de la situation énergétique. Cela peut conduire à ne plus prendre automatiquement en compte les hausses de ces prix. »*

● LA POLITIQUE DE L'EMPLOI.

Au nom du patronat, M. Chotard propose *« des actions spécifiques et volontaristes »* en faveur du placement : *« poursuite de l'action engagée par les unions patronales en étroite coopération avec l'ANPE ; un effort prioritaire pour assurer le succès des pactes pour les jeunes en 1979 et 1980 et la mise en place ou la généralisation d'actions pour l'emploi des femmes et des cadres âgés. »*

A plus long terme, M. Chotard propose un considérable développement de l'enseignement concerté, des contrats de cinq ans pour l'apprentissage.

● LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ENTREPRISE.

« Seules les entreprises, affirme M. Chotard, *peuvent répondre aux aspirations nouvelles des salariés. »* Annonçant que douze mille innovations sociales sont en cours dans les firmes, il propose *« cinq directions d'action »* : l'amélioration de la sécurité, de l'organisation du travail, du dialogue par l'expression des salariés sur le tas — en évitant qu'elle soit utilisée comme un moyen de politiser l'entreprise.

M. CEYRAC : les élections prud'homales vont entraîner une redistribution des postes dans les conseils.

M. François Ceyrac était l'invité du club de la presse d'Europe n° 1, dimanche 16 décembre. Evoquant les résultats des élections prud'homales, le président du C.N.P.F. a déclaré : *« Je constate d'abord qu'il y a effectivement un rééquilibrage. Il est d'ailleurs beaucoup plus sensible qu'on ne le croit au premier abord, car, dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire avant la mise en place des nouveaux conseils de prud'hommes, la C.G.T. disposait et dispose aujourd'hui de 75 à 80 % des effectifs de prud'hommes et au moins autant de présidents de conseils de prud'hommes. Il y avait non pas un monopole, mais un quasi-monopole de la C.G.T. dans le système qui vient de prendre fin.*

» Nous allons assister dans ce domaine à un renversement très important de la situation puisque, normalement, la C.G.T. a aujourd'hui 42,3 % des voix, ce qui devrait entraîner une redistribution dans les effectifs des conseillers prud'homaux et dans les effectifs des présidents ouvriers de conseil de prud'hommes. »

Pour M. Ceyrac, ces élections ont également donné *« un moyen d'apprécier quelle était la zone d'influence des syndicats au-delà de leurs effectifs officiels. » « Je dis un moyen, je n'ai pas dit le seul et le définitif, mais un moyen particulièrement intéressant »*, a poursuivi M. Ceyrac, avant d'ajouter : *« Si par hasard ce scrutin veut dire que les syndicats français sont en train d'affirmer leur autorité, je n'aurais personnellement aucune raison de m'en attrister. »*

Un peu court

Avenue Pierre-Ier-de-Serbie, au siège du C.N.P.F., on affirme attacher une attention toute particulière au rapport de M. Chevalier dont on veut faire la « charte économique du patronat » pour les deux années à venir. *La chose est si vrai que* — fait insolite — le texte a été distribué dès le début décembre aux cinq cent trente-cinq chefs *d'entreprise qui participent à* l'assemblée générale, afin qu'ils en débattent le 18 décembre.

Les circonstances, aussi bien que la personnalité de l'auteur laissaient beaucoup espérer de ce document. La déception que l'on ressent *à sa lecture* n'en est donc que plus grande. Le rapport du vice-président du C.N.P.F. est sérieux, mais l'ensemble laisse un arrière-goût de déjà vu ou déjà écrit ; la deuxième partie, qui traite des rapports entre les entreprises et l'Etat, est franchement décevante.

Que dit à ce propos M. Chevalier ? En gros, ceci : dans cette période troublée, seules les entreprises sont en mesure de conserver une certaine maîtrise sur les événements. L'Etat doit donc leur permettre la plus grande marge de manœuvre possible et s'en remettre à elles pour mener à bien le redéploiement industriel, en limitant son rôle à celui d'« accompagnateur ». *En quelque sorte : tout* le pouvoir aux entreprises.

Le discours n'est pas nouveau. *Déjà en 1965, dans sa* « charte », le C.N.P.F. tenait le même langage. Depuis, il est vrai, les choses ont changé. Le pouvoir d'abord, qui a amorcé une libéralisation de l'économie. L'environnement international, ensuite : la croissance forte a fait long feu, dans le même temps où ont émergé de nouvelles puissances industrielles. Il n'en reste pas moins que le propos apparaît toujours un peu court.

Nul ne songe à nier le rôle déterminant qu'ont joué (et qu'auront à jouer) les entreprises, ni le fait qu'elles soient *mieux à même que les fonctionnaires* d'apprécier l'évolution d'un marché ou d'un produit. De même l'idée a-t-elle heureu*sement fait son chemin ces temps derniers* qu'il ne saurait exister d'industrie forte sans entreprises prospère. Pour autant un pays peut-il s'en remettre aux seuls choix des industriels ? C'est là un vieux débat.

Les tenants de cette thèse ne manquent jamais de souligner que le Japon et l'Allemagne fédérale s'en portent bien. C'est oublier que les modèles de développement ne sont pas forcément exportables et surtout que l'industrie française, malgré des progrès spectaculaires, ne saurait, en termes de puissance, être comparée à celle de ces deux pays. Qui ne voit dans ces conditions le danger d'accepter une division internationale du travail basée sur les seules lois *du marché auxquelles se réfèrent* logiquement les firmes pour prendre leurs décisions ?

Faut-il rappeler que la France, au nom de cette règle du jeu, a été écartée de certaines activités et qu'elle redécouvre aujourd'hui la nécessité de reconquérir son marché intérieur ? Faut-il une nouvelle fois souligner que l'informatique et l'industrie nucléaire françaises ne seraient pas ce qu'elles sont si l'Etat n'était pas vigoureusement intervenu ? Qui ne perçoit — alors que d'importants bouleversements technologiques s'annoncent — que les effets des décisions qui seront prises par les industriels ne concernent pas seulement les entreprises mais la collectivité tout entière ?

Bref on ne saurait dire que dans ce domaine crucial qu'est la « coopération » Etats-entreprises, le C.N.P.F. fasse preuve d'une grande originalité.

Ce qui est vrai de l'« économie » l'est aussi du « social ». Si imagination il y a, elle réside ici dans l'habileté dont fait preuve M. Chotard, *vice-président du C.N.P.F., pour expliquer* que le patronat refuse toute pause soiale, alors qu'une partie *de ses propositions consiste en fait à préconiser* une remise en cause des acquis. Au nom d'un bel habillage, le C.N.P.F. *se prononce* pour une sorte d'austérité sociale.

Une politique sociale éclatée

Condamnant l'intervention excessive des pouvoirs publics et le recours trop systématique aux lois qui figent, voire stérilisent, certaines réalisations, le responsable du secteur social du C.N.P.F. réclame — ce n'est *pas nouveau* — la souplesse et l'autonomie. Mais le plaidoyer généreux en faveur du libéralisme social — gage de progrès — ressemble un peu trop à l'aimable discours du loup qui parlait au nom de la bonne grand-mère du Petit Chaperon rouge : ce que propose — en termes *enrobés* — *le C.N.P.F.*, c'est, en fait, de « manger » certains avantages sociaux.

Les salaires ? Ils ne doivent progresser *« ni plus ni plus vite que les prix »* ; encore s'agit-il *« d'un maximum et d'une moyenne »*, *précision étant faite* qu'on pourrait être amené à ne plus prendre en compte les hausses de prix de l'énergie. Il *s'agit donc bien de préconiser* une baisse du pouvoir d'achat. Même démarche pour les accords collectifs : certaines clauses — notamment sur la durée du travail, sujet à peine évoqué, — doivent être remises en cause. Même tactique pour la Sécurité sociale : M. Chotard a, certes, ici la dent moins dure ; il ne stigmatise plus cette « monstrueuse institution », mais il continue à réclamer la séparation des risques (maladie, charges sociales et vieillesse) et la limitation des dépenses sociales financées par les firmes à l'évolution de la production. Et il évoque la possibilité d'indexer *les retraites non plus sur les* salaires, mais sur les prix.

En matière d'emploi et de conditions de travail, les propositions sont apparemment plus généreuses. Le C.N.P.F. plaide en faveur d'actions énergiques et diversifiées et il peut, à bon droit, faire état d'expériences nombreuses et positives sur les horaires variables ou le droit à l'expression des salariés. Mais la philosophie du C.N.P.F. — qui consiste à tout miser sur l'autonomie sociale des entreprises et *sur l'amélioration très individualiste* du sort des salariés — va souvent à l'encontre des souhaits des syndicats.

Ces derniers, renforcés par les élections prud'homales, ne jetteront *plus aux orties les invitations du C.N.P.F. à négocier* au niveau des entreprises ; mais ils ne pourront que regretter, *voire dénoncer*, le quasi-refus du C.N.P.F. de signer des accords détaillés au sommet. En misant beaucoup sur l'autonomie des firmes, le C.N.P.F. préconise une politique sociale éclatée, éparpillée, dont les avantages masquent mal les inconvénients, ceux qui peuvent surgir dans les *sociétés où le langage des directions* demeure marqué par un dédain pour tout ce qui est syndical ou social.

Le réformisme que vante le C.N.P.F. peut avoir des aspects positifs dans la « tourmente » actuelle, mais il suppose, pour entrer dans les faits, qu'il y ait beaucoup de réformistes dans les dizaines de milliers d'entreprises.

PHILIPPE LABARDE.
JEAN-PIERRE DUMONT.

SOCIAL

GRÈVE S.N.C.F. SUR LA BANLIEUE EST

Une grève prenant cours ce lundi 17 décembre à 0 heure et devant se terminer mardi 18 à 6 heures a réduit sensiblement le trafic des trains de banlieue de la région Paris-Est, où le service n'a pu être assuré que dans la proportion d'un train sur trois. Les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et autonomes de la S.N.C.F. ont lancé ce mouvement pour protester contre les sanctions — une retenue, inférieure à 10 %, sur la prime de fin d'année, et un blâme de la direction — infligées à deux agents de conduite ayant participé aux grèves des « tractionnaires » au début du mois d'octobre. Selon la direction, l'un de ces agents, affecté à la ligne Paris-Gretz, avait abandonné le train — et les voyageurs — en cours de route lors du démarrage de la grève. L'autre, un délégué C.G.T., aurait refusé d'intervenir comme « deuxième agent » sur un convoi

Arrêt de travail dans le métro parisien

Trois rames sur quatre en service lundi

D'importantes perturbations ont été provoquées dans la circulation du métro parisien, ce lundi 17 décembre, en raison de divers appels à une grève de vingt-quatre heures lancés par les syndicats. Le premier de ces mots d'ordre, émanant des organisations C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et autonomes, concernait les agents de station. La C.G.T. et F.O. ont aussi adressé des consignes de débrayage aux agents d'exécution : conducteurs, chefs de train, chefs de manœuvre. Enfin, la C.G.T. lançait seule un mot d'ordre similaire aux cadres et agents de maîtrise.

Les syndicats veulent protester *contre des aménagements d'horaires et de services proposés par* la R.A.T.P. Ils refusent notamment que les agents puissent être appelés à assurer leur service dans une autre station que celle à laquelle ils ont été affectés. Selon la direction, les mesures prévues *« visent uniquement à faire face à des situations de caractère inopiné ou momentané »*. Bien qu'en temps normal l'effectif soit excédentaire, ajoute-t-on, il peut arriver qu'en certaines périodes d'absentéisme important le personnel de certaines stations soit insuffisant. *« D'où la nécessité d'une hiérarchie des besoins. »* Les organisations syndicales, pour leur part, voient dans ces propositions une manœuvre tendant à limiter les effectifs.

Selon la direction, les débrayages ne devaient entraîner aucune répercussion sur le trafic du R.E.R. En revanche, sur le reste du réseau, on ne comptait, dans la matinée, que trois rames sur quatre, la ligne numéro 7 (Aubervilliers-Ivry) étant la plus touchée, avec 30 % seulement des trains en service. D'autre part, de nombreuses stations n'ont été ouvertes que vers 7 heures, au lieu de 5 h. 30. Les organisations syndicales avaient déposé leurs préavis de grève dès le 11 décembre. Cependant, le public ne semble pas avoir été averti suffisamment de ce mouvement.

● *Quatrième année d'occupation d'une usine textile.* — Les ouvrières de la société textile Saint-Joseph à Gradignan (Gironde) entrent mardi 18 décembre dans la quatrième année d'occupation des locaux de leur entreprise, mise en liquidation judiciaire le 17 décembre 1976. L'usine employait alors plus d'un millier de salariés, un personnel presque entièrement féminin (90 %). Une vingtaine d'ouvrières de Saint-Joseph ont encore présenté une collection, confectionnée par elles en octobre. Soixante-dix de leurs collègues seulement ont retrouvé du travail dans les quatre ateliers extérieurs de l'entreprise en Gironde, et un peu plus de deux cent cinquante ont bénéficié de stages de formation.

LE CONFORT DE TRENTE-QUATRE MILLE LOGEMENTS ANCIENS A ÉTÉ AMÉLIORÉ EN 1979

Avec un budget de 600 millions de francs en 1979, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) a distribué des subventions pour l'amélioration du confort de 34 000 logements *locatifs*, au lieu de 28 500 en 1978. Le taux moyen des subventions est de 30 % des travaux, a précisé le directeur de l'agence, au cours d'une conférence de presse. Les subventions sont forfaitaires (20 000 F en moyenne par dossier) et représentent plus de 40 % des travaux quand ceux-ci sont calculés au meilleur prix.

L'agence a distribué 20 % des subventions (au lieu de 10 % en 1978) à des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, où les dossiers bénéficient d'un taux plus élevé de subvention, soit 47 % en moyenne. Sur les *trois mille* logements concernés par ces opérations groupées, deux mille ont vu leur loyer conventionné après travaux.

Les travaux limités à la réfection des toitures et de la façade concernent environ 150 000 logements par an.

En 1980, l'agence aura un budget de 660 millions de francs. D'autre part, 100 millions de francs seront consacrés aux travaux destinés à économiser l'énergie dans l'habitat locatif construit avant 1975. A raison d'une subvention de 50 % cela devrait permettre l'amélioration de *30 000 logements environ.*

● *M. Le Pen s'en prend aux immigrés.* — A l'issue de la réunion du comité central du Front national, M. Jean-Marie Le Pen, dirigeant de cette formation d'extrême droite, a dénoncé le dimanche 16 décembre la dénatalité en France et l'augmentation de la population immigrée dans des proportions, selon lui, *« dramatiques »*. *Ce phénomène, ainsi* que la loi Veil autorisant l'avortement *« amènent, à se demander*, a déclaré M. Le Pen, *si en l'an 2000 les Français seront encore majoritaires en France »*. Il a ajouté qu'il souhaitait *« ne pas être le nouveau Charles Martel »*.



Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire n° 57 437.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Compagnie La Hénin

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie le 12 décembre 1979 sous la présidence de M. Jean Lamey, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 1979, qui font apparaître un bénéfice net de 72 894 000 F contre 69 025 000 F en 1978.

L'assemblée a :

1) Approuvé l'affectation des bénéfices telle qu'elle était proposée par le conseil et décidé de distribuer aux 3 274 679 actions composant le capital, une somme de 58 944 222 F soit 18 F par action, l'impôt correspondant déjà payé au Trésor (avoir fiscal) étant de 9 F par action ;

2) Décidé une distribution d'actions gratuites, à raison d'UNE action nouvelle créée jouissance du 1er septembre 1979, pour DIX anciennes.

Le dividende sera payable le 14 décembre 1979 contre remise du coupon n° 32 pour les actions au porteur et sur présentation du certificat pour les actions nominatives, aux guichets de la Banque de l'Indochine et de Suez « Indosuez », de la Banque Vernes et Commerciale de Paris, du Crédit du Nord, du Crédit Industriel et Commercial, du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, du Crédit Lyonnais, de la Société Générale, et de la Société Séquanaise de Banque.

Les demandes d'attribution d'actions gratuites seront reçues sans frais à compter de cette même date, aux guichets des succursales et agences des établissements ci-dessus, l'exercice du droit d'attribution étant constaté :

— pour les actions au porteur, par la remise soit du coupon n° 33, soit de virements de droits délivrés sur la Sicovam ;

— pour les actions nominatives par l'estampillage des certificats nominatifs ;

— pour les droits provenant d'actions nominatives, par la remise de bons de droits d'attribution délivrés aux titulaires de certificats désireux de négocier leurs droits.

Les mandats d'administrateur de M. Jean Lamey, de M. Joseph-Camille Genton et de la Compagnie Financière de Suez, arrivés à expiration, ont été renouvelés.

Allocution du Président,

Mesdames, Messieurs,

L'année 1979 est donc satisfaisante pour pratiquement l'ensemble des secteurs. Vous en aurez la confirmation lors de la parution des comptes consolidés qui devraient se présenter en hausse très importante par rapport à ceux de l'année précédente, eux-mêmes en hausse de 33 % sur ceux de 1977.

Nous sommes, évidemment, heureux de vous faire part de ces nouvelles et nous félicitons des métiers que vous nous avez permis d'exercer en acceptant de voir nos traditionnelles positions complétées par une détention patrimoniale dont les résultats, qui ont été lents à se décanter, viennent maintenant conforter d'une manière bien appréciable ceux des activités bancaires.

Vous savez qu'au mois d'août 1979, par une assemblée extraordinaire, vous avez accepté l'apport que nous avons fait à une filiale intégrale de l'ensemble de nos activités dans la promotion immobilière. Ces activités, qui avaient été jusqu'alors inégalement satisfaisantes pour notre compagnie, s'avèrent maintenant, en ce qui concerne les terrains achetés il y a quelques années, prometteuses en raison des hausses survenues et de la qualité particulière des emplacements.

Il est probable que cette nouvelle filiale connaîtra donc prochainement un brillant avenir et nous nous en réjouissons.

Le Crédit Foncier et Immobilier présentera en 1979 des résultats en importante augmentation sur ceux de 1978 nonobstant l'affaire du France, qui devrait prochainement voir s'accélérer son déroulement, le bon sens devant, j'espère, être entériné par la justice.

Si l'essentiel de nos activités est, pour le moment, à large prédominance nationale, vous devez cependant savoir que l'étranger ne nous est pas totalement inconnu :

Sur le plan bancaire, la SOFINCO a pris le contrôle d'une banque spécialisée dans les crédits aux particuliers en Belgique.

Notre filiale, le Crédit Foncier et Immobilier, est depuis longtemps associée à la Société Générale de Belgique dans le Crédit Foncier International et possède, grâce à cette association, de très importants immeubles à Bruxelles loués aux services du Parlement européen. La qualité de ces immeubles est exceptionnellement remarquable.

Dans nos activités de centres commerciaux, nous sommes présents au cœur de Bruxelles, à City 2, et avons obtenu récemment de la Ville de Madrid les dernières autorisations nécessaires à la construction du grand centre commercial de Barrio del Pilar, premier de ce genre en Espagne.

Beaucoup de nos recherches actuelles concernent des possibilités d'investissements au-delà de nos frontières de manière à assurer une diversification de notre patrimoine foncier et j'espère qu'il nous sera possible d'obtenir pour vous, dans l'avenir, des satisfactions dans ce domaine.

Il est, cependant, nécessaire que de tels investissements ne soient faits qu'à bon escient, et avec des partenaires de premier plan, de manière à éviter les « expériences ».

Quant à vos banques, vous les connaissez depuis toujours. Elles se portent très bien et ont su s'adapter aux nécessités imposées par l'encadrement. Leurs résultats progressent chaque année et elles ont su, jusqu'à maintenant, éviter, par des risques calculés et par une sage politique de refinancement, les inconvénients d'un excès d'audace dans un métier où il faut tout à la fois être très bon commerçant pour vendre son argent et redouter qu'il ne vous soit pas rendu.

La chaîne hôtelière Ibis, enfin, avec près de quatre mille chambres en exploitation, a vu confirmés les espoirs que nous avons mis dans l'hôtellerie deux étoiles. Nous sommes particulièrement satisfaits du développement très rapide de cette activité et nous félicitons de la qualité et du talent des partenaires que nous nous sommes choisis.

L'effet de chaîne commence maintenant à produire des résultats et la marque « Ibis » est dorénavant bien connue en France, et également à l'étranger, puisqu'elle est présente à l'aéroport d'Amsterdam.

Je ne souhaite pas, en vous annonçant à peu près uniformément des nouvelles satisfaisantes — ce qui est toujours mal vu en France où, quand les choses vont bien, elles ne peuvent qu'aller mal plus tard — pécher par excès d'optimisme.

Nous essaierons toujours de nous adapter à toutes les circonstances. Je vous ai souvent dit que je considérais que les événements extérieurs avaient bon dos pour expliquer tel ou tel avatar. Il est certain que, sur ce plan, nous sommes aidés par la politique que vous nous avez permis de suivre dans des métiers qui se sont avérés séduisants et je voudrais vous assurer d'une très grande reconnaissance de ma part et de celle de tous ceux qui travaillent à La Hénin et vous valent ces satisfactions.

Je serais, naturellement, encore plus heureux si la Bourse, qui nous a cependant favorisés depuis quelques mois, pouvait se montrer de son côté aussi enthousiaste et optimiste que je me permets de l'être.

C'est le souhait sur lequel nous pouvons nous quitter cette année.

Jean LAMEY.

FINEXTEL

Extraits de la lettre du 1er décembre 1979 de M. Michel Gaudet, président-directeur général, aux actionnaires de la société.

L'activité de l'exercice a été marquée par la conclusion et la mise en route du protocole négocié avec l'administration des P.T.T., et par la progression régulière des engagements portant sur le secteur immobilier privé.

La mise en route du nouveau protocole a fait passer le montant total des engagements de la société dans le secteur des télécommunications à 4 884,4 millions. La société a de sérieuses raisons d'espérer que le montant initial de 300 millions d'engagements, prévu au protocole, sera très prochainement porté par voie d'avenant à 413 millions.

Le montant total des engagements de la société dans l'activité de SICOMI est passé de 142 millions à la fin de l'an dernier à 226,5 millions à l'issue des dix premiers mois de l'exercice : 190,7 millions se rapportent à des investissements immobiliers destinés à la location simple et 35,8 millions concernent des investissements en crédit-bail. Le patrimoine actuellement en exploitation s'élève à 185 millions. Sa valeur n'est pas loin d'atteindre le quart des disponibilités en fonds propres.

A la suite des importantes ressources en fonds d'emprunts collectées l'an dernier, la trésorerie de la société continue de connaître une relative aisance.

La situation au 31 octobre fait apparaître un chiffre d'affaires de 587 millions, en accroissement de 10 % sur celui de 533 millions enregistré au 31 octobre 1978. Le résultat dégagé au cours des dix premiers mois de l'exercice atteint 140,5 millions, en progression de 5,9 % par rapport au résultat de 132,7 millions obtenu au 31 octobre 1978.

Selon les données actuellement disponibles, le résultat de l'exercice, et par conséquent le dividende attribué au titre, sera en progression appréciable, et, sans doute, supérieur. Sur la base des cours actuels, il donnera à l'action FINEXTEL un rendement relativement élevé.

LA SÉCURITÉ MOBILIÈRE SICAV

MM. les actionnaires sont informés qu'à compter du 17 décembre 1979, date de la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice 1978-1979 (coupons n° 27, 28, 29), les actions en circulation (titres unitaires et coupures multiples de dix actions) ne compteront plus que le coupon n° 30.

En conséquence, elles seront échangées à partir de la même date, et sans frais pour les porteurs, contre des actions nouvelles délivrées coupons n° 1 et suivants attachés, aux guichets des établissements ci-dessous :

Banque de l'Indochine et de Suez, Banque de Bretagne, Banque de Picardie, Banque Courtois, Banque Fédérative du Crédit Mutuel, Banque Nuger, Banque Odier, Bungener, Courvoisier, Banque Parisienne de Crédit, Banque de Savoie, Banque Vernes et Commerciale de Paris, Monod-Française de Banque, Société de Banque de l'Orléanais.

Les certificats d'actions nominatives seront également échangés.

Norsk Hydro a.s

NOTODDEN (NORVÈGE)

1er GROUPE INDUSTRIEL DE NORVEGE
1er GROUPE CHIMIQUE SCANDINAVE

Augmentation de capital de Kr. N. 1 141 077 600 à Kr. N. 1 426 347 000 par émission de 2 852 694 actions ordinaires de Kr. N. 100

Prix d'émission : Kr. N. 150 (1 Kr. N. = F 0,82 le 7 décembre 1979).

Jouissance : 1er juillet 1979.

Droit de souscription : réservé par préférence aux anciens actionnaires à raison de UNE action nouvelle pour QUATRE actions anciennes. Souscriptions à titre réductible admises. Le droit est négociable en Bourse de Paris.

Délai de souscription : du 10 décembre 1979 au 10 janvier 1980.

Lieu de souscription en France : Banque de Paris et des Pays-Bas - 3, rue d'Antin 75002 PARIS.

Balo du 3 décembre 1979 - Une note d'information qui a reçu le visa COB N° 79-164 en date du 27 novembre 1979 est tenue à la disposition du public auprès de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Société d'études pour le financement des économies d'énergie et des énergies de substitution



« SEFINES »

A l'initiative du Crédit Industriel et Commercial et des banques du groupe CIC, du Commissariat à l'énergie solaire (COMES) et de l'Agence pour les économies d'énergie (A.E.E.), une société dénommée « Société d'études pour le financement des économies d'énergie et des énergies de substitution » (SEFINES), S.A. au capital de 1 million de francs, est en voie de constitution.

Cette société, qui compte parmi ses premiers associés le Crédit National et la Caisse des Dépôts et Consignations, aura pour but, en liaison étroite avec les services techniques du COMES et de l'A.E.E., de coordonner les efforts de ses membres dans le domaine des financements à court, moyen et long terme afin d'aider utilisateurs, installateurs et constructeurs à réaliser des installations nouvelles (chauffage solaire, micro-centrales hydrauliques, biomasse) ou des transformations d'équipements actuels, en vue de réduire la consommation des sources traditionnelles d'énergie, même dans les domaines d'application les plus modestes.

La société nouvelle pourra devenir opérationnelle dans les premiers mois de 1980.

GROUPE DOLLFUS-MIEG

Il se confirme que le groupe Dollfus-Mieg dégagera en 1979 des résultats consolidés très largement positifs. En effet, arrêtés provisoirement au 30 septembre 1979, les comptes consolidés font d'ores et déjà apparaître avant toutes provisions réglementées, mais après dotation de 98,3 millions de francs aux amortissements et 30,5 millions de provisions pour impôts, un bénéfice net de 45,7 millions de francs contre une perte de 28,2 millions de francs à la même date en 1978, après dotation de 86,4 millions de francs aux amortissements et 26,3 millions de francs de provisions pour impôts. Compte tenu du rythme d'activité constaté au quatrième trimestre, cette tendance ne peut être que confirmée en fin d'exercice.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE GESTION DE PATRIMOINE

SOGESERVICE

4, rue Ventadour - 75001 PARIS
(métro : Pyramides)

Installée depuis Mars 1976 au 42 de l'avenue R.-Poincaré, 75016 PARIS, SOGESERVICE transfère ses bureaux à compter du 17 décembre au 4 de la rue Ventadour, 75001 PARIS, dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés au développement de ses activités.

Rappelons que la SOCIETE GENERALE DE GESTION DE PATRIMOINE - SOGESERVICE, filiale de la SOCIETE GENERALE, a pour vocation d'assister et de conseiller la clientèle française et étrangère pour tout problème touchant à la gestion de patrimoine dans son sens le plus large.

Elle offre aux investisseurs des possibilités de placement dans divers domaines, notamment dans les secteurs immobiliers et fonciers. Elle a sélectionné et gère pour le compte de sa clientèle un important domaine forestier. Sa compétence et sa rigueur dans le domaine des pierres précieuses sont particulièrement reconnues. SOGESERVICE est dotée d'un personnel spécialisé qui agit en étroite collaboration avec l'ensemble des services du groupe de la SOCIETE GENERALE.

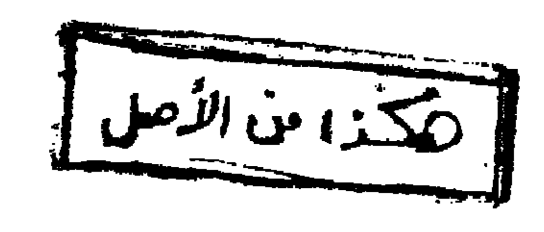
COMPAGNIE BANCAIRE

Le conseil de surveillance a pris acte de l'échéance des fonctions de membre du directoire de M. Hubert de Nonneville, dont l'âge a atteint la limite fixée par les statuts. Le conseil a rendu hommage à la contribution éminente que par sa sagacité et sa connaissance profonde des problèmes immobiliers et financiers M. de Nonneville a apportée au crédit du groupe dans ses fonctions de directeur général de l'Union de crédit pour le bâtiment, de directeur général puis de président du conseil d'administration de la Sinvim, comme de membre, depuis dix ans, du directoire de la Compagnie bancaire.

Le conseil de surveillance a nommé M. André Lévy-Lang membre du directoire en remplacement de M. Hubert de Nonneville.

Le directoire de la Compagnie bancaire est ainsi composé de M. Pierre Besse, président, et de MM. Raymond Mathély, Boris Méra, Jean Chicoye et André Lévy-Lang.

M. Hubert de Nonneville continuera à participer au comité directeur du groupe, lequel comprend, outre les membres du directoire et M. de Nonneville, MM. Michel Fétizon et René Durand.



LES MARCHÉS FINANCIERS

Cours des principaux marchés

du 14 décembre 1979

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant, 979,50 (979) ; à trois mois, 985 (981) ; étain, comptant, 7 890 (7 730) ; à trois mois, 7 575 (7 475) ; plomb, 521 (548) ; zinc, 352 (328) ; argent (en pence par once troy), 943 (865).

— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 105,50 (101) ; aluminium (lingots), 66 (66,50) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 95 (92,83) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 340-350 (335-350).

— Penang (en dollars des Détroits par picul de 22 lbs) : 2 169 (2 114).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, 71,85 (67).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), 238 (inch.) ; jute (en dollars par tonne), Pakistan, White grade C, 226 (inch.).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine, 25,10 (24,95).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S., comptant, 67,75 (67,50). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 293-294 (293,50-294,50).

DENREES. — New-York (en cents par lb) : cacao, déc. 134 (131) ; mars 138,80 (135,40) ; sucre, janv. 15,21 (15,45) ; mars, 15,91 (15,92) ; café, déc. 213,25 (216,05) ; mars 191,35 (194).

— Londres (en livre par tonne) : sucre, mars 180,40 (182) ; mai, 181,80 (189,70) ; café, janv. 1 630 (1 815) ; mars 1 654 (1 663) ; cacao, déc. 1 479 (1 466) ; mars 1 473 (1 468).

— Paris (en francs par quintal) : cacao, déc. 1 340 (1 320) ; mars, 1 292 (1 294) ; café, janv. 1 600 (1 575) ; mars 1 448 (1 473) ; sucre (en francs par tonne), mars 1 670 (1 677) ; mai, 1 675 (1 682).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, déc. 429 1/2 (416 1/4) ; mars, 446 (441) ; maïs, déc. 269 1/4 (268 1/4) ; mars, 286 (285 1/4).

Indices : Moody's 1 208,70 (1 193,80), Reuter 1 691,50 (1 702,30).

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 1/4 %

LONDRES

Le marché est calme et les cours évoluent de façon assez irrégulière, notamment aux industrielles, aux pétroles et aux mines d'or. Seuls les fonds d'Etat poursuivent leur avance.

Or (ouverture) (dollars) 460 60 contre 456 50

VALEURS	CLOTURE 14.12	COURS 17/12
Beecham	122 .	121 .
British Petroleum	368 ..	370 ..
Courtaulds	77	76 ..
*De Beers	8 86	8 78
Imperial Chemical	372	365 .
Rio Tinto Zinc Cor.	313 .	314 ..
Shell	346 ..	348 ..
Vickers	111 ...	116
War Loan 3 1/2 %	29 ...	28 13 16
*West Driefontein	68 5/8	68 7/8
*Western Holdings	48 3/4	48 1/2

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

NOUVELLE SOCIETE PARISIENNE DE PLACEMENT ET DE GESTION. — Cette société créée par la Compagnie du Midi, va être transformée en SICAV. Son capital sera porté de 100 000 F à 100 millions de francs, la souscription aux nouvelles actions étant réservée au groupe A.G.P.

TREFIMETAUX. — Les autorités françaises viennent de donner le « feu vert » à l'accord conclu en mai dernier entre cette filiale de P.U.K. et le groupe italien Pirelli dans le domaine des câbles.

Cet accord prévoit qu'au 31 décembre prochain les usines de fils et de câbles isolés du groupe Tréfimétaux seront rattachées à une nouvelle société, dont Pirelli détiendra 80 % du capital et Tréfimétaux 20 %. Les personnels conserveront leur statut actuel. Aucune restructuration n'est envisagée.

MOULINEX. — Le groupe vient de créer au Mexique une nouvelle filiale, Vistar S.A., dont elle détient 49 % du capital, la majorité revenant au groupe mexicain Alfa (51 %), comme le prévoit la législation de ce pays.

Alfa est le premier groupe privé du Mexique. L'activité de Vistar commencera début 1980 par la vente de produits importés. Par la suite, une usine sera construite, où seront partiellement fabriqués et surtout montés les différents appareils Moulinex.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14.12	17/12
1 dollar (en yens)	243 10	239 60

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1972

	7 déc.	14 déc.
Indice général	127,1	126,1
Assurances	233,2	234,5
Banq. et sociétés financ.	97	96,9
Sociétés foncières	134,2	135,1
Sociétés investiss. portef.	132,8	130,4
Agriculture	126,4	128
Aliment., brasseries, distill.	120,3	121,2
Autom., cycles et l. équip.	88,5	86,5
Bâtim., matér. constr., T.P.	147,4	145,7
Caoutchouc (ind. et comm.)	83,5	83,4
Carrières salines, charbon.	116,5	114,9
Constr. mécan. et navales.	118,1	117,2
Hôtels, casinos, thermal.	158,2	157,2
Imprimeries, pap. cartons.	84,5	83,7
Magas., compt. d'exportat.	102,4	98,4
Matériel électrique	135,3	133
Métall., cons. des pr. métal.	46,5	43,9
Mines métalliques	97,4	103,9
Pétroles et carburants	176,3	173,8
Prod. chimiq. et si.-mét.	170,4	167
Services publics et transp.	105,2	104,8
Textiles	115,1	115,8
Divers	148,1	146,5
Valeurs étrangères	137,3	141,1
Valeurs à rev. fixe ou ind.	162,5	165,7
Rentes perpétuelles	45,8	45,4
Rentes amort., fonds gar.	312	327,3
Sect. indust. publ. à r. fixe.	94	93,5
Sect. ind. publ. à rev. ind.	483,6	483,3
Secteur libre	102,7	102,5

INDICES GENERAUX DE BASE 100 EN 1949

	7 déc.	14 déc.
Valeurs à rev. fixe ou ind.	284,7	290,3
Val. franç. à rev. variable.	880,8	873,9
Valeurs étrangères	1 014,8	1 042,9

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

	7 déc.	14 déc.
Indice général	104,2	103
Produits de base	99	97,9
Construction	137,2	135,6
Biens d'équipement	100,7	98,8
Biens de consom. durables.	92	89,8
Biens de cons. non durabl.	80,6	79,6
Biens de consom. aliment.	102,4	102,6
Services	147	145,4
Sociétés financières	110,9	110,3
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr.	194,6	193,9
Valeurs industrielles	96,8	95,5

BOURSES REGIONALES
Base 100 : 29 décembre 1972

	7 déc.	14 déc.
Indice général	131,3	130,2

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	13 déc.	14 déc.
Valeurs françaises	116,9	116
Valeurs étrangères	137,9	137

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

	13 déc.	14 déc.
Indice général	103,3	103

BOURSE DE PARIS - 14 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	33 80	0 615	S.P.E.G.	219 .	219	Locabail Immob.	390	385	Imminvest	145	145 .
5 %	51 30	4 342	U.A.P.	568	560	Loca-Expansion	136 50	136 50	Cie Lyon. Imm.	135 30	138
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	286 50	287 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	728	749
Ass. Gr. Paris-Vie	2000	2000
Concorde	380 50	380
Epargne France	322	...
Financ. Victoire	388	392
France I.A.R.D.	220	213
GAN (Sté) Centr.	705	705

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

17/12	Emission frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Cours précédent

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1378	4,5 % 1973.	1474	1500	1505	1499 50
4525	C.N.E. 3 %	...	...	...	...
320	Afrique Occ.	348	339 80	341 ..	339 80
455	Air Liquide	483 10	481	481 ..	488 ..
91	Als. Part. Ind	91 10	91 10	91 10	92 50
400	Als. Superm.	392	387	387	379 30
70	Alsthom-Atl.	66 30	66	66 10	67 ..
178	Appliq. gaz.	179 50	177	177 ..	177 ..
1285	Elf-Aquitaine	1278	1279 ..	1271	1270 ..
238	— (certific.)	249 ..	244 ..	246 ..	247 50
300	E. J. Lefebvre	292	279 ..	279 ..	278 ..
810	Essilor	820	818 ..	819	808 ..
290	Esso S.A.F.	292	293	291 90	290 ..
325	Eurafrance	320	318 ..	318	318 ..
890	Europe n° 1	920	910	915	920 ..
435	Facom	465 ..	460 ..	465 ..	452 ..
86	Nouvel. Gal.	79 50	79 40	79 40	80 ..
170	Olida-Caby	165	164	164 ..	161 10
120	Opfi-Paribas	120	120	120	120 90
300	Paris-France	220	194	191	194
111	Pechelbronn	116	113 50	114 10	113 50
94	P.U.K.	101 90	101 60	101 90	101 60
124	— (obl.)	128 50	126 ..	126	126
48	Penarroya	53	54 40	54 40	54 50
188	Thomson-Br.	202 10	201 ..	201 ..	201 ..
235	— (obl.)	238	237 ..	237 ..	236 10
370	U.I.S.	355 80	355	356 ..	355 ..
178	U.C.B.	180	178	178 ..	180
168	Un. F. Banq.	172	172 ..	172 ..	170 50
147	U.T.A.	138 10	137	137 10	137
13	Usinor	13	12 50	13 ..	12 75
116	— (obl.)	115 80	115 80	116 80	115 ..
215	Gen. Motors.	212	208	208	208
30	Goldfields	29	33 30	33 30	33 60
42	Harmony	...	54 20	54 10	54 10
4 24	Hitachi	4 54	4 40	4 45	4 45
285	Hoechst Aktl.	286 50	286 50	286 50	282 50
31	Imp. Chem.	32 10	32 25	32 25	32 65
76	Inco Limited	85 50	86 30	86 30	85 35
256	I.B.M.	264	260 50	260 60	260 60
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
535	Deuts. Bank.	591	600	587	586
163	Dome Mines.	191 50	193 80	194	193 80
156	Du Pont Nem	163 .	156 60	158 80	166 40
190	East Kodak	197 10	197 20	197 30	197 30
48	East Rand	72 20	72 40	75	74 10
109	Ericsson	103 90	104 50	104 50	103 .
240	Exxon Corp.	232 70	232	232	232
132	Ford Motor	138 80	135	132	132 50
164	Free State	170 20	170 50	170 50	168 50
189	Gen. Electr.	196	200	202 .	204
28	Sony	29	28 20	28 80	28 70
245	Unilever	242 50	235 40	235 40	...
42	Union Corp.				
99	U. Min 1/10.	111 70	110 50	112	108 30
152	Unit. Techn.	176 80	177 50	177 50	177 80
245	West Drief.	283	290 20	284	285 50
181	West Deep.	136 50	145 ..	142 30	145
177	West Hold.	200 10	203 80	201	202
240	Xerox Corp.	234 50	253 30	253 30	252 80
1 15	Zambia Corp.	2 36	2 65	2 61	2 70

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14 12	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 372	4 377	3 900	4 170
Allemagne (100 DM)	234 560	234 530	227 ..	239
Belgique (100 F)	14 412	14 411	13 750	14 450
Pays-Bas (100 fl.)	212 560	212 530	204	215
Danemark (100 krs)	76 700	76 720	72 500	77 500
Norvège (100 k)	81 750	81 700	79 500	84 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 960	8 959	8 600	9 100
Italie (1 000 lires)	5 011	5 012	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	254 300	253 520	247	260
Suède (100 krs)	97 400	97 600	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 600	32 595	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 111	6 126	5 800	6 200
Portugal (100 esc.)	8 175	8 150	7 400	9 400
Canada ($ can. 1)	3 499	3 455	3 300	3 500
Japon (100 yens)	1 647	1 686	1 630	1 730

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14 12
Or fin (kilo en barre)	60200	61900
Or fin (en lingot)	60200	61995
Pièce française (20 fr.)	606	540 90
Pièce française (10 fr.)	365	362
Pièce suisse (20 fr.)	465	479
Union latine (20 fr.)	425	440
Souverain	540	535 10
Pièce de 20 dollars	2365	2396 ..
Pièce de 10 dollars	1165	1189 80
Pièce de 5 dollars	737 50	725
Pièce de 50 pesos	2520	2546 ..
Pièce de 10 florins	480 .	480 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 16 et 17 décembre 1979 a été tiré à 565 593 exemplaires.

A B C D E F G

Le lancement de la fusée européenne Ariane doit avoir lieu avant la fin de l'année

La défaillance de deux instruments de mesure est à l'origine du tir manqué du 15 décembre

Le premier exemplaire de la fusée européenne Ariane, dont le lancement a été interrompu samedi 15 décembre, à 15 h. 30 (heure française), quelques secondes seulement après la mise à feu (nos dernières éditions datées 16-17 décembre), pourrait être de nouveau tiré entre le 24 et le 30 décembre depuis le centre spatial guyanais de Kourou. Contrairement à ce que les premières interprétations avaient pu laisser croire, l'incident n'est pas dû au mauvais fonctionnement d'un des quatre moteurs de l'ensemble propulsif du premier étage, mais à la défaillance de deux instruments de mesure (capteurs de pression) dont les informations erronées ont déclenché abusivement les systèmes de sécurité et entraîné le maintien du lanceur sur son pas de tir.

Le président de la République, qui, en compagnie du ministre de l'industrie, M. André Giraud, assistait à une retransmission en direct du lancement dans les locaux du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) d'Evry (Essonne), a confié que cette tentative de lancement présentait un caractère aléatoire et qu'il se « rendrait sur place dans le département de Guyane » lorsque la fusée lancerait des satellites commerciaux.

La déception de ne pas avoir pu lancer Ariane, alors que de nombreuses personnalités avaient été conviées à la fête, et l'angoisse, brève certes, de devoir faire face à un problème majeur de fonctionnement ou de conception de l'ensemble propulsif du premier étage d'Ariane, se sont progressivement effacées devant l'espoir de tirer à nouveau l'engin dans les jours à venir. Selon le directeur général du C.N.E.S., M. Yves Sillard, la nouvelle date de lancement devrait être arrêtée mardi 18 décembre.

Dans l'immédiat, les équipes chargées de contrôler le bon état du lanceur et de remplacer les éléments que la mise à feu du premier étage aurait pu endommager, ont reçu le renfort d'une vingtaine de personnes de la SNIAS — architecte industriel du lanceur — et de la Société européenne de propulsion — le motoriste. Le temps joue en effet contre elles, car le simple fait d'avoir mis à feu le premier étage déclenche un lent processus de corrosion des pièces — et tout particulièrement des joints — qui ont été en contact avec les ergols (1) brûlés par les moteurs. Pour ces raisons, le premier étage d'Ariane, après remise en état, doit être de nouveau tiré dans un délai de trois semaines. Au-delà, les phénomènes de corrosion pourraient être trop importants et les incertitudes qui pèseraient alors sur le bon fonctionnement des quatre moteurs seraient peu compatibles avec un premier vol.

Cette situation délicate à laquelle sont confrontés les responsables du programme Ariane a quelque chose de frustrant, car, en définitive, le premier étage de la fusée était « bon pour le service » comme l'ont montré les premiers éléments de l'enquête. En outre, contrairement à ce que pensaient dans leur grande majorité les contrôleurs au sol habitués aux imprévus des premiers tirs, le compte à rebours s'est déroulé comme à la parade.

A 15 h. 30 heure française, après un léger report de trente minutes dû aux conditions météorologiques, les quatre moteurs du premier étage ont été allumés. Deux capteurs ayant mesuré, entre trois et quatre secondes après la mise à feu, une pression non conforme sur un des moteurs, les mâchoires qui retenaient la fusée sur son pas de tir sont restées fermées et l'ordre d'arrêt des moteurs a été aussitôt donné (2). Ils ont encore fonctionné pendant quatre secondes, le temps que les tuyaux d'alimentation se vident des ergols qu'ils contenaient. Le tir était donc remis car le mauvais fonctionnement d'un des moteurs, que l'on supputait à tort, risquait de déséquilibrer la fusée dans son vol et de la rendre dangereuse par la suite.

Une analyse détaillée a montré que seuls les capteurs étaient défaillants, et qu'ils avaient été mis hors d'usage dès l'allumage des moteurs. Ces deux instruments, qui mesurent des différences de pression, l'un entre la chambre de combustion et le tuyau d'alimentation en peroxyde d'azote, et l'autre entre la chambre de combustion et le tuyau d'alimentation en diméthyl-hydrazine (U.D.M.H.), ont été victimes d'une micro-explosion. Il semble, en effet, qu'au moment de l'allumage du moteur, un peu de peroxyde d'azote soit rentré dans la canalisation de prise de mesure et qu'ensuite l'U.D.M.H., avec lequel il s'enflamme spontanément, soit arrivé à son tour, provoquant ainsi une explosion locale. Le « pic de pression » fut alors tel que les capteurs n'ont pas résisté.

Ce phénomène est bien connu, mais jamais au cours des nombreux essais qui ont été effectués au sol il n'était apparu avec une aussi grande ampleur.

Maintenant que l'ensemble des réservoirs des trois étages du lanceur a été vidangé, dans des conditions difficiles, de son contenu, les équipes de Kourou vont travailler jour et nuit pour remettre Ariane en état. Ils le feront d'autant mieux que, contrairement à ce que l'on avait craint, la NASA et le département américain de la défense maintiendront pendant la période de Noël une équipe réduite dans leur station de l'île d'Ascension, chargée de recueillir les informations sur la dernière partie de la trajectoire du lanceur.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Ce sont les deux produits, carburant et comburant, qui sont brûlés par les moteurs. Il s'agit en l'occurrence de peroxyde d'azote et d'U.D.M.H.

(2) De semblables incidents sont déjà arrivés à des lanceurs américains.

A Beaubourg

LES SYNDICATS APPELLENT A UNE GRÈVE DE QUARANTE-HUIT HEURES

Les syndicats du personnel du Centre Georges-Pompidou (C.G.T., C.F.D.T., F.O. et autonome) lancent un appel à la grève le mardi 18 décembre, jour de l'inauguration officielle de l'exposition Dali, et le mercredi 19, jour de son ouverture au public. Dans un communiqué commun, les syndicats précisent qu'ils n'ont pas obtenu satisfaction auprès de la direction du Centre à leurs revendications, qui portent notamment sur le reclassement de membres du personnel dans la catégorie correspondante à leur fonction réelle (sur ce point, des négociations, qui avaient été menées avec la direction du Centre, ont été arrêtées par une circulaire ministérielle refusant toute promotion de personnel au Centre pour 1980) et la suppression des inégalités catégorielles pour une même fonction et les mêmes compétences.

Les syndicats demandent également qu'il n'y ait pas de salaires inférieurs à 3 200 francs, la création d'une prime de fin d'année égale pour tous, la réduction du temps de travail à trente-cinq heures pour les emplois pénibles (en sous-sol, dans le forum...) et à quarante heures pour l'ensemble du Centre, la contractualisation des vacataires permanents et la revalorisation de la prime de transport sur les bases de la carte orange.

La direction du Centre maintient le vernissage officiel de l'exposition Dali mardi, jour de fermeture du Centre. En revanche, il n'est pas certain que l'ouverture au public de l'exposition puisse se faire mercredi, comme prévu.

POURSUITE DE L'OCCUPATION A USINOR - DENAIN

(De notre correspondant.)

Lille. — A Usinor-Denain, les ouvriers continuent la grève et l'occupation de l'usine. Après le meeting qui s'est tenu lundi matin 17 décembre, à 9 heures, au cours duquel ont pris la parole les deux délégués de la C.G.T. et M. Gustave Ansart, député communiste du Nord, le mot d'ordre a été le renforcement de la lutte. Une délégation devait être reçue en fin de matinée par la direction dans les locaux de la chambre syndicale de la métallurgie à Valenciennes.

D'autre part, la C.G.T. envisage d'organiser un déplacement des sidérurgistes à Paris le mardi 18 décembre, à l'occasion de la réunion du comité d'établissement.

L'or au plus haut

DOLLAR PLUS FERME

Les cours du dollar et ceux de l'or étaient orientés à la hausse en ce début de semaine. La monnaie américaine était cotée, à Francfort, à 1,7440 DM contre 1,7350 DM, à Zurich 1,62 F.S. contre 1,6050 F.S. et à Paris 4,0850 F contre 4,07 F. Le raffermissement est imputé aux conditions, jugées moins défavorables, dans lesquelles s'ouvre la conférence de l'OPEP à Caracas.

Le cours de l'once d'or n'en a pas moins poursuivi sa hausse, mais à une cadence plus modérée : 460,60 dollars contre 459,50 dollars vendredi matin (et 456,80 vendredi après-midi).

● *Le pasteur Ben Chavis* a bénéficié d'une libération anticipée et a quitté la prison de Raleigh, en Caroline du Nord, aux Etats-Unis, où il était détenu depuis le 2 janvier 1976, a-t-on appris ce lundi 17 décembre à Paris. M. Ben Chavis était le leader du groupe des « Dix de Wilmington », neuf Noirs et une femme de race blanche, jugés coupables, à la suite d'un procès entaché d'irrégularités, d'avoir incendié une épicerie au cours d'émeutes raciales à Wilmington (Caroline du Nord). Ils avaient éé considérés par Amnesty International comme des prisonniers politiques. M. Ben Chavis était le dernier du groupe encore en prison.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

HAUT-RHIN : Sierentz (deuxième tour).

Inscr., 1 178 ; vot., 566 ; suffr. expr., 520. MM. Daniel Richard, sans étiq., 332 voix. *Elu* : Marcel Bumbieler, sout. par la municipalité, sans étiq., 183 ; Jean-Pierre Gachelin, P.S.U., maire sortant, 4 ; Biehler, 1.

[Il s'agissait de compléter le conseil municipal après la démission du maire, M. Gachelin, qui ne se représentait pas. Elu en mars 1977 avec l'ensemble de la liste d'entente communale qu'il conduisait, M. Gachelin avait renoncé à ses fonctions à la suite de l'inculpation de M. Ludwig, secrétaire de mairie, pour faux en écritures et abus de confiance.

Les résultats du premier tour avaient été les suivants : inscr., 1 178 ; vot., 586 ; suffr. expr., 494 ; MM. Daniel Richard, 246 voix ; Marcel Bumbieler, 229 ; Jean-Pierre Gachelin, 18 et Michel Bilger, 1. M. Richard, qui avait déjà siégé au conseil municipal, est président de l'association locale des commerçants.]

MAYENNE : Bourgneuf (deuxième tour).

Inscr., 999 ; vot., 779 ; suffr. expr., 768.

Liste du maire sortant (sans étiq.), *2 sièges* : MM. Gautier (526 voix) et Aurrière (418), cons. mun. sortants ; liste « ouverte » (sans étiq.), *2 sièges* : MM. Delière (407) et Poidevin (364).

[Il s'agissait de désigner un nouveau conseil municipal après la dissolution de celui élu en mars 1977, décidée le 7 novembre dernier. Le premier adjoint, qui conduisait la liste « ouverte », et un certain nombre de conseillers municipaux avaient refusé de voter le budget pour protester contre les méthodes du maire, Mme Diane de Maynard (sans étiq.). Cette dernière, qui n'est pas réélue, menait au premier tour une liste qui avait recueilli entre 409 et 270 voix. La liste « ouverte » qui avait obtenu entre 492 et 419 voix, avait enlevé neuf des treize sièges à pourvoir. Il y avait eu 846 votants et 818 sufrages exprimés sur 999 inscrits.]

ORNE : Tessé-la-Madeleine (premier tour).

Inscr., 695 ; vot., 374 ; suffr. expr., 342. MM. Bernard Bihel, R.P.R., 184 voix, *ELU* ; Gérard Lenoir, R.P.R., 82 ; Gérard Grosse, maj., 68 ; divers, 8.

[Il s'agissait de compléter le conseil municipal après la démission de ses fonctions de maire de M. Pierre Noal (R.P.R.), ancien député, qui reste conseiller municipal. Un siège était vacant à la suite du décès de M. Denivet. La décision de M. Noal est due à l'incompatibilité entre sa fonction de maire et celle de médecin directeur du centre de rééducation fonctionnelle de Tessé-la-Madeleine, dont le conseil d'administration est présidé par le maire, et dans lequel le conseil municipal est majoritaire. Les treize élus de mars 1977 se réclamaient de la majorité.]

VIENNE : La Roche-Posay (deuxième tour).

Inscr., 1 096 ; vot., 737 ; suffr. expr., 719. MM. Yves Berton, sans étiq., 367 voix, *ELU* ; Robert Rougier, sans étiq., mod maj., 352.

[Il s'agissait de compléter le conseil municipal après la démission, pour raisons personnelles, du maire élu en mars 1977, M. Jean Monmousseau (mod. maj.). Au premier tour de cette élection partielle, M. Rougier était arrivé en tête avec 315 voix, contre 306 à M. Berton et 73 à M. Robert Pare (sout. P.C.), sur 699 suffrages exprimés, 727 votants et 1 096 inscrits.]

M. TEURLAY (U.D.F.) EST ÉLU MAIRE DE LIBOURNE

M. André Teurlay, U.D.F., premier adjoint sortant, a été élu samedi 15 décembre maire de Libourne (Gironde) par 16 voix contre 4 à M. Pierre Bernard (P.S.). Il y a eu 7 bulletins blancs qui correspondent à la voix de M. Teurlay et à celles des six conseillers municipaux R.P.R. M. Teurlay, âgé de soixante-deux ans, commerçant en gros, qui siège au conseil municipal depuis 1959, succède à Robert Boulin (R.P.R.), ministre du travail et de la participation, qui s'était donné la mort le 29 octobre dernier.

Lors des élections cantonales de mars 1979, M. Teurlay, qui jusqu'alors était considéré comme proche du R.P.R., avait adhéré à l'U.D.F. Il avait été élu conseiller général de Libourne au second tour. L'actuel conseil municipal est composé de 4 P.S., 6 R.P.R. et 17 U.D.F. et div. maj.

M. GALLEY A ACHEVÉ UN VOYAGE DE SEIZE JOURS AU GABON, EN CENTRAFRIQUE ET AU ZAÏRE

M. Robert Galley, ministre de la coopération, est rentré dimanche 16 décembre à Paris au terme d'un voyage de seize jours au Gabon, en Centrafrique et au Zaïre. Dans le premeir de ces Etats, il a examiné les conditions d'exploitation du centre émetteur d'ondes courtes de Moyabi, et visité le centre international de recherches médicales de Franceville.

A Bangui, M. Galley a signé deux conventions : la première portant sur une aide budgétaire de 19,251 millions de francs et la seconde sur une assistance financière de 749 000 francs. Il a également étudié, avec le président Dacko, les mesures pour pallier la pénurie d'hydrocarbures dont la Centrafrique souffre depuis plusieurs semaines.

Au Zaïre, M. Galley a ouvert la première réunion depuis 1971 de la grande commission mixte franco-zaïroise et s'est rendu à Lubumbashi, chef-lieu du Shaba, pour y rencontrer le président Mobutu et y inaugurer un centre culturel français. Paris a décidé de consacrer 300 millions de francs à des projets de développement et de coopération scolaire.

Au Sénat

UNE GRÈVE UNIQUE DANS LES ANNALES

Devant la cadence effrénée des débats sénatoriaux, pratiquement ininterrompus, les personnels des services sténographique et analytique de la séance, ont cessé, dimanche soir 16 décembre, leurs travaux en signe de protestation.

Cette grève de courte durée, unique à notre connaissance dans les annales du Parlement, a été provoquée par l'abus des séances de nuit. Depuis plus d'un mois, en effet, le Sénat siège presque jour et nuit, dimanche compris, au prix de la santé de plusieurs sténographes, dont l'une, ce dimanche même, a dû être hospitalisée.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 8..

Un ayatollah proche de l'imam Khomeiny assassiné à Téhéran

LIRE PAGE 48

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Dynamique de droite au Portugal

(Lire nos informations page 11.)

En Pologne

LES AUTORITÉS SEMBLENT DÉCIDÉES A PORTER UN COUP SÉVÈRE A L'OPPOSITION

(Lire page 11.)